



**AGENDA 21**

COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

# LES PROPOSITIONS DES HABITANTS DE CHÊNE-BOURG

**Etape 2 – Juin 2009**



**Documents produits par  
le Comité de pilotage et  
les Ateliers du futur :**

- AFCB06 « Emploi et activités économiques »
- AFCB07 « Solidarité et accueil »
- AFCB08 « Energie et bâtiments »
- AFCB09 « Immobilier et aménagement »
- AFCB10 « Santé et consommation »





Chères toutes, chers tous,

Conseillers municipaux et acteurs de l'Agenda 21 communal,

La seconde étape de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg s'achève par la réalisation de ce dossier que j'ai le plaisir de vous remettre.

Il s'agit du résultat d'un travail de grande qualité engagé depuis la fin de l'année 2007 avec la participation active et bénévole de nombreux habitants de Chêne-Bourg. Ceux-ci ont apporté leurs idées afin que nous construisions ensemble, dans notre commune, un avenir respectueux des critères du développement durable.

Je remercie donc très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui, en participant à l'Agenda 21 communal, ont oeuvré pour le bien commun !

Dans ce dossier, nous disposons d'une série de 35 propositions concrètes qui portent sur cinq domaines distincts. Celles-ci se rajoutent aux 34 propositions issues de la première étape (2006-2007). Ainsi, les travaux de l'Agenda 21 communal ont-ils porté sur les 10 domaines d'actions qui ont été jugés comme prioritaires en 2005 par le Comité de pilotage à la suite des travaux préparatoires (bilans socio-économique et environnemental de la commune et Forum 1).

Il s'agit maintenant que les élus du Conseil municipal et de ses commissions poursuivent l'évaluation des propositions de l'Agenda 21 à leur meilleure convenance. Ce travail est déjà largement engagé concernant les propositions de l'étape 1, plusieurs d'entre elles étant maintenant mises en place ou en cours de préparation.

Chacun sera informé des décisions prises, puis des mises en application et ultérieurement des résultats des actions.

Avec mes cordiales salutations,

Pierre Debarge,  
Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 communal  
Chêne-Bourg, le 11 juin 2009.



Phase III – Etape 2 de l’Agenda 21 communal :

## **35 propositions d’actions soumises aux autorités de la commune de Chêne-Bourg**

Ce dossier comprend les documents – fiches problématiques et fiches-actions – issus de la deuxième série des Ateliers du futur constitués dans le cadre de l’Agenda 21 communal. Ces travaux de la société civile ont pour but d’améliorer la qualité de vie dans la commune de Chêne-Bourg.

En maintenant la participation citoyenne au cœur de la démarche - tel que demandé au niveau international (Conférences de Rio de Janeiro en 1992 et de Johannesburg en 2002) - Chêne-Bourg confirme ainsi son intention de construire son avenir dans le respect des principes du développement durable.

### **SOMMAIRE**

---

#### **Introduction**

Les principales étapes franchies par l’Agenda 21 communal .....	3
Le Comité de pilotage et les domaines d’actions prioritaires .....	4
Les 5 Ateliers du futur de Chêne-Bourg (étape 2).....	7
Titres des 35 propositions des habitants de Chêne-Bourg soumises aux autorités communales .....	10

#### **Fiches problématiques et fiches-actions**

AFCB06 « Emploi et activités économiques » .....	13
AFCB07 « Solidarité et accueil » .....	37
AFCB08 « Energie et bâtiments » .....	61
AFCB09 « Immobilier et aménagement » .....	89
AFCB10 « Santé et consommation » .....	127
Fiche-action inter-atelier (AFCB07+AFCB10) .....	171

---



# INTRODUCTION

## Les principales étapes franchies par l'Agenda 21 de la commune de Chêne-Bourg

2002:

### **Décision politique d'élaborer un Agenda 21**

Le Conseil municipal de la commune de Chêne-Bourg décide en mai 2002 de s'engager dans la voie du développement durable au travers d'un Agenda 21. Celui-ci s'élabore sous la responsabilité de Monsieur Pierre Debarge, Conseiller administratif délégué à l'environnement.

2003-2004:

### **Réalisation des bilans environnemental et socio-économique**

Les consultants du bureau ECO21 réalisent les bilans environnemental et socio-économique de la commune de Chêne-Bourg, afin que ceux-ci puissent contribuer à identifier des problématiques et des domaines d'actions à prendre en compte dans l'Agenda 21 communal.

2005:

### **Forum I, identification et choix des domaines d'action**

Le Comité de pilotage, créé pour accompagner la démarche de l'Agenda 21, propose, sur la base de l'analyse des bilans susmentionnés et des résultats d'une « Conférence en grands groupes » (Forum I des 22 et 23 avril 2005), une première série de 10 domaines d'actions prioritaires pour la commune de Chêne-Bourg. Cette liste est validée par la Commission municipale « Aménagement et environnement » (septembre 2005).

2005:

### **Forum public II pour la constitution des premiers Ateliers du futur**

La manifestation « Chêne-Bourg demain » (*Quel développement pour la commune de Chêne-Bourg ? Quelle qualité de vie pour ses habitants ?*) (Forum II) animée par Jean-Philippe Rapp se déroule le 24 novembre 2005. Elle permet la mise en place, conformément aux objectifs, d'une première série de cinq Ateliers du futur auxquels s'inscrivent 86 personnes.

2006-2007:

### **Travaux et propositions des Ateliers du futur (Etape 1)**

Les Ateliers du futur se réunissent périodiquement au cours de l'année 2006 et jusqu'au premier trimestre 2007. 34 propositions d'actions sont soumises par le Comité de pilotage aux autorités de la commune en mai 2007.

2007 :

### **Forum public III**

Cet événement, organisé le 24 mai 2007 et animé par le journaliste Benoît Aymon, comporte un double objectif (réussi) : rendre public les propositions issues de l'étape 1 et poursuivre les travaux de l'Agenda 21 en constituant cinq nouveaux Ateliers du futur (étape 2).

2007-2008-2009:

### **Travaux et propositions des Ateliers du futur (Etape 2)**

Depuis l'automne 2007 jusqu'au premier trimestre 2009, cinq nouveaux groupes de réflexion se réunissent ; 35 propositions concrètes sont soumises aux autorités communales en juin 2009.

2009 :

### **Forum public IV**

Organisé dans le cadre du Festival du développement durable le 4 juin 2009, ce Forum est l'occasion de rendre publique, avec la participation de Benoît Aymon, les 35 propositions de l'étape 2. Les travaux des Ateliers du futur et du Comité de pilotage portant sur la série de 10 domaines d'actions jugés prioritaires en 2005 s'achèvent ainsi.



# **Le Comité de pilotage et les domaines d'actions prioritaires**

## **Le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg**

Sous la présidence de M. Pierre Debarge, Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 communal, le Comité de pilotage comprend des représentants de la société civile, des élus, le secrétaire général et les consultants (voir encadré ci-dessous).

Le Comité de pilotage accompagne la démarche de l'Agenda 21 communal. Il a, sur la base de l'analyse des bilans environnemental, social et économique réalisés par le bureau ECO21 pour la commune et des résultats d'une « Conférence en grands groupes » (Forum I des 22 et 23 avril 2005), proposé une première série de 10 domaines d'actions prioritaires pour la commune de Chêne-Bourg. Cette liste a été validée par la Commission municipale « Aménagement et environnement » (septembre 2005).

Au cours de cette seconde étape de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg, durant laquelle cinq Ateliers du futur se sont mis au travail, les réunions du Comité de pilotage ont permis de rendre compte et de débattre de l'avancement des travaux engagés dans les groupes de réflexion. Les premières propositions d'actions ont été soumises par les Ateliers du futur au Comité de pilotage depuis le mois de mai 2008. Les rendez-vous fixés durant le second semestre 2008 et au cours des premiers mois de 2009 ont été consacrés à l'évaluation et à l'amélioration des fiches-actions proposées par les Ateliers du futur.



Plusieurs membres du Comité de pilotage (étape 2)

### **Les membres du Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg**

Conseillers administratifs : Pierre DEBARGE, Beatriz de CANDOLLE.

Secrétaire général : André NASEL.

Conseillers municipaux : Céline CORRADO, Suzanne KOLLY, Christiane NICOLLIN, Georges RICHARD, Gérard SERMET.

Représentants de la Société civile : Serge BACIOCCHI, Astrid BAUDET, Laurent HIRT, Michel HUG, Patrick LACOURT, Serge LOCATELLI, Mireille MAHRER, Eric MORZIER, Jacques NAWRATIL, Joël PERRIRAZ, Frédéric PITTALA, Simon REGARD, Thierry SANDOZ, Isabelle VOSER-JUNOD.

Représentant de l'Etat de Genève : Alexandre EPALLE.

Consultants ECO21 : Raphaëlle JUGE, Jean-Bernard LACHAVANNE, Rémi MERLE, Andràs NOVEMBER, Olivier WALSER.

## **Les 10 domaines d'actions prioritaires**

### **“Mobilité”**

- Transports publics-privés (CEVA, tram 17)
- Maîtrise de la mobilité
- Transports publics et gratuité

### **“Gestion des déchets”**

- Tri
- Recyclage et valorisation
- Collecte sélective

### **“Protection de la nature et de l'environnement”**

- Protection de la Seymaz et de ses rives
- Conservation de la diversité biologique indigène (espèces végétales et animales) dans les écosystèmes terrestres (cordons boisés de la Seymaz, haies, prairies, talus) et aquatiques (Seymaz)
- Propreté
- Renaturation de la Seymaz

### **“Enfants et jeunes”**

- Soutien des jeunes en difficulté scolaire
- Jeunes
- Ecoles
- Education civique
- Mode de consommation durable; communication en collaboration avec les écoles

### **“Sécurité et ordre public”**

- Violence: agression, viol, harcèlement, racket, pédophilie
- Tolérance et respect
- Prévention contre la délinquance
- Incivilité

### **“Emploi et activités économiques”**

- Réinsertion des chômeurs dans la vie professionnelle
- Création d'emplois (notamment dans les domaines de l'environnement et du développement durable)
- Petits commerces diversifiés
- Attirer des industries propres

### **“Solidarité et accueil”**

- Solidarité intergénérationnelle et interculturelle
- Structures d'accueil pour tous les âges
- Lieux de convivialité

### **“Energie et bâtiments”**

- Choix des matériaux (isolation thermique et phonique)
- Lutte contre le gaspillage dans les bâtiments (isolation, éclairage, chauffage...)
- Promotion d'énergies renouvelables
- Energie propre généralisée



### “Immobilier et aménagement”

- Maîtrise des coûts
- Prix de location (loyers modiques pour les personnes à bas revenu)
- Cadre de vie (convivialité / intimité)
- Equipements (personnes âgées, handicapées, ...)
- Constructions harmonieuses, respect de l’environnement
- Architecture de qualité (Vieux-Bourg)

### “Santé et consommation”

- Prévention contre les maladies de la dépendance (drogue, médicaments, alcoolisme, tabagisme) et assistance
- Comportements individuels et collectifs à adopter
- Promotion de l’alimentation saine
- Récupération des produits non vendus (banque alimentaire genevoise)



*Quelques vues prises au cours du Forum IV (4 juin 2009)*

## Les 5 Ateliers du futur de l'étape n°2

Le Forum public III organisé le 24 mai 2007 a permis de réunir l'inscription de 62 personnes à cette seconde série d'Ateliers du futur dont les réunions de travail ont débuté en novembre 2007. C'est au total 55 personnes qui ont suivi les activités des groupes.

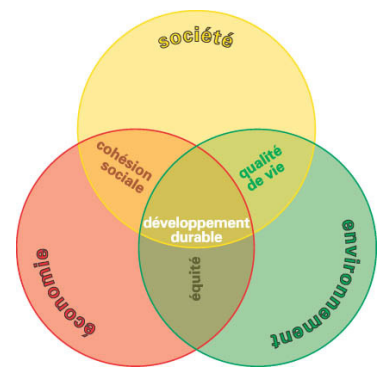
Ceux-ci étaient encadrés par un « coordinateur » membre du Comité de pilotage de l'Agenda 21 et par un consultant du bureau ECO21. Chaque Atelier a développé ses travaux tout au long de l'année 2008, jusqu'au début de l'année 2009. Leur mission était d'analyser les problèmes ou projets jugés prioritaires dans leur domaine d'action respectif et de proposer des actions concrètes à inscrire dans l'Agenda 21 communal. Etant donné le caractère ouvert et libre des Ateliers du futur, précisons que les membres qui les composent ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble de la population de Chêne-Bourg.

Deux types de documents ont été produits au sein des Ateliers du futur :

- **Une « fiche problématique »** permettant de décrire les principaux enjeux, ce qui a déjà été fait dans la commune, en exprimant la vision et les objectifs à atteindre.
- **Des « fiches-actions »** permettant de mettre en forme de manière formelle et concise des propositions d'actions concrètes et argumentées.

### Plus de 7000 heures...

Les cinq Ateliers du futur et le Comité de pilotage se sont réunis au total à 64 reprises avec en moyenne près de 2/3 des personnes inscrites (55 dans les Ateliers et 29 dans le Comité de pilotage). Sachant que les séances duraient approximativement deux heures, on peut considérer que plus de 7'000 heures-personne ont été consacrées bénévolement par la société civile durant cette étape de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. Ceci sans compter le temps que la plupart des membres des groupes de réflexion ont pris individuellement pour lire les projets, préparer les séances, transmettre des remarques par courriel, etc.



Quelques membres de l'Atelier du futur « Solidarité et accueil »



Quelques membres de l'Atelier du futur « Santé et consommation »





*Quelques membres de l'Atelier du futur « Immobilier et aménagement »*

*Quelques membres des Ateliers du futur « Energie » et « Emploi et activités économiques »*



## **L'Atelier du futur « Emploi et activités économiques » (AFCB06)**

### **Problématiques prioritaires :**

- Réinsertion des chômeurs dans la vie professionnelle
- Création d'emplois (notamment dans les domaines de l'environnement et du développement durable)
- Petits commerces diversifiés
- Attirer des industries propres

### **Les membres de l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques »**

Coordinateur : M. Michael Buffard

Mmes Camille Bierens de Haan, Géraldine Chaton, Gabrielle Moriello Pagano, Maryse Moussa, Véronique Pfeiffer et M. Yves Leyss

Consultant bureau ECO21 : Andràs November

## **L'Atelier du futur « Solidarité et accueil » (AFCB07)**

### **Problématiques prioritaires:**

- Solidarité intergénérationnelle et interculturelle
- Structures d'accueil pour tous les âges
- Lieux de convivialité

### **Les membres de l'Atelier du futur « Solidarité et accueil »**

Coordinateur : PERRIRAZ Joël

ALBERTINI Florence, BAUMANN Brigitte, CRAMER Jacqueline, FLUCK Kete, IDJED Saddek, GRANDJEAN Anne, LACOURT Christine, MOMPOINT Marika, MONNIER Kathy, MURI Sarah, NICOLLIN Christiane, OFONI Sumaiya Hassan, PITTALA Frédéric, POITRINEL Monica, SERMET Gérard.

Consultant du bureau ECO21 : LACHAVANNE Jean-Bernard

## **L'Atelier du futur « Energie et bâtiments » (AFCB08)**

### **Problématiques :**

- Choix des matériaux (isolation thermique et phonique)
- Lutte contre le gaspillage dans les bâtiments (isolation, éclairage, chauffage...)
- Promotion d'énergies renouvelables
- Energie propre généralisée

### **Les membres de l'Atelier du futur «Energie et bâtiments» :**

Coordinateur : Laurent HIRT

Idriss AIT-BOUZIAD, Serge BACIOCCHI, Philippe GRANDJEAN, Suzanne KOLLY, Yves LEYSS, Josiane MISSY, Eric MORZIER, Sarah MURI, Olivier REGARD, Beatriz RINCON, Max SCHNEIDER, Walter SODER

Consultant du bureau ECO21: Olivier Walser

## **L'Atelier du futur « Immobilier et aménagements » (AFCB09)**

### **Problématiques :**

- Maîtrise des coûts
- Prix de location (loyers modiques pour les personnes à bas revenu)
- Cadre de vie (convivialité / intimité)
- Equipements (personnes âgées, handicapés, ...)
- Constructions harmonieuses, respect de l'environnement
- Architecture de qualité (Vieux-Bourg)

### **Les membres de l'Atelier du futur « aménagement et immobilier»**

Coordinateur : Patrick LACOURT

Astrid BAUDET, Idriss AIT-BOUZIAD, Fritz BURKI, Pierre-André EICHER, Jacques-André NAWRATIL

Consultante du bureau ECO21 : Raphaëlle JUGE

## **L'Atelier du futur « Santé et consommation » (AFCB10)**

### **Problématiques :**

- Prévention contre les maladies de la dépendance (drogue, médicaments, alcoolisme, tabagisme) et assistance
- Comportements individuels et collectifs à adopter
- Promotion de l'alimentation saine
- Récupération des produits non vendus (banque alimentaire genevoise)

### **Les membres de l'Atelier du futur « Santé et consommation »**

Coordinateur : Simon Regard

Joëlle Abi Chaker, Léna Abi Chaker, Brigitte Baumann, Raymond Beffa, Camille Bierens de Haan, Sabine Debarge, Catherine Dubois, Kete FLÜCK, Léa Griess, Pierre Grosjean, Sylvie Hottelier, Bengt Kayser, Mireille Mahrer, Nicole Perruchoud, Pascal Sauvain, Isabelle Voser Junod.

Consultant du bureau ECO21 : Rémi Merle

# Titres des 35 fiches-actions

## Emploi et activités économiques

Fiche-action E1

«**Proposer la création d'un Conseil économique intercommunal** » (page 22)

Fiche-action E2

«**Promouvoir l'application d'éco-gestes dans les PME et commerces** » (page 25)

Fiche-action E3

«**Mettre en place une expérience pilote (intercommunale) visant à soutenir les demandeurs d'emploi qui désirent devenir indépendants**» (page 28)

Fiche-action E4 :

«**Veiller au maintien de l'artisanat et du petit commerce dans le nouveau quartier de la Gare de Chêne-Bourg** » (page 33)

## Solidarité et accueil

Fiche-action SA1

« **Organiser, en collaboration avec le CO de la Seymaz et le Centre de loisirs, des activités avec des jeunes autour du thème « Riche, pauvre... ça veut dire quoi ? » avec l'objectif de créer une exposition** » (page 48)

Fiche-action SA2

« **Déplacer le Service social de la commune dans un lieu répondant aux besoins de confidentialité de l'activité** » (page 51)

Fiche-action SA3

« **Favoriser la création d'une bourse des compétences des aînés** » (page 53)

Fiche-action SA4

« **Faciliter la mise en place d'un réseau d'aides ponctuelles destinées aux familles monoparentales** » (page 56)

Fiche-action SA5

« **Améliorer l'accueil des nouveaux habitants** » (page 59)

## Energie et bâtiments

Fiche-action EB1

« **Développer des actions coordonnées pour informer et sensibiliser les habitants de Chêne-Bourg sur des questions énergétiques (éco-gestes, aides, valorisation de bonnes pratiques)** » (page 79)

Fiche-action EB2

« **Favoriser l'utilisation de matériaux écologiques pour contribuer à ce que les constructions et les rénovations « durables » deviennent la règle dans la commune de Chêne-Bourg** » (page 81)



Fiche-action EB3

**« Mettre en place une stratégie énergétique communale (et/ou intercommunale) cohérente et durable et la communiquer aux habitants de Chêne-Bourg »** (page 83)

Fiche-action EB4

**« Promouvoir l'installation de capteurs solaires thermiques et panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés et publics de la commune et aider les propriétaires intéressés dans leurs démarches »** (page 86)

## **AFCB09 Immobilier et aménagement**

Fiche-action AI 1

**« Créer une nouvelle centralité au cœur de la commune de Chêne-Bourg. Proposition de mesures de réaménagement à intégrer au PDCom »** (page 97)

Fiche-action AI 1.1

**« Lier le quartier de la gare au Vieux-Bourg par une passerelle "mobilité douce" »** (page 100)

Fiche-action AI 1.2

**« Requalification des espaces publics (voirie) du centre de Chêne-Bourg »** (page 102)

Fiche-action AI 1.3

**« Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : ILOT GOTHARD " »** (page 105)

Fiche-action AI 1.4

**« Réaménagement du quartier de la gare »** (page 107)

Fiche-action AI 1.5

**« Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT GRISON " »** (page 110)

Fiche-action AI 1.6

**« Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT AUDEOUD " »** (page 112)

Fiche-action AI 1.7

**« Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT LIPATTI " »** (page 114)

Fiche-action AI 2

**« Mesures d'aménagement dans l' " ÎLOT JACQUIER " »** (page 116)

Fiche-action AI 3

**« Dans les projets immobiliers, organiser l'aménagement et l'affectation d'une partie des logements pour les personnes âgées et/ou dépendantes en favorisant l'entraide »** (page 118)

Fiche-action AI 4

**« Densifier modérément la zone villas »** (page 121)

Fiche-action AI 5

**« Généraliser les places de parc en zone bleue et/ou avec parcomètres sur le territoire communal »** (page 123)

Fiche-action AI 6

**« Aménager provisoirement un arrêt de train à la gare de Chêne-Bourg »** (page 125)



## **AFCB10 Santé et consommation**

Fiche-action SC1

**« Organiser une fête destinée à promouvoir les produits locaux (alimentaires en particulier) en marge d'une ou de deux fêtes déjà existantes dans la commune »** (page 138)

Fiche-action SC2

**« Favoriser la réalisation de plantages (mini-jardins potagers dans des espaces publics et privés) et de petites cultures en bacs pour balcons et terrasses »** (page 141)

Fiche-action SC3

**« Proposer une alimentation équilibrée lors des fêtes publiques organisées dans la commune de Chêne-Bourg »** (page 149)

Fiche-action SC4

**« Organiser des « ateliers cuisine » dans le but de concilier une alimentation saine avec un petit budget »** (page 151)

Fiche-action SC5

**« Maintenir et développer des jardins familiaux pour les habitants de Chêne-Bourg »** (page 153)

Fiche-action SC6

**« Susciter et soutenir l'organisation d'actions pour la promotion de la santé dans les établissements scolaires de Chêne-Bourg ; inciter le CO de la Seymaz à adhérer au Réseau des écoles en santé »** (page 159)

Fiche-action SC7

**« Favoriser la création d'une activité d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) dont pourraient bénéficier de nombreux Chênois »** (page 164)

Fiche-action SC8

**« Mettre en place un programme d'action (communal ou intercommunal) pour informer, sensibiliser et promouvoir la santé en s'inspirant de l'expérience « Onex Santé »** (page 168)

### **Fiche-action inter-atelier (AFCB07 et AFCB10)**

Fiche-action SCSA1

**« Briser l'isolement des personnes seules »** (page 171)

# Fiche problématique

## 1. Problématique générale

### 1.1 Economie et développement durable

Les activités économiques - la production, la distribution, l'échange et la consommation de produits et services – ont pour fonction principale de générer des richesses vitales pour la société<sup>1</sup>. Mais en même temps, elles puisent dans les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, consomment de l'espace et de l'énergie, produisent des déchets et diverses nuisances.

Cette contradiction serait compensée (en partie) par *la gestion de la rareté et l'allocation optimale des ressources* qui sont la fonction fondamentale de la démarche économique *et par l'écologie industrielle*<sup>2</sup>.

L'application des principes du développement durable à l'économie implique notamment :

- le renforcement des liens entre les dimensions économique, environnementale et sociale,
- la transformation des méthodes de production industrielle par l'écologie industrielle (réduction de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, diminution des déchets, des nuisances et des pollutions) ;
- l'introduction des innovations technologiques respectueuses de l'environnement ;
- le changement des habitudes de consommation ;
- le développement *d'outils de gestion nouveaux* et efficaces (par exemple, *l'éco-efficience*, qui permet de réaliser des économies à la fois environnementales et économiques)<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Il existe d'innombrables définitions de l'économie. Nous en reproduisons ici une : « l'économie est l'ensemble des moyens par lesquels, à partir de ressources naturelles limitées, l'humanité fait face à ses besoins et à ses désirs ». MAILLARD André, Le marché inhumain et comment le dompter, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 137.

<sup>2</sup> Les termes « économie » et « écologie » ont la même racine : *oikos*, en grec, c'est « la demeure ». Dans cette optique, *l'économie* (*oikos + nomos*) vise à assurer la gestion efficace de la « maison », tandis que *l'écologie* (*oikos+logos*), est la science qui étudie les conditions d'existence des êtres vivants et les interactions de toutes sortes qui existent entre ces êtres vivants, d'une part, et le milieu, d'autre part (Dajoz 1983). Par extension, ce mot désigne aussi la réflexion sur la relation de l'humanité avec son environnement naturel (*biosphère*,) qui est étudiée par l'écologie humaine. Certes, les deux notions ne se situent pas sur la même échelle, mais montrent qu'il existe un lien entre le global et le local (« *penser globalement pour agir localement* »).



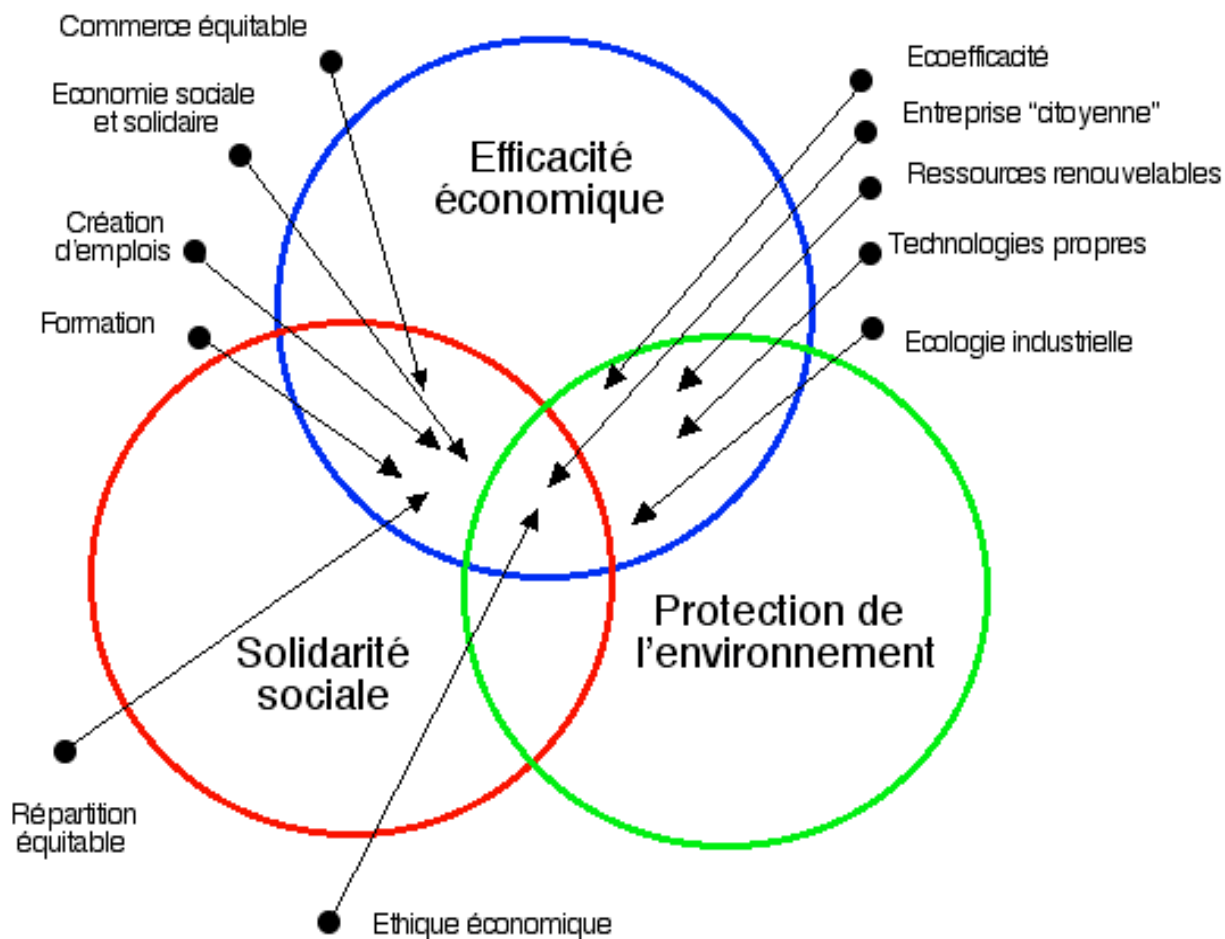


Fig. 1 : Economie et développement durable<sup>4</sup>

## 1.2 Economie sociale et solidaire

La rencontre de l'économie avec la notion de développement durable fait émerger un nouveau secteur économique complémentaire au marché : l'économie sociale et solidaire (ESS). Celle-ci établit des passerelles entre activités marchandes et non marchandes, formelles et informelles. L'ESS s'inscrit dans une zone intermédiaire entre l'économie de marché et le secteur non marchand, en établissant un partenariat entre les usagers, le mouvement associatif et les autorités<sup>5</sup>. L'économie solidaire reconnaît l'importance des critères de la logique économique proprement dite : la bonne gestion, l'efficacité, la rentabilité et le rôle du marché. Mais conformément à l'approche du développement durable, elle met l'accent sur :

- la complémentarité entre l'économique et le social,
- les liens de solidarité dans la société,
- une large participation de tous les acteurs concernés.

<sup>3</sup> "Guide pratique PME et développement durable" établi par le Service cantonal du développement durable en collaboration avec les associations économiques (Chambre de commerce et d'industrie de Genève et la Fédération des syndicats patronaux).

<sup>4</sup> Croquis bureau ECO21 (AN)

<sup>5</sup> EME Bernard et LAVILLE Jean-Louis (Ed.), *Cohésion sociale et emploi*. Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

Un pas important a été franchi avec la reconnaissance « officielle » de *l'économie sociale et solidaire* lors de l'acceptation par votation populaire de la nouvelle loi en matière de chômage à Genève, (16 décembre 2007)<sup>6</sup>. Cette loi accorde un statut légal aux emplois de solidarité en admettant qu'il s'agit de « véritables emplois sur le marché complémentaire de l'emploi ». En d'autres termes, ils sont devenus de « vrais » emplois salariés, de durée indéterminée, soumis aux cotisations sociales. Cofinancés par l'Etat, les emplois de solidarité devraient servir de tremplin vers le marché principal de l'emploi. A noter que ces emplois sont créés dans des domaines non couverts par les entreprises commerciales : par exemple, services aux personnes âgées, garde d'enfants, projets culturels, environnementaux, recyclage ou action humanitaire. Ainsi, les bénéficiaires sont-ils assurés d'une place de travail durable, leur évitant l'aide sociale. En résumé, les emplois de solidarité devraient être à la fois utiles à la société et efficaces en matière de réinsertion.

### 1.3 Ecologie industrielle : vers le développement durable des activités industrielles

« *L'écologie industrielle* » est le deuxième élément qui permet d'inscrire l'économie dans les perspectives du développement durable. Ce concept est apparu aux Etats-Unis au début des années 1990. Il se situe au carrefour de l'ingénierie, de la physique et de l'économie. Le rapprochement des termes, « écologie » et « industrie », jugés habituellement contradictoires, ouvre la porte à l'étude du système industriel à la lumière des notions de l'écologie scientifique, et permet de comprendre les flux de matière qui s'y établissent, ce que l'on nomme le " métabolisme industriel " <sup>7</sup>.

L'objectif de *l'écologie industrielle* est de faire évoluer les activités économiques en minimisant les impacts sur l'environnement et en optimisant les ressources utilisées pour le rendre viable à long terme et compatible avec le développement durable. Elle prend en considération les activités économiques dans leur ensemble et considère qu'elles font partie d'un « écosystème ». Elle est basée sur l'analyse des flux de matière et d'énergie qui entrent dans le processus de fabrication des produits (« métabolisme industriel ») et tente de faire fonctionner les industries quasiment en circuit fermé. Pour atteindre ce but, les entreprises présentes sur une même zone industrielle (écosite) établissent des interactions entre elles en s'efforçant d'utiliser les déchets des unes comme matières premières pour d'autres. En même temps, elle tend à diminuer la quantité de matière consommée et à optimiser l'utilisation des produits, en prolongeant leur durée de vie utile<sup>8</sup>.

En résumé, l'écologie industrielle vise à :

- minimiser les impacts sur l'environnement,
- optimiser l'usage des ressources,
- utiliser les déchets industriels comme matières premières,
- prolonger la durée de vie des produits.

---

<sup>6</sup> Loi modifiant la loi en matière de chômage, du 28 juin 2007 (L 9922 J 2 20)

<sup>7</sup> L'écologie industrielle est un concept complexe. Pour en savoir plus, lire Suren Erkman, *Vers une écologie industrielle, comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle*. Paris, Editions Charles Léopold Mayer, 1998, 147 p.

<sup>8</sup> *Ecologie industrielle à Genève. Premiers résultats et perspectives*. Genève. Département du territoire. Service cantonal de Gestion des Déchets (GEDEC), 2005.

## 2. Constat dans la Commune de Chêne-Bourg : vie active, emplois et chômage

### 2.1 Emploi

Chêne-Bourg est un important carrefour industriel et commercial à l'échelle régionale : 378 entreprises offrent 2'512 places de travail<sup>9</sup>. La commune dispose d'un tissu économique diversifié, même si le *secteur tertiaire* occupe une place relativement importante : 277 entreprises (75.5 % du nombre total des établissements) et compte 1'525 emplois<sup>10</sup>.

Les données statistiques indiquent que :

- le *taux d'activité* de la population résidante dans la commune s'élève à 53,8 %,
- le secteur tertiaire offre 61 % des emplois dans la commune
- le secteur secondaire (industrie et construction) absorbe 38 % des emplois
- le secteur primaire (activité agricole) occupe une portion congrue à Chêne-Bourg (moins de 1 %)<sup>11</sup>.

**Tableau 1: Emploi et vie active à Chêne-Bourg<sup>12</sup>**

Emploi et vie active	Date	Chêne-Bourg		Canton de Genève	
		Effectif	En %	Effectif	En %
Emplois (4)	2005	2'512	100.0	272'038	100.0
Emplois dans le secteur primaire		23	0.9	2'764	1.0
Emplois dans le secteur secondaire		964	38.4	39'325	14.5
Emplois dans le secteur tertiaire		1'525	60.7	229'949	84.5
Etablissements (4)	2005	367	100.0	22'895	100.0
Etablissements dans le secteur primaire		10	2.7	597	2.6
Etablissements dans le secteur secondaire		80	21.8	3'217	14.1
Etablissements dans le secteur tertiaire		277	75.5	19'081	83.3
Population résidante active	2000	3'871	100.0	220'545	100.0
Chômeurs inscrits / Taux de chômage (%)	2007	220	5.7	13'793	6.3

<sup>9</sup> OCSTAT, 2007, [www.geneve.ch/statistique/statistiques/communes/welcome.asp](http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/communes/welcome.asp)

<sup>10</sup> Cette donnée doit être comparée à Chêne-Bougeries où le secteur tertiaire représente 89 % des emplois et 82 % des entreprises, et à Thônex, où le secteur tertiaire représente 80% des emplois et 76 % des entreprises.

<sup>11</sup> **A noter que les sources concernant le nombre d'emploi (2007) et le nombre d'entreprises (2001) ne datent pas de la même année.**

<sup>12</sup> OCSTAT, 2007, [www.geneve.ch/statistique/statistiques/communes/welcome.asp](http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/communes/welcome.asp)

**Tableau 2 : Principales branches d'activités à Chêne-Bourg (2007)<sup>13</sup>**

Activités	Etablissements nombre et %	
<b>Industrie et artisanat</b>		
Métallurgie, Fabrique de meubles	3	0.8
Entreprises générales, peinture, maçonnerie, ferronnerie, serrurerie, constructions métalliques	24	6.4
Artisans (peintres, climatisation, ventilation, chauffage, couvreurs, électricité, installations sanitaires, ferblanteries, stores, horticulteurs, paysagistes, jardiniers, ébenistes, charpentiers, menuisiers)	42	11.1
Véhicules (garages , carrosseries, cycles et motos, pneumatiques, station service)	32	8.4
Imprimeries et édition	8	2.1
<b>Commerces</b>		
Commerces (boucheries, charcuteries, épiceries, boulangeries, pâtisseries, merceries, blanchisseries, teintureries, cordonneries, drogueries, librairies, journaux, livres, fleuristes, prête-à-porter, bijouteries, horlogers, souvenirs, opticien, quincairie & outillage, parfumerie, pharmacie, photos, audio-visuel, articles de sports, encadrement, vitrerie, miroiterie, tabacs, kiosques)	79	20.9
<b>Services et divers</b>		
Banques, assurances, conseils d'entreprises, fiduciaires, agences et gérances immobilières	36	9.5
Architectes et bureau d'ingénieurs	27	7.1
Cafés, restaurants, traiteurs	24	6.4
Coiffeurs, instituts de beauté, fitness	18	4.7
Transports et déménagements	15	4.0
Informatique & télécommunications	13	3.4
Enseignement (écoles privées)	7	2.0
Divers (mailing, fitness, location DVD, brocantes, antiquaires, dessinateurs, philatélie, organisation de spectacles, agences de voyages, laboratoire de recherches)	50	13.2
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>100.0</b>

## 2.2 Chômage

### Evolution du chômage dans le canton

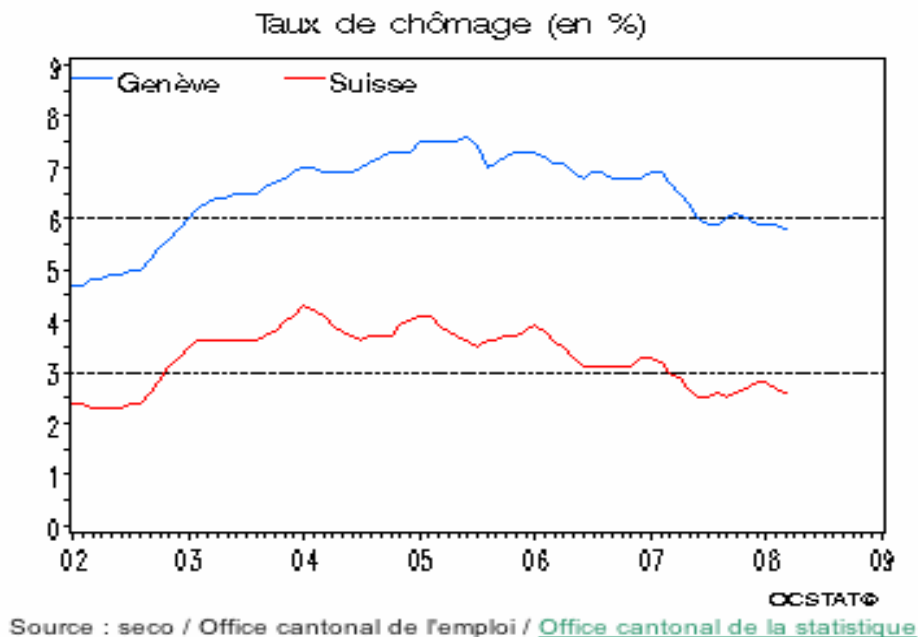
Le chômage poursuit sa baisse à Genève: le taux du chômage s'est élevé à 5,5% au mois de juillet 2008, contre 5,9% en juillet 2007. Mais malgré l'embellie, le niveau du chômage reste élevé dans le canton par rapport à la moyenne en Suisse (2,3%)<sup>14</sup>.

A la fin du mois de juin 2008, le nombre de demandeurs d'emploi (y compris les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, chômeurs et demandeurs d'emploi non chômeurs) s'élevait à 18'008, tandis que le nombre de chômeurs était de 12'185<sup>15</sup>. Les secteurs d'activité qui ont connu les baisses du nombre de chômeurs sont le secteur de la santé (-35%), l'enseignement, la recherche et le développement (-32%), les transports et la communication (-25%), le commerce (-23%).

<sup>13</sup> Tableau établi par le bureau ECO21

<sup>14</sup> « Le chômage poursuit sa baisse à Genève – succès spectaculaire des allocations de retour (ARE) en emploi ». Communiqué de presse de l'Etat de Genève du 7 juillet 2008.

<sup>15</sup> Les problèmes du chômage sont du ressort de la législation fédérale, complétée par la nouvelle *loi cantonale modifiant la loi en matière de chômage*, du 28 juin 2007, acceptée par le peuple lors de la votation du 16 décembre 2007.



Grâce au succès de l'*allocation de retour en emploi (ARE)*, la *durée du chômage* régresse également (- 28% entre juin 2007 et juin 2008), mais elle reste néanmoins préoccupante. En effet, les chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) représentent 26% du total des chômeurs et la durée moyenne du chômage est significativement supérieure à Genève par rapport à la moyenne en Suisse<sup>16</sup>.

### Chômage dans la Commune de Chêne-Bourg

Chêne-Bourg comptait 220 chômeurs inscrits fin 2007, soit 5,7 % de la population active. Le nombre de demandeurs d'emploi suit la courbe de la conjoncture dont les variations cycliques deviennent de plus en plus rapides.

Les autorités de Chêne-Bourg et des communes voisines ont mis en place une permanence, l'*Action Trois-Chêne pour l'Emploi*, qui est au service des chômeurs des communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex ainsi que de la région Arve et Lac. Les collaborateurs informent et conseillent les personnes qui viennent pour une consultation, mettent à leur disposition des outils informatiques, les aident à rédiger leur CV et les orientent dans leur recherche d'emploi.

## 3. Objectifs visés par l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques »

Les principaux objectifs définis par l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques » sont de:

- Promouvoir un développement économique durable de la commune en collaboration avec les instances cantonales, celles des communes voisines et avec les acteurs locaux (entreprises, associations, etc.),
- Maintenir la diversité des activités économiques à Chêne-Bourg,
- Attirer de nouvelles entreprises dans la commune,

<sup>16</sup> La durée moyenne du chômage à Genève se situe à 306 jours (basée sur une semaine de 7 jours) contre 200 jours en Suisse. (Marché du travail, février 2008).

- Apporter un soutien aux PME, artisans et commerçants.
- Mettre en œuvre les mesures permettant la (ré)insertion des demandeurs d'emploi et chômeurs
- Motiver les entreprises pour la création d'emplois dans la commune

## 4. Propositions de l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques »

Un certain nombre de préoccupations économiques (espoirs et craintes) ont été exprimées par les habitants de la commune, en particulier lors du Forum « Chêne-Bourg demain », tenu les 22 et 23 avril 2005.

• *Espoirs* :

- Amélioration du développement économique (attirer les entreprises)
- Accroissement des places de travail de proximité
- Conservation des emplois pour que Chêne-Bourg ne devienne pas une cité dortoir

• *Craintes* :

- Perte des attraits artisanal, industriel, social et résidentiel de Chêne-Bourg
- Taxes et loyers dissuasifs pour les commerçants
- Disparition de l'artisanat et des petits commerces

• *Pour assurer le développement économique de la Commune, il conviendrait de :*

- Promouvoir le *commerce local*, mettre sur pied une politique active pour conserver petits commerçants et artisans.
- Revitaliser le tissu artisanal.

Le *Comité de Pilotage*, a donné le mandat à l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques » d'étudier et de formuler les propositions sur les thèmes suivants :

Thème	Propositions et remarques
<p>• <b>Réinsertion des chômeurs dans la vie professionnelle</b></p>	<p>Avec la mise en place d'une permanence pour les chômeurs, Chêne-Bourg dispose d'une structure qui est au service des demandeurs d'emploi et des chômeurs et qui les soutient dans leurs démarches de recherche d'un emploi.</p> <p>Les membres de l'Atelier proposent de mettre sur pied une expérience pilote pour aider les demandeurs d'emploi qui souhaitent devenir indépendants en se mettant à leur compte (fiche-action n° E3).</p>

<p>• <b>Création d'emplois</b> (notamment dans les domaines de l'environnement et du développement durable)</p>	<p><i>La formulation du problème est trop générale et relève de la politique économique de la Confédération et du Canton. En revanche, la création d'un « Conseil économique communal » devrait permettre de prendre en charge la promotion des entreprises et, partant, des emplois dans la commune (fiche-action n° E2).</i></p>
<p>• <b>Attirer les entreprises propres</b></p>	<p>Idem</p>
<p>• <b>Petits commerces diversifiés</b></p>	<p>Le maintien des artisans et petits commerçants dans la commune est une préoccupation importante et récurrente des habitants. Ils souhaitent que les autorités communales accordent un soutien pour assurer « la présence des artisans et des petits commerces et qu'elles restent vigilantes pour qu'ils ne disparaissent pas. Les statistiques montrent en même temps que Chêne-Bourg dispose d'un tissu commercial diversifié (il y a donc un décalage entre la perception et la réalité du problème).</p>

Au cours des travaux de l'atelier, les propositions suivantes ont été avancées. Elles ont été ensuite hiérarchisées par les membres, dont les premiers quatre thèmes ont été retenus pour approfondissement. Les résultats figurent dans le tableau suivant.

<p align="center"><b>Classification des thèmes</b></p>	
<p><i>1= première priorité, 2 = deuxième priorité ; 3 = troisième priorité ; 0 ou vide = sans avis ou sans intérêt confirmé</i></p>	<p align="center">Classement</p>
<p>Etablir des contacts avec les entreprises des communes des Trois-Chêne pour connaître leurs besoins et attentes, pour former et engager les jeunes (stages), échanger les informations et inciter les entreprises à engager le personnel local (chômeurs, jeunes en difficulté, etc.).</p>	<p align="center"><b>1,17</b></p>
<p>Etablir une liste de « petit gestes » écologiques applicables dans les PME et commerces (par ex. : ne pas verser les produits chimiques polluants ou toxiques dans les égouts) et donner la possibilité aux chômeurs de faire un diagnostic afin que des remèdes soient préconisés et appliqués dans les PME et commerces.</p>	<p align="center"><b>1,50</b></p>
<p>Favoriser la création de nouvelles entreprises : notamment en préparant les jeunes pendant leur scolarité obligatoire à l'idée de devenir entrepreneurs et non seulement salariés; accorder un soutien à la création de nouvelles entreprises et aux jeunes entrepreneurs ; aider les jeunes par le biais du « coaching ».</p>	<p align="center"><b>1,50</b></p>



Créer une entreprise de placement de demandeurs d'emploi (jeunes en difficulté, chômeurs ou autres sans emplois) qui pourraient être mise au service des entreprises et des institutions (organisations, associations, etc.) pour effectuer des travaux urgents.	<b>1,67</b>
Améliorer la communication avec les entreprises ; par exemple, mettre en valeur l'action des entreprises dans le domaine de la formation (fête de la promotion des apprentis, etc. ).	<b>1,83</b>
Se renseigner sur la pertinence de la méthode <i>d'Arbre de connaissances/compétences</i> pour gérer les ressources humaines.	<b>1,83</b>
Favoriser la construction d'un immeuble de bureaux et ateliers «bio-climatiques», avec partage de machines et basse consommation énergétique (comme par exemple Green Office de l'architecte Conrad Lutz à Givisiez).	<b>2,0</b>
D'autres propositions :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de coaching pour tout nouvel entrepreneur par des habitants de la commune (cadre, retraités, etc.)</li> <li>- - Développer un moyen de communication « online » pour connaître à tout moment les employés disponibles et les capacités et demandes des entreprises</li> </ul>	

Par itération, les discussions de l'Atelier du futur ont abouti à l'élaboration de quatre fiches-actions. Les deux premières fiches concernent les entreprises (artisanales et commerciales), la troisième traite de la réinsertion des demandeurs d'emploi et la quatrième des futures entreprises qui viendront s'installer dans le nouveau quartier de la gare de Chêne-Bourg.

Fiche-action n°E1 : «Proposer la création d'un Conseil économique intercommunal »

Fiche-action n°E2 : «Promouvoir l'application d'éco-gestes dans les PME et commerces »

Fiche-action n°E3 : «Mettre en place une expérience pilote (intercommunale) visant à soutenir les demandeurs d'emploi qui désirent devenir indépendants»

Fiche-action n°E4 : «Veiller au maintien de l'artisanat et du petit commerce dans le nouveau quartier de la Gare de Chêne-Bourg »

### **Les membres de l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques »**

**Coordinateur :** M. Michael Buffard

Membres : Mmes Camille Bierens de Haan, Géraldine Chaton, Gabrielle Moriello Pagano, Maryse Moussa, Véronique Pfeiffer et M. Yves Leyss

**Consultant bureau ECO21 :** Andràs November



## Fiche-action n°E1

### Atelier du futur n°6 « Emploi et activités économiques »

#### « Proposer la création d'un Conseil économique intercommunal (Trois-Chêne) »

#### Evaluation de la situation

La création d'un *Conseil économique des Trois-Chêne* (CETC) vise à associer les milieux économiques au processus d'élaboration de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg et les amener à travailler dans les perspectives du développement durable<sup>17</sup>. Il aura pour mission de renforcer les liens entre les industriels, les commerçants et les autorités politiques ainsi qu'entre les habitants des Trois-Chêne. En allant à la rencontre des entreprises situées dans ces communes, le CETC cherchera à répondre à leurs besoins<sup>18</sup>.

Créé à l'échelle des Trois-Chêne, le Conseil économique permettrait de fédérer plus de mille (1051) entreprises des trois communes<sup>19</sup>.

Dans l'accomplissement de son mandat, le CETC tiendra compte des facteurs suivants :

- la portée globale des activités économiques (cantonale, fédérale, internationale) dépassera l'échelle communale,
- le rôle restreint des communes dans la promotion économique, car ce sont les législations cantonale et fédérale qui régulent la vie économique,
- l'autonomie des dirigeants d'entreprises dans leurs décisions et l'ouverture aux questions du développement durable. Ceux-ci doivent en effet se persuader que l'application des mesures de durabilité ne compromet pas l'intérêt de l'entreprise (par exemple, la protection de l'environnement).

#### Objectifs visés

- Promouvoir le développement économique de la commune de Chêne-Bourg en collaboration avec les communes de Thônex et Chêne-Bougeries et les diverses instances locales et cantonales.
- Créer un lieu de rencontre et d'échange entre les entreprises elles-mêmes et avec leurs partenaires (autorités, habitants) dans le cadre de l'Agenda 21.
- Apporter un soutien aux entreprises en fonction de leurs besoins (notamment les PME et le petit commerce).
- Maintenir la présence des entreprises dans la Commune.
- Faciliter la création de nouvelles entreprises à Chêne-Bourg (en coordination avec Chêne-Bougeries et Thônex).
- Renforcer la solidité et la diversité du tissu économique des trois communes.

<sup>17</sup> Cette proposition s'inspire de l'exemple de la Ville de Lancy qui a créé son Conseil économique communal en 1998.

<sup>18</sup> Le terme « entreprise » est employé ici dans un sens *générique*. Il englobe tout établissement industriel, artisanal ou commercial, indépendamment de sa taille (p. ex. PME) ou de sa forme juridique (par exemple, SA ou Sàrl). Il couvre toutes sortes d'activités à but lucratif et dont les prestations sont rémunérées y compris les médecins, architectes ou autres métiers.

<sup>19</sup> Soit 367 à Chêne-Bourg, 329 à Chêne-Bougeries et 355 à Thônex (cf. Mémento statistique du canton de Genève, 2008).

## **Pertinence « développement durable » de l'action**

Les entreprises sont des acteurs importants du développement durable. Elles disposent d'un potentiel considérable dans la protection de l'environnement (par exemple la réduction des émissions CO<sub>2</sub>) et sur le plan social en ce qui concerne les conditions du travail, la création d'emplois et la formation professionnelle. De nombreuses entreprises intègrent déjà les principes de « durabilité » dans leurs méthodes de gestion. Le CETC peut précisément stimuler les entreprises de la Commune à évoluer dans ce sens.

## **Descriptif et mise en place de action**

### **A. Descriptif des principales tâches du Conseil économique communal**

#### *1. Réunir les informations de base concernant les entreprises des Trois-Chêne*

- créer une base de données des entreprises ;
- établir un répertoire des entreprises industrielles et commerciales.

#### *2. Maintenir des contacts réguliers entre les dirigeants d'entreprises des Trois-Chêne, les autorités politiques (Conseil administratif et Conseil municipal) et les habitants*

- organiser une journée annuelle des entreprises, consacrée à un thème d'actualité économique<sup>20</sup> ;
- organiser des rencontres sectorielles (commerçants des quartiers, PME, etc.) ;
- organiser des fêtes à l'occasion de la remise des diplômes de fin d'apprentissage .

#### *3. Soutenir les entreprises des Trois-Chêne (PME, petit commerce) et favoriser leur développement dans les perspectives du développement durable*

- mettre en contact des entreprises entre elles (par exemple, collaboration transversale inter-entreprises, « réseautage », partenariat) ;
- répondre aux besoins des entreprises;
- faire des propositions concernant l'affectation des bâtiments industriels, artisanaux et locaux commerciaux (PME, commerces) ;
- être à la disposition des entreprises et servir d'interlocuteur pour faciliter leurs démarches administratives aux niveaux local et/ou cantonal ;
- collaborer avec les institutions de promotion économique du canton ;
- orienter les entrepreneurs vers les organisations cantonales d'aide aux entreprises (Fondation d'aide aux entreprises, GENILEM, Fongit) ;
- collaborer avec les chefs d'entreprises pour trouver les solutions aux problèmes sociaux (trouver pour les jeunes un premier engagement, employer des chômeurs, création de crèches) ;
- renforcer les réseaux des entreprises artisanales et commerciales de proximité.

#### *4. Mettre en place les moyens de communication et d'information sur les activités des entreprises artisanales, industrielles et commerciales des Trois-Chêne*

- publier la liste des entreprises sur le site internet de la commune en vue de créer une meilleure visibilité des entreprises locales ;
- faire connaître les produits et services des entreprises et commerces (services de proximité) ;
- renforcer les réseaux des entreprises de proximité.

#### *5. Favoriser l'écologie industrielle*

---

<sup>20</sup> De telles rencontres existent déjà. Il s'agira de les intégrer dans la politique économique globale de la commune

## **B. Mise en place du Conseil économique communal**

Le Conseil sera composé de 4 à 5 personnalités du monde industriel, artisanal et commercial, présidé en alternance par le Conseiller/Conseillère administratif/administrative en charge des affaires économiques des trois communes. Administrativement, le Conseil économique dépendra du Secrétaire général, assisté d'un collaborateur/collaboratrice à temps partiel.

### **Calendrier**

Adoption de cette action dans les meilleurs délais afin d'entrer en discussion et négociation avec les communes de Thônex et Chêne-Bougeries.

### **Responsables**

Conseil administratif.

### **Partenaires**

Conseils administratifs des communes partenaires, représentants d'activités professionnelles à Chêne-Bourg et dans les communes partenaires.

### **Budget**

Estimation : CHF 50'000 par année.

Cette charge, correspondant approximativement à un salaire à 50% d'un-e délégué-e, devrait se répartir entre les communes impliquées dans le Conseil économique.

### **Indicateurs de développement durable**

- Nombre de dossiers traités.
- Nombre d'entreprises établies à Chêne-Bourg et dans les communes concernées.
- Nombre d'entreprises ayant quitté Chêne-Bourg et les communes concernées.

### **Suivi et amélioration continue**

Rapport annuel présenté au Conseil municipal.

**« Promouvoir l'application d'éco-gestes dans les PME et les commerces »**

**1. Evaluation de la situation et justification :**

Le respect des principes du développement durable passe aussi par le changement d'habitudes de tous les acteurs de la vie économique (producteurs) et sociale (consommateurs). Compte tenu de leur impact considérable sur l'environnement, les entreprises ont un important rôle à jouer en adoptant des modes de production permettant de diminuer leur « empreinte environnementale ». Dans cette optique, les activités économiques devraient être repensées sous l'angle de « l'éco-efficience »<sup>21</sup>.

Les « éco-gestes » constituent le premier pas vers la mise en œuvre de la durabilité économique. D'autant plus qu'ils sont à la portée des artisans, commerçants et PME. Il s'agit de mesures simples qui permettent d'économiser des ressources sans grand effort, et en même temps, elles peuvent être rentables pour les entrepreneurs. En fait, toute personne travaillant dans une entreprise, peut agir concrètement pour transformer les gestes quotidiens - souvent polluants ou gaspilleurs - en actions qui protègent l'environnement. Par exemple, ne pas verser les produits chimiques dans les égouts. Les éco-gestes ont un impact important sur les économies d'énergies, la réduction de l'utilisation des ressources non renouvelables et la diminution des déchets et des polluants.

Une publication du Service du développement durable de l'Etat de Genève, « Guide des PME et développement durable », donne de nombreuses informations sur les « *petit gestes écologiques applicables dans les PME et commerces* » que tout acteur économique peut appliquer dans ses activités pour protéger l'environnement<sup>22</sup>. Les différents chapitres du Guide contiennent des informations sur :

- la politique d'achat environnementale
- la gestion des déchets
- la gestion de l'énergie
- la protection de l'air
- l'écologie au bureau
- la construction et la rénovation
- le nettoyage et l'entretien
- la mobilité et le transport

**2. Objectifs visés :**

- Sensibiliser les entrepreneurs, artisans, commerçants et leurs employés à l'importance des éco-gestes dans leurs activités quotidiennes.
- Informer les entrepreneurs, artisans, commerçants et leurs employés sur les possibilités qu'offrent les éco-gestes pour protéger l'environnement.
- Motiver et amener les entrepreneurs à adopter concrètement les éco-gestes dans leurs entreprises dans une perspective du développement durable.

<sup>21</sup> Cf. OCDE, *Eco-efficience*. Paris, 1998 ; Une description des différents aspects figure dans l'annexe ci-après.

<sup>22</sup> Le Guide de « *petit gestes écologiques applicables dans les PME et commerces* » peut être consulté et téléchargé sur le site <http://www.ge.ch/agenda21/pme/>

### 3. Pertinence « développement durable » de l'action :

L'application des éco-gestes contribue à la protection de l'environnement étant donné qu'elle permet de réduire concrètement « l'empreinte environnementale » des activités économiques, en particulier : diminuer la consommation des ressources naturelles et énergétiques, baisser le rejet de polluants et la production de déchets, modérer les nuisances. Sur le plan social, la prise de conscience des entrepreneurs sur l'importance des éco-gestes dans leurs activités renforce leur responsabilité sociale à l'égard de la collectivité locale.

### 4. Descriptif des actions:

L'adoption des éco-gestes se déroule en plusieurs étapes et en collaboration avec différents partenaires, comme les associations des entrepreneurs et le Conseil économique communal :

1. Informer, sensibiliser et motiver les entrepreneurs sur les avantages des écocgestes (protection de l'environnement, rentabilité et image):
  - organiser des séances/réunions concernant les possibilités d'application des éco-gestes dans leurs activités et dans leurs entreprises,
  - distribution de la publication « *Petit gestes écologiques applicables dans les PME et commerces* » aux intéressés (artisans, commerçants et dirigeants des PME) <sup>23</sup>.
2. Aider les petits commerces et les PME dans l'introduction des éco-gestes :
  - confier un *diagnostic préalable* de situation de l'entreprise/commerce à des demandeurs d'emploi (formés à cette tâche),
  - formuler des propositions d'améliorations,
  - faire un bilan des actions mises en place après une période de six mois.
3. Récompenser les entreprises (PME, petits commerces) « exemplaires » qui ont montré une certaine « innovation » et/ou ont réalisé les meilleurs résultats dans l'application des éco-gestes<sup>24</sup>. Par exemple, attribuer le *label communal « développement durable »* à des entreprises, commerces ou artisans qui se distinguent particulièrement par des solutions créatives dans le domaine des « éco-gestes ».

#### Calendrier :

Activité permanente

#### Nom des responsables :

A désigner

#### Nom des partenaires et mode de participation :

Entreprises, commerces, associations professionnelles, Conseil économique communal.

#### Budget :

A établir en fonction des activités programmées

#### Indicateurs de développement durable :

- Nombre de PME et petits commerces participant à des actions programmées
- Nombre de personnes qui participent aux réunions, séminaires

#### Suivi et amélioration continue :

Evaluation des résultats en fonction des actions réalisées (information, formation et soutien accordé)

---

<sup>23</sup> La réimpression du document devrait être discutée avec les responsables du Service du développement durable de l'Etat.

<sup>24</sup> Par exemple, attribuer le *label communal « développement durable »* à des entreprises, commerces et artisans qui se distinguent par des solutions créatives dans le domaine des « éco-gestes »

## Les PME (artisanales et commerciales) et le développement durable <sup>25</sup>

Toute entreprise occasionne un impact sur l'environnement en ponctionnant directement ou indirectement des ressources naturelles et en produisant des déchets. Toutefois, il est souvent possible de réduire ces effets indésirables en optimisant les activités économiques.

Des outils permettent de faciliter la gestion environnementale d'une entreprise. Ainsi, **l'éco-conception**, qui dresse un bilan du cycle de vie du produit, ou **l'éco-efficience**, qui, en cherchant à produire mieux, permet des économies à la fois environnementales et économiques. Mais produire écologiquement implique d'utiliser des biens intermédiaires qui eux aussi répondent à ce critère; les contraintes des **labels** facilitent la politique d'achat des entreprises exigeantes. Les responsabilités doivent également s'étendre jusqu'au terme du processus de production en adoptant une politique cohérente de **gestion des déchets**, basée sur le tri et le recyclage, ce dernier offrant d'ailleurs d'intéressantes opportunités de valorisation.

L'activité même de la société commerciale doit faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi, la **consommation énergétique** doit être optimisée; bien souvent des mesures simples permettent d'ailleurs d'économiser sans effort. Même constat pour la **gestion de l'eau**; là aussi, épargner une ressource constitue un potentiel de gain financier.

L'entreprise doit être consciente de ses impacts sur le milieu. La prise en compte des différentes formes de **pollution de l'air** bénéficie doublement à la firme: en plus de son action en faveur de l'atmosphère, elle peut lui permettre d'éviter d'être soumise à une taxe sur le CO<sub>2</sub>. **Les sols et sous-sols** ne doivent pas pouvoir être contaminés par des produits dangereux qui nécessitent des précautions d'utilisation strictes.

Sans appartenir à un secteur industriel à risque, toute entreprise peut agir concrètement au quotidien en faveur de l'environnement. Ainsi **l'écologie au bureau** permet de limiter les impacts de l'administration inhérente à toute activité économique; de même il est aisé de privilégier les **produits de nettoyage** les moins nocifs. Une meilleure **gestion des transports** s'applique aux marchandises, mais également aux employés ainsi qu'à la clientèle. Enfin, de nombreux impacts futurs peuvent être évités si, dès la **construction** d'un bâtiment professionnel, des règles simples sont appliquées.

### INDEX DU CHAPITRE

INDICATEURS D'ÉCO-EFFICIENCE  
ÉCO-CONCEPTION  
POLITIQUE D'ACHAT ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLABELS  
GESTION DES DÉCHETS  
GESTION DE L'ÉNERGIE  
GESTION DE L'EAU  
PROTECTION DE L'AIR  
POLLUTION DES SOLS ET LIQUIDES DANGEREUX  
ÉCOLOGIE AU BUREAU  
MOBILITÉ ET TRANSPORTS  
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION  
NETTOYAGE ET ENTRETIEN

---

<sup>25</sup> Extrait de la publication du Service du développement durable de l'Etat de Genève, intitulée : « Guide des PME et développement durable », <http://www.ge.ch/agenda21/pme/mn07.asp>

## Fiche-action n°E3

### Atelier du futur n°6 « Emploi et activités économiques »

**« Mettre en place une expérience pilote (intercommunale) visant à soutenir les demandeurs d'emploi qui désirent devenir indépendants »**

#### 1. Evaluation de la situation et justification

##### 1.1 L'évolution du chômage à Genève

Le niveau du chômage est plus élevé dans le canton de Genève qu'en moyenne en Suisse (5,3% contre 2,7% fin 2008). Il convient cependant de préciser que ce n'est pas seulement le *taux* de chômage qui pose problème, mais aussi sa *durée*. En effet, même si le nombre de chômeurs de longue durée est en nette diminution, cet indicateur qui s'élève à 24% fin 2008 à Genève, reste supérieur par rapport aux moyennes vaudoise (19%), bâloise (15%) et suisse (14%)<sup>26</sup>. Enfin, la crise sévère du système financier et de l'économie qui se développe depuis 2008 rend aléatoire toutes les prévisions concernant l'évolution de l'économie et de l'emploi à moyen et à long terme.

##### 1.2 La situation à Chêne-Bourg

Les problèmes du chômage sont pris en charge par la législation fédérale, complétée par une nouvelle loi cantonale, acceptée par le peuple le 16 décembre 2007. Cette loi a supprimé le système des emplois temporaires et introduit les emplois dans le secteur solidaire et social.

En complément à la législation fédérale et cantonale en vigueur, les autorités des Trois-Chêne ont mis en place une permanence intercommunale de « proximité » : l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi<sup>27</sup>. Celle-ci accueille les chômeurs pour les conseiller dans leur recherche d'emploi et dans l'établissement de leurs projets professionnels. *Pour mémoire, Chêne-Bourg, a compté 220 chômeurs en 2008, ce qui correspond à un taux de chômage de 5,7%.*

L'Action Trois-Chêne pour l'Emploi accomplit les tâches suivantes :

- prise en charge, conseil et orientation des chômeurs et demandeurs d'emploi dans leur recherche, formation ou stage en entreprise ;
- maintien de contacts avec les structures cantonales et avec toute organisation locale ou cantonale active dans ce domaine ;
- recherche de fonds pour financer les projets ou complément de formation qui ne sont pas prises en charge par la loi ;
- établir les contacts, et le cas échéant, un partenariat avec les entreprises pour placer des demandeurs d'emploi permettant d'acquérir une expérience professionnelle nécessaire à leur réinsertion.

Concrètement, les demandeurs d'emploi qui s'adressent à l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi peuvent compter notamment sur :

- une aide dans les démarches administratives ;
- l'établissement d'un dossier de candidature, la rédaction de CV et de lettres de motivation ;
- un soutien pour préparer les entretiens d'embauche ;

<sup>26</sup> La durée moyenne du chômage à Genève se situait à 306 jours (durée basée sur une semaine de 7 jours) en février 2008 ; elle est en baisse par rapport à l'année précédente.

<sup>27</sup> Cette structure a été mise en place en collaboration avec les autres communes des Trois-Chêne (Chêne-Bougeries, Thônex) et de la région « Arve et Lac ».



- la mise à disposition d'un parc informatique, avec atelier et soutien ;
- des opportunités de contacts avec des entreprises partenaires ;
- une aide pour la mise en forme de dossiers de projets.

L'expérience des collaboratrices et collaborateurs de la permanence montre que les personnes qui viennent en consultation présentent le plus souvent les caractéristiques suivantes:

- personnes de tous niveaux souhaitant une aide pour établir leurs dossiers, un soutien informatique et pouvoir bénéficier d'un lieu de rencontre;
- jeunes en rupture, en attente d'une place d'apprentissage, cherchant un stage de formation dans une entreprise, puis un soutien pour l'obtention d'une place d'apprentissage.

Parallèlement au travail indispensable de prise en charge et de conseil des demandeurs d'emploi qu'accomplit actuellement l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi, de nouvelles pistes sont élaborées permettant aussi de préparer les demandeurs d'emploi qui souhaiteraient développer une activité indépendante et devenir entrepreneurs.

Relevons encore que l'aide à la création d'activités indépendantes fait actuellement l'objet d'une expérience en France. Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il s'agit de promouvoir « l'auto-entrepreneuriat ». Le statut « *d'auto-entrepreneur* »<sup>28</sup> permet d'exercer des activités indépendantes sans créer formellement une entreprise. Cette expérience est à cet égard différente de la présente proposition qui préconise la création de « véritables » micro-entreprises.

## 2. Objectifs visés

Les objectifs concrets sont, à l'échelle des Trois-Chêne, voire du secteur Arve-Lac, de :

- mettre en place une expérience pilote d'insertion de jeunes détenteurs de CFC, souhaitant se mettre à leur compte ;
- apporter des informations et conseils aux chômeurs et demandeurs d'emploi des Trois-Chêne, de 18 à 60 ans, qui souhaitent créer leur entreprise et devenir autonomes ;
- élaborer une nouvelle voie permettant l'insertion des chômeurs et demandeurs d'emploi qui souhaitent devenir indépendants, comme une réponse à la crise financière et économique qui risque d'entraîner l'augmentation du chômage.

## 3. Pertinence « développement durable » de l'action

L'un des postulats adoptés par la Confédération en matière de développement durable précise que: « le système économique doit permettre aux personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle de trouver un travail valorisant qui leur permette de subvenir à leurs besoins.<sup>29</sup> » A l'inverse, l'exclusion du monde de travail et la pauvreté, menace la cohésion sociale. Elle contribue à la dégradation des conditions socio-économiques et de la qualité de vie.

## 4. Descriptif de l'action : mise en place de l'expérience pilote

Il existe de nombreux projets et initiatives à Genève pour trouver des solutions adéquates à l'insertion ciblée des différentes catégories de demandeurs d'emplois dans le monde du travail

<sup>30</sup>

Le lancement du programme de création des micro-entreprises, sous forme d'une expérience pilote au sein d'Action Trois-Chêne pour l'emploi serait un projet évolutif pouvant apporter aux personnes qui le souhaitent la possibilité de réaliser leurs objectifs<sup>31</sup> en devenant autonomes.

<sup>28</sup> Les démarches administratives permettant d'engager une telle activité sont simplifiées, les charges et les cotisations sociales sont réduites. Le statut d'auto-entrepreneur est accessible à tous (salariés, chômeurs, retraités, etc.), sur simple inscription. Pour plus d'informations : <http://www.auto-entrepreneur.fr/>, <http://www.auto-entrepreneur-web.fr/>

<sup>29</sup> OFS/OFEFP/ARE (éd) : *Mesurer le développement durable*. Un aperçu de Monet – le système suisse de monitoring, août 2002, p. 7

<sup>30</sup> Voir quelques exemples d'organisations d'insertion dans l'annexe



La création d'un **Groupe d'accompagnement** est dans le cadre de cette action. Celui-ci pourrait être composé de 4 ou 5 personnes parmi les membres de l'actuel Atelier du futur. Le groupe fera appel, selon les besoins, aux chefs d'entreprises connaissant les métiers choisis, associations professionnelles, formateurs et conseillers (coaching), pour soutenir le démarrage des activités des jeunes entrepreneurs par un suivi actif (minimum une fois par mois pendant la 1<sup>er</sup> année).

Les principales étapes de la mise en place de l'expérience pilote sont les suivantes :

- Etudier les dossiers des demandeurs d'emploi qui souhaitent devenir indépendants ou qui arrivent au terme d'une formation certifiée CFC sans trouver un emploi.
- Soutenir le développement de 2 ou 3 projets de micro-entreprises (domaines possibles : ébénisterie, sanitaire, plombier, peintre, nettoyage, conciergerie, secrétariat, fiduciaire, services, etc.).
- Conclure un contrat de 3 ans au maximum avec les nouveaux entrepreneurs sélectionnés en assurant la prise en charge de certains coûts pendant la période de lancement de leurs activités.
- Elaborer et faire signer par les nouveaux entrepreneurs une « Charte » concernant les règles de base des métiers choisis.
- Créer un *secrétariat commun* qui assurera certains travaux administratifs des trois micro-entreprises : téléphones, information aux clients, facturation, comptabilité, assurances, etc.
- Encadrer les nouveaux entrepreneurs dans leur recherche de locaux de travail et de dépôts communs, à loyers préférentiels, dans la région des Trois-Chêne
- Conseiller les candidats qui veulent « lancer leur boîte » dans la recherche de financements et crédits.
- Associer à l'expérience pilote le Conseil économique de Chêne-Bourg composé de chefs d'entreprises (à créer dans le cadre de l'Agenda 21), pour évaluer, conseiller et sélectionner certains projets
- Enfin, dans une étape ultérieure, l'expérience pilote pourrait être élargie pour faciliter la création d'autres micro-entreprises par des chômeurs et demandeurs d'emploi avec l'objectif que certaines contribuent aux besoins en réinsertion et en formation.

A titre d'exemple, les activités suivantes pourraient faire l'objet de la création de micro-entreprises<sup>32</sup> :

- Peintre en bâtiment
- Conseil informatique pour personnes âgées
- Lavoir & blanchisserie
- Dépannage et réparation (TV, Internet)
- Jardinier
- Coursier (en vélo)
- etc.

## 5. Partenaires et mode de participation :

*L'Action Trois-Chêne pour l'Emploi* (chargée de la mise en place et de la gestion du projet), OCE, Associations professionnelles, Conseil économique communal, Communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex, Réalise, APRES.

## 6. Calendrier :

En fonction de la date de la décision prise par les autorités politiques (CM et CA), le planning détaillé établira la mise en place de la structure.

---

<sup>31</sup> Voir la publication d'APRES - Chambre de l'économie sociale et solidaire : *Guide du créateur de l'entreprise sociale et solidaire, Entreprendre autrement, c'est possible*. Genève, 2007

<sup>32</sup> Voir l'émission de télévision sur M6 : « Les nouveaux aventuriers », dans le magazine : « Lancer sa boîte », dimanche 25 janvier

## 7. Budget estimé :

Le financement du projet devrait être négocié avec les partenaires potentiels : les instances cantonales et fédérales, les autorités des communes concernées et d'autres partenaires intéressés à ce projet.

Le budget comprend quatre volets :

- *investissement initial* pour financer les infrastructures (équipement, outils, meubles, informatique) nécessaires à la mise en place de l'expérience (environ 25'000.- )
- *soutien financier* aux trois entrepreneurs pendant la période de lancement de leurs entreprises (30'000.-)
- *loyers* (15 m2 du secrétariat et locaux pour dépôts du matériel)
- frais de fonctionnement du secrétariat commun (une personne à temps partiel, éventuellement le support/reconversion d'un chômeur de plus de 55 ans ayant une bonne expérience administrative (par an env. 50'000.- charges sociales comprises)

La majorité des coûts de l'expérience pilote devrait être financée par le budget fédéral et cantonal (OCE). Pour obtenir les locaux (gratuitement) et pour déposer le matériel (peinture, outils), on pourrait éventuellement compter sur la solidarité des personnes ou entreprises qui ont des locaux non utilisés. Autrement dit, on peut envisager que certains soutiens soient accordés en nature (mise en place des locaux, équipements, etc.)

## 8. Indicateurs de développement durable :

- Nombre de chômeurs et demandeurs d'emploi participants aux différentes actions.
- Nombre de micro-entreprises créées.
- Nombre de micro-entreprises encore actives après 1,2 et 3 ans
- Nombre d'entreprises financièrement autonomes et viables après 3 ans.
- Evaluation comparative du taux de réussite entre les personnes ayant constitué une micro-entreprise et les personnes à la recherche d'un emploi salarié.
- Nombre chômeurs engagés et formés.
- Montant du soutien financier accordé par micro-entreprise créée.

## 9. Suivi et amélioration continue :

Evaluation des résultats sur la base des indicateurs ci-dessus et ajustement de l'action (information, formation, financement et d'autres soutiens accordés) après six mois d'activités.

## Exemples d'organismes d'insertion

- **APRÈS - Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire**, regroupe environ 200 organismes de la région genevoise (coopératives, associations, fondations, etc.) développant des activités les plus diverses (agriculture, commerce, restauration, travaux d'entretien, services à la personne), directement ou indirectement liées à l'économie solidaire et sociale. APRÈS a mis en place un programme pilote de placement, intitulé *Projet de Première Expérience (PPE)*, en partenariat avec l'Office Cantonal de l'Emploi, destiné à des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une formation universitaire qui sont à la recherche d'une première expérience professionnelle. Le programme comprend des stages qualifiants dans les organisations non lucratives dans les secteurs économiques les plus divers<sup>33</sup>. Par ailleurs, APRÈS fournit à ses membres différentes prestations tel qu'un « chéquier créateur GENILEM » qui offre 10 heures de consultation d'experts pour le développement et le démarrage d'une activité dans l'économie sociale et solidaire. Cet organisme organise périodiquement le « Café des bonnes pratiques des organisations d'ESS » et met sur pied des conférences et ateliers pour aider à développer des compétences dans l'économie sociale et solidaire.
- **COPYRART**, située à Chêne-Bourg (membre d'APRÈS), est une association ouverte aux demandeurs d'emploi et à toute personne en processus de réinsertion professionnelle et sociale. Cet organisme offre la possibilité à des personnes de faire un stage pratique et théorique pour y développer leurs compétences et leurs qualités créatives.
- **REALISE**, créée en 1984, est une entreprise d'insertion au statut associatif. Réalise a pour mission de favoriser le retour à l'emploi de personnes dont les qualifications sont réduites ou inexistantes, après avoir effectué les stages de remise au travail dans des ateliers, associés à un programme de formation. Réalise offre divers services et prestations dans des domaines variés : mise sous pli et mailing, travaux d'emballage, transports, informatique, entretien de l'environnement, jardinage, conciergerie, nettoyage à sec et entretien du linge. Le chiffre d'affaires généré par les prestations offertes sur le marché, permettent d'autofinancer environ la moitié des charges de l'entreprise. Réalise se positionne ainsi à la fois comme prestataire de services mais aussi comme entreprise formatrice dans un secteur où les employés qualifiés font défaut.
- **SEMO** - Semestre de motivation pour les jeunes, est une mesure fédérale mise en place à Genève par la Croix-Rouge Suisse (CRS), l'Oeuvre Suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et Caritas. Il s'agit d'un programme de réinsertion professionnelle destiné aux jeunes adultes et adolescents (de 16 à 25 ans) qui ont terminé leur scolarité obligatoire et qui se trouvent sans activité régulière ou projet. L'objectif est d'accompagner les jeunes dans la construction d'un projet d'avenir en vue de prévenir ou anticiper des situations critiques. Le programme du SEMO comprend plusieurs activités : stages en entreprises, cours de remise au niveau, visites d'entreprises et organisation d'ateliers créatifs.

<sup>33</sup> Les premiers résultats du projet sont encourageants : 69.2 % des participants ont trouvé un emploi fixe ou un autre stage professionnel à la sortie, *Rapport du projet pilote de placement de demandeurs d'emploi diplômés au sein d'organisations membres d'APRÈS*, Genève – Janvier 2008.

## Fiche-action n°E4

## Atelier du futur n°6 « Emploi et activités économiques »

### « Créer un Centre d'activités technologiques et commerciales à Chêne-Bourg »

#### Evaluation de la situation et justification

Le développement des activités industrielles à Genève se heurte souvent à l'insuffisance de locaux commerciaux et industriels. Les zones industrielles existantes, dont la vocation est précisément de mettre à disposition des locaux pour les activités industrielles et artisanales, sont saturées et le taux de vacances est très bas (3 %) <sup>34</sup>.

Pour répondre aux besoins en surfaces et en locaux des entreprises, le Conseil d'Etat a prévu de mener une *politique active en vue de* :

- garantir une offre foncière suffisante, rapidement disponible et attractive ;
- favoriser en priorité l'accueil d'entreprises de haute technologie <sup>35</sup> ;
- aider au maintien des petites et moyennes entreprises et des activités artisanales (...);
- introduire une notion de prix du terrain différencié en fonction de l'activité pour favoriser la création de nouvelles entreprises.

Par ailleurs, les études effectuées auprès des entreprises qui souhaitent s'installer à Genève <sup>36</sup>, montrent qu'elles ont des besoins particuliers en matière de locaux ; elles cherchent notamment:

- des locaux *flexibles*, en fonction du développement prévisible de leurs activités ;
- une mise à disposition de *services communs* (réception, salle de réunions, etc.) ;
- des loyers modérés (plus faibles par rapport à la concurrence régionale, nationale et internationale).

Pour répondre à ces besoins, la construction de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) offre un potentiel intéressant puisqu'elle libérera une surface urbaine qui sera aménagée en créant un nouveau quartier de la Gare, au cœur de Chêne-Bourg. Desservi par le CEVA et par les transports publics, ce périmètre occupe une *place stratégique* pour accueillir des activités économiques diverses (artisanales, commerciales et services) <sup>37</sup>.

#### Objectifs visés

- Renforcer et diversifier le tissu économique de Chêne-Bourg.
- Intégrer les activités économiques dans la vie du nouveau quartier.
- Diversifier l'aménagement urbanistique du périmètre de la Gare de Chêne-Bourg en intégrant des activités économiques.

<sup>34</sup> Plan directeur cantonal, Genève 2015, *Concept de l'aménagement cantonal*, DAEL (actuellement Département du Territoire), juin 2000, p. 30.

<sup>35</sup> La notion de « high-tech » comprend les « *technologies basées sur les percées scientifiques récentes qui apportent un avantage compétitif sensible* ».

<sup>36</sup> Office de la promotion économique, *Etude sur le développement des sociétés actives dans le secteur des sciences de la vie à Genève*, janvier 2008.

<sup>37</sup> Il convient de noter que la création d'un Centre d'activités technologiques et commerciales n'est pas liée obligatoirement à l'aménagement de la place de la Gare de Chêne-Bourg, il pourra être réalisée également dans un autre endroit près du centre de la Commune.

- Offrir des lieux d'accueil aux PME qui souhaitent s'installer à Chêne-Bourg.
- Accorder, le cas échéant, un soutien aux PME industrielles, artisanales et commerciales, en collaboration avec les instances cantonales et fédérales.

### **Pertinence « développement durable » de l'action**

Les entreprises sont des acteurs importants du développement durable : elles disposent d'un potentiel considérable pour agir sur les domaines *économique* (création de richesses), *social* (création d'emplois) et *environnemental* (emploi rationnel et parcimonieux des ressources non renouvelables, diminution des émissions CO<sub>2</sub>) dans les perspectives du développement durable.

### **Création d'un « Centre d'activités technologiques et commerciales de Chêne-Bourg »**

La réalisation d'un « *Centre d'activités technologiques et commerciales de Chêne-Bourg* » répond aussi bien aux exigences du développement technologique qu'aux besoins des entreprises en matière de locaux.

C'est dans ce sens que l'Atelier du futur « Emploi et activités économiques » propose ce projet de création d'un *Centre d'activités technologiques et commerciales de Chêne-Bourg* qui devrait pouvoir accueillir de 30 à 40 entreprises (dont 25 à 30 PME) selon les activités et le nombre d'emplois<sup>38</sup>.

a) *La création d'un « Centre d'activités technologiques et commerciales » permettra de :*

- regrouper au même endroit diverses activités technologiques, artisanales et commerciales complémentaires et non polluantes ;
- ouvrir le Centre aux activités du secteur « service aux entreprises » (recherche et développement (R&D), services juridiques, informatique, formation, conseil en communication, coaching, ingénierie, etc.) ;
- offrir des locaux et des services aux petites et moyennes entreprises et aux « start-up » ;
- développer des partenariats permettant de jeter les bases de l'écologie industrielle.

b) *Création d'une Fondation de droit public*

Il s'agirait de créer une Fondation (*Fondation pour l'installation d'entreprises à Chêne-Bourg*) de droit public ou privé chargée de la réalisation et la gestion du Centre ; ses tâches principales seraient<sup>39</sup>:

- promouvoir l'installation d'entreprises, d'artisans et de commerces en mettant des locaux à disposition ;
- acquérir des immeubles ;
- procéder à la construction de nouveaux bâtiments, à la transformation et à la rénovation des bâtiments existants ;
- octroyer des baux ou droits de superficie ;
- accorder des subventions.

c) *Financement*

Si l'Etat ou la commune ne souhaitent pas prendre en charge le financement d'un tel projet, le financement de la construction et de la gestion du Centre devrait être assuré sous forme d'un *partenariat public-privé (PPP)* sous l'égide de la Fondation pour l'installation d'entreprises à Chêne-Bourg. On peut partir de l'hypothèse de mise en place d'un montage financier réunissant les pouvoirs publics (canton, commune), promoteurs privés (fonds d'investissement) et fondations

<sup>38</sup> Par analogie, le Parc scientifique à Ecublens (PSE) accueille 80 entreprises sur une surface de 9'500 m<sup>2</sup>.

<sup>39</sup> Une telle fondation, la FIVEAC – *Fondation pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces* -, existe à Versoix. Nous sommes reconnaissants à M. René Schneckenburger, ancien Maire de Versoix, de nous avoir communiqué des informations au sujet de cette fondation qu'il préside.

(para)publiques (Fondation pour les terrains industriels - FTI, Fondation d'aide aux entreprises - FAE).

Par exemple : la commune pourrait mettre la parcelle à disposition en imposant certaines conditions de fonctionnement ; l'Etat accorderait divers allègements fiscaux et garanties (exonération du droit de mutation, diminution de la rente du droit de superficie, octroi de prêts sans intérêt) et les investisseurs apporteraient des capitaux sous forme de participation ou de prêts (Caisses de pension, fondations de prévoyance, Banque cantonale de Genève – BCGE).

#### *d) Politique de loyers adaptée aux besoins des entreprises*

Le futur Centre devrait pratiquer une politique de *loyers variables* selon la nature et les résultats des entreprises qui occupent les lieux. En effet, certaines PME ont besoin d'un soutien sous forme de loyers avantageux. En revanche, pour d'autres entreprises qui mettent la priorité sur l'accès aux locaux, un tel avantage n'est pas indispensable. Il conviendrait dès lors de mettre en œuvre des *instruments* permettant de différencier les loyers en fonction des activités du locataire. L'application de cette formule impliquerait par exemple qu'un *loyer de base* soit déterminé en fonction de l'activité, puis adapté périodiquement (à la hausse ou à la baisse) en fonction des résultats financiers de l'entreprise.

#### *e) Appliquer les principes de durabilité à la construction du bâtiment et aux activités des entreprises accueillies au Centre d'activités technologiques et commerciales*

Il convient de souligner que le Centre devrait être réalisé en respectant *les principes de durabilité* (respectueux de l'environnement) dès la conception du bâtiment (choix des matériaux de construction, récupération et recyclage des déchets, économie d'énergie, etc.).

#### **Calendrier :**

Le planning détaillé devrait être élaboré en collaboration avec les mandataires et les partenaires dès l'acceptation du projet du Centre technologique par le Conseil municipal. Les premiers pas consisteront à :

- créer la fondation de droit public ;
- élaborer le concept du Centre technologique et l'intégrer dans le plan d'aménagement ;
- réunir les investisseurs et les fonds nécessaires ;
- démarrer et suivre la procédure (autorisation, appels d'offre, etc.).

#### **Responsables :**

Conseil administratif.

#### **Partenaires et mode de participation :**

Conseil administratif, Conseil municipal, Administration communale, Département du Territoire, Département de l'Economie et de la Santé (DES), Fondation pour les Terrains industriels de Genève (FTI), Office de la promotion économique (OPE), Mandataires et partenaires (Architectes & urbanistes), partenaires privés.

#### **Budget :**

Reste à établir

#### **Indicateurs de développement durable :**

- Nombre d'établissements locataires du Centre technologique de Chêne-Bourg.
- Nombre d'entreprises par secteur d'activité.
- Rentabilité du Centre technologique de Chêne-Bourg.

#### **Suivi et amélioration continue :**

Rapport périodique sur l'avancement des travaux.







# Fiche problématique

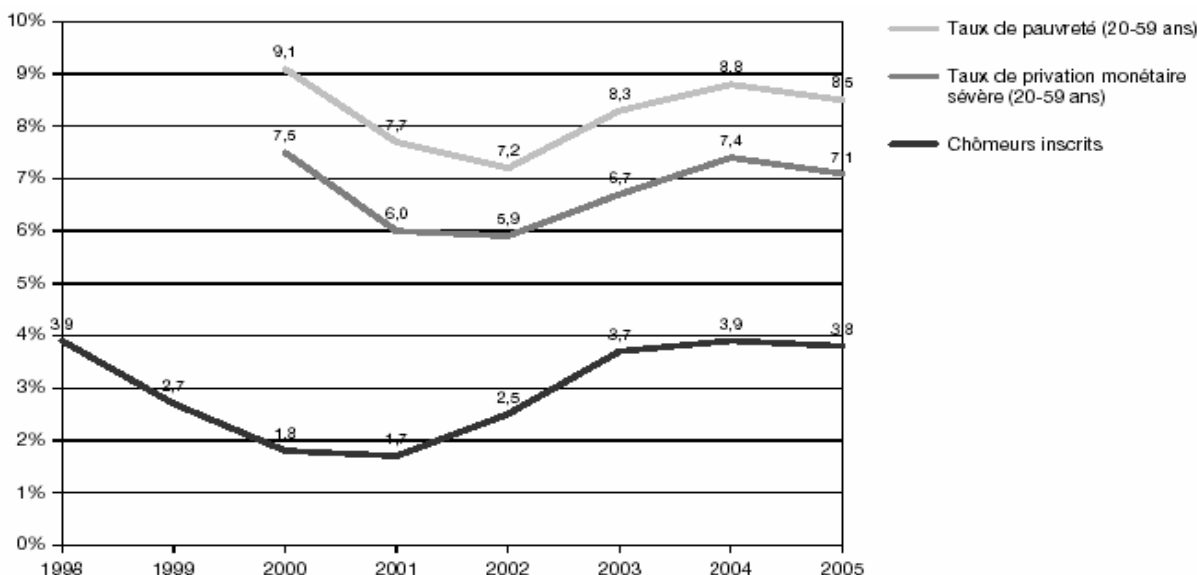
## 1. Données à l'échelle de la Suisse

### La pauvreté, une situation qui n'est pas rare en Suisse

La pauvreté est l'une des situations où peuvent s'exercer des formes de solidarité en direction de ceux qui la subissent.

Le seuil statistique de pauvreté est une valeur définie par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il s'élève à 2'200 francs pour une personne seule (loyer, prime d'assurance maladie, forfait pour l'entretien), 3'800 francs pour un ménage monoparental avec deux enfants de moins de 16 ans (rajouter 100 francs par membre ayant 16 ans révolus) et 4400 francs pour les couples avec deux enfants. Le seuil de privation monétaire sévère correspond au seuil statistique de pauvreté moins les 100 francs par personne ayant 16 ans. Le taux de pauvreté en suisse s'élevait en 2005 à 8,5% (cf. graphique 1), soit environ 360'000 personnes.

Graphique 1 : Evolution de la pauvreté parmi les personnes de 20 à 50 entre 2000 et 2005, en % (Office fédéral de la statistique – Enquête suisse sur la population active 2000-2005).



Sources :

« Terminologie des statistiques de la pauvreté » – Office fédéral de la statistique

« La pauvreté chez les personnes en âge de travailler a légèrement diminué ces cinq dernières années » - Office fédéral de la statistique



La Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (art. 12 et art. 41) stipule :

« Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine »

« La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que :

- a. toute personne bénéficie de la sécurité sociale
  - b. toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé
- (...) »

## De nombreux jeunes en difficulté

Le rapport 2007 de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) relève que près de 45% des personnes bénéficiant de l'aide sociale en Suisse sont des enfants et des jeunes, contre 1,5% chez les plus de 65 ans. La plupart de ces jeunes n'ont pas achevé leur formation. Selon ce rapport, ces jeunes ont généralement des parents au chômage, viennent d'une famille monoparentale, sont issus de familles migrantes ou ont plus de deux frères et sœurs. Le nombre croissant de jeunes pris en charge par le Service du Tuteur Général (STG) va de pair avec le nombre de jeunes en situation de marginalisation. En effet, des jeunes ne fréquentant pas les structures d'accueil, telles que les centres sportifs, culturels ou les maisons de quartier, peuvent se retrouver dans une situation de rupture de liens sociaux.

Sources :

[www.news.admin.ch](http://www.news.admin.ch)

Communiqué du 28.08.2007 : La pauvreté des enfants et des jeunes : une bombe sociale à retardement.

[www.artias.ch](http://www.artias.ch)

Thèmes / Jeunes adultes / Etat des lieux dans les cantons en novembre 2002

Atelier du Futur de Chêne-Bourg n°5 (AFCB05), fiche problématique « Sécurité et ordre public ».

## Quelques données sur l'accueil et l'intégration des étrangers en Suisse

En 2006, la population de Suisse était d'environ 7,5 millions. En 2007, plus d'un million et demi de personnes vivant sur le territoire national sont de nationalité étrangère. Avec un taux d'étrangers d'environ 21%, la Suisse fait partie des pays d'Europe ayant le taux d'étrangers le plus élevé. Les Italiens figurent en tête des nationalités les plus représentées en Suisse (19,1% des étrangers), suivis par les ressortissants de Serbie (12,5%) et par les Portugais (11,4%). Les principaux motifs de l'immigration en Suisse sont l'activité lucrative, suivi du regroupement familial et de la formation professionnelle. En 2006, le nombre de naturalisations était de 47'607, un chiffre en augmentation par rapport à l'année précédente. Parmi les nouveaux naturalisés, les ressortissants de la Serbie sont les plus nombreux, suivis des Italiens et des Turcs.

Globalement, l'intégration des étrangers en Suisse est qualifiée de bonne. Cependant, le rapport sur les mesures d'intégration 2006, publié par l'Office fédéral des migrations (ODM), a donné lieu à un Plan d'action concernant la politique d'intégration. Ce sont au total 45 mesures qui ont été définies. Pour la plupart, elles représentent un renforcement des mesures déjà existantes. Elles concernent évidemment la Confédération, mais surtout les cantons, les communes et les organisations privées qui, de par leur proximité, sont plus à même de jouer un rôle dans l'intégration des habitants.

L'intégration des étrangers concerne également les requérants d'asile. Actuellement, 10'000 demandes sont déposées par an en Suisse, soit 11'000 de moins qu'en 2003. La loi sur les étrangers vise aussi à mettre en place des mesures de renforcement permettant de réduire les abus en matière de demande d'asile. En ce qui concerne leur situation économique, seulement



20% des requérants d'asile exercent une activité. Dans le but de favoriser leur intégration professionnelle, l'Office fédéral des migrations (ODM) collabore avec des associations professionnelles et économiques sur des projets d'intégration par préapprentissage.

Sources :

[www.bfm.admin.ch](http://www.bfm.admin.ch)

Rapport sur les mesures d'intégration, juin 2007

Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)

Revue intégration, n°1 avril 2007 (→ intégration/newsletter)

[www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)

## **Principaux postulats du développement durable liés au domaine d'action « Solidarité et accueil »**

Plusieurs des 45 postulats du développement durable retenus par la Confédération<sup>1</sup> concernent le domaine d'action de l'Atelier du futur. Ces postulats portent sur les conditions de vie, la répartition équitable et l'égalité des chances, le renforcement de la cohésion sociale, la solidarité internationale, enfin le développement et la préservation du capital humain.

Postulat 1b : L'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes et à venir.

Postulat 2c : Une vie dans la dignité exclut tout état de pauvreté. Chaque individu vivant dans l'indigence bénéficiera de prestations de solidarité adaptées.

Postulat 4a : Personne ne doit être victime de discrimination en raison de ses qualités visibles ou invisibles.

Postulat 4b : Chaque individu doit avoir les mêmes droits et les mêmes chances. Il s'agit de viser une répartition plus équitable des ressources conduisant au bien-être.

Postulat 4c : L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée.

Postulat 5a : Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.

Postulat 7a : Le savoir collectif et l'héritage socioculturel doivent être encouragés et enrichis durablement.

Postulat 7c : La capacité à communiquer et à traiter des informations doit être encouragée.

Postulat 7d : Les enfants et les jeunes notamment doivent pouvoir vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir.

---

<sup>1</sup> Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site Internet de la Confédération ([www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch), chapitre développement durable).

## 2. Données à l'échelle du canton de Genève

### L'Hospice général, principal organisme de référence à l'échelle cantonale

Le canton de Genève possède un organisme chargé de l'assistance publique et de l'aide sociale: l'Hospice général. Cet établissement de droit public collabore avec les communes et les associations privées impliquées dans le domaine social. L'Hospice général fournit une aide financière aux personnes ayant des revenus insuffisants pour couvrir des besoins vitaux. Celle-ci financière peut être un forfait, c'est à dire un montant fixe par mois et par personne, ou une aide pour payer le loyer, les primes d'assurance maladie, ainsi que sous certaines conditions, une aide permettant de couvrir une partie des frais de garde d'enfant ou d'aide ménagère. Les personnes ayant épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance chômage peuvent avoir droit à une aide appelée Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). L'Hospice général octroie également une aide financière aux requérants d'asile.

D'autres tâches font également partie des actions de l'Hospice général, telles que la participation à l'élaboration d'animations destinées aux personnes âgées, l'accueil et l'hébergement de jeunes en difficulté, la prévention et l'information auprès de la population, etc.

Sources :

[www.hg-ge.ch](http://www.hg-ge.ch)

[www.geneve.ch/legislation](http://www.geneve.ch/legislation)

Loi sur l'assistance publique, J 4 05

Loi sur l'Hospice général du 17 mars 2006, J 4 07

### Le réseau d'action sociale d'urgence genevois

Le Service Social de la Ville de Genève (SSVG) coordonne l'accueil et l'aide d'urgence aux personnes démunies ou sans-abri dans l'ensemble du canton. Les deux structures principales sont le « Forum contre l'exclusion » et la « Plate-forme de coordination des lieux d'accueil d'urgences ». Le Forum regroupe des associations axées sur la lutte contre l'exclusion ; la Plate-forme regroupe les institutions du Forum centrées sur l'assurance de la satisfaction des besoins primaires (hébergement, nourriture, soins) pour les personnes nécessiteuses.

Il existe ainsi plusieurs lieux destinés à un hébergement d'urgence pour hommes et femmes (avec ou sans enfants). Plusieurs solutions existent également pour assurer des soins d'hygiène et de santé (voir documentation, point 8).

### Données sur les étrangers

Le canton de Genève s'appuie sur différents organes pour mener sa politique d'intégration des étrangers : le Bureau de l'intégration, le Groupe interdépartemental de l'intégration et la Commission consultative de l'intégration.

Tableau : Population résidente du canton de Genève, selon l'origine et le sexe, en janvier 2007 (OCSTAT).

	Hommes	Femmes	TOTAL	Pourcentage
Suisses	126'385	148'273	274'658	62%
Etrangers	87'537	82'249	169'786	38%
TOTAL	213'922	230'522	444'444	100%

### **3. Situation dans les Trois-Chêne et à Chêne-Bourg**

#### **Organismes actifs dans la solidarité**

Les acteurs qui favorisent la solidarité et l'entraide à Chêne-Bourg sont nombreux. Citons en particulier :

- le CASS des Trois-Chêne
- le service social de la commune ;
- le centre de loisirs et de rencontres de Chêne-Bourg ;
- les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) ;
- l'Action Trois-Chêne pour l'emploi ;
- les paroisses protestante et catholique ;
- les associations et sociétés sportives.

#### **Aménagements et exemples d'actions déjà entreprises**

On relève à Chêne-Bourg plusieurs contextes favorables au développement des rapports sociaux et de la solidarité entre les personnes. Quelques exemples sont mentionnés ci-dessous.

##### L'accueil des nouveaux habitants

Depuis de nombreuses années, la mairie de Chêne-Bourg invite les nouveaux habitants à une séance d'information conviviale organisée autour d'une verrée. Cette séance se déroule une fois par an au cours du mois de septembre à la place Favre en présence des autorités et des représentants de l'administration communale. C'est l'occasion de transmettre différentes informations sur la commune et de remettre un exemplaire de l'Annuaire officiel « Le Chênois ». Les organismes sportifs, culturels et de loisirs actifs dans la commune et dans le secteur des Trois-Chêne sont également conviés à participer pour fournir des informations aux nouveaux habitants.

##### La Fondation pour le logement

La Fondation pour le logement de la commune de Chêne-Bourg propose des logements dans des immeubles de l'avenue Bel-Air (HLM, HCM, Loyers libres) et dans la rue Peillonex (HLM). Ils sont destinés aux personnes à revenu modeste. La préférence est donnée aux habitants de la commune, puis aux habitants des Trois-Chêne. La demande de logement est à adresser à la Mairie de Chêne-Bourg.

##### Des lieux conviviaux

Différents lieux conviviaux existent sur le territoire de la commune. Hormis le Centre sportif sous moulin (CSSM), le territoire des Trois-Chêne compte par exemple trois centres de loisirs avec des activités destinées à tous les âges. On compte plusieurs petits théâtres, une ludothèque et une école de cirque. Certains espaces publics constituent des lieux de rencontre de la commune, tels que la Place Favre, le Point favre (salle communale), le Parc Floraire ou la zone de rencontre (rue R.A. Floquet et rue Peillonex notamment). La commune organise également de nombreux événements festifs, tels que la fête des promotions, de la musique, celle de l'Escalade, mais aussi des manifestations musicales, des expositions, des activités culturelles, etc. Avec le soutien des TSHM, une salle de gymnastique ouverte le soir permet aux jeunes de Chêne-Bourg de pratiquer des activités sportives de détente. Enfin, plusieurs établissements privés tels que bistrots et restaurants sont le lieu d'une ambiance conviviale et chaleureuse.

##### Salles et lieux publics à louer

La commune de Chêne-Bourg dispose de divers lieux pouvant accueillir un grand nombre de personnes. Ces salles peuvent être louées auprès de la Mairie : la salle communale, la salle de réunions de la place Favre, la grande salle de l'école Floraire, l'auditorium de Haller, le Centre communal Perréard ainsi que la Dépendance Floraire.

Sources :

Atelier du Futur « enfants et jeunes », Chêne-Bourg 04, fiche problématique.  
Compte rendu financier et administratif 2006 de la commune de Chêne-Bourg.

[www.cssm.ch](http://www.cssm.ch)

[www.chene-bourg.ch](http://www.chene-bourg.ch)

Le Chênois annuaire officiel 2007

## Données du CASS pour les Trois-Chêne

Les données statistiques établies par le CASS sur la base des dossiers de personnes qui s'adressent à cette institution apportent un éclairage sur les difficultés sociales rencontrées à Chêne-Bourg et dans les autres communes des Trois-Chêne..

### Evolution des dossiers 2000/2006

Le nombre de dossiers traités par le CASS des Trois-Chêne est croissant au cours de ces dernières années : il est passé de 547 en 2000 à 695 en 2006 (+ 27%).

Durant cette période, l'évolution est nettement différente selon qu'il s'agit des dossiers « d'assistance » (aide financière) ou « non financiers » :

- les dossiers « Assistance » sont passés de 330 en 2000 à 580 en 2006 (+ 76%)

- les dossiers « non financiers » sont passés de 217 en 2000 à 115 en 2006 (- 47%).

### Profil des personnes qui s'adressent au CASS

Les hommes sont majoritairement bénéficiaires (56%) dans les dossiers « Assistance ».

En revanche, les femmes sont majoritairement bénéficiaires (61%) dans les dossiers « Non financiers ».

Les personnes de nationalité suisse sont majoritairement bénéficiaires des aides (53% des dossiers « Assistance » et 57% des dossiers « non financier »). En comparaison de la population résidant à Chêne-Bourg qui compte 64,1% de Suisses, on relève donc que les personnes de nationalité étrangère utilisent un peu plus les services du CASS ; 19% des dossiers d'assistance concernent des jeunes de 18 à 25 ans.

### Type de ménages

61% des dossiers d'assistance concernent des adultes vivant seuls (41%) ou seuls avec enfant-s (20%).

57% des dossiers de non assistance concernent ces mêmes types de ménages.

### Difficultés matérielles

Par ordre décroissant, on trouve dans les dossiers des difficultés matérielles sur les thèmes suivants (un même dossier peut comprendre plusieurs thèmes) :

Emploi :	69%
Problème de chômage :	63%
Endettement :	40%
Revenus insuffisants :	40%
Difficultés administratives :	39%
Gestion du budget :	19%
Logement :	18%
Avance AI :	15%
Bas salaire :	4%
Avances OCPA :	4%

### Difficultés sociales

Par ordre décroissant, on trouve dans les dossiers des difficultés sociales sur les thèmes suivants (un même dossier peut comprendre plusieurs thèmes) :

Atteinte physique :	34%
Atteinte psychique :	27%
Inadaptation au travail :	26%
Divorce, séparation :	15%



Ecrit mal le français :	15%
Solitude :	12%
Conflits familiaux :	11%
Parle mal le français :	10%
Difficultés d'intégration :	10%
Addictions (dépendances) :	10%
Conflits conjugaux :	9%
Analphabétisme/illettrisme :	5%

#### Appréciations des priorités pour développer des actions à l'échelle locale

Selon le responsable du CASS, deux sujets sociaux sont prioritaires pour envisager des actions à une échelle communale :

- l'isolement des personnes ;
- l'endettement.

## 4. Mandat

Suite aux conclusions des *Bilans environnemental et socio-économique de Chêne-Bourg* (Bureau ECO21, 2003-2004), du travail du Comité de pilotage et des résultats du 1<sup>er</sup> Forum « Chêne-Bourg demain » des 22 et 23 avril 2005, des problématiques jugées prioritaires à Chêne-Bourg ont été réunies dans le domaine d'action « Solidarité et accueil » :

- ❖ **Solidarité intergénérationnelle et interculturelle.**
- ❖ **Structures d'accueil pour tous les âges.**
- ❖ **Lieux de convivialité.**

#### **Identification des publics-cibles**

Les réflexions de l'Atelier sont passées par l'identification des publics-cibles concernés par ces problématiques :

- les personnes précarisées
- les nouveaux habitants
- les habitants en général

## 5. Objectifs visés par les membres de l'Atelier

#### **Principaux axes :**

L'intensité des discussions et le choix final des membres de l'Atelier pour la réalisation de fiches-actions mettent en évidence des axes principaux pour améliorer la solidarité dans la commune de Chêne-Bourg :

- Faciliter les relations intergénérationnelles et interculturelles.
- Porter une attention particulière aux personnes isolées, âgées, aux familles monoparentales et aux jeunes.

Pour se mettre au service de ces objectifs généraux, ont été soulignés les rôles que peuvent jouer : le Centre de loisirs de Chêne-Bourg, le service social de la commune et d'une manière globale les différents acteurs qui composent le réseau social des Trois-Chêne ainsi que les associations actives dans la commune.



## 6. Suggestions d'actions

### Le processus de travail du groupe

Les séances de l'Atelier du futur ont débuté par un vaste brainstorming. Celui-ci a pris en compte des différentes problématiques composant le domaine d'action. Le brainstorming a permis d'identifier plusieurs pistes d'actions.

Les suggestions principales (actions générales et actions ciblées sur les personnes précarisées) ont été discutées puis hiérarchisées dès mars 2008 par les membres.

Cette opération a permis de dégager plusieurs actions prioritaires qui ont nécessité le recueil d'informations complémentaires avant d'être mises sous la forme de fiches-actions (voir au point 7 la liste des six fiches-actions réalisées par l'Atelier du futur).

### ACTIONS GENERALES

#### **Organiser une exposition sur le thème : « Riche, pauvre... ça veut dire quoi ?**

Il s'agit de s'inspirer de l'expérience de l'Association « Enfants du Monde ». Regard croisés d'enfants du monde à Lausanne ([www.edm.ch/regardsdenfance](http://www.edm.ch/regardsdenfance)).

#### **Renforcer les moyens d'action de la commune en matière d'information des habitants**

Il s'agirait de compléter le service actuellement assuré par la mairie, avec :

- la création d'un « Bureau d'information des habitants » destiné à donner des informations sur tous les aspects pratiques de la vie à Chêne-Bourg et à orienter les personnes ;
- la mise en place d'une permanence à la mairie, ouverte en dehors des heures de bureau (par ex. le samedi matin et/ou une fois par semaine en fin de journée).

### ACTIONS CIBLEES SUR PERSONNES PRECARISEES

**Apporter un soutien aux aidants-es naturels-les** (surnaturels-les) qui agissent dans l'anonymat et dans l'ombre et qui font un travail remarquable et très utile: s'inspirer de l'expérience des Eaux Vives (groupe de paroles, cf. Ricardo Rodari).

**Faciliter l'accès des personnes âgées et très âgées aux manifestations organisées dans la commune** pour les associer davantage à la vie communale (choix des horaires, information, déplacement par des bénévoles (ex. Ville de Genève).

**Valoriser et utiliser le capital de compétences professionnelles formidable des personnes à la retraite.**

**Promouvoir l'accompagnement des enfants par les grands-parents à l'école ou pour leurs activités extrascolaires pour favoriser les liens intergénérationnels.**

**Inviter les enfants à proposer leurs services pour les personnes âgées** (lecture d'articles de journal, commissions, courses, etc.).

**Favoriser l'intégration et les échanges intergénérationnels en créant un espace de parole et d'écoute de l'histoire de vie des aînés** pour favoriser la compréhension mutuelle entre générations (expérience de Neuchâtel).

**Promouvoir un système de parrainage intergénérationnel** : « bourses aux compétences » au travers d'un lieu bien identifié (antenne informelle, point de repère).

**Créer un système d'aide pour les familles monoparentales dans le besoin** (garde d'enfants, courses, conseils...).



**Valoriser et promouvoir l'action des concierges** qui apportent leur aide et rendent de petits services (faire appel à l'Association des familles parentales pour préciser l'action).

**Organiser la livraison confidentielle de repas** ; promotion par une campagne d'information (flyers) : un moyen de sortir de l'isolement les personnes en difficulté, de les écouter et de les aider.

**Créer une boutique alimentaire à Chêne-Bourg** (approche davantage communautaire que ciblée sur les personnes précarisées, à envisager à l'échelle des Trois-Chêne selon le modèle des épiceries de Caritas).

**Organiser des repas à thème** à l'occasion desquels les diverses communautés peuvent « rivaliser » d'imagination pour apprêter un met (ex : la Soirée de la patate, la Nuit de la grillade...).

**Améliorer l'accueil des nouveaux habitants** : il existe déjà un apéritif organisé chaque année par la commune pour les nouveaux habitants (succès limité). Au lieu d'une invitation aux nouveaux habitants, encourager la commune à inviter plutôt à une rencontre des nouveaux et des anciens habitants pour augmenter le succès de cette démarche.

**Améliorer les prestations d'aides à domicile** : organisation de visite, aide aux personnes malades ou accidentées momentanément (bras ou jambe cassée, sortie d'une opération), l'aide aux malades chronique étant déjà organisée.

## 7. Liste des fiches-actions

L'exercice de hiérarchisation des suggestions, le regroupement de certaines d'entre-elles ainsi qu'un travail de documentation sur les thématiques abordées, ont permis de soumettre au Comité de pilotage six fiches-actions dont une – la fiche-action SCSA1 - réalisée en collaboration avec l'Atelier du futur « Santé et consommation ».

FICHE ACTION SA1 :

« **Organiser, en collaboration avec le CO de la Seymaz et le Centre de loisirs, des activités avec des jeunes autour du thème « Riche, pauvre... ça veut dire quoi ? » avec l'objectif de créer une exposition** »

FICHE ACTION SA2 :

« **Déplacer le Service social de la commune dans un lieu répondant aux besoins de confidentialité de l'activité** »

FICHE ACTION SA3 :

« **Favoriser la création d'une bourse des compétences des aînés** »

FICHE ACTION SA4 :

« **Faciliter la mise en place d'un réseau d'aides ponctuelles destinées aux familles monoparentales** »

FICHE ACTION SA5 :

« **Améliorer l'accueil des nouveaux habitants** »

FICHE ACTION SCSA1 :

« **Briser l'isolement des personnes seules** »

## 8. Documentation

Six documents ont été produits par le bureau ECO21 dans le cadre de cet Atelier du futur.

### « Données sur le domaine d'action et ses problématiques » (doc 1)

La documentation comprend des définitions sur les notions de « solidarité » et d'« accueil », des données générales aux échelles de la Suisse et du canton de Genève (assurances et aides sociales, accueil des étrangers, solidarité internationale) et des éclairages à l'échelle de la région des Trois-Chêne et de Chêne-Bourg (acteurs locaux dans les domaines sociaux, culturels et associatifs et appréciations sur des situations problématiques enregistrées chez les jeunes).

### « Précarité et réseau social d'urgence » (doc 2)

La documentation comprend des statistiques sur la pauvreté en Suisse et un descriptif des services et des organismes présents dans le canton et en mesure de répondre aux besoins urgents en matière d'hébergement et de soins.

### « Données spécifiques à la commune de Chêne-Bourg » (doc 3)

Cette documentation compile les appréciations recueillies lors de trois interviews effectuées auprès du Service social et des paroisses catholique et protestante.

### « L'expérience de la commune de Bernex avec les personnes isolées » (doc 3 bis)

Cette note a été réalisée pour documenter les Ateliers du futur « Santé et consommation » et « Solidarité et accueil » qui, tous deux, ont exprimé des préoccupations sur la problématique des personnes isolées. Sur la base d'un entretien, la documentation retranscrit en substance les propos du responsable du service social de Bernex concernant l'identification et le suivi des personnes isolées depuis 2006.

### « Données du CASS sur la situation dans les Trois-Chêne » (doc 4)

La documentation comprend des données statistiques sur les dossiers traités par le CASS (profil des personnes, types de difficultés) ainsi que diverses appréciations recueillies lors d'un interview avec le responsable du CASS des Trois-Chêne.

### « Données sur les soins et aides temporaires à domicile » (doc 5)

La documentation réunit des données et des appréciations sur la qualité des prestations fournies (en particulier par la FSASD) aux personnes qui nécessitent une aide temporaire (notamment pratique) à domicile.

## 9. Remerciements

Les participants de l'Atelier du futur remercient très chaleureusement toutes les personnes qui ont consacré de leur temps pour une interview.

- Mme Christine Apothéloz, responsable des pratiques professionnelles à la direction de la FSASD
- Mme Catherine Chaix, du Centre de loisirs de Chêne-Bourg
- M. Lionel Croenne, responsable du CASS des Trois-Chêne
- M. Dominique Demierre, responsable du Service social de la ville de Lancy.
- M. le Pasteur Emmanuel Fuchs, Paroisse protestante de Chêne.
- Mme Gldys André, Paroisse catholique romaine de Chêne-Bourg.
- Mme Isabelle Majois, Service social de la commune de Chêne-Bourg
- M. Patrick Renlund, responsable du Service social de la commune de Bernex.
- M. Pierre-Alain Schneider, président de l'Association des Médecins du canton de Genève.
- M. Eric Sublet, président du Conseil des anciens
- Les membres du Réseau social des Trois-Chêne.
- Les membres du Comité de l'association des Médecins du canton de Genève

L'Atelier remercie également M. Rémi Merle, consultant du bureau ECO21, pour son travail de documentation effectué pour l'Atelier.

### **Les membres de l'Atelier du futur « Solidarité et accueil »**

**Coordinateur :** PERRIRAZ Joël

ALBERTINI Florence, BAUMANN Brigitte, CRAMER Jacqueline, FLUCK Kete, IDJED Saddek, GRANDJEAN Anne, LACOURT Christine, MOMPOINT Marika, MONNIER Kathy, MURI Sarah, NICOLLIN Christiane, OFONI Sumaiya Hassan, PITTALA Frédéric, POITRINEL Monica, SERMET Gérard.

**Consultant du bureau ECO21 :** LACHAVANNE Jean-Bernard

## Fiche-action n°SA1

## Atelier du futur n°7 « Solidarité et accueil »

**« Organiser, en collaboration avec le CO de la Seymaz et le Centre de loisirs, des activités avec des jeunes autour du thème « Riche, pauvre... ça veut dire quoi ? » avec l'objectif de créer une exposition »**

### Situation et justification

L'association « Enfants du Monde » (EdM)<sup>2</sup> a produit un matériel d'information et de sensibilisation basé sur des questions posées à plus de cent enfants de pays du Sud comme du Nord. Leurs réponses s'expriment à travers des photos qu'ils ont prises eux-mêmes et légendées. Ces données permettent d'appréhender le regard de ces enfants sur leur situation, les représentations qu'ils se font du milieu qui les entoure, leurs rêves pour demain... Le résultat de cette démarche nommée « Regards d'enfance » est extrêmement riche et incite inmanquablement à nous interroger sur nos propres valeurs.

L'ONG réalise des expositions publiques<sup>3</sup> et met à disposition des compétences et du matériel pour les communes ou les établissements scolaires intéressés par l'organisation d'animations visant les jeunes dans la tranche d'âge 9-15 ans. Conçu pour un animateur (souvent un enseignant), il existe en particulier un dossier intitulé « Riche, pauvre... ça veut dire quoi ? », lequel comprend un guide pédagogique qui propose diverses activités pour travailler les notions de richesse et de pauvreté sur le support de 34 photos jointes ainsi que des textes pour approfondir la réflexion (fables, articles, témoignages, chansons, etc.).

Une proposition de travail pratique consiste à ce que les enfants photographient, dans leur environnement quotidien, des représentations de ce qu'ils appréhendent comme emblématiques des notions de richesse et de pauvreté. Cette activité donne lieu à des échanges en groupe puis à une exposition publique dans la commune. Pour valoriser une telle réalisation, le site internet d'EdM offre aussi la possibilité de diffuser des photos prises et commentées par des enfants<sup>4</sup>. Sensibiliser des enfants sur ce thème constitue une expérience forte d'éducation à la citoyenneté.

### Objectifs visés

- Développer, en particulier auprès des jeunes de Chêne-Bourg, une réflexion et des échanges sur les valeurs humaines de solidarité et de tolérance, les différences et/ou les similitudes qui peuvent être constatées selon les cultures et les conditions sociales, le pouvoir de l'argent, etc.
- Aiguiser l'attention et le sens de l'analyse en exerçant des travaux pratiques dans l'environnement communal.

### Pertinence « développement durable » de l'action

#### Pôle social

Cette action à forte dominante sociale trouve sa justification dans trois postulats du développement durable retenus par la Confédération suisse<sup>5</sup>. Ces postulats concernent respectivement

<sup>2</sup> Créée en 1968, l'association Enfants du Monde (EdM) est une organisation non gouvernementale (ONG). Son objectif est d'aider et de protéger les enfants des pays défavorisés. Présente dans 8 pays, sur 4 continents, EdM gère 20 projets en faveur d'environ 42'000 enfants. En Suisse, EdM a mis en place plusieurs projets dans une optique d'information et de sensibilisation des jeunes aux problèmes Nord-Sud. A Genève, EdM compte 13 collaborateurs et une équipe de bénévoles. L'exposition « Riche, pauvre... ça veut dire quoi ? » est gérée par Mme Melinda Quadir. Site : [www.edm.ch](http://www.edm.ch)

<sup>3</sup> Une exposition était installée à Genève du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre sur le quai Wilson ; elle a déjà été présentée une quinzaine de fois en Suisse romande depuis sa création en 2006.

<sup>4</sup> Plusieurs de ces séries de photos commentées peuvent être consultées par pays (voir par exemple le travail de Genevois dans le dossier « Suisse ») dans le site [www.edm.ch](http://www.edm.ch)>Regards d'enfance>Exposition en ligne>par pays.

<sup>5</sup> Les indicateurs et postulats « Monnet » sont décrits dans le site internet de la Confédération : [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) (chapitre développement durable).

« l'interdiction de toute discrimination », « l'intégration des défavorisés » et « la compréhension entre les personnes et les cultures » :

- Postulat 4a : « Personne ne doit être victime de discrimination en raison de ses qualités visibles ou invisibles ».

- Postulat 4c : « L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée ».

- Postulat 5a : « Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes ».

#### Pôles environnemental et économique :

La mise en application de cette action a un faible impact environnemental, elle nécessite en outre un budget réduit pour la commune.

### **Descriptif et mise en place de l'action**

La réalisation de cette action pourrait donner lieu à une collaboration entre le CO de la Seymaz, le Centre de loisirs et la commune de Chêne-Bourg. Des travaux s'effectueraient donc avec les enfants sous la responsabilité d'enseignants du CO. Durant cette période et de manière coordonnée, le Centre de loisirs de Chêne-Bourg organiserait des activités complémentaires avec des jeunes qui fréquentent le Centre.

La commune de Chêne-Bourg favoriserait l'organisation de la restitution publique des travaux effectués au CO et au Centre de loisirs : exposition des photos (au Centre de loisirs voire au Point favre), organisation éventuelle d'un débat avec la présence de conférenciers, réalisation éventuelle d'une plaquette co-éditée avec le CO de la Seymaz.

La commune doit donc donner l'impulsion en proposant une forme de collaboration avec la direction du CO de la Seymaz et le Centre de loisirs. Il sera utile de consulter rapidement les représentants de l'ONG EdM<sup>6</sup> sachant qu'ils se montrent disponibles pour fournir des conseils expérimentés sur l'organisation d'animations et l'utilisation de leur matériel ; ils peuvent aussi se déplacer gracieusement pour participer à une animation interactive avec des groupes d'enfants.

### **Calendrier**

Adoption et préparation de cette action dans les meilleurs délais.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des « affaires sociales », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « culture et loisirs », le-la Président-e de la Commission « culture et loisirs », le-la Président-e de la Commission « affaires sociales », le Secrétaire général.

### **Partenaires**

Le Service social de la commune (coordination de l'action), l'association Enfants du Monde (conseils, mise à disposition de matériel pédagogique), le CO de la Seymaz (organisation des travaux avec les enfants), le Centre de loisirs (animations impliquant des jeunes du Centre, organisation éventuelle de l'exposition et d'un débat permettant de restituer les travaux effectués), les enfants de Chêne-Bourg.

### **Budget**

Il reste à préciser dans le cadre de la collaboration avec le CO de la Seymaz. A priori, le budget devrait se limiter à des frais techniques (pris en charge par le CO ?) et des frais promotionnels et divers (pris en charge par la commune à hauteur de quelques milliers de francs):

- Acquisition d'un ou de plusieurs dossiers pédagogiques d'EdM (un exemplaire par animateur au prix unitaire de CHF 28.-) ;
- Prêt d'appareils photos (ou simplement l'usage d'appareils personnels ?) ;
- Tirage des photos sélectionnées en vue de l'exposition et supports d'exposition
- Promotion de l'exposition (affiches) et organisation d'un vernissage (verrée).

---

<sup>6</sup> Enfants du Monde - ch. Auguste-Vilbert 14 – 1218 Grand-Saconnex - tél. 022.791.00.47 – info-projetjeunes@edm.ch



- Invitation d'un ou deux conférenciers.
- Eventuelle brochure compilant les photos sélectionnées et quelques textes issus des travaux pratiques.

En outre, une partie du budget de l'action pourrait faire l'objet d'une subvention allouée par la Fondation Education et Développement<sup>7</sup> (FED), un organisme qui soutient Enfants du Monde.

### **Indicateurs de développement durable**

- Nombre d'enfants participant aux ateliers pratiques.
- Appréciations recueillies sur des circulaires d'enquêtes distribuées aux participants et aux visiteurs de l'exposition.

### **Suivi et amélioration continue**

Après la réalisation de l'action et sur la base des indicateurs ci-dessus, évaluer l'intérêt de reconduire l'opération.

---

<sup>7</sup> FED – [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch) (entretien avec M. Maurer, tél. 021.612.00.81)



## Fiche-action n°SA2

Atelier du futur n°7 « Solidarité et accueil »

### « Déplacer le Service social de la commune dans un lieu répondant aux besoins de confidentialité de l'activité »

#### Situation et justification

Une part de l'activité du service social communal consiste à être en contact avec le public et en particulier à recevoir des personnes fragilisées pour leur fournir conseils et aides individualisés. Ce type d'activité est en croissance dans les communes genevoises qui se doivent pour la plupart de compléter les prestations sociales effectuées à l'échelle cantonale par des conseils de proximité, des aiguillages, voire par des aides plus concrètes dans divers domaines (santé physique et morale, désendettement, emploi, logement, ...)

Ces entretiens ont besoin de se réaliser dans un contexte suffisamment discret pour que les personnes acceptent de venir et, sur place, se sentent à l'aise pour parler de leurs problèmes. Pour une personne demandeuse en matière sociale, être potentiellement exposée aux regards des autres lors d'un entretien personnel n'est pas une situation facile à vivre ou acceptable.

Le bureau de réception du service social de la commune de Chêne-Bourg est situé dans le hall d'entrée principal de la mairie, un lieu de grand passage, sans cloison opaque ; ce n'est donc pas un lieu adapté pour ce type d'entretiens.

A l'instar de nombreuses communes genevoises disposant d'un service social, il serait nécessaire que celui de Chêne-Bourg se déplace dans un nouvel espace pouvant répondre aux exigences de confidentialité.

De surcroît, afin que le Service social soit plus facilement accessible qu'aujourd'hui aux personnes ayant une activité professionnelle<sup>8</sup>, ce changement devrait être l'opportunité d'aménager des heures d'ouverture (pour l'accueil et en particulier l'organisation de rendez-vous) qui se démarqueraient légèrement des horaires de bureau du restant de l'administration communale<sup>9</sup>. Il pourrait par exemple s'agir, tout en conservant un nombre total d'heures d'ouverture identique à aujourd'hui, d'être ouvert un jour entre 12h et 14h et un autre jour le soir jusqu'à 19h00.

#### Objectifs visés

- Fournir aux communiens qui ont besoin d'aide ou d'un soutien un espace d'information et de dialogue respectant la confidentialité.
- Permettre au Service social de développer des actions ayant pour corollaire des entretiens individuels.
- Donner la possibilité aux personnes qui travaillent durant les heures d'ouverture actuelles des bureaux de l'administration communale de pouvoir contacter le service à un ou deux moments dans la semaine.

#### Pertinence « développement durable » de l'action

##### Pôle social

La résolution de problèmes sociaux individuels a de meilleures chances de se réaliser si une personne demandeuse peut s'entretenir dans de bonnes conditions avec un professionnel.

<sup>8</sup> Les besoins sociaux des personnes ayant une activité professionnelle sont en croissance dans de nombreux pays développés et à Genève (phénomène des « Working poors ») ; 40% des dossiers de personnes ouverts au CASS des Trois-Chêne présentent une situation de « Revenus insuffisants » (source : statistique annuelle 2006 du CASS des Trois-Chêne).

<sup>9</sup> Les horaires de l'administration communale sont, du lundi au jeudi : 8h.30-12h.00 et 14h.00-16h.30 ; le vendredi : 8h.30-12h.00 et 14h.00-16h.00.

### Pôle économique :

Le déménagement du Service dans un autre lieu appartenant à la commune devrait pouvoir se réaliser sans coûts importants.

### Pôle environnemental:

(sans effets directs)

### **Descriptif et mise en place de l'action**

- Evaluer les alternatives de lieux à disposition : proximité de l'administration centrale, accessibilité, entrée directe éventuelle, possibilités d'aménagements pour l'accueil, organisation administrative (téléphone, informatique, classement, etc.), ...
- Déterminer un horaire d'ouverture au public prenant en compte l'objectif susmentionné.
- Informer largement les communiens du déménagement, des objectifs recherchés dans cette démarche et des horaires qui auront été revus.

### **Calendrier**

Adoption et préparation de cette action dans les meilleurs délais.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des « affaires sociales », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des « bâtiments communaux », le-la Président-e de la Commission « affaires sociales », le Secrétaire général, la responsable du service social.

### **Partenaires**

-

### **Budget**

A préciser.

### **Indicateurs de développement durable**

- Nombre de rendez-vous individuels enregistrés par le service social avec les communiens.
- Nombre de rendez-vous enregistrés spécifiquement en dehors des actuelles heures d'ouverture des bureaux de l'administration communale

### **Suivi et amélioration continue**

Sur la base d'un rapport périodique d'activité du service incluant les résultats des indicateurs ci-dessus, choix destinés à ajuster l'action.

**« Favoriser la création d'une bourse des compétences des aînés »**

**Situation et justification**

Les aînés constituent un capital de compétences (professionnelles ou non) très important. De nombreuses personnes qui se trouvent à la retraite, en particulier celles qui se sont consacrées à leur travail sans véritablement développer d'activités extra-professionnelles (hobbies), ne se sentent pas à l'aise, voire développent un sentiment d'inutilité qui peut avoir des conséquences sur leur moral, leur santé psychique et physique.

Selon les personnes, les activités bénévoles proposées par les associations peuvent répondre en partie ou fort bien au besoin de conserver des liens sociaux et de participer à la vie communautaire ; le bénévolat joue un rôle important dans la collectivité pour favoriser la solidarité, la convivialité et la cohésion sociale ; il doit donc être toujours encouragé !

Toutefois, l'adhésion d'un aîné à une activité bénévole peut se heurter à deux réalités :

- les activités proposées par les associations ne permettent pas de mettre en application tout ou partie de ses compétences principales développées durant la vie active;
- un revenu financier complémentaire, même modeste et irrégulier, est recherché par des aînés dont les rentes sont modestes, ce à quoi ne peuvent généralement pas répondre les associations.

D'un autre côté, de nombreuses personnes seraient intéressées de bénéficier de l'expérience et des compétences professionnelles d'un aîné, en particulier pour contribuer à solutionner un problème ponctuel et pour autant que l'intervention soit bon marché.

A Genève, le « Conseil des Anciens » a créé en 2002 la « Bourse du bénévolat »<sup>10</sup>. Depuis sa création, ce Conseil s'interroge sur la question de créer une « bourse de compétences des aînés »<sup>11</sup>. Celle-ci aurait pour vocation de répondre de manière complémentaire aux activités bénévoles. Selon le Président du comité<sup>12</sup>, il n'a pas été pris à ce jour de décision formelle mais le sujet reste ouvert.

A l'échelle suisse, il existe déjà une bourse de compétences, laquelle dispose d'une représentation à Lausanne et quelques membres à Genève. Cette bourse présente la spécificité de réunir exclusivement les compétences de cadres et cadres supérieurs pour les proposer à des entreprises<sup>13</sup>.

Pour l'Atelier du futur « Solidarité et accueil », l'intérêt de créer une bourse des compétences des aînés serait une excellente opportunité de faire se rejoindre les besoins d'aînés et des besoins de la communauté, notamment de la population dont les ressources financières sont modestes.

Le Centre de loisirs de Chêne-Bourg accueille chaque semaine un groupe d'une quarantaine d'aînés. Ce réseau (qui existe depuis plus de trente ans) est accompagné et animé par l'une des employées du Centre, Madame Catherine Chaix. Selon cette dernière, plusieurs membres de ce groupe seraient vraisemblablement intéressés à proposer leurs compétences dans le cadre d'une bourse et à percevoir une rémunération pour leurs travaux.

<sup>10</sup> Bourse accessible sur le site [www.benevoles-ge.ch](http://www.benevoles-ge.ch)

<sup>11</sup> Ce sujet apparaît dans leur rapport d'activité 2004-2005

<sup>12</sup> M. Eric Sublet (tél. 022.735.79.35) - <http://www.conseils-anciens-ge.ch/>

<sup>13</sup> Le membre inscrit ne doit pas être financièrement dépendant ; l'association facture les prestations de CHF 100.- à CHF 150.- de l'heure, apporte une garantie sur la qualité du service et retient un pourcentage des recettes pour sa gestion (source : M. Peter Blanchard, tél. 022.784.11.30). Site internet : [www.adlatus.ch](http://www.adlatus.ch).

## **Objectifs visés**

- Mettre à profit les compétences des aînés prioritairement pour des personnes disposant de peu de moyens.
- Permettre aux aînés de conserver une activité à temps partiel, régulière ou non, qui contribue à maintenir leur santé physique et intellectuelle, en leur permettant d'obtenir quelques ressources financières.

## **Pertinence « développement durable » de l'action**

### Pôle social

- Le maintien chez les aînés d'une activité même ponctuelle leur permettant d'utiliser leurs compétences et de nouer de nouveaux liens sociaux favorise un bon état de santé psychologique et physique.
- Les services proposés dans une telle bourse de compétences peuvent représenter une aide sociale pour les personnes bénéficiaires, en particulier ceux dont les moyens financiers sont faibles et qui n'auraient pas pu acheter les services d'un professionnel en activité.
- L'action favorise en outre les relations (intergénérationnelles ou non) entre les personnes, source de cohésion sociale.

### Pôle économique

- Une rémunération même réduite basée sur des prestations que pourraient effectuer des aînés peut agrémenter une rente modeste.
- L'utilisation des services proposés dans une bourse de compétences ne doit pas représenter une concurrence significative vis-à-vis des professionnels actifs dans le canton de Genève et en particulier dans le secteur des Trois-Chêne. En cela, des règles de fonctionnement et un contrôle doivent être mis en place.
- La commune devrait apporter une contribution financière

### Pôle environnemental

Impact peu significatif.

## **Descriptif et mise en place de l'action**

Il s'agit pour la commune de mandater le Centre de loisirs pour la mise en place et la gestion pratique d'une bourse de compétence des aînés.

Les points forts de ce processus d'évaluation et de mise en place seraient successivement:

- Une évaluation des ressources humaines et de leurs compétences pour ce projet parmi le groupe d'aînés qui fréquente le Centre de loisirs.
- Une évaluation des besoins au travers des partenaires sociaux et des associations locales.
- La constitution d'un groupe de mise en place (qui pourrait devenir un « Comité de gestion » ?) coordonné par le Centre de loisirs, avec une représentation de la mairie, d'Action Trois-Chêne pour l'Emploi, voire du Conseil des anciens de Genève. Ce groupe aurait pour tâche d'établir les règles de fonctionnement de la bourse de compétences, en particulier :
- Identifier les principales activités faisant correspondre l'offre et la demande. Il pourrait par exemple s'agir de :
  - secrétariat (rédaction de lettre, aide à la préparation d'un dossier),
  - enseignement (cours de soutien, aide aux devoirs),
  - informatique (aide au choix, assistance pour l'installation de matériel ou de logiciels)
  - travaux pratiques (montages de petits meubles, retouches d'habits, petit jardinage)
  - aide aux déplacements (accompagnement pour un rendez-vous, pour des courses)
  - garde temporaire d'enfants
  - cuisine (par ex. préparation d'un repas familial)
  - etc.
- S'assurer que les activités qui pourraient être proposées et se développer ne créent pas une concurrence significative (et déloyale) pour des professionnels locaux (artisans, entreprises de services).
- Préciser les éventuelles restrictions d'acceptation de clients (personnes morales ou physiques).
- Définir le mode de contrôle et de garantie pour les travaux effectués.
- Gérer les risques (assurance).
- Déterminer le processus de paiement.

- Préciser quels doivent être les principaux types de bénéficiaires, par ex : les personnes ayant des ressources financières faibles ou moyennes (à préciser), les associations locales, groupements sportifs, des services de l'administration communale, etc.
- Fixer les tarifs des prestations pour les activités.

L'apport de la commune dans cette action pourrait être :

- la gestion comptable de l'activité (encaissements et paiements, bilan financier).
- un subventionnement de certaines prestations faites à des personnes n'ayant que très peu de ressources.
- une participation à l'information et à la promotion de la bourse (journal communal, site internet, etc.)

A noter que cette bourse de compétences pourrait faciliter la mise en place puis le suivi de plusieurs actions de l'Agenda 21 communal dans lesquelles sont évoquées la contribution de personnes bénévoles ou faiblement rémunérées, par exemple dans les fiches-actions:

- EJ2 : « Mettre en place une structure d'appuis extra-scolaires destinés aux enfants des écoles primaires sises sur la commune de Chêne-Bourg »
- SA4 : « Faciliter la mise en place d'un réseau d'aides ponctuelles destinées aux familles monoparentales »

### **Calendrier**

Adoption du projet dans les meilleurs délais afin tout d'abord de préciser les conditions de faisabilité.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des « affaires sociales », le-la Président-e de la Commission « sociale », le Secrétaire général.

### **Partenaires**

- Le Centre de loisirs de Chêne-Bourg (mandataire).
- Des services de l'administration ; service social, comptabilité (participation à l'étude du projet et à sa gestion)
- Action Trois-Chêne pour l'emploi (apports au groupe de mise en place et de gestion).
- Plusieurs autres partenaires peuvent être impliqués dans cette action : le Conseil des Anciens de Genève, ainsi que des communes voisines telles que Thônex ou Chêne-Bougeries (dans le cas d'une mise en place intercommunale)

### **Budget**

A préciser.

Le budget de fonctionnement devrait être (totalement ou partiellement) incorporé dans les activités respectives du Centre de loisirs et de l'administration communale.

Le subventionnement de certaines prestations effectuées dans le cadre de la bourse en faveur de personnes peut induire un budget, comme celui déjà évoqué dans la fiche-action SA4 (CHF 10'000.-)

### **Indicateurs de développement durable**

- Nombre d'aînés inscrits pour proposer leurs compétences.
- Nombre et caractéristiques des travaux effectués.
- Taux de satisfaction enregistrés auprès des aînés qui fournissent leurs compétences ainsi qu'auprès des utilisateurs de la bourse.

### **Suivi et amélioration continue**

Bilan périodique intégrant et commentant les indicateurs ci-dessus afin d'ajuster les actions conduites.



**« Faciliter la mise en place d'un réseau d'aides ponctuelles destinées aux familles monoparentales »**

**Situation et justification**

Genève est le canton suisse dans lequel la proportion de ménages monoparentaux est à la fois la plus élevée et celle qui a le plus fortement progressé: elle est passée de 4,9% à 7,1% du total des ménages privés entre 1970 et 2000<sup>14</sup>. A Chêne-Bourg en 2000, on comptait 297 familles monoparentales (soit 8,9%).

Les ménages monoparentaux se composent le plus souvent d'adultes divorcés (47%), puis dans des proportions moindres de personnes séparées, de célibataires, de veuves et de veufs. Les enfants vivent très majoritairement avec leur mère (86,7%, contre 13,3% avec leur père). Au CASS des Trois-Chêne, les familles monoparentales bénéficient d'une aide plus fréquente que les autres formes de ménages, dans la mesure où 20% des dossiers « Assistance » (incluant une aide financière) et 15% des dossiers « non financier » concernent des familles monoparentales<sup>15</sup>. Selon M. Lionel Croenne<sup>16</sup>, l'actuel « filet social » (organisé à l'échelle cantonale) est insuffisant dans certaines circonstances : en particulier, les assistants sociaux relèvent la difficulté qu'un parent peut avoir pour rechercher un emploi alors qu'il a la charge d'un enfant en bas âge<sup>17</sup>. Les déplacements souvent nombreux qu'il est utile de faire lors d'une telle démarche sont en effet rendus difficiles en raison de la présence d'un enfant.

Dans une telle circonstance, une possibilité d'aide ponctuelle, pouvant par exemple se traduire par la garde d'un enfant durant deux à trois heures, faciliterait grandement le parent.

Le Centre de loisirs de Chêne-Bourg accueille chaque semaine un groupe d'une quarantaine d'aînés. Ce réseau (qui existe depuis plus de trente ans) est accompagné et animé par l'une des employées du Centre, Madame Catherine Chaix. Selon cette dernière, plusieurs membres de ce groupe seraient certainement aptes et intéressés de se rendre utile auprès de familles monoparentales qui ont besoin d'une aide ponctuelle. Il est possible que certaines personnes souhaitent le faire de manière totalement bénévole, toutefois le principe d'octroyer un subside serait certainement le bienvenu pour deux raisons : d'une part il existe un fort besoin de reconnaissance parmi les aînés et une rétribution même faible répond à cette attente ; d'autres part plusieurs aînés ont de petites ressources financières pour vivre et ils accueilleraient dans ce cas avec bienveillance un petit apport financier.

La commune pourrait donc mandater le Centre de loisirs pour organiser cette activité d'aide en apportant une enveloppe financière limitée et en s'assurant de son bon fonctionnement, en collaboration avec les acteurs sociaux en contact avec les habitants de Chêne-Bourg.

<sup>14</sup> Source : Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (OCSTAT, 2006)

<sup>15</sup> Source : Statistique annuelle 2006 du CASS des Trois-Chêne.

<sup>16</sup> M. Lionel Croenne, responsable du CASS des Trois-Chêne, a été rencontré en avril 2008 par le bureau ECO21 pour documenter l'Atelier du futur « Solidarité et accueil ».

<sup>17</sup> D'une manière générale, les principales causes de difficultés matérielles justifiant l'ouverture d'un dossier au CASS des Trois-Chêne sont l'emploi et les problèmes de chômage.

## **Objectifs visés**

- Répondre à des besoins ponctuels et limités pouvant se manifester dans des familles monoparentales ayant peu de ressources.
- Faciliter le retour ou l'accès à l'emploi de la mère ou du père d'un enfant en bas âge.

## **Pertinence « développement durable » de l'action**

### Pôle social

Cette action contribue à renforcer la cohésion sociale en facilitant l'intégration de personnes en difficulté, en stimulant la solidarité et les liens intergénérationnels.

### Pôle économique

L'action vise en partie à ce que des personnes retrouvent un travail et ne soient donc plus à la charge de la société (assurance chômage, hospice) ; le financement de l'action reste limité pour la commune.

### Pôle environnemental

(neutre)

## **Descriptif et mise en place de l'action**

- Mandater le Centre de loisirs pour qu'il évalue l'intérêt des aînés sur cette action et propose un mode de fonctionnement.
- Evaluer le nombre de familles monoparentales pouvant être actuellement concernées par cette action (contacts effectués par le Service social auprès du CASS et d'action Trois-Chêne pour l'Emploi ?).
- Elaborer un règlement pour préciser les prestations, sachant qu'elles devraient se limiter à la garde d'enfants à leur domicile, à leur accompagnement éventuel à l'extérieur, voire à des courses effectuées pour le parent ; les limites en matière de responsabilité devront être précisées et clairement exprimées aux bénéficiaires et autres acteurs participant à la mise en œuvre de cette action.
- Allouer un budget annuel permettant de verser un subside aux aînés qui participent à l'opération (voir évaluation ci-dessous au point « budget »).
- Prévenir les partenaires sociaux de la mise en place de cette action. Il s'agira ensuite que les principaux d'entre eux confrontés aux familles monoparentales (Service social, CASS, Action Trois-Chêne pour l'Emploi) puissent être en mesure de proposer cette aide aux intéressés et de l'activer en fonction des ressources humaines disponibles gérées par le Centre de loisirs.
- Informer les habitants d'une manière générale et informer directement les associations, paroisses et crèches.

## **Calendrier**

Adoption et préparation de cette action dans les meilleurs délais.

## **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des domaines « affaires sociales » et « écoles et petite enfance », le-la Président-e de la Commission « affaires sociales », le-la Président-e de la Commission « écoles et petite enfance », le Secrétaire général, le-la responsable du Service social.

## **Partenaires**

- Le groupe d'aînés (activités auprès de familles monoparentales)
- Le Centre de loisirs (gestion du groupe d'aînés pour cette action)
- Le Service social communal (gestion administrative et demandes de prestations)
- Action Trois Chêne pour l'Emploi et le CASS des Trois-Chêne (demandes de prestations pour des familles monoparentales)

## **Budget**

Il est à préciser en fonction de l'évaluation des besoins et des ressources.

Un budget annuel d'environ CHF 10'000.- est à prévoir.



**Indicateurs de développement durable**

- Nombre d'aînés impliqués dans l'action.
- Nombre de familles monoparentales bénéficiaires de ce service.
- Nombre et nature des interventions effectuées auprès de familles monoparentales.
- Montant du budget utilisé.
- Taux de satisfaction

**Suivi et amélioration continue**

Sur la base d'un rapport périodique d'activité produit par le Centre de loisirs incluant les résultats des indicateurs ci-dessus, choix destinés à ajuster l'action.

## Fiche-action n°SA5

Atelier du futur n°7 « Solidarité et accueil »

### « Améliorer l'accueil des nouveaux habitants »

#### Situation et justification

La commune de Chêne-Bourg invite chaque année ses nouveaux habitants<sup>18</sup> au Point favre où une collation leur est offerte. C'est l'occasion de les accueillir en présence des autorités, de les mettre en contact avec des sociétés locales (associations, clubs sportifs, etc.) et de leur transmettre des informations générales sur la commune (par exemple l'annuaire officiel Le Chênois).

Cet accueil effectué par Chêne-Bourg à ses nouveaux habitants est bien reçu et salué, d'autant qu'une telle initiative ne se réalise pas systématiquement dans les communes genevoises.

Pour les membres de l'Atelier du futur « Solidarité et accueil », il est important de faciliter l'intégration des nouveaux habitants, en particulier d'encourager les relations sociales conviviales (dont les contacts intergénérationnels et interculturels avec les communiens), lesquelles permettent de développer le respect mutuel et la solidarité, éléments qui contribuent à la qualité de vie que peuvent ressentir les membres d'une même communauté.

L'événement lié à l'accueil des nouveaux habitants pourrait faire l'objet d'une animation complémentaire qui mêlerait mieux qu'aujourd'hui « anciens » et « nouveaux » habitants.

Les « Journées européennes du patrimoine », qui ont lieu chaque année au cours de la première quinzaine de septembre<sup>19</sup> peuvent contribuer à réaliser cette mixité. En effet, elles occasionnent des visites en groupe qui se déroulent dans une ambiance sympathique, ouverte, avec beaucoup d'échanges ; les participants qui visitent leur propre commune se montrent très souvent intéressés et même surpris d'apprendre et de découvrir des aspects ou détails de leur environnement quotidien.

Cette fiche-action propose donc d'organiser l'accueil des nouveaux habitants le samedi de septembre correspondant au week-end des Journées du patrimoine, afin de les convier à une visite collective de Chêne-Bourg, visite à laquelle participerait également les communiens intéressés.

A l'issue de cette visite, les nouveaux habitants, de même que les plus « anciens », seraient invités à une verrée au cours de laquelle seront présents, comme c'est le cas déjà, les autorités et les représentants des sociétés locales.

#### Objectifs visés

- Faciliter l'intégration des nouveaux habitants lors d'un événement convivial et pédagogique associant aussi d'anciens Chênois.
- Favoriser, auprès de tous les habitants de Chêne-Bourg, les rapports sociaux et l'accès aux diverses activités (socioculturelles, sportives, participation à l'Agenda 21, etc.)

#### Pertinence « développement durable » de l'action

##### Pôle social

L'action vise principalement à favoriser la cohésion sociale par l'intégration, et en conséquence le respect de l'autre, la solidarité, la participation aux activités socioculturelles et sportives locales.

##### Pôle économique

L'intégration locale réussie des nouveaux habitants a pour conséquence qu'ils utilisent des

<sup>18</sup> En 2008, l'accueil a été organisé le samedi 20 septembre de 11h00 à 13h00.

<sup>19</sup> La 15<sup>e</sup> édition s'est déroulée durant le week-end des 12-13 septembre 2008

services de proximité (commerces, artisans, entreprises de service, etc.), ce qui est favorable pour l'économie locale

#### Pôle environnemental

L'intégration locale réussie favorise un meilleur respect de l'environnement (respect des espaces semi-naturels de la commune, gestion des déchets, limitation des nuisances sonores, etc.)

#### **Descriptif et mise en place de l'action**

Il s'agit de fixer les dates annuelles de l'événement en rapport avec celles retenues pour les Journées du patrimoine et de compléter le programme de la journée d'accueil en invitant nominativement les nouveaux habitants à une visite collective guidée de Chêne-Bourg, visite qui se poursuivrait comme cela se fait déjà d'une verrée, d'informations et d'échanges avec les autorités et les sociétés locales.

Les visites, basées sur la découverte d'aspects du patrimoine, pourraient donc être différentes d'une année sur l'autre, sachant qu'elles devraient néanmoins permettre aux nouveaux habitants de situer quelques lieux principaux de la commune (mairie, écoles, CO, installations sportives, etc.).

Les habitants de Chêne-Bourg seraient publiquement conviés à cette visite annuelle ainsi qu'à la verrée. Pour garantir la présence de nombreux communiens, des incitations préalables pourraient être organisées auprès de groupes cibles tels que associations, personnes âgées, classes de collège ou d'école (invitation de parents et enfants). La présence d'« anciens » habitants à la verrée pourra être l'occasion pour certains de rejoindre les activités d'une association ou d'un club sportif par exemple.

#### **Calendrier**

Adoption et préparation de cette action dès le 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Les dates des prochaines Journées européennes du patrimoine sont :

- En 2009 : les 12-13 septembre (le thème sera : « Comment ça marche ? - Les biens culturels au fil de l'eau )
- En 2010 : les 11-12 septembre.
- En 2011 : les 10-11 septembre.

#### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « culture et des loisirs », le-la Président-e de la Commission « culture et loisirs », le Secrétaire général.

#### **Partenaires**

Le service culturel et le service social de la commune, pour l'organisation de l'événement.  
Les sociétés locales, pour présenter leurs activités aux nouveaux (et anciens) habitants.  
Les habitants qui s'associent à cet événement.

#### **Budget**

A préciser.

Par rapport à l'accueil des nouveaux habitants effectué à ce jour, des charges supplémentaires d'organisation peuvent être générées par la présence d'un plus grand nombre de personnes :

- pour les visites (frais de guides, voire de déplacements ?)
- pour la verrée habituelle (frais de boissons et de collation)

#### **Indicateurs de développement durable**

- nombre et proportion de nouveaux habitants ayant répondu à l'invitation.
- nombre estimé d'« anciens » Chênois qui participent à la visite collective et à la verrée.

#### **Suivi et amélioration continue**

Bilan périodique intégrant et commentant les indicateurs ci-dessus afin d'ajuster les actions conduites.

# Fiche problématique

## 1. Problématique générale

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, l'énergie fossile (pétrole, gaz naturel, etc.) a remplacé l'énergie des moulins à eau et des centrales thermiques produites par la combustion de bois. Ce changement a conduit à un progrès économique et social sans précédent. Dans le même temps, cela a entraîné un déséquilibre important du cycle du carbone (épuisement des ressources) et engendré des effets indésirables précisément liés à la combustion de ces énergies fossiles (pollutions, effet de serre<sup>1</sup>, etc.).

Le dérèglement climatique et la raréfaction des énergies fossiles constituent donc deux enjeux majeurs auxquels notre société doit faire face. Chacun d'entre-nous est interpellé. Aussi, les mesures prises varient selon l'échelle considérée.

Au niveau mondial, les préoccupations majeures sont très clairement liées à la problématique du réchauffement climatique<sup>2</sup>.

En Suisse, de nombreux instruments de sensibilisation et de régulation sont mis en place. Au niveau fédéral, « conformément aux objectifs climatiques, les plans d'action visent à atteindre jusqu'en 2020 une réduction des énergies fossiles de 20 %, une augmentation de la part des énergies renouvelables de 50 % et une augmentation maximale de la consommation d'électricité de 5 % entre 2010 et 2020 ».<sup>3</sup>

Au niveau cantonal, « l'ambition du gouvernement genevois est de s'orienter le plus rapidement possible vers la société à 2000 watts. La nouvelle Conception générale de l'énergie fixe ainsi différents objectifs à court terme, à atteindre d'ici 2010 :

- réduire la consommation d'énergie fossile de 200 watts par habitant (-6,25% par rapport à 2005);
- augmenter l'approvisionnement en énergies renouvelables de 100 watts par habitant (+11% par rapport à 2005);
- maintenir un approvisionnement en électricité d'origine non nucléaire.

<sup>1</sup> Les gaz à effet de serre désignés par le protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>), les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC).

<sup>2</sup> En 1990, les effets du réchauffement global, l'amplitude et les délais de ces changements, leur impact environnemental et socioéconomique furent évalués par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), sous l'égide de l'Organisation Mondiale de Météorologie (OMM) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

<sup>3</sup> Source : Office fédéral de l'énergie (OFEN), 2008. Informations disponibles sur : <http://www.bfe.admin.ch/themen/00526/02577/index.html?lang=fr>



Au-delà de ces objectifs, qui constituent une première étape, des perspectives à plus long terme ont été proposées à l'horizon 2035 et 2050. »<sup>4</sup> Des programmes d'envergure comme la campagne *Eco21*(SIG) sont mis en œuvre.

Enfin, à l'échelle locale, de plus en plus de communes prennent des mesures concrètes<sup>5</sup>. Aussi, chacun d'entre-nous, s'efforce au travers de gestes quotidiens à ne pas gaspiller l'énergie dont il dispose.

De nombreux efforts restent malgré tout encore à faire. En particulier dans le domaine du bâtiment, un potentiel d'économie très important est à constater. Selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), le besoin en énergie de tous les bâtiments d'habitation et à usage économique, peut être réduit de 50 à 70% sans que cela n'affecte la qualité de vie!<sup>6</sup>

Agir dans ce domaine d'action - en tant que responsable politique mais aussi en tant que citoyen – est donc assurément un bon investissement !

En mettant une démarche participative au cœur de leur Agenda 21, les autorités communales de Chêne-Bourg l'ont bien compris! Les membres de l'Atelier du futur « Energie et Bâtiments» ont le mandat de relever ce défi. Le présent document résume les étapes principales et dévoile le contenu de dix séances de travail qui se sont déroulées durant une année entre fin 2007 et fin 2008.

## 2. Mandat

Suite aux conclusions des *Bilans environnemental et socio-économique de Chêne-Bourg* (Bureau ECO21, 2003-2004), du travail du Comité de pilotage et des résultats du 1<sup>er</sup> Forum « Chêne-Bourg demain » des 22 et 23 avril 2005, des problématiques jugées prioritaires à Chêne-Bourg dans les domaines de l'énergie et des bâtiments ont été formulées. Elles ont été ensuite approuvées par la Commission municipale « aménagement et environnement ».

Les problématiques sur lesquels l'Atelier du futur a le mandat de se pencher sont les suivantes:

- Lutte contre le gaspillage dans les bâtiments
- Choix des matériaux (isolation thermique et phonique)
- Promotion d'énergies renouvelables
- Energie propre généralisée

## 3. Situation à Chêne-Bourg

*Pour orienter les travaux de l'Atelier, un état de la situation<sup>7</sup> (non-exhaustif) sur Chêne-Bourg à été réalisé. En voici présentés les principaux éléments.*

### Engagement pour l'obtention du label « Cité de l'énergie

La commune de Chêne-Bourg s'est engagée officiellement pour l'obtention du label « Cité de l'énergie »<sup>8</sup>. Pour aboutir, ce long processus exige la réalisation d'un certain nombre d'actions concrètes.

<sup>4</sup> Source : Office cantonal de l'énergie (ScanE), 2008. Informations disponibles sur : [http://etat.geneve.ch/dt/energie/actualite-societe\\_2000\\_watts-7832.html](http://etat.geneve.ch/dt/energie/actualite-societe_2000_watts-7832.html)

<sup>5</sup> Voir en annexe 1 des exemples d'actions entreprises par des communes suisses.

<sup>6</sup> Source : Office fédéral de l'énergie (OFEN), 2008. Informations disponibles sur: <http://www.bfe.admin.ch/energie/00567/00569/index.html?lang=fr>

<sup>7</sup> Eléments issus d'une note d'entretien du 14 décembre 2007 avec M. BODENMÜLLER (responsable technique) et M. RUBIERA (adjoint en charge des bâtiments) de la commune de Chêne-Bourg ainsi qu'avec le Bureau B+S chargé d'accompagner la Commune dans sa démarche pour l'obtention du label « Cité de l'énergie ».

<sup>8</sup> Le label « Cité de l'énergie » apporte la preuve pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. Les « Cités de l'énergie » encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources." Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse: <http://www.citedelenergie.ch/label.php>

Dans ce même esprit, citons l'expérience récente de sensibilisation des enfants de l'école du Petit-Senn aux thématiques énergétiques. Accompagnée par l'association « TerraWatt »<sup>9</sup>, cette démarche de pédagogie active a débouché sur un rapport également utile aux autorités communales.

Aussi, pour être labellisé, des bilans énergétiques et une comptabilité précise, mise à jour continuellement, doivent être réalisés. Le logiciel ENERCOMPTA<sup>10</sup> rend possible ce suivi informatisé : la consommation en eau, en gaz et en électricité de l'ensemble des bâtiments communaux est mensuellement relevée. Un meilleur contrôle des abus et des fuites éventuelles est ainsi rendu possible. Ce *monitoring* devrait permettre de voir venir les pannes, de mieux prévoir l'avenir, et non plus d'en être subitement et désagréablement surpris.

Par ailleurs, une nouvelle ligne « action-énergie » a été mise au budget communal. Deux types de budgets sont à distinguer :

- l'un dit utile à l'entretien courant des bâtiments
- et l'autre prévu pour des projets ponctuels (en fonction de l'enveloppe à disposition, un tri par priorité est effectué).

### Choix énergétiques et technologiques

En matière d'approvisionnement énergétique (sources à disposition, choix des fournisseurs, prix, etc.), la marge de manœuvre que possède la commune est relativement faible. En ce qui concerne l'électricité et le gaz, l'unique fournisseur est les Services Industriels de Genève (SIG). La commune a fait le choix d'approvisionner ses bâtiments par de l'électricité *SIG Vitale Vert*<sup>11</sup>. En ce qui concerne le mazout, une tentative d'achat coordonné entre les trois communes (afin d'obtenir un meilleur prix pour une plus grande quantité) a échoué<sup>12</sup>.

Par ailleurs, l'éclairage public est relativement vétuste à Chêne-Bourg car la commune a été l'une des premières à être équipée. Progressivement, le remplacement des ampoules des lampadaires se réalise. Dans le cadre des illuminations des Fêtes de fin d'année, des ampoules *LED* ont été installées sur l'ensemble du tronçon « route de Genève » : plus chère au départ, cette technologie se révèle être nettement plus économe pour une luminosité égale, voire supérieure. Des mesures comme un éclairage moins dense à certaines heures de la nuit ou une réduction du nombre d'ampoules en marche, peuvent aussi s'envisager. Toutefois, la question de la sécurité doit, elle aussi, être bien évaluée. En effet, le gain environnemental de certaines mesures ne doit pas faire oublier d'éventuels coûts économiques et sociaux également engendrés. Vernier a fait le choix de se doter d'une technologie informatisée très poussée pour gérer ses bâtiments. Mais à quel prix ? Notons que mis à part un véhicule électrique de voirie non polluant et extrêmement silencieux (prévu notamment pour l'entretien de nuit), le parc automobile communal se compose de véhicules roulant au diesel.

D'une manière générale, l'on remarque aussi que le sous-sol de la commune est compatible pour un fonctionnement efficace de pompes à chaleur. Cette technologie a été choisie pour le projet de rénovation du Chalet Floraire.

Enfin, qu'il s'agisse du chauffage, de l'éclairage des bâtiments ou de celui des espaces publics, le potentiel d'économie énergétique est sans aucun doute important à Chêne-Bourg ! Un rapport précisant ces chiffres est en cours de réalisation. Malheureusement, l'Atelier du futur n'a pas pu prendre connaissance de ces chiffres.

<sup>9</sup> « Association sans but lucratif (reconnue d'intérêt public), TerraWatt est une plate-forme d'échange et de coordination fondée en 2001. Ses buts principaux sont d'accroître l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables en agissant de manière professionnelle dans divers domaines. » Pour en savoir plus : <http://www.terrawatt.ch/approche.htm>

<sup>10</sup> « ENERCOMPTA est un le logiciel de comptabilité énergétique sur base *Excel*, complété par un lot de formulaires de relevés, qui permet de saisir, de représenter et d'analyser les données de consommation d'énergie et d'eau. »

<sup>11</sup> « SIG Vitale Vert contient au minimum 2,5% d'énergie solaire et une part de biomasse toute deux produites à Genève. Une énergie renouvelable que SIG va développer fortement. » Davantage de précisions sont disponibles sous : <http://www.mieuxvivre.ch/>

<sup>12</sup> Au lieu des 100 000 l de fioul destiné au chauffage communal par année, la discussion (infructueuse) d'achat portait sur environ 500 000 l destinés aux trois communes.

## Information et sensibilisation

Un calendrier de vœux de fin d'année est diffusé tout ménage par les autorités communales. Il s'agit d'une action de sensibilisation au développement durable, centrée sur la thématique de la gestion des déchets mais aussi sur les potentiels d'économie d'énergie.

Par ailleurs, des réunions mensuelles avec les concierges des bâtiments communaux sont organisées. Avec ces professionnels proches du terrain, les éventuels problèmes rencontrés et les améliorations à envisager sont donc régulièrement discutés.

De plus, les ingénieurs et les techniciens des différentes communes se connaissent bien. Les échanges d'expérience et de mise à niveaux respectifs (suivi de cours et de conférences, etc.) sont fréquents.

## Gestion des bâtiments communaux

Parallèlement aux mesures quantitatives « ENERCOMPTA » actuellement en cours de réalisation, l'adjoint au responsable du Service technique s'occupe de répertorier diverses caractéristiques des bâtiments communaux. Son objectif est d'élaborer et de tenir à jour une base de données avec plusieurs champs décrivant: l'état général du bâtiment, la surface, les matériaux, le type de chauffage, l'isolation, etc. Cet inventaire permettra à terme une gestion plus efficace et en amont des problèmes. Il s'agit d'un travail de longue haleine avec un lourd investissement de départ. Mi-2008, environ un quart du travail d'inventaire a été réalisé.

Les 14 bâtiments communaux sont les suivants:

**Mairie:** chaudière au mazout (récente), doubles vitrages, bâtiment en bon état

**Chalet Floraire :** 1<sup>ère</sup> dépendance de la mairie, façades récemment refaites, projet de rénovation pour l'intérieur (prévu entre autres pompe à chaleur pour remplacer chauffage au mazout et doubles vitrages)

**Dépendance Floraire :** 2<sup>ème</sup> dépendance de la mairie, utilisée comme salle à louer, petite chaudière murale à gaz, doubles vitrages, bâtiment en bon état (sera raccordé au système de chauffage du chalet Floraire)

**Voirie :** chaudière au gaz récente, grandes portes pour accès véhicules (possible déperdition de chaleur), bâtiment en bon état (bâtiment tempéré et non chauffé, sauf bureau et commun)

**Salle Communale:** immeuble récent avec chaudière au gaz + système réfrigéré, façades métalliques (déperdition chaleur malgré doubles vitrages), bâtiment en bon état

**Centre de loisirs :** chaudière au gaz récente, immeuble mixte (centre loisirs, dépôt pompiers, appartements, salles à louer), doubles vitrages, bâtiment en bon état

**D2 :** immeuble à encadrement social, chaudière au gaz récente, doubles vitrages, bâtiment en bon état

**Ecole Favre :** chaudière au gaz neuve, doubles vitrages, bâtiment en bon état

**Ecole De Haller :** chauffage au mazout, doubles vitrages uniquement dans les classes, état du bâtiment moyen

**Pavillon :** chauffage au mazout (conduites à distance depuis école De Haller), bâtiment en bon état

**Ecole du Plateau :** chaudière au gaz, doubles vitrages, bâtiment en bon état (façades refaites en 2007)

**Ecole Petit-Senn :** chaudière au mazout, façades métalliques (déperdition de chaleur malgré doubles vitrages), bâtiment en bon état

**Crèche du Gothard :** chaudière au gaz, vitrages simples, bâtiment nécessitant rénovation

**Crèche Villa Mauresque :** chaudière au gaz, doubles vitrages, rénovation complète en cours

L'on remarque que la plupart des bâtiments communaux sont en bon état et que trois d'entre eux sont encore chauffés au mazout. L'année de la chaufferie (qui permet aussi de prévoir sa fin de



vie) est l'élément prépondérant pour évaluer la rentabilité de l'investissement de départ et le choix d'un éventuel changement de technologie. Concernant les autres bâtiments, le choix énergétique en matière de chauffage est celui d'un recours au gaz naturel. Non renouvelable, cette source possède toutefois l'avantage d'émettre moins de CO<sub>2</sub> que le fioul. Par ailleurs, aucun bâtiment communal ne possède une installation de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques. Une réflexion est actuellement menée pour équiper les toits de l'école Petit-Senn.

A relever enfin qu'également aucun bâtiment communal n'est labellisé « Minergie ». Ils sont, semble-t-il, peu nombreux à l'être sur le territoire communal. Il faut noter que ce label est récent. Sans aboutir jusqu'à « Minergie », des gains énergétiques énormes peuvent se réaliser avec de petits travaux et à moindre coût. L'effort financier supplémentaire à fournir pour l'obtention du label est parfois trop grand et ne se justifie pas forcément ! Etant donné qu'elle n'est pas compétente en matière d'autorisation de construire, la commune ne subventionne pas les constructions et/ou rénovations de type « Minergie ».

### **Promotion des bâtiments écologiques**

Les autorités communales disposeraient d'une marge de manœuvre assez faible pour favoriser la construction écologique sur leur territoire (choix des matériaux et des techniques de construction : isolation, toiture, système de récupération de l'eau, etc.). En effet, la législation prévoit que l'autorité compétente en matière d'autorisation de construire est le canton. La commune se contente donc de donner un préavis (non contraignant) et, au final, le canton décide. Toutefois, des recommandations du type *le projet ne devrait-il pas davantage considérer les énergies propres? y avez-vous pensé?*, peuvent être émises dans le préavis.

Sans maîtrise du foncier, la commune ne peut souvent jouer qu'un rôle secondaire. Par exemple en ce qui concerne le CEVA, les acteurs centraux sont l'Etat et les CFF. Les forces en vigueur semblent mal équilibrées : le canton tend à déléguer les frais encourus à la commune tout en gardant son droit de décideur ainsi que son pouvoir d'orienter la nature du projet!

## **4. Objectifs visés par les membres de l'Atelier**

Au fil des séances, l'apport du savoir de personnes extérieures<sup>13</sup> ainsi que les documentations transmises ont permis d'orienter les discussions au sein de l'Atelier. Au fil des séances, trois axes de travail thématiques ont pu être définis.

A chacun de ces axes, correspond un objectif principal :

### **A. BATIMENTS ET TECHNOLOGIES**

*Objectif principal : Réduire la consommation d'énergie aux niveaux de la construction et de l'utilisation courante des bâtiments du territoire de Chêne-Bourg*

### **B. CHOIX ENERGETIQUES :**

*Objectif principal: Promouvoir une politique transparente, claire et cohérente en matière énergétique*

### **C. COMPORTEMENT, SENSIBILISATION :**

*Objectif principal : Agir sur les comportements en sensibilisant la population et les acteurs socio-économiques de Chêne-Bourg*

## **5. Pistes d'actions**

Correspondant aux axes thématiques cités ci-dessus, un certain nombre de sous-thèmes ont été documentés et discutés au sein de l'Atelier. Sur cette base, 14 suggestions (pistes d'actions) ont été émises. Dans un objectif de hiérarchisation des priorités, des notes d'importance et de faisabilité ont été attribuées par les membres de l'Atelier à chacune de ces propositions d'actions.

---

<sup>13</sup>Voir au point 7 la liste des personnes intervenues dans l'Atelier, celles interviewées ainsi qu'en annexe 2 les ressources web utilisées.

Au final, cinq actions ont été retenues pour être présentées au Comité de Pilotage (voir au point 6).  
Voici ce qui l'en ressort :

## **A. BATIMENTS ET TECHNOLOGIES**

Sous-thèmes abordés par l'Atelier:

- Système de chauffage et compteur individuel
- Comptabilité énergétique communale (*Enercompta*)
- Systèmes d'allumage et d'éclairage des lieux communs (bâtiments)
- Label *Minergie*
- Choix des ampoules et luminaires (éclairage privé et public)
- Technologie *LEC* (SIG)
- Renouvellement du concept énergétique du CSSM

Pistes d'actions envisagées par l'Atelier :

### SUGGESTION n°1 :

**Lutter contre les pertes énergétiques courantes dans les bâtiments privés et publics** (du type « porte d'entrée ouverte en hiver »)

**Objectif(s)** : il s'agit d'agir sur les comportements quotidiens et permettre d'économiser l'énergie liée à l'usage quotidien de son immeuble (partie publique) et de son logement (partie privée): ouverture des fenêtres, chauffage, utilisation des luminaires chez soi et dans les lieux communs, etc.

**Moyen(s)**: action adressée essentiellement aux particuliers. Diffuser un glossaire avec une série de gestes quotidiens permettant des économies d'énergie.

Notes attribuées :    importance:17            faisabilité:16            total : 33

### SUGGESTION n°2

**Encourager la mise en place de compteurs de chauffage par pièce pour les nouvelles constructions. Faire installer un compteur individuel de chauffage lors de chaque rénovation**

**Objectif(s)**: sans compteur, il est impossible de savoir quelle est la consommation par pièce. Cela est pourtant une base essentielle afin de repérer certaines pertes énergétiques, motiver éventuellement des travaux et/ou favoriser des changements d'habitude (par exemple diminuer le chauffage pour les pièces ou locaux les moins utilisées, etc.).

**Moyen(s)** : reste en suspens.

**Remarque(s)** : quelles sont les technologies existantes (sondes, etc.)? Avant d'aller de l'avant, il est nécessaire d'approfondir cette suggestion et de recueillir l'avis de professionnels, d'ingénieurs chauffagistes capables de comparer entre ancien et nouveau système (Gitec ?). Il faut vérifier si la mise en place de ces systèmes est aussi pertinente lors de la rénovation d'anciens immeubles. La consommation dépend en effet beaucoup de l'état de la construction. Au-delà du système de chauffage, des compteurs pourraient être aussi installés pour la régulation du débit d'eau.

Notes attribuées :    importance:17            faisabilité:13            total : 30

### SUGGESTION n°3

**Favoriser les synergies entre régie, propriétaire et service de conciergerie aux niveaux des lieux communs et de la gestion des luminaires**

Objectif(s) et nouveau titre: améliorer la gestion énergétique des lieux communs des bâtiments et immeubles sis sur la commune. Gérer notamment de manière plus efficiente les luminaires situés dans les lieux communs.



Moyen(s) : action adressée aux professionnels. Favoriser les synergies entre régie, propriétaire et service de conciergerie.

Remarque(s) : pour vérifier la pertinence de l'action, interviewer ou inviter un régisseur lors d'une séance d'Atelier.

---

Notes attribuées : importance:15      faisabilité:10      total : 25

#### SUGGESTION n°4

##### **Inciter les régies et les propriétaires à proposer des « loyers chauffés »**

**Objectif(s)** : équilibrer les consommations de chauffage entre les locataires. Eviter que certains surchauffent leur appartement, consomme plus que nécessaire et que d'autres locataires paient la facture. Sensibiliser les régies à une gestion énergétique durable

**Moyen(s)** : reste en suspens

**Remarque(s)** : action compliquée à mettre en œuvre. L'échelle communale est-elle pertinente pour cette action ?

Notes attribuées : importance:8      faisabilité:3      total : 11

#### SUGGESTION n°5

##### **Etablir un standard de consommation énergétique au m2, puis interpeller les propriétaires d'immeuble sur leur niveau de consommation**

**Objectif(s)** : sensibiliser les propriétaires (qui souvent n'habitent pas le lieu et ne paient pas les charges) à la consommation globale de leurs biens immobiliers (immeubles et bâtiments).

**Moyen(s)** : se baser sur des normes existantes (Ecominergie par exemple) pour fixer quel serait le bon standard à promouvoir

Notes attribuées : importance:13      faisabilité:10      total : 23

#### SUGGESTION n°6

##### **Encourager la commune à diffuser les résultats des bilans énergétiques de ses propres bâtiments**

**Objectif(s)** : en tant qu'exemple à suivre, promouvoir une politique énergétique transparente et soucieuse d'amélioration continue. Accepter de ne pas être forcément « bon » au départ en matière de gestion énergétique et ambitionner de progresser au fur et à mesure.

**Moyen(s)** : diffusion régulière d'information (site Internet, tout ménage, Le Chênois, etc.)

Notes attribuées : importance:18      faisabilité:17      total : 35

#### SUGGESTION n°7

##### **Etablir une liste de matériaux écologiques à promouvoir pour toutes nouvelles constructions prévues sur le territoire communal**

**Objectif(s)** : répertorier et promouvoir les matériaux renouvelables, de préférence de production locale et/ou ayant une empreinte écologique la plus faible possible.

**Moyen(s)** : action adressée aux particuliers. Un certain nombre d'informations existent, mais sont dispersées : il s'agirait de les rassembler et de les tenir à jour régulièrement (adaptation indispensable : ne pas figer et fixer cette liste à jamais !). Mettre ces informations à disposition des particuliers (sur le site Internet communal, par exemple). Pour une gestion durable, se soucier des aspects économiques : ne pas uniquement promouvoir des matériaux certes écologiques mais dont le prix est inaccessible pour la grande majorité d'entre-nous!





**Remarque(s)** : la fiche-action doit donner des pistes et des critères à retenir (provenance des matériaux, indication de prix, etc.). L'aide de personnes retraitées peut être envisagée pour la réalisation de ce projet.

Notes attribuées : importance:17                      faisabilité:16                      total : 33

### SUGGESTION n°8

**Encourager les communes des Trois-Chêne à créer des contacts et obtenir des accords (rabais selon les quantités, par exemple) avec des fournisseurs de matériaux écologiques. Faire ensuite profiter les particuliers des avantages obtenus**

**Objectif(s)** : utiliser l'échelle intercommunale pour une gestion plus efficiente de la consommation et de l'approvisionnement énergétique (économie financière et réduction de la consommation totale)

**Moyen(s)** : *en suspens*

**Remarques(s)** : cette suggestion est à lier avec la 11

Notes attribuées : importance:14                      faisabilité:11                      total : 25

### SUGGESTION n°9

**Faire en sorte que la construction durable devienne une habitude communale : inscrire des recommandations concernant le choix de matériaux écologiques dans le préavis communal. Faire en sorte que ces éléments figurent dans le cahier des charges des promoteurs et architectes pour toutes nouvelles constructions**

**Objectif(s)** : encourager les architectes et les promoteurs à intégrer les principes du développement durable dans leur projet de construction et de rénovation. Faciliter sur la commune la mise en œuvre de ces projets durables.

**Moyen(s)** : action adressée aux professionnels. Indiquer les principes de durabilité dans tout préavis communal (même si la décision finale appartient au canton, cette prise de position crée une identité communale claire !!!). Donner la priorité aux dossiers dont les projets sont durables : délai plus court, accorder la gratuité de l'émolument, etc.

Notes attribuées : importance:17                      faisabilité:16                      total : 33

## **B. CHOIX ENERGETIQUES**

Sous-thèmes abordés par l'Atelier:

- Ressources énergétiques (renouvelables, non renouvelables, biocarburants, etc.)
- Prix et choix au niveau de l'approvisionnement d'énergie (fournisseurs)
- Concept de *Société à 2000W* (politique énergétique cantonale)
- Label « Cité de l'énergie »
- Répartition des rôles et responsabilités des acteurs (population, collectivité publique, propriétaire, régie, technicien, fournisseur d'énergie, etc.)
- Cohérence de l'action publique en matière d'économie d'énergie
- Réglementation/changement de la densité d'éclairage en fonction des besoins et de l'heure (au niveau de la voie publique, des surfaces commerciales, etc)
- Activités ludiques et consommation énergétique (patinoire en été, piste de ski sur la rampe de la Treille, etc.)

Pistes d'actions envisagées par l'Atelier :



### SUGGESTION n°10

#### **Tendre vers une autonomie énergétique communale**

**Remarque(s)** : idée trop générale qui reste à préciser

Notes attribuées : importance:13      faisabilité:11      total : 24

### SUGGESTION n°11

#### **Développer des synergies entre les communes des Trois-Chêne afin d'éviter des consommations énergétiques inutiles**

**Remarque(s)** : est reliée à la suggestion 8

Notes attribuées : importance:16      faisabilité:15      total : 31

### SUGGESTION n°12

#### **Pour « une vision énergétique communale claire et cohérente »**

**Objectif(s)**: mettre en place un programme complet et cohérent de gestion énergétique communale (stratégies, choix technologiques, communication, etc..). Il s'agit d'enlever « un flou »: la commune n'est actuellement pas positionnée, elle est parfois ambiguë dans ces choix et stratégies. Un certain nombre d'action sont entreprises mais restent éparpillées et manque de cohérence globale (économie d'un coté et perte de l'autre).

**Moyen(s)** : action adressée directement à l'administration communale et à son service technique. Un lien avec la démarche « Cité de l'Energie » est à faire.

**Remarque(s)** : des propositions sur la vision énergétique durable envisagée par l'Atelier pourraient figurer dans la fiche-action.

Notes attribuées : importance:17      faisabilité:16      total : 33

## **C. COMPORTEMENT, SENSIBILISATION**

Sous-thèmes abordés par l'Atelier:

- Etiquettes de consommation énergétique
- Ecogestes
- Programme éco21 (SIG)

Pistes d'actions envisagées par l'Atelier :

### SUGGESTION n°13

#### **Informier et sensibiliser davantage la population au travers de la diffusion d'écogestes. Diffuser des informations précises et mises à jour régulièrement concernant l'ensemble des aides et des subventions (fédérales, cantonales et/ou communales) en matière d'économie d'énergie**

**Objectif(s)** : réduire la consommation énergétique courante en agissant sur les comportements quotidiens.

**Moyen(s)**: utilisation du formulaire écogestes SIG réadapté au territoire communal, diffusion régulière d'écogestes dans le journal le Chênois, site Internet, lettre électronique, stand, etc.

**Remarque(s)** : attention à bien choisir le vecteur de diffusion!

Notes attribuées : importance:15      faisabilité:14      total : 2

## SUGGESTION n°14

### **Réaliser chaque année une demi-journée de sensibilisation aux économies d'énergie**

**Objectif(s)** : sensibiliser la population aux économies d'énergie et aux principes du développement durable

**Moyen(s)** : organisation d'un événement annuel en partenariat avec le « programme éco21 » des SIG au *Point favre* ou sur un stand dans l'espace public. Au préalable, il s'agirait d'informer la population au travers d'un tout ménage.

**Remarque(s)** : mobiliser les autres Ateliers du futur afin que l'ensemble des domaines traités dans l'Agenda 21 communal y soit présents. Une action transversale (inter-Atelier) est à envisager

Notes attribuées :    importance:14            faisabilité:13            total : 33

## **6. Liste des fiches-actions**

*L'exercice de hiérarchisation des suggestions (présentées au point précédent), le regroupement de certaines d'entre-elles ainsi qu'un travail de documentation sur les thématiques abordées, a permis à l'Atelier de développer ces propositions et, au final, de présenter les quatre fiches-actions suivantes :*

*FICHE ACTION EB1 :*

***Développer des actions coordonnées pour informer et sensibiliser les habitants de Chêne-Bourg sur des questions énergétiques (éco-gestes, aides, valorisation de bonnes pratiques)***

*FICHE ACTION EB2 :*

***Favoriser l'utilisation de matériaux écologiques pour contribuer à ce que les constructions et les rénovations « durables » deviennent la règle dans la commune de Chêne-Bourg***

*FICHE ACTION EB3 :*

***Mettre en place une stratégie énergétique communale (et/ou intercommunale) cohérente et durable et la communiquer aux habitants de Chêne-Bourg***

*FICHE ACTION EB4 :*

***Promouvoir l'installation de capteurs solaires thermiques et panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés et publics de la commune et aider les propriétaires intéressés dans leurs démarches***

## **7. Ressources**

**Personnes invitées à une séance d'Atelier (conférence et discussion) :**

Prof Bernard LACHAL, Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie (CUEPE).

M. Renato SCULATI, en charge de la mise en œuvre du programme éco21, Service industriel de Genève (SIG).

**Personnes interviewées :**

Mme THONNESSEN, programme éco21 (SIG).

Mme Martine PLOMB, responsable de la Cité de l'énergie pour les communes, Bureau B+S

Mme Tiziana LANNONE, responsable du projet Cité de l'énergie pour la commune de Chêne-Bourg, Bureau B+S.  
Mme Francine GASS, association Ecobuilding  
Mme Catherine ARMAND, association *Terrawatt*  
M. David VERGARI, association *Terrawatt*  
M. Eric BODENMULLER, responsable du Service technique communal de Chêne-Bourg.  
M. Luigi RUBIERA, adjoint au Service technique communal de Chêne-Bourg..  
M. Reto CAMPONOVO, professeur HES et directeur du Laboratoire énergie, environnement et architecture (LEEA), Ecole d'Ingénieurs de Genève.  
M. Christian FREUDIGER, en charge du financement des projets, Centre Info Pro, Minergie et formation au Service cantonal de l'énergie (ScanE)  
M. Andreas FABJAN, secrétaire général de la Société des régisseurs de Genève.

## 8. Remerciements

Les participants de l'Atelier du futur remercient très chaleureusement toutes les personnes mentionnées ci-dessus qui ont consacré de leur temps soit pour un interview soit pour une conférence donnée en séance. Les renseignements obtenus ont été extrêmement précieux et permis d'enrichir les travaux de l'Atelier.

Aussi, la sortie au *Salon ENERGISSIMA* de Fribourg le 18 avril 2008 est un événement très important à mentionner : un grand merci à Laurent Hirt pour son invitation ainsi qu'à la commune de Chêne-Bourg pour les cartes CFF offertes à cette occasion !

Enfin, l'Atelier adresse des remerciements tout particuliers à Beatriz Rincon pour son important travail de documentation.

### **Les membres de l'Atelier du futur «Energie et bâtiments» :**

#### **Coordinateur :** Laurent HIRT

Idriss AIT-BOUZIAD, Serge BACIOCCHI, Philippe GRANDJEAN, Suzanne KOLLY, Yves LEYSS, Josiane MISSY, Eric MORZIER, Sarah MURI, Olivier REGARD, Beatriz RINCON, Max SCHNEIDER, Walter SODER

**Consultant du bureau ECO21:** Olivier Walser

## ANNEXE 1

### **EXEMPLES D' ACTIONS MENEES DANS D'AUTRES COMMUNES SUISSES EN MATIERE D'EFFICIENCE ENERGETIQUE PAR THEMATIQUE (NON-EXHAUSTIF)**

---

#### PERMIS ET AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

**Ayent (VS)** : tous les propriétaires fonciers ont reçu une brochure d'information incluant un formulaire leur permettant de déterminer leur consommation d'énergie qu'ils peuvent ensuite comparer avec la norme SIA correspondante. Ce dépliant contient un tableau de toutes les aides communales relatives aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables. La commune participe à raison de 150 francs aux analyses énergétiques des bâtiments.

**Chiasso** : toute nouvelle construction ou rénovation de propriété communale doit respecter les standards du label Minergie.

**Lausanne** : dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la construction, Lausanne a introduit un chapitre « aspects énergétiques » dans tous les préavis. Inciter le secteur privé à intégrer dans leurs projets les critères principaux du développement durable que la municipalité entend respecter dans les logements à construire ou à rénover.

**Mendrisio** : mise à disposition d'informations sur les exigences communales lors de la réception d'une demande de construction.

#### SUIVI DES CONSOMMATIONS ET DES MESURES

**Chiasso** : réalisation d'un inventaire complet sur la consommation de gasoil, gaz, électricité, consommation des véhicules, etc.

**Delémont** : réalisation d'un bilan CO<sub>2</sub>, permettant un suivi des consommations (combustibles et carburants). Pour chaque type d'énergie, la commune a défini la situation actuelle ainsi que les objectifs à atteindre d'ici 2010.

**Lancy** : mise en place de contrats d'entretien à la performance pour les installations de chauffage et de ventilation, de suivis des consommations d'énergie, de correction de mesures en cas d'efficacité insuffisante, à l'intervention rapide en cas de dérives et à l'établissement de bilans énergétiques.

**Lausanne** : les bâtiments communaux font l'objet d'un suivi hebdomadaire des consommations, grâce notamment à la télégestion de plus de la moitié des bâtiments.

**Montreux** : participation à la campagne Display : affichage des performances énergétiques de chaque bâtiment public. Les concierges et les collaborateurs ont été intégrés dans cette démarche de manière à les sensibiliser aux changements. La présentation des panneaux a été réalisée au centre commercial afin de toucher un large public.

#### FINANCEMENTS

**Coldreio** : versement de contributions d'encouragement pour l'énergie-bois, le solaire (thermique et photovoltaïque), les pompes à chaleur, les rénovations énergétiques, les maisons passives et les systèmes de récupération de chaleur. Les contributions d'encouragement doublent lorsqu'une nouvelle construction ou un bâtiment transformé obtient le standard Minergie.

**Lausanne** : la ville a créé un fonds de développement durable.

**Mendrisio** : financement du check-up énergétique de maisons.

**Montreux** : la commune prévoit de n'octroyer des subventions pour de nouvelles habitations à loyer modéré (HLM) seulement si elles répondent aux normes Minergie.

**Sion** : la commune subventionne les propriétaires désireux de rénover leurs bâtiments à contribution de 10% des travaux. Cette démarche a rencontré un vif succès.

#### CONSEILS EN ENERGIE

**Morges** : Création au sein de l'administration d'une structure permanente et officielle assurant le suivi de la politique énergétique. Une commission énergie a été mise en place munie d'un cahier des charges. Parallèlement un groupe de maintenance a été créé dans le but de suivre les

évolutions de bâtiments communaux, d'échanger les expériences et d'informer les responsables techniques.

### ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

**Ayent (VS)** : Les installations photovoltaïques sont favorisées pour autant qu'elles soient de couleur foncée et qu'elles s'intègrent bien dans le toit.

**Chiasso** : Implantation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et vente du surplus de l'électricité produite.

**Lausanne** : la « bourse solaire » relie, d'une part, des clients désireux de couvrir une partie ou la totalité de leur consommation électrique avec de l'énergie solaire et qui sont d'accord d'en payer 1 franc le kwh et, d'autre part, des producteurs qui financent et installent des centrales photovoltaïques sur des bâtiments privés.

**Vernier** : la commune met à disposition des entreprises à but non lucratif les toitures qui s'y prêtent pour poser du photovoltaïque.

### ENERGIE SOLAIRE THERMIQUE

**Winterthur** : la municipalité soutient à travers son fonds (fonds climatique des services municipaux de la ville de Winterthur) l'installation de toits solaires pour la production d'eau chaude. Les 100 premiers propriétaires de maisons à installer les panneaux reçoivent 500 francs pour le conseil en énergie et 1000 francs comme contribution de soutien à l'installation elle-même.

### ECLAIRAGE

**Ayent (VS)** : il est prévu que les éclairages des rues soient transformés de façon à passer automatiquement en « mode économique » entre minuit et cinq heures du matin.

**Bâle** : les Services industriels de Bâle (IWB) ont mis en place un système de prêt d'ampoules économiques. Le particulier peut ainsi en tester plusieurs chez lui avant de faire son choix définitif en magasin. En prêt également contre caution, un énergimètre permettant de vérifier chez soi quelle est la consommation des appareils électriques même en stand-by.

**Coldreio** : première commune suisse à édicter un règlement « contre la pollution lumineuse » : les éclairages en tout genre et les enseignes lumineuses doivent être éteints entre 24h et 06.00 ; les éclairages extérieurs des constructions neuves et des bâtiments rénovés doivent être soumis aux autorités communales pour examen. Le non respect de cette directive peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 1000 francs. La commune est membre de « dark-sky », organisation active au plan international luttant contre le problème de la pollution lumineuse.

### ELECTRICITE

**Bellevue** : Achat pour l'ensemble de ses bâtiments communaux de l'électricité garantie par un label « naturemade star » (d'origine renouvelable).

**Chiasso** : mise en place d'actions visant à promouvoir la réduction des stand-by.

**Neuchâtel** : objectif d'augmenter de 50% leur propre capacité de production et de couvrir 20% de la quantité d'électricité distribuées sur le territoire communal avec de l'électricité renouvelable produite sur place (hydraulique, éolienne et photovoltaïque).

### ENERGIE EOLIENNE

**Lausanne** : le site de Collonges (vers Martigny) accueille l'éolienne la plus puissante en Suisse. D'autres éoliennes sont prévues sur le même site.

### CHAUFFAGE

**Ayent (VS)** : les chauffages électriques sont interdits.

**Lancy** : amélioration de l'efficacité des installations de production de chaleur.

**Lausanne** : - le réseau de chauffage à distance fournit une énergie dont la part des énergies renouvelables se monte à 50% (incinération des ordures ménagères, incinération des boues d'épuration et d'une chaufferie à bois et acheminement des ordures par train). Mise en place d'une chaufferie à bois.

**Martigny** : depuis l'entrée en vigueur du plan directeur des énergies, toute nouvelle construction est orientées vers le raccordement aux réseaux urbains existants (gaz naturel, chauffage urbain, etc.). Ces réseaux occupent 85% du territoire communal.





**Meyrin** : gestion dans les écoles de l'énergie : les stores sont baissés durant la nuit, ce qui contribue à une meilleure isolation du bâtiment.

**Morges** : un spécialiste en chauffage est chargé d'installer des compteurs d'heures afin d'établir un diagnostic des installations de chauffage et de rédiger un « livre de bord des chaufferies » en vue d'une exploitation rationnelle de l'énergie.

### POMPE A CHALEUR (PAC)

**Ayent (VS)** : plus de 90% des maisons sont équipées d'une pompe à chaleur ou d'un chauffage à granulés (= petits bâtonnets issus des déchets de bois).

### BOIS

**Ayent (VS)** : le chauffage des bâtiments est effectué avec un chauffage centralisé à copeaux de bois, provenant des forêts avoisinantes.

**Cartigny** : en collaboration avec le ScanE, un réseau de chauffage à distance communal (CAD le plus gros du canton de Genève) au bois a été. De nombreux habitants ont également choisi de se relier au CAD.

**Lausanne** : la tour de Sauvabelin a été construite intégralement en bois provenant des forêts lausannoises et sans application de vernis.

### ACTIONS DE SENSIBILISATION

**Bellevue** : Expérience menée auprès des écoles en 2005-2006 visant à faire découvrir aux jeunes (8-14 ans) de manière pédagogique les enjeux énergétiques pour favoriser la prise de conscience et l'actions individuelle et collective. L'expérience s'est conclue par une brochure rédigée par les enfants.

**Chiasso** : introduction d'une ordonnance pour la promotion de l'utilisation de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique auprès des entreprises privées

**Coldrerio** : soirées d'information sur différents thèmes relatifs à l'énergie.

**Martigny** : dans le cadre d'une campagne d'information, tous les habitants de la commune ont reçu une brochure contenant des informations sur les économies d'énergie. Dans ce contexte, la ville a mis à la disposition de chaque foyer local une ampoule électrique à basse consommation.

**Mendrisio** : commandes groupées d'ampoules économiques à bas pris mises à disposition des habitants.

### RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE

**Bellevue** : la commune encourage la recherche dans le domaine de l'énergie renouvelable.

**Delémont** : la commune collabore au développement d'une filière de production et de commercialisation de courant vert : mélange d'essence et de bioéthanol de la société Alcosuisse.

### AUTRES

**Cressy** : la nouvelle école, proche des exigences Minergie, est conçue avec une façade assurant à la fois l'éclairage naturel, le chauffage et la ventilation des classes (façade à double peau).

**Plusieurs communes en Suisse alémanique** : en partenariat avec SuisseEnergy, la campagne « energyday » (mois d'octobre) instaurée en 2006 vise à sensibiliser le public aux économies d'énergie. Ce sont les communes qui organisent les activités relatives au thème de la journée annuelle de l'énergie, du matériel peut être commandé à SuisseEnergy jusqu'au mois de juin-juillet. De nombreuses communes participent à l'événement en Suisse alémanique, par contre très peu en Suisse romande. Renseignements : Gabriela Winkler ou Linda Wehrle ; Winkler conseil en communication (044.851.09.20)

**Salles de réunion de la Tour Granite (Société Générale) à la Défense** : l'installation de sondes de CO2 permet, en mesurant la concentration en CO2, de déterminer s'il y a ou non des personnes présentes dans les salles, et d'adapter ainsi la ventilation aux besoins réels.

**Vernier** : chaque lampadaire communal aborde un autocollant signalant qu'il est alimenté par de l'énergie renouvelable.

**Lancy (Motion: Lancy Energie XXI - 22.2.2007)**. « Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

a) Que toute nouvelle construction de la ville de Lancy tende à répondre aux labels « Minergie » et respectent les notions d'architectures bioclimatiques.



Par cette motion, la ville de Lancy adopte la directive d'application de l'Etat de Genève sur un choix écologique des matériaux de construction.

b) De varier le choix des agents énergétiques pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire dans les bâtiments de la ville de Lancy avec l'objectif, à terme, de ne plus consommer d'énergies fossiles.

c) De privilégier le choix de véhicules hybrides ou avec étiquette d'énergie catégorie A (comme mentionné sur la liste des véhicules de tourisme exonérés d'impôts établie par l'Etat de Genève) lors d'achats de nouveaux véhicules de tourisme.

d) De substituer l'essence et le diesel par des biocarburants à faible émission de CO2 et de particules pour l'ensemble des véhicules de l'administration de la ville de Lancy.

e) De privilégier tout appareil électrique ayant le label «energy» ou mentionné «approuvé par les TopTen»

f) De tout mettre en œuvre pour que les efforts initiés soient poursuivis et développés

Séance du Conseil municipal du 22 février 2007 –

Motion acceptée par 16 oui – 13 abstentions. »

## ANNEXE 2

### RESSOURCES WEB UTILISEES

---

#### **Liens pour en savoir + aux niveaux européen et mondial:**

- Agence internationale de l'énergie (AIE) : <http://www.iea.org>
- Campagne européenne de sensibilisation pour changer le paysage énergétique : <http://www.sustenergy.org>
- Intelligent Energy Europe : <http://ec.europa.eu>
- International energy regulation network (IERN) : <http://www.iern.net>
- Global environment facility : <http://www.gefweb.org>
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement : <http://www.unep.org>
- Veille technologique internationale sur l'énergie : <http://www.planetenergie.org>
- World energy council : <http://www.worldenergy.org>

#### **Liens pour en savoir + au niveau suisse:**

- Agence suisse pour l'efficacité énergétique: <http://www.efficace.ch>
- Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) : <http://www.enaw.ch>
- Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA): <http://www.atomenergie.ch>
- Association suisse pour l'énergie éolienne : <http://www.suisse-eole.ch>
- Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG): <http://www.gaz-naturel.ch/fr/home.html>
- Association des entreprises électriques suisses (AES): <http://www.strom.ch/fr/internet/home.html>
- Association SUISSESOLAR: <http://www.swissolar.ch>
- Forum suisse de l'énergie: <http://www.energie-energy.ch>
- Office fédéral de l'énergie (OFEN): <http://www.suisse-energie.ch>
- Section énergie nucléaire de *swisselectric*: <http://www.swissnuclear.ch/>
- Société suisse pour l'énergie solaire (SSES): <http://www.sses.ch/>
- Union pétrolière suisse (UP): <http://www.mazout.ch/>

#### **Liens pour en savoir + au niveau cantonal:**

- Service cantonal de l'énergie (ScanE) : <http://etat.geneve.ch/dt/site/protection-environnement/energie/master-home.jsp>
- Service de l'énergie de la Ville de Genève : <http://www.ville-ge.ch/geneve/energie/>
- Politique énergétique fédérale : le canton de Genève préconise des économies d'énergie (publié le 4.4.2007) : <http://etat.geneve.ch/dt/site/protection-environnement/energie>
- Rapport du Conseil d'Etat concernant l'inventaire des toitures pour la production d'énergie renouvelable : <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01461B.pdf>
- L'énergie distribuée par les SIG dans le canton de Genève, et les centrales photovoltaïque du canton : <http://www.sig-ge.ch>
- Parcours eco-touristique autour de la rade de Genève « La Rade Solaire » : <http://www.geneve.ch/fao/2000/20000920.asp>
- Association visant l'éducation et la vulgarisation scientifique dans le domaine de l'énergie : <http://www.terrawatt.ch>
- Centre universitaire d'études de l'énergie : [http://www.unige.ch/cuepe/html/intro\\_f.php](http://www.unige.ch/cuepe/html/intro_f.php)
- Conférence romande des délégués à l'énergie : <http://www.crde.ch>

#### **Liens pour en savoir + en matière de construction et bâtiments:**

- Campagne pour les bâtiments de SuisseEnergie (mandaté par l'OFEN): <http://www.bien-construire.ch>
- Guide "Le courant au quotidien": <http://www.energybox.ch>
- Groupement promotionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP: <http://www.pac.ch>
- Label de qualité *Minergie*: <http://www.minergie.ch/fr>
- Label de qualité pour constructions écologiques: <http://www.ecobau.ch/francais>



- Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) : <http://www.sia.ch>
- Société Suisse pour la Géothermie - SSG-SVG - Organisation faïtière GEOTHERMIE.CH: <http://www.geothermie.ch>
- Tout savoir sur le chauffage au bois: <http://www.energie-bois.ch>
- SWISSOLAR – Organisation faïtière suisse dans le domaine de l'énergie solaire: <http://www.swissolar.ch>
- Durabilité dans le domaine ETH: <http://www.novatlantis.ch>

**Liens pour en savoir + sur les écogestes:**

- Mieux consommer l'énergie : <http://www.eco21.ch>
- Comparaison des différentes ampoules économiques : <http://www.topten.ch>
- Association suisse pour l'éclairage : <http://www.slg.ch>
- Label énergétique pour les ampoules, et autres astuces pour la maison : <http://www.sig-ge.ch>
- Conseils pratiques pour une utilisation rationnelle de l'énergie ou de l'eau : <http://www.geneve.ch/environnement-info/ecogestes/bureau/welcome.html>
- Comparaison de la consommation énergétique des appareils électroménagers : <http://www.topten.ch>
- Les bons réflexes aération, chauffage, consommation d'eau dans la maison : <http://www.bau-schlau.ch>
- Les eco-gestes à réaliser chez soi : [http://www.paris.fr/portail/Environnement/Portal.lut?page\\_id=1290](http://www.paris.fr/portail/Environnement/Portal.lut?page_id=1290)
- Tout sur les eco-gestes dans la maison : <http://veilleur.unblog.fr/ecogeste>
- Les bons gestes en un coup d'œil : <http://etat.geneve.ch/dt/site/protection-environnement/energie/master-home.jsp>
- Les anges gardiens – les gestes du mois : <http://www.angesgardiens.ch>



## Fiche-action n°EB1

Atelier du futur n°8 « Energies et bâtiments »

**Développer des actions coordonnées pour informer et sensibiliser les habitants de Chêne-Bourg sur des questions énergétiques (éco-gestes, aides, valorisation de bonnes pratiques) chez eux et sur leur lieu de travail.**

### Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

Les pertes énergétiques sont courantes. Quotidiennement, chacun d'entre-nous oublie d'éteindre la lumière lorsqu'il quitte une pièce ou n'a pas forcément le réflexe d'arrêter la veille de son téléviseur<sup>14</sup>. Parfois, en hiver, laisser surchauffer des pièces lorsque, dans le même temps et pas loin, l'entrée du garage ou celle de l'immeuble reste ouverte, est également le signe d'une certaine incohérence liée à nos actions individuelles quotidiennes.

Il existe le sentiment que l'effet positif issu des efforts consentis par certaines personnes pour limiter les gaspillages énergétiques soit annulé par le comportement d'autres personnes peu ou pas sensibles aux enjeux du développement durable.

Afin de modifier cette situation globalement perçue comme stagnante et insatisfaisante, la commune de Chêne-Bourg doit tout d'abord se montrer exemplaire en faisant en sorte que les pertes énergétiques courantes inhérentes à l'utilisation de ses propres bâtiments soient réduites au maximum. C'est dans une volonté de sensibilisation collective que cette action se situe. Il s'agit autant de promouvoir des exemples à suivre (écogestes) auprès des habitants de Chêne-Bourg que de valoriser et de récompenser les efforts entrepris. Ponctuée de gestes quotidiens dès le plus jeune âge, une prise de conscience plus générale est, pour les membres de l'Atelier, nécessaire et justifie l'action proposée.

### Objectifs visés :

L'objectif principal vise à économiser l'énergie directement liée à l'usage quotidien :

- a) des bâtiments communaux (objectif à remplir par le personnel de l'administration communale)
- b) des habitations privées (objectif à remplir par la population): ouverture des fenêtres, chauffage, appareil électroménager, utilisation des luminaires chez soi et dans les lieux communs, etc.

L'objectif secondaire vise à sensibiliser les communiens sur d'autres « bonnes pratiques » à adopter, par exemple sur son lieu de travail, pour effectuer des achats, organiser les loisirs, etc.

### Pertinence développement durable de l'action :

*Pôle social* : Faire preuve de civilité en « économisant ensemble » est un signe certain de solidarité : il s'agit d'un respect envers autrui et une valeur garante d'une cohésion sociale durable, un comportement d'autant plus facile à acquérir qu'il est appris dès le plus jeune âge.

*Pôle économique* : Sans aucun doute, réduire sa consommation énergétique permet aussi des économies financières pouvant être substantielles!

*Pôle environnemental* : réduire sa propre consommation énergétique est un signe de respect envers l'environnement naturel (utilisation économe des ressources non renouvelables et réduction des émissions polluantes).

<sup>14</sup> Les appareils laissés en "stand by" peuvent représenter jusqu'à 15% du total de la consommation d'énergie d'un ménage. (source : Conférence romande des délégués à l'énergie, <http://www.crde.ch/>)



### **Description et mise en place de l'action:**

Afin de permettre une réduction de la consommation énergétique courante en agissant sur les comportements quotidiens, deux axes d'action sont à envisager :

A) Sensibiliser les habitants de Chêne-Bourg ainsi que le personnel communal :

Les actions suivantes sont à envisager (et à combiner) :

- Réaliser des expositions et des journées de sensibilisation dans les écoles de la commune et au sein de l'administration communale (journées proposées par Terrawatt<sup>15</sup>) ;
- Créer des partenariats avec les services cantonaux (campagne *éco21 des SIG*) ;
- Diffuser des informations précises concernant l'ensemble des aides et des subventions (fédérales, cantonales) en matière d'économie d'énergie (avec des mises à jour régulières) ;
- Réaliser une « Rubrique énergie-écogestes » dans le journal *Le Chênois* ;
- Afficher dans les lieux communs des immeubles quelques règles à respecter en matière d'économie d'énergie ;
- Promouvoir des écogestes par le canal de la lettre électronique « Chêne-Bourg\_21 ».

B) Encourager, valoriser, récompenser les habitants de Chêne-Bourg :

- Offrir chaque année, « comme cadeau lumineux », une ampoule basse consommation à l'ensemble des ménages de Chêne-Bourg. Ces ampoules pourraient être retirées à la Mairie ;
- Permettre à ceux qui le souhaitent de faire partager leurs expériences individuelles en matière d'économie d'énergie (valorisation d'idées et de projets durables) dans des supports d'information tels que site internet, journal *Le Chênois*, lettre électronique ;
- Accorder des aides financières ou des prix aux meilleurs projets réalisés dans la commune et permettant d'économiser de l'énergie.

### **Calendrier :**

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

### **Responsables :**

Les Conseillers/ères administratifs/ves en charge des bâtiments communaux, de l'environnement et des écoles ; le Secrétaire général.

### **Partenaires et mode de participation :**

Associations (Terrawatt, par ex.), conciergeries, régies immobilières, écoles, Canton (ScanE), SIG (*campagne éco21*).

### **Budget :**

A préciser en fonction des moyens d'encouragement choisis.

### **Indicateurs de développement durable :**

Evolution du niveau de consommation énergétique des bâtiments communaux et de la population de Chêne-Bourg.

### **Suivi et amélioration continue :**

Diffusion des résultats concernant les niveaux de consommation (bâtiments communaux et privés) ;

Valorisation des efforts entrepris : communication des prix et des meilleurs projets ;

Sondage sur la qualité de l'information et des outils de communication choisis (affiches, journaux, lettre électronique, etc.).

---

<sup>15</sup> Terrawatt est une association située à Chêne-Bougeries dont le but est de contribuer à accroître l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Des séminaires de sensibilisation à l'attention du personnel d'entreprise ou d'administration ainsi que des actions dans des écoles sont organisées. Pour plus d'informations : M. David Vergari et Mme Catherine Armand (022.800.25.33) ; [www.terrawatt.ch](http://www.terrawatt.ch)

## Fiche-action n°EB2

Atelier du futur n°8 « Energies et bâtiments »

**Favoriser l'utilisation de matériaux écologiques pour contribuer à ce que les constructions et les rénovations « durables » deviennent la règle dans la commune de Chêne-Bourg**

### Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

Près de la moitié de la consommation énergétique suisse est utilisée pour construire et exploiter des bâtiments<sup>1</sup>. C'est dans ce domaine que le potentiel d'économie d'énergie est le plus important. Selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), le besoin en énergie de tous les bâtiments d'habitation et à usage économique, peut être réduit de 50 à 70% sans que cela n'affecte notre qualité de vie!<sup>16</sup> La construction et la rénovation « durables » sont au cœur de la réflexion de nombreuses collectivités publiques<sup>17</sup>, promoteurs, entreprises du bâtiment et bureaux d'études. Toutefois, en regard des réalisations effectives de bâtiments écologiquement « sains »<sup>18</sup>, force est de constater que d'autres maîtres d'ouvrages actifs dans ce domaine se préoccupent encore assez peu des enjeux énergétiques. Une certaine inertie au niveau des filières et des habitudes prises dans la construction est en effet bien réelle.

Cette action de l'Atelier est ciblée sur les matériaux de construction « durables ». En contenant une part d'utopie, elle ouvre la voie à de nouvelles habitudes possibles aux niveaux individuel et collectif. Une législation stricte en matière de construction existe. Plutôt que de vouloir la modifier, l'objectif est ici davantage de combler un certain flou repérable au niveau de son application. Un exemple : l'interdiction de certains matériaux dangereux est respectée à la lettre alors que l'utilisation de ceux dont les vertus écologiques sont pourtant démontrées est laissée au bon vouloir du maître d'ouvrage. Il s'agit donc bien ici d'appuyer et de compléter des recommandations existantes en matière de construction durable (type label MINERGIE-ECO®) afin que des réalisations plus nombreuses de ce type voient réellement le jour sur le territoire communal !

### Objectif(s) visé(s) :

L'objectif principal visé est de promouvoir les matériaux écologiques, de préférence de production locale et/ou ayant une empreinte écologique la plus faible possible pour toutes nouvelles constructions et/ou rénovations sur le territoire communal.

### Pertinence développement durable de l'action :

*Pôle social* : promouvoir de nouvelles filières de production locale permet certainement de maintenir de l'emploi, une cohésion et des rapports sociaux de proximité.

<sup>16</sup> Source : Office fédéral de l'énergie (OFEN), 2008. Informations disponibles sur:  
<http://www.bfe.admin.ch/energie/00567/00569/index.html?lang=fr>

<sup>17</sup> A Genève, grâce au *Fonds énergie des collectivités publiques (PL 7759)* et au *Fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (PL 7759)*, autant pour les communes que pour les particuliers, des aides financières peuvent être perçues en vue de la réalisation de projets durables. Pour plus d'informations :  
[http://etat.geneve.ch/dt/energie/fonds\\_energie\\_collectivites\\_publicques\\_7759-69-3201-7183.html](http://etat.geneve.ch/dt/energie/fonds_energie_collectivites_publicques_7759-69-3201-7183.html) et  
[http://etat.geneve.ch/dt/energie/fonds\\_pour\\_developpement\\_energies\\_renouvelables\\_economies\\_energie\\_7759-69-3201-7182.html](http://etat.geneve.ch/dt/energie/fonds_pour_developpement_energies_renouvelables_economies_energie_7759-69-3201-7182.html)

<sup>18</sup> Début 2007, seuls 100 bâtiments disposaient du standard MINERGIE® à Genève. Fin 2007 on en comptait 1576 au total en Suisse. Alors que les caractéristiques telles que le confort et l'efficacité énergétique sont propres aux bâtiments MINERGIE®, les constructions certifiées MINERGIE-ECO® remplissent également des exigences en matière de modes de construction sains et écologiques. Le nombre de bâtiments disposant de ce label est encore très faible en Suisse. Voir pour plus d'informations : <http://www.minergie.ch>

*Pôle économique* : certains matériaux sont disponibles et peuvent être produits localement. De ce fait, leur production et leur utilisation permettent des économies financières substantielles à plusieurs niveaux de la filière. Même si un coût de départ supplémentaire est parfois à consentir, il est reconnu que l'éco-construction permet à moyen et à long terme une réduction des dépenses non négligeable.

*Pôle environnemental* : utiliser des matériaux de production locaux, recyclés et recyclables, réduit sans aucun doute le niveau de l'empreinte écologique du bâtiment (diminution de la consommation globale d'énergie de la production à l'utilisation ; diminution de la pollution liée aux transports).

### **Description et mise en place de l'action :**

L'action est mise en place par les services communaux et comporte deux volets :

#### **A) Adressé aux professionnels**

- Inscrire des recommandations concernant le choix de matériaux écologiques dans le préavis communal avec l'objectif que celles-ci figurent ensuite dans le cahier des charges des promoteurs et des architectes pour toutes rénovations et nouvelles constructions. Même si la décision finale appartient au Canton, cette prise de position permet d'affirmer clairement la position et les objectifs de la commune ! Donner la priorité et des avantages aux dossiers dont les projets sont durables est un levier qui doit être envisagé (accorder la gratuité de l'émolument, par ex.).
- Un partenariat avec les communes des Trois-Chêne permettant de créer des contacts et obtenir des accords (rabais selon les quantités, par exemple) avec des fournisseurs de matériaux écologiques est à prévoir : un choix clair concernant 2 ou 3 matériaux dont l'efficacité est démontrée est à faire en priorité.

#### **B) Adressé aux particuliers:**

- En ce qui concerne les matériaux écologiques, beaucoup d'informations existent mais sont dispersées. Il s'agirait de rassembler, de tenir à jour régulièrement et de mettre ces informations à disposition des particuliers (sur le site Internet communal, par exemple). En outre, la création d'un fonds communal permettant de financer en partie des projets individuels de construction ou de rénovation énergétiquement durable est à envisager. Aussi, grâce à ce fonds, un premier entretien de conseil avec des professionnels pourrait être proposé gratuitement aux personnes désireuses de se lancer dans une construction et/ou une rénovation durable.

### **Calendrier :**

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

### **Responsables :**

Les Conseillers/ères administratifs/ves en charge de l'aménagement, des travaux et des bâtiments communaux, le Secrétaire général, Commission municipale ad hoc

### **Partenaires et mode de participation :**

Architectes, promoteurs, Canton de Genève (notamment le ScanE et le DCTI), fournisseurs de matériaux, communes des Trois-Chêne.

### **Budget :**

A préciser la hauteur du fonds communal pour les projets de constructions et/ou de rénovations durables (en ce qui concerne les matériaux écologiques utilisés ; une participation à hauteur de 10% peut-être envisagée).

### **Indicateurs de développement durable :**

Mesure de l'empreinte écologique globale (production + utilisation) des nouveaux bâtiments.

Gain énergétique réalisé après rénovation.

### **Suivi et amélioration continue :**

Diffusion des résultats des bilans énergétiques communaux. Valorisation des efforts entrepris (remise de prix, affichage des meilleurs projets, etc.).



## Fiche-action n°EB3

## Atelier du futur n°8 « Energies et bâtiments »

### Mettre en place une stratégie énergétique communale (et/ou intercommunale) cohérente et durable et la communiquer aux habitants de Chêne-Bourg

#### Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

La commune de Chêne-Bourg s'est inscrite dans le processus d'obtention du Label « Cité de l'Energie<sup>19</sup> ». Cette démarche demande un certain nombre d'actions<sup>20</sup> se devant d'être cohérentes entre elles dans divers domaines, et dont les résultats doivent être (ré)-évalués régulièrement. Pour ce faire, fédérer le plus possible d'habitants et d'acteurs socio-économiques de Chêne-Bourg autour du projet est nécessaire! En effet, une fois le label obtenu, il s'agira de le garder !

Cette fiche-action appuie la commune dans sa démarche en demandant qu'une stratégie claire soit formulée, puis largement communiquée à la population et aux entreprises sises sur le territoire communal. De cette manière, la posture prise en matière énergétique peut être portée par le plus grand nombre et maintenue politiquement. Permettant de lier des actions ponctuelles et des événements séparés<sup>21</sup>, l'Atelier demande qu'une stratégie énergétique globale soit énoncée, qu'une politique communale durable en matière énergétique, soit appliquée.

#### Objectifs visés :

Deux objectifs sont visés :

- Dans un premier temps, soutenir et renforcer les efforts entrepris dans la démarche « Cité de l'énergie » (*le label n'étant pas encore obtenu*).
- Dans un deuxième temps, une fois le label « Cité de l'Energie » obtenu, communiquer régulièrement autour des projets énergétiquement durables et faire partager ces réalisations au plus grand nombre.

#### Pertinence développement durable de l'action :

*Pôle social* : les autorités sont garantes de la solidarité énergétique communale.

*Pôle économique* : une gestion énergétique communale cohérente réduit les coûts à moyen et long terme.

*Pôle environnemental* : une diminution de l'empreinte énergétique communale est favorable pour l'environnement proche et lointain.

#### Description et mise en place de l'action :

Cette action « épine dorsale de la politique énergétique communale » concerne les élus et les membres de l'administration communale.

<sup>19</sup> Des informations sont disponibles sur : <http://www.citedelenergie.ch/>

<sup>20</sup> L'Atelier relève par exemple les efforts qu'a décidé d'entreprendre la commune en matière d'éclairage public, ceux-ci allant dans le sens des demandes formulées dans la fiche-action n°S7 de l'Agenda 21 communal intitulée « Elaborer un plan directeur lumière concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune ».

<sup>21</sup> Par exemple, lors de chaque événement ou travaux : manifestations, promotions, fêtes communales (etc.), l'utilisation de technologies à faible consommation d'énergie doit faire partie du cahier des charges des organisateurs.

Différents axes d'action doivent être envisagés conjointement :

- Appuyer et poursuivre la démarche pour l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Informer et intégrer davantage la population et les acteurs socio-économiques actifs sur le territoire communal dans le processus ;
- Organiser des actions ponctuelles, par exemple un événement annuel en partenariat avec le « programme éco21 » (SIG) au Point favre ou sur un stand dans l'espace public.
- En tant qu'exemple à suivre, promouvoir une politique énergétique transparente et soucieuse d'amélioration continue (choix technologiques clairs, diffusion des bilans énergétiques des bâtiments communaux, communication, etc.) ;
- Développer des synergies entre les communes des Trois-Chêne afin d'éviter des consommations énergétiques inutiles. Utiliser l'échelle intercommunale pour une gestion plus efficiente de la consommation et de l'approvisionnement énergétique.

**Calendrier :**

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

**Nom des responsables :**

Les Conseillers/ères administratifs/ves en charge des bâtiments et de l'aménagement, de l'environnement, de l'information et de l'Agenda 21 ; le Secrétaire général.

**Nom des partenaires et mode de participation :**

Le bureau B+S ingénieurs conseils SA<sup>22</sup>, les autres communes des Trois-Chêne, SIG (campagne éco21), les entreprises sises sur le territoire communal.

**Budget :**

*A préciser*

**Indicateurs de développement durable :**

Participation et adhésion de la population et des acteurs socio-économiques aux démarches entreprises par les services communaux.

**Suivi et amélioration continue :**

Bilan énergétique communal annuel.

**Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :**

La commune de Chêne-Bourg s'est inscrite dans le processus d'obtention du Label « Cité de l'Energie<sup>23</sup> ». Cette démarche demande un certain nombre d'actions<sup>24</sup> se devant d'être cohérentes entre elles dans divers domaines, et dont les résultats doivent être (ré)-évalués régulièrement. Pour ce faire, fédérer le plus possible d'habitants et d'acteurs socio-économiques de Chêne-Bourg autour du projet est nécessaire! En effet, une fois le label obtenu, il s'agira de le garder !

Cette fiche-action appuie la commune dans sa démarche en demandant qu'une stratégie claire soit formulée, puis largement communiquée à la population et aux entreprises sises sur le territoire communal. De cette manière, la posture prise en matière énergétique peut être portée par le plus grand nombre et maintenue politiquement. Permettant de lier des actions ponctuelles et des événements séparés<sup>25</sup>, l'Atelier demande qu'une stratégie énergétique globale soit énoncée, qu'une politique communale durable en matière énergétique, soit appliquée.

---

<sup>22</sup> Mme Martine Plomb (responsable de la Cité de l'énergie pour les communes) et Mme Tiziana Lannone (responsable du projet Cité de l'énergie pour la commune de Chêne-Bourg) du Bureau B+S ingénieurs conseils SA, <http://www.bourquin-stencek.ch/>

<sup>23</sup> Des informations sont disponibles sur : <http://www.citedelenergie.ch/>

<sup>24</sup> L'Atelier relève par exemple les efforts qu'a décidé d'entreprendre la commune en matière d'éclairage public, ceux-ci allant dans le sens des demandes formulées dans la fiche-action n°S7 de l'Agenda 21 communal intitulée « Elaborer un plan directeur lumière concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune ».

<sup>25</sup> Par exemple, lors de chaque événement ou travaux : manifestations, promotions, fêtes communales (etc.), l'utilisation de technologies à faible consommation d'énergie doit faire partie du cahier des charges des organisateurs.

## **Objectifs visés :**

Deux objectifs sont visés :

- Dans un premier temps, soutenir et renforcer les efforts entrepris dans la démarche « Cité de l'énergie » (*le label n'étant pas encore obtenu*).
- Dans un deuxième temps, une fois le label « Cité de l'Energie » obtenu, communiquer régulièrement autour des projets énergétiquement durables et faire partager ces réalisations au plus grand nombre.

## **Pertinence développement durable de l'action :**

*Pôle social* : les autorités sont garantes de la solidarité énergétique communale.

*Pôle économique* : une gestion énergétique communale cohérente réduit les coûts à moyen et long terme.

*Pôle environnemental* : une diminution de l'empreinte énergétique communale est favorable pour l'environnement proche et lointain.

## **Description et mise en place de l'action :**

Cette action « épine dorsale de la politique énergétique communale » concerne les élus et les membres de l'administration communale.

Différents axes d'action doivent être envisagés conjointement :

- Appuyer et poursuivre la démarche pour l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Informer et intégrer davantage la population et les acteurs socio-économiques actifs sur le territoire communal dans le processus ;
- Organiser des actions ponctuelles, par exemple un événement annuel en partenariat avec le « programme éco21 » (SIG) au Point Favre ou sur un stand dans l'espace public.
- En tant qu'exemple à suivre, promouvoir une politique énergétique transparente et soucieuse d'amélioration continue (choix technologiques clairs, diffusion des bilans énergétiques des bâtiments communaux, communication, etc.) ;
- Développer des synergies entre les communes des Trois-Chêne afin d'éviter des consommations énergétiques inutiles. Utiliser l'échelle intercommunale pour une gestion plus efficiente de la consommation et de l'approvisionnement énergétique.

## **Calendrier :**

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

## **Nom des responsables :**

Les Conseillers/ères administratifs/ves en charge des bâtiments et de l'aménagement, de l'environnement, de l'information et de l'Agenda 21 ; le Secrétaire général.

## **Nom des partenaires et mode de participation :**

Le bureau B+S ingénieurs conseils SA<sup>26</sup>, les autres communes des Trois-Chêne, SIG (campagne éco21), les entreprises sises sur le territoire communal.

## **Budget :**

*A préciser*

## **Indicateurs de développement durable :**

Participation et adhésion de la population et des acteurs socio-économiques aux démarches entreprises par les services communaux.

## **Suivi et amélioration continue :**

Bilan énergétique communal annuel.

---

<sup>26</sup> Mme Martine Plomb (responsable de la Cité de l'énergie pour les communes) et Mme Tiziana Lannone (responsable du projet Cité de l'énergie pour la commune de Chêne-Bourg) du Bureau B+S ingénieurs conseils SA, <http://www.bourquin-stencek.ch/>



## Fiche-action n°EB4

Atelier du futur n°8 « Energies et bâtiments »

**Promouvoir l'installation de capteurs solaires thermiques et panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés et publics de la commune et aider les propriétaires intéressés dans leurs démarches**

### Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

La puissance du soleil est prodigieuse. En Suisse, elle représente quelque 40 000 milliards de kilowattheures, soit l'équivalent de 220 fois la consommation énergétique actuelle<sup>27</sup>. Bien entendu, la difficulté consiste à la capter efficacement et, bien davantage encore, à la stocker. Les progrès technologiques de ces dernières années sont toutefois prometteurs. Aussi, face à l'augmentation du prix des énergies fossiles (non renouvelables et polluantes), la pertinence de recourir à l'énergie solaire (propre et disponible en grande quantité) est bien réelle.

Les objectifs de *Swissolar* sont précis :

- Installer 1m<sup>2</sup> de capteurs solaires par habitant d'ici 2020, ce qui permettra de couvrir 2/3 des besoins en eau chaude sanitaire. (L'état actuel en Suisse est de 0,05 m2 par habitant. A titre de comparaison, il est de 0,32 m2 par habitant en Autriche, soit 7 fois plus.)
- Installer 1m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques par habitant d'ici 2020, ce qui permettra de couvrir 10% des besoins ménagers. (L'état actuel dans notre pays est de 0,03 m2 par habitant. En Allemagne il est de 0,22 m2 par habitant, soit 7 fois plus.)

Ainsi, des pays comme l'Autriche et l'Allemagne - qui bénéficient de conditions d'ensoleillement comparables aux nôtres - ont fait le choix d'une politique énergétique ambitieuse. En Suisse, malgré de nombreuses initiatives intéressantes<sup>28</sup>, la réalité est tout autre. Le potentiel de développement de capteurs solaires et panneaux photovoltaïques reste donc très important dans notre pays !

Les membres de l'Atelier souhaitent que la commune de Chêne-Bourg participe au comblement de ce retard en favorisant de manière efficiente l'installation de capteurs solaires et de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments et des villas situés sur son territoire. Il s'agit de faciliter les démarches des propriétaires et d'aider ceux qui souhaitent recourir à l'énergie solaire.

### Objectifs visés :

Utiliser des ressources renouvelables permet d'accroître son autonomie énergétique. En d'autres termes, l'objectif principal de l'action consiste à diminuer le niveau de dépendance des propriétaires de Chêne-Bourg (qui le souhaitent) aux énergies fossiles et non durables.

L'action propose une utilisation maximum du potentiel de l'énergie solaire. Des quotas à atteindre peuvent être fixés comme objectifs communaux : 20% de la consommation en eau chaude sanitaire et 10% des besoins électriques ménagers grâce à l'énergie solaire à l'horizon 2025, apparaît comme un défi réaliste pour Chêne-Bourg.

<sup>27</sup> Source : Association suisse des professionnels de l'énergie solaire (*Swissolar*), <http://www.swissolar.ch/Chiffr.212.0.html?&L=1>

<sup>28</sup> Par exemple, à Winterthour, la municipalité soutient à travers son Fonds (*Fonds climatique des services municipaux de la ville de Winterthour*) l'installation de toits solaires pour la production d'eau chaude. La commune de Vernier met à disposition des entreprises à but non lucratif les toitures qui s'y prêtent pour poser des panneaux photovoltaïques. A Lausanne la « bourse solaire » relie d'une part des clients désireux de couvrir une partie ou la totalité de leur consommation électrique avec de l'énergie solaire et qui sont d'accord d'en payer 1 franc le kwh et, d'autre part, des producteurs qui financent et installent des centrales photovoltaïques sur des bâtiments privés.

### **Pertinence développement durable de l'action :**

*Pôle social* : le solaire permet une production énergétique autonome, renouvelable et potentiellement moins conflictuelle ; en outre, l'activité est potentiellement créatrice d'emplois dans la région.

*Pôle économique* : l'investissement de départ nécessaire à l'installation de panneaux solaires est rentabilisé à moyen terme.

*Pôle environnemental* : l'énergie solaire est une ressource renouvelable, son utilisation est respectueuse de l'environnement.

### **Description et mise en place de l'action:**

L'action proposée se déroule en deux temps :

#### 1) Réalisation d'un diagnostic :

- Recensement des potentiels des toitures communales, publiques et privées, pouvant accueillir des capteurs solaires et des panneaux photovoltaïques (coefficient favorable selon l'exposition, les surfaces, etc.). Pour une réduction des coûts, ce diagnostic peut être réalisé par un étudiant encadré<sup>29</sup>.
- Publication du potentiel des toitures communales dans le Chênois (ou autre vecteur de diffusion)

#### 2) Instauration d'aides à l'adresse des propriétaires intéressés :

- Prise en charge par la commune :
  - o des devis d'installation ;
  - o des démarches relatives au financement du projet. Le manque de liquidité constitue souvent un obstacle important pour le propriétaire. Pour réduire cette contrainte, il pourrait s'agir de mettre en place une formule de cautionnement des propriétaires par la commune auprès d'une banque sur le montant (ou une partie du montant) qui fait traditionnellement l'objet d'un apport en fonds propres ;
  - o des demandes d'autorisation de construire au Service cantonal des monuments et des sites.

### **Calendrier :**

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

### **Responsables :**

Les Conseillers/ères administratifs/ves en charge des bâtiments communaux et de l'aménagement; le Secrétaire général.

### **Partenaires et mode de participation :**

SIG, ScanE, fournisseurs de panneaux (Sunwatt Bio [www.sunwatt.ch](http://www.sunwatt.ch), par ex.), banques.

### **Budget :**

*A préciser*

### **Indicateurs de développement durable :**

- Nombre et caractéristiques des aides (cautions) accordées par la commune aux propriétaires.
- Part de l'énergie solaire dans la production d'eau chaude et dans la production d'électricité à l'échelle globale de la commune et de manière spécifique dans les bâtiments communaux.

### **Suivi et amélioration continue :**

Bilan périodique basé sur les indicateurs ci-dessus.

---

<sup>29</sup> Encadrement possible par le Service cantonal de l'énergie ScanE qui a réalisé un tel diagnostic sur les toits propriétés de l'Etat de Genève (M. Jacobus Van Der Maas, 022.327.20.92).



# Fiche problématique

## 1. Problématique générale

Chêne-Bourg est la plus petite commune du canton en superficie mais la 3<sup>e</sup> en densité de population. Celle-ci est de 7'874 habitants fin février 2009 (6200 habitants au km<sup>2</sup>) ; elle montre une certaine stabilité depuis quelques années.

Entourée par les communes de Chêne-Bougeries et Thônex et très majoritairement urbaine, Chêne-Bourg n'a que peu de marge de manœuvre en termes d'aménagement du territoire et de développement immobilier.

Ses choix et prérogatives doivent se porter essentiellement sur la préservation de la qualité de vie de ses habitants et usagers compte tenu des fortes contraintes (rue de Genève surtout) et des perspectives de développement (gare du CEVA) qui se présentent à elle et dont elle doit tirer le meilleur parti possible.

Son futur plan directeur en cours de révision et l'Atelier du Futur « Aménagement et immobilier » de l'Agenda 21 communal tentent ainsi de proposer des mesures dont les objectifs principaux sont l'amélioration de la praticabilité et de la qualité paysagère de l'espace communal pour optimiser le bien-être de ses habitants et des personnes qui exercent une activité à Chêne-Bourg.

Un des problèmes cruciaux qui se pose à la commune est la coupure que représente la rue de Genève entre les quartiers du nord et ceux du sud. Cette coupure est accentuée par le trafic de transit intense dont elle est le siège. C'est ainsi que le tissu urbain du centre de la localité manque de visibilité et de cohérence.

Chêne-Bourg ne manque toutefois pas d'atouts et les moyens de les valoriser existent. Parmi les différents « îlots » qui composent le centre historique, certains ont un charme indéniable (Vieux-Bourg, îlot Grison), d'autres présentent des potentialités fonctionnelles (quartier de la Gare, îlot Jaquier), conviviales (îlot Audéoud) et paysagères (îlot Lipatti) qu'il s'agirait d'exploiter et de relier par des liaisons claires et ouvertes (voirie requalifiée au profit de la mobilité douce et de la nature). Force est de constater qu'actuellement la commune n'est pas organisée autour d'un véritable centre mais plutôt par des ensembles cloisonnés s'égrenant le long d'une rue qui constitue un réel obstacle entre eux. La création de cette centralité urbaine constitue donc un réel enjeu si Chêne-Bourg veut conserver – retrouver - son identité et sa cohésion « villageoise ».

Cette nouvelle urbanité doit intégrer une requalification des espaces publics qui privilégie la mobilité douce et les espaces verts. Elle doit aussi, en termes immobiliers, respecter les principes de mixité sociale (inter-génération, de niveau social et culturel, etc.) et socio-économique par le mélange d'entreprises des secteurs II et III avec les logements et les services sociaux (crèches, écoles, etc.).

La commune doit aussi développer un tissu économique fort et, pour ce faire, se rendre attractive auprès des entreprises pour les inciter à venir s'installer sur son territoire.

Une autre problématique et pas des moindres se profile à l'horizon : la construction de la gare du CEVA et la restructuration de tout le quartier environnant la gare. Ces projets constituent un catalyseur pour la commune à plusieurs points de vue :

- la perspective d'une urbanisation moderne, cohérente, écologique et bien arborisée de l'avenue de Bel-Air au chemin de la Gravière, voire au-delà et de la place de la Gare au chemin de la Mousse,
- une diminution prévisible du trafic de transit due à l'usage du CEVA,
- la construction de la Voie verte, poumon de verdure traversant la commune d'est en ouest,
- l'installation de davantage d'entreprises dans le nouveau quartier de la gare et à proximité (apports fiscaux),
- la fréquentation accrue des commerces de la commune par les usagers du CEVA,
- la disposition d'une station de RER à proximité des logements et des entreprises de Chêne-Bourg,
- etc.

Néanmoins, le chantier de construction de la gare et du quartier environnant s'étalera sur plusieurs années et engendrera inévitablement des nuisances importantes qu'il s'agira de juguler au moins partiellement. Le risque existe notamment de voir les commerces et entreprises proches du site quitter définitivement la commune, ce qui lui serait fortement préjudiciable en termes d'animation et surtout d'apports fiscaux.

## L'aménagement du territoire, un enjeu DD

Six des 45 postulats du développement durable retenus par la Confédération suisse<sup>1</sup> justifient les actions à mener pour résoudre les problématiques liées à l'aménagement et à l'immobilier.

Conditions de vie subjectives :

« *L'évolution socio-économique et les modifications de l'environnement ne doivent pas se faire aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu.* »

(Postulat 3b : Développement compatible avec le bien-être)

Renforcement de la cohésion sociale :

« *Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.* »

(Postulat 5a Compréhension entre les personnes et les cultures)

Système économique :

« *Les échanges de biens et de services sont régis par les principes de l'économie de marché. Des interventions se justifient lorsque le marché ne remplit plus son rôle ou qu'on a affaire à des biens présentant un intérêt public prépondérant (biens méritoires).* »

(Postulat 9a : Economie de marché)

Paysages naturels et cultivés :

« *L'aménagement du cadre de vie naturel de l'être humain doit s'inspirer des droits humains. L'être humain doit pouvoir vivre dans des paysages naturels et cultivés convenables.* »

(Postulat 20 Paysages naturels et cultivés convenables)

Certains des indicateurs du développement durable pour le canton de Genève (OCSTAT, 2009) pourraient être utilisés pour mesurer le degré de durabilité de la situation actuelle à Chêne-Bourg en termes d'aménagement du territoire et d'immobilier. Par comparaison, leur application suite à la prise de mesures proposées dans le cadre de cet atelier permettrait de juger de leur bien-fondé et de leur efficacité.

Ces indicateurs sont :

- la surface verte par habitant (nature et paysage) et la surface bâtie par habitant (occupation du sol) dans le domaine de l'environnement
- le niveau des loyers (coût de la vie), les travaux d'agrandissement, de transformation et d'entretien (investissements) ainsi que les entreprises certifiées ISO 14001 (production, ici en rapport avec l'installation d'entreprises) dans le domaine de l'économie

<sup>1</sup> Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site internet de la Confédération (<http://www.bfs.admin.ch>, chapitre développement durable).

- les nuisances sonores dues au trafic routier et à l'industrie (qualité de l'habitat), l'accès au système de transports publics (mobilité) et les bénéficiaires de prestations d'aide sociale (aide sociale, ici pour les logements) dans le domaine de la société.

## 2. Mandat

Suite aux conclusions des *Bilans environnemental et socio-économique de Chêne-Bourg* (Bureau ECO21, 2003-2004), du travail du Comité de pilotage et des résultats du 1<sup>er</sup> Forum « Chêne-Bourg demain » des 22 et 23 avril 2005, des problématiques jugées prioritaires à Chêne-Bourg ont été réunies dans le domaine d'action « aménagement et immobilier » :

Maîtrise des coûts

Prix de location (loyers modiques pour les personnes à bas revenus)

Cadre de vie (convivialité, intimité)

Equipements (personnes âgées et handicapées)

- Constructions harmonieuses, respect de l'environnement
- Architecture de qualité (Vieux-Bourg)

## 3. Objectifs visés par les membres de l'Atelier

Pour tendre vers le but ultime d'**améliorer la qualité de vie** des personnes qui habitent et/ou qui déploient une activité à Chêne-Bourg, l'Atelier « aménagement et immobilier » vise plusieurs objectifs :

### Centralité

Pour rendre le milieu de vie plus attractif et plus « praticable », il est proposé de recréer un véritable centre urbain (action 1) en atténuant l'effet de coupure de la rue de Genève (passerelle, action 1.1), en favorisant la circulation des piétons et en mobilité douce et en renforçant les liens entre les espaces verts et le bâti (requalification des espaces publics / action 1.2, nouveau mode de parage / action 5 et arrêt de train / action 6) et en réaménageant les îlots qui composent le centre pour davantage de convivialité, fonctionnalité et animation (fiches-actions 1.3, 1.5, 1.6 et 1.7).

### Mixité

L'animation et la dynamique du centre de Chêne-Bourg dépend aussi des activités qui s'y déploient, aussi est-il prôné d'assurer une mixité de logements et d'activités commerciales et de service partout où celle-ci est possible. De même, la mixité sociale (intergénérationnelle, culturelle et de niveau social) doit être assurée par un mélange de types de logements (fiches-actions 1.3 à 1.6, 3 et 4).

### Eco-quartiers

Toute nouvelle construction doit répondre aux normes minergie et surtout, tout (ré)aménagement de quartier doit s'opérer en respectant les exigences qui caractérisent les éco-quartiers (fiches-actions 1.4, 2 et 4).

### Attirer des entreprises

Il est important pour la vie de la commune de constituer une dynamique d'entreprises, une proximité de commerces et de services qui génèrent des emplois et des apports fiscaux, surtout dans la perspective de développement que la proximité de la gare du CEVA va offrir (fiches-actions 1.3 à 1.6, 2 et 4).



## Logements pour personnes âgées

La situation de la commune de Chêne-Bourg est particulièrement favorable à l'habitat de personnes âgées ou à mobilité réduite en raison de la proximité et de la bonne desserte des transports publics ainsi que de l'accessibilité (distances courtes) aux commerces et services (fiche-action 3).

## 4. Suggestions d'actions

### Le processus de travail du groupe

L'Atelier s'est réuni à 15 reprises entre le 10 décembre 2007 et le 12 mars 2009.

Les séances de l'Atelier du futur ont débuté par un brainstorming. Celui-ci a pris en compte les différentes problématiques composant le domaine d'action et a permis d'identifier plusieurs pistes d'actions.

Certaines problématiques telles que la maîtrise des coûts, que l'Atelier n'estime pas de son ressort, ont été abandonnées avec l'aval du CP. Concernant les équipements pour personnes âgées et handicapées, une action Agenda 21 a déjà été proposée pour favoriser des installations réalisées par les commerces, restaurants, services, etc. (fiche action S5 de l'AF05 "Sécurité et ordre public").

Des documents de base ont été préparés par le bureau ECO 21 sur la base de consultations auprès de la commune et de compilations diverses.

L'Atelier a reçu Jean-Louis Delabays, Président de la commission de l'Aménagement et environnement et Pascal Freymond, chef du service des parcs et promenades - voirie communale dans le but de recueillir leurs suggestions et commentaires sur la situation et la fonctionnalité des aménagements urbains à Chêne-Bourg.

La réflexion autour des pistes d'actions a conduit à dresser une liste de 14 suggestions d'actions indiquées ci-dessous.

Les suggestions ont été discutées et hiérarchisées par les membres de l'Atelier et, suite à une analyse de faisabilité, 6 actions prioritaires ont été sélectionnées et ont fait l'objet de fiches-actions (voir au point 5 la liste des 13 fiches et sous-fiches actions réalisée par l'Atelier du futur).

### Avertissements

- L'Atelier s'est déroulé parallèlement à l'élaboration "pro" du PDCOM de Chêne-Bourg.

Le travail du PDCOM doit respecter la confidentialité, notamment concernant les documents provisoires à disposition.

Ainsi, les deux démarches ont-elles été menées de front, sans concertation et l'Atelier soumet ses propositions indépendamment du PDCOM tout en ayant en vue qu'elles y soient éventuellement intégrées. Il sera alors du ressort de la commune de proposer au PDCOM d'intégrer ou non certaines idées de l'Atelier.

Cela peut poser un problème de timing car la première mouture du PDCOM risque d'être à l'enquête technique à l'Etat avant que les actions Agenda 21 ne soient entérinées par le CM.

Un lien étroit est donc à établir avec le plan directeur communal en cours de réalisation mais aussi avec le master plan (CEVA) et le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

- Il faut être conscient que la marge de manœuvre de la commune, dans le domaine de l'immobilier surtout, est relativement faible.



## Les suggestions d'actions

### SuA 1

*aménagement/immobilier*

L'action vise à proposer des mesures de réaménagement du centre du bourg.

Elle touche à la centralité, aux activités, à la zone artisanale, au Vieux-Bourg, à la mixité

Elle pourrait s'intituler "Recréer un centre villageois à Chêne-Bourg" ou "Propositions de réaménagement du centre de Chêne-Bourg à intégrer au PDCom".

Le problème posé est la "disparition" du centre du village, rupture soulignée par la route de Genève et le tram qui partage le bourg en deux "centres" : Gothard, Gare, création d'une zone piétonne dans le Vieux-Bourg et entre la rue de Genève et la gare (avenue Grison) ? avec des activités (petits commerces, cafés, etc.).

Le périmètre du centre de Chêne-Bourg se délimite comme suit :

Au Nord : chemin de la Mousse ou plus ciblé : avenue Baud et place de la Gare/voie ferrée.

A l'Est : chemin de la Gravière et rue F. Jacquier (des deux côtés).

Au Sud : avenue du Petit-Senn et avenue du Vieux-Bourg.

A l'Ouest : rue du Péage et avenue de Bel-Air (des deux côtés).

Un 1<sup>er</sup> lot de propositions à documenter concerne :

- Îlot Lipatti : Cavussin/Bel-Air/Chêne-Bougeries/rivière Seymaz
- lot Audéoud : Baud/Grison/Genève-Bel-Air
- lot Grison : Grison/Pérréard/Peillonex/Floquet (terrains communaux et à acquérir ? parking ? place ? commerces ? lieu de convivialité ?)
- lot Jacquier : Jussy/Chablais/Deux Communes/Jacquier (activités du secondaire et du tertiaire de la zone artisanale à développer en mixité avec du logement)
- lot Gothard : Genève/Jean-Pelletier/Petit-Senn-Vieux-Bourg/Péage (requalification du Vieux-Bourg : aménagement du secteur de l'ancienne bergerie; zone piétonne; patrimoine bâti (conservation des bâtiments anciens chargés d'histoire, valeur architecturale, charme du Vieux-Bourg).

### SuA 2

*immobilier/aménagement*

Zone à densifier en éco-quartier

- Collines de Sous-Moulin : entre les villas du haut et les immeubles du bas, déclasser le terrain de la zone 5 à 4B ou D4A pour y implanter un éco-quartier avec constructions qui satisferont au moins partiellement aux normes minergie.

Passer la limite de construction le long de la Seymaz à 50 m dans ce secteur. Faire passer le chemin piétonnier dans cette zone.

### SuA 3

*aménagement*

Remplacer les zones de parking sans cases ou « blanches » (anciens « 15h ») par des places de parc en zone bleue 1h30 (avec possibilité, pour les habitants de la commune, d'acquérir un macaron) ou avec parcomètre (30min à 4h) là où cela s'avère judicieux.

### SuA 4

*immobilier/aménagement*

(cf ACTION 1)

Dans le domaine de l'immobilier, il faut éviter les ghettos, donc favoriser la mixité :

de générations,

de catégories sociales : économiques, d'origine et culturelles,

de logement et

d'activités II et III.

### SuA 5

*immobilier*

Respect à Chêne-Bourg du quota de logements d'utilité publique prévu par la loi 2007 (I 4 06) = 15% du parc locatif, à l'échelle du canton s'entend (si ce n'est déjà le cas); donc, dans une commune urbaine, peut-on aller au-delà ? A débattre car il faut aussi que la commune attire de bons contribuables pour financer cet objectif (comparer Chêne-Bourg à Cologny par exemple) loi 2007 (I 4 06) : *Art. 1 But et définitions*

<sup>1</sup> Dans un délai de 10 ans dès l'entrée en vigueur de la loi, l'Etat constitue un parc de logements d'utilité publique de 15% du parc locatif du canton par la construction et l'acquisition de logements.

<sup>2</sup> Un logement est d'utilité publique au sens de la présente loi si un taux d'effort et un taux



*d'occupation sont appliqués et s'il est détenu par l'Etat, une fondation de droit public, une commune ou un organisme sans but lucratif.*

#### SuA 6

*aménagement*

Densification modérée de la zone villas du Plateau de Bel-Air et du Petit-Bel-Air (passer de 0.2 ou 0.25 à 0.3 par exemple) en ayant soin de procéder à une densification partielle pour conserver les éléments de réseau écologique que constituent les jardins privés; en cas de constructions nouvelles, tendre à respecter les normes minergie pour les bâtiments et à aménager le site en éco-quartier.

#### SuA 7

*aménagement*

CEVA – zone artisanale du chemin de la Mousse – mixité – place de la Gare – mobilité (voitures, parking) – déchetterie de la place de la Gare – chantier du CEVA (mobilité) – voie verte.

Aménagement des alentours de la gare du CEVA en relation avec le masterplan existant, chemin de la Mousse compris : densification, activités du tertiaire et du secondaire mêlées de logements mixtes (mélange de populations de culture et de catégories sociales diverses); problématique du chantier du CEVA qui va supprimer la circulation des trains pendant cinq ans;

Assurer la conservation des entreprises du chemin de la Mousse au sein de la commune (pendant et après le chantier de la gare du CEVA).

#### SuA 8

*immobilier*

Augmenter le nombre de logements pour les personnes âgées et/ou dépendantes en axant sur la diversification des formules (autonome intra-générationnel, à surveillance réciproque, lié à une activité (garderie), intergénérationnel, favorisant le troc de services, médicalisé, EMS, etc.).

#### SuA 9 (faisabilité douteuse)

*immobilier*

Encourager (subventions, médiation par la commune, services) la sous-location (pour étudiants) de chambres ou studios dans maisons ou appartements partiellement utilisés (départ des enfants) avec ou sans échange de services (vérifier le concept de sous-location).

#### SuA 10

*aménagement*

Mobilier urbain : bancs, panneaux d'affichage, éclairage (pour l'éclairage, il existe déjà fiche-action S7 de l'Atelier Sécurité et ordre public).

#### SuA 11

*aménagement*

Antennes de téléphonie mobile vs paysage (concerne aussi l'atelier santé et consommation).

#### SuA 12

*aménagement/immobilier*

Valorisation des Actions « DD » déjà engagées par la commune dans le domaine de l'aménagement et de l'immobilier (établissement d'un inventaire, mise en évidence des réalisations susceptibles de bénéficier d'un renforcement éventuel).

#### SuA 13

Aménagement provisoire d'un arrêt de train à la gare de Chêne-Bourg.

#### SuA 14

Etudier la possibilité de construire un centre commercial (une grande surface type Migros ou Coop) souterrain sous la colline entre la route de Sous-Moulin et le cimetière avec une entrée en bas vers le chemin de l'Anjoulaz et une autre en haut à l'avenue Petit-Senn près de la mairie.

## **5. Liste des fiches-actions**

L'exercice de hiérarchisation des suggestions, le regroupement de certaines d'entre-elles ainsi qu'un travail de documentation sur les thématiques abordées, ont permis de soumettre au Comité de pilotage 6 fiches-actions dont une dédoublée en 1 fiche chapeau et 7 sous-fiches

### FICHE ACTION AI 1

Créer une nouvelle centralité au cœur de la commune de Chêne-Bourg.



Proposition de mesures de réaménagement à intégrer au PDCom »

#### FICHE ACTION AI 1.1

Lier le quartier de la gare au Vieux-Bourg par une passerelle « mobilité douce »

#### FICHE ACTION AI 1.2

Requalification<sup>2</sup> des espaces publics (voirie<sup>3</sup>) du centre de Chêne-Bourg

#### FICHE ACTION AI 1.3

Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT GOTHARD "

#### FICHE ACTION AI 1.4

Réaménagement du quartier de la gare

#### FICHE ACTION AI 1.5

Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT GRISON "

#### FICHE ACTION AI 1.6

Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT AUDEOUD "

#### FICHE ACTION AI 1.7

Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT LIPATTI "

#### FICHE ACTION AI 2

Mesures d'aménagement dans l' " ÎLOT JACQUIER "

#### FICHE ACTION AI 3

Dans les projets immobiliers, organiser l'aménagement et l'affectation d'une partie des logements pour les personnes âgées et/ou dépendantes en favorisant l'entraide.

#### FICHE ACTION AI 4

Densifier modérément la zone villas

#### FICHE ACTION AI 5

Généraliser les places de parc en zone bleue et/ou avec parcomètres sur le territoire communal

#### FICHE ACTION AI 6

Aménager provisoirement un arrêt de train à la gare de Chêne-Bourg

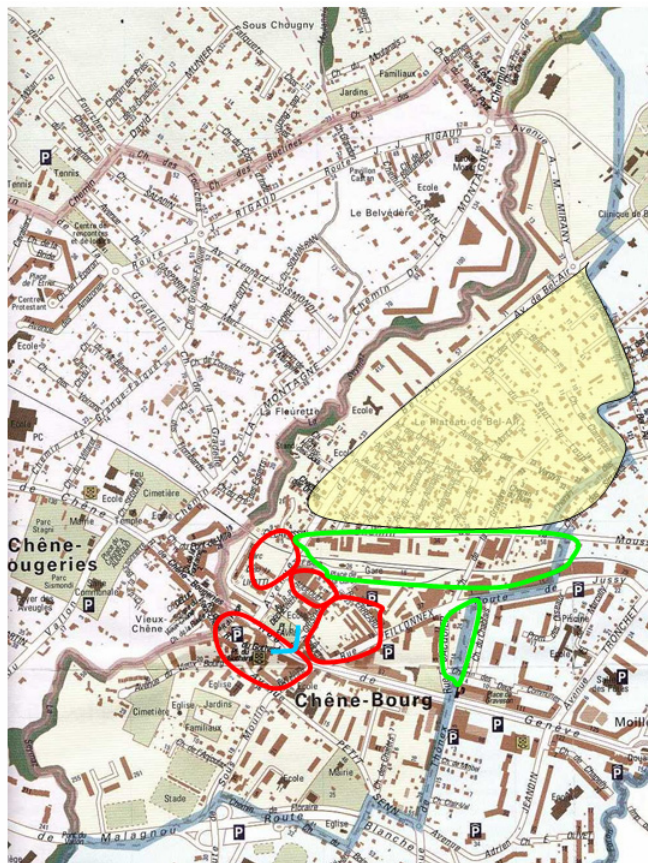
---

<sup>2</sup> La **requalification** consiste à intervenir sur l'espace public, ainsi que sur les aménagements qui s'y trouvent pour les restituer à la population (notamment aux piétons) et en améliorer l'usage et l'habitabilité. Il s'agit de recréer du sens, de redonner une cohérence, une lisibilité au territoire parfois essaimé, et de remédier le cas échéant aux conséquences d'une ville défigurée, notamment par le tout-voiture et son corollaire, les parkings. L'espace public doit être compris comme un élément fédérateur d'un quartier (lieu de rencontre, espace d'expression). Les aménagements urbains présentent souvent une grande pauvreté qualitative et esthétique, reflet d'une société qui, orientée principalement vers des préoccupations économiques, a oublié la fonction vitale que jouent les espaces publics. Les défis de la revalorisation se situent à deux échelles de l'espace urbain : i) permettre une accessibilité aux grands équipements et lieux de centralité (réseaux) à l'échelle de l'agglomération ; ii) permettre une réappropriation de l'espace à l'échelle du quartier. (source : Sandra Guinand in Vues sur la ville, dossier no 19, décembre 2007, IRIS-Ecologie, Unil)

<sup>3</sup> La **voirie** désigne à la fois :

- l'ensemble des voies de circulation (le réseau routier : routes, chemins, rues, etc.) avec leurs dépendances,
- la nature et la structure de ces voies.

La rue constitue l'espace de circulation dans la ville qui dessert les logements et les lieux d'activité économique. Elle met en relation et structure les différents quartiers, s'inscrivant de ce fait dans un réseau de voies à l'échelle de la ville. Au niveau local, c'est aussi un espace de sociabilité, de rencontres et d'échange (notamment par les commerces). Enfin, par le biais de la manifestation, la rue peut devenir un lieu de contestation. C'est donc potentiellement un espace politique, particulièrement dans les quartiers centraux.



**Croquis des secteurs traités dans les fiches-actions de l'atelier :**

- A1 (trait bleu)
- A1 1.3, 1.5, 1.6 et 1.7 (cercles rouges)
- A1 1.4 (grand cercle vert)
- A2 (petit cercle vert)
- A14 (secteur jaune)

## 6. Documentation

Divers documents ont été produits par le bureau ECO21 dans le cadre de cet Atelier du futur.

## 7. Remerciements

Les participants de l'Atelier du futur remercient très chaleureusement MM Jean-Louis Delabays et Pascal Freymond de leurs suggestions.

Merci à MM Pierre Debarge, André Nasel et Eric Bodenmüller pour leurs informations sur divers aspects de Chêne-Bourg.

Merci aussi à Rémi Merle et Beatriz Rincon d'avoir recueillies plusieurs données utiles au groupe au travers d'entretiens réalisés à la mairie et auprès des personnes suivantes : M. Frédéric Schmidt, juriste à la Direction du Logement, M. Dao Vinh à la Direction du Logement, Mme Danielle Malan, Directrice de l'EMS La Coccinelle, Mme Isabelle Majois, responsable du service social communal, M. Bertrand Longchamp chef de service adjoint au « Service des parcs et promenades - voirie communale » et M. Roland Eggenschwiler, brigadier, chef de poste à la sécurité municipale. Que ces dernières soient également remerciées d'avoir acceptés de répondre à leurs questions.

**Les membres de l'Atelier du futur « aménagement et immobilier »**

**Coordinateur :** M. Patrick LACOURT

**Membres :** Mme Astrid BAUDET, M. Idriss AIT-BOUZIAD, M. Fritz BURKI, M. Pierre-André EICHER, M. Jacques-André NAWRATIL

**Consultante du bureau ECO21 :** Mme Raphaëlle JUGE

## Fiche-action n°AI1

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

**« Créer une nouvelle centralité au cœur de la commune  
de Chêne-Bourg.**

**Proposition de mesures de réaménagement à intégrer au PDCOM »**

***Cette fiche est à considérer comme le « chapeau » d'une série de fiches actions (AI 1.1 à AI 1.7) susceptibles de concourir à atteindre le but fixé, à savoir recréer un centre villageois à Chêne-Bourg.***

Fiche action 1.1 Lier le quartier de la gare au Vieux-Bourg par une passerelle piétonne

Fiche action 1.2 Requalification des espaces publics (voirie) du centre de Chêne-Bourg

Fiche action 1.3 Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT GOTHARD "

Fiche action 1.4 Réaménagement du quartier de la gare

Fiche action 1.5 Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ILOT GRISON "

Fiche action 1.6 Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ILOT AUDEOUD "

Fiche action 1.7 Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT LIPATTI "

*Avertissement* : *L'atelier est bien conscient de proposer ici des actions qui sortent parfois du cadre de la maîtrise ou des compétences communales (domaine privé) mais entend susciter une réflexion et apporter une contribution à l'élaboration du plan directeur communal.*

### Situation et justification

Actuellement le centre historique du village de Chêne-Bourg souffre de la coupure que crée la rue de Genève entre le quartier de la gare situé au nord de celle-ci et le Vieux-Bourg situé au sud. Ce dernier se trouve ainsi relativement isolé des zones où se concentrent les activités commerciales et artisanales. Le trafic intense sur la rue de Genève rend sa traversée par les piétons problématique et peu attractive et le Vieux-Bourg, pourtant plein de charme, est en outre un peu marginalisé. Redonner vie et attractivité à cette partie de la commune moyennant quelques réaménagements se justifie donc aussi dans l'optique de valoriser son intérêt pour les commerçants, artisans et restaurateurs qui l'occupent. Au nord de la rue de Genève, les différents « îlots » mériteraient d'être réhabilités ou plutôt que leurs potentialités en termes d'habitat, d'espaces verts, d'implantation d'activités commerciales, etc. soient valorisées dans une optique de convivialité, de commodité de vie, d'exploitation économique optimale et de qualité environnementale et paysagère. Chêne-Bourg ayant une configuration urbaine polycentrique, il faut créer des liens entre ces différents centres (ou îlots) grâce à des aménagements extérieurs et des voies de circulation en mobilité douce.

### Objectifs visés

- Créer un centre liant les quartiers actuels et futurs de Chêne-Bourg
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants en facilitant leurs déplacements et en leur offrant des services de proximité et des lieux d'accueil ou de détente ;
- Créer des conditions optimales de développement économique, pour l'artisanat et le petit commerce surtout ;



- Viser la mixité entre activités commerciales, artisanales et de service (bureaux, institutions) avec des logements de tous types (mixité sociale)<sup>4</sup> ;
- Offrir un environnement harmonieux (densité urbaine, espaces verts, architectures intégrées, etc.).

### **Pertinence « développement durable » de l'action**

#### Pôle social :

- La mixité entre activités économiques et habitat permet de contribuer à lutter contre l'isolement des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées : commerces et services de proximité.
- Un aménagement urbain ponctué d'espaces verts et une circulation douce facilitée améliore la qualité de vie et le bien-être.
- La proximité des différents usages encourage la marche à pied et le vélo qui contribuent à la santé des personnes.

#### Pôle économique :

- La mixité entre activités économiques et habitat rend les entreprises plus visibles et contribue à améliorer toutes formes d'échanges.

#### Pôle environnemental :

- La mixité entre activités économiques et habitat contribue à réduire les déplacements motorisés, donc les pollutions de l'air et par le bruit.
- Le soin apporté à l'aménagement urbain améliore l'aspect paysager du site et la lisibilité du tissu urbain.

### **Descriptif et mise en place de l'action**

Le périmètre du centre de Chêne-Bourg à considérer pour la mise en place de cette action se délimite très globalement comme suit :

Au Nord : chemin de la Mousse ou avenue Baud et place de la Gare/voie ferrée

A l'Est : chemin de la Gravière et rue F. Jacquier (des deux côtés)

Au Sud : avenue du Petit-Senn et avenue du Vieux-Bourg

A l'Ouest : rue du Péage et avenue de Bel-Air (des deux côtés)

Les limites sont en réalité plus floues que celles données à titre indicatif ci-dessus.

Cette action touche au concept de centralité et cherche à lier le Vieux-Bourg au quartier de la gare pour lui redonner vie. Il s'agit aussi de développer la mixité sociale et économique.

Elle comporte plusieurs volets qui sont présentés comme des actions individuelles. Cette fiche sert donc de « chapeau » aux fiches actions AI 1.1 à AI 1.7 et son descriptif est constitué de la somme des descriptifs des fiches précitées.

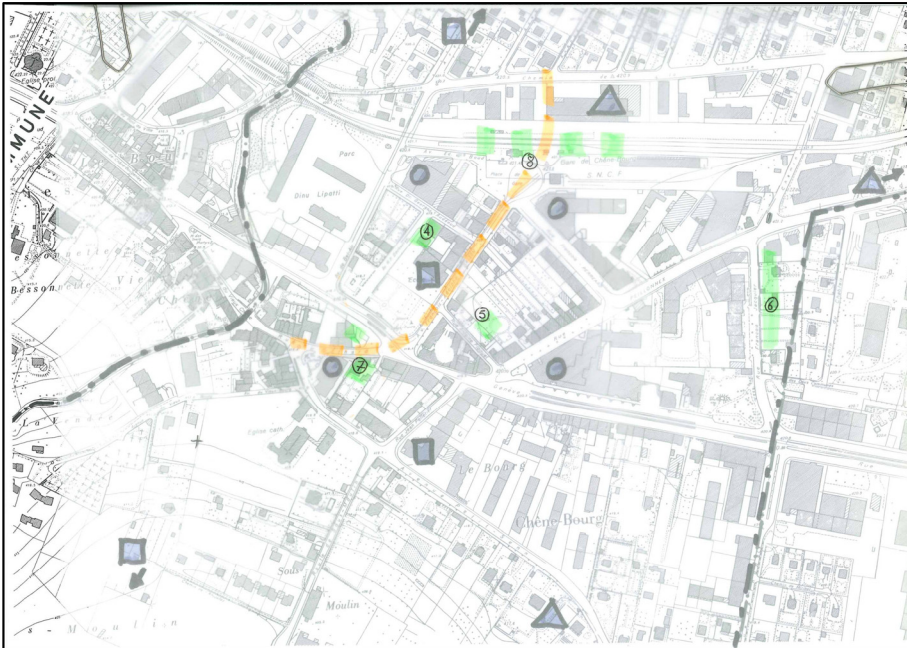
Les propositions qui suivent dans les fiches AI 1.1 à AI 1.7 devraient s'intégrer dans le PDComm en cours d'élaboration.

Elles comprennent notamment la recommandation de densifier certains secteurs, d'implanter logements et PME, souvent en mixité, d'aménager les extérieurs. Il est clair que pour chacune de ces propositions, tout aménagement ou construction de bâtiments devrait respecter au mieux les exigences « minergie », s'intégrer architecturalement avec harmonie dans le contexte des bâtiments et de l'environnement alentours et comprendre un équipement adéquat pour permettre leur accès aux personnes à mobilité réduite.

En outre, une attention particulière devrait être portée à la nature des PME elles-mêmes et privilégier celles qui, dans leur fonctionnement et leur production, respectent l'environnement et offrent de bonnes garanties de protection sociale à leurs employés.

Ces exigences sont donc implicites et ne seront pas répétées dans chaque fiche action.

<sup>4</sup> La **mixité sociale** consiste, au sein d'une zone géographique donnée, à ce que des personnes issues de catégories socio-professionnelles différentes (niveau de vie, cultures et/ou origines nationales ) se côtoient, ou cohabitent. La mixité sociale engendre des quartiers hétérogènes peuplés d'habitants distincts par leurs revenus ou leurs origines. Le brassage social est facilité par les législations, mais aussi par les acteurs sociaux comme les églises, les partis politiques ou les associations. Les acteurs économiques, et notamment les entreprises, jouent aussi un rôle en termes de mixité par leur politique de recrutement de main-d'œuvre (wikipédia).



*Centralité - nouvel axe  
et intervention par  
construction et par  
aménagement de  
surface*

### **Calendrier**

Adoption et mise en place des actions dans le cadre de l'élaboration et de l'application du PDComm de Chêne-Bourg.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

L'Etat de Genève selon les actions.

### **Partenaires (et mode de participation) (voir les 7 fiches)**

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

### **Budget**

A préciser pour chaque proposition.

### **Indicateurs de développement durable**

- Evolution du chiffre d'affaire des commerçants et prestataires de service installés dans le périmètre susmentionné.
- Résultats d'une enquête de satisfaction auprès des habitants et usagers de la commune
- Evolution de la circulation motorisée au sein de la commune (hormis l'axe de circulation Annemasse – Genève)
- Fréquentation globale du périmètre

...

### **Suivi et amélioration continue**

Après la réalisation des différentes actions et sur la base des résultats obtenus par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, tenter d'améliorer encore les résultats attendus ou de modifier la réalisation des actions.



## Fiche-action n°AI1.1

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

### « Lier le quartier de la gare au Vieux-Bourg par une passerelle « mobilité douce »

#### Situation et justification

Actuellement, la traversée piétonne ou à vélo de la rue de Genève au niveau de la place Favre est entravée par un trafic important sur cet axe durant la journée et surtout aux heures de pointe, auquel s'ajoute le passage fréquent du tramway. Afin de rendre celle-ci plus aisée, de contribuer à la sécurité des piétons et d'améliorer la jonction entre le quartier de la Gare et le Vieux-Bourg, il est proposé d'offrir à ceux-ci la possibilité de traverser la rue indépendamment de la circulation. Cette fiche est liée à la fiche 1.2 dont le but est d'ouvrir davantage l'îlot Gothard (Vieux-bourg) vers les autres quartiers de Chêne-Bourg et de « booster » son animation.

#### Objectifs visés

Permettre aux piétons et vélos d'éviter de traverser la rue de Genève pour passer d'une partie à l'autre du village.

Améliorer les conditions de sécurité et de confort pour les piétons et vélos traversant la rue de Genève

Réduire l'effet de barrière de la rue de Genève en facilitant le passage d'un quartier à l'autre et augmenter ainsi la fréquentation et l'attractivité du Vieux-Bourg

#### Pertinence « développement durable » de l'action

##### Pôle social :

- Amélioration de la sécurité et du bien-être des piétons et des cyclistes.
- Offre d'un parcours privilégié aux écoliers et collégiens.

##### Pôle économique :

- Amélioration de la jonction entre le quartier de la Gare et le Vieux-Bourg, donc de l'accès aux services et commerces.

##### Pôle environnemental :

- Réalisation d'un ouvrage en conformité avec des critères paysagers, architecturaux et de qualité des matériaux favorisant une bonne intégration environnementale du projet.
- Limitation des déplacements motorisés.

#### Descriptif et mise en place de l'action

De la place Favre au bâtiment de la poste, réaliser une large passerelle en pente douce au-dessus de la rue de Genève (matériaux légers); utiliser la plateforme d'arrivée de la passerelle, à la hauteur de la poste (sur le site du bâtiment de l'imprimerie préalablement démoli), pour développer commerces et cafés (cf. croquis).

Un tel projet - dont il est convenu qu'il est audacieux – doit préalablement faire l'objet d'une étude de faisabilité approfondie en termes d'attractivité et de fréquentation potentielle, de praticabilité, de positionnement par rapport aux contraintes existantes (infrastructures des éclairages publics et du tramway notamment – hauteur 4.80m), de localisation, de choix des matériaux, d'architecture et d'intégration paysagère.

Il faut également étudier soigneusement les cheminements d'accessibilité à la passerelle et les moyens d'incitation à l'emprunter préférentiellement.

Le projet de passerelle devrait faire l'objet d'un concours d'idées suivi d'une consultation publique. Son architecture très légère devrait s'harmoniser avec le paysage urbain environnant et en constituer un élément « valorisant ».

### Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'élaboration et de l'application du PDComm de Chêne-Bourg.

### Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

L'Etat de Genève

### Partenaires (et mode de participation)

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

### Budget

A préciser.

### Indicateurs de développement durable

Nombre d'accidents impliquant piétons et vélos sur la rue de Genève

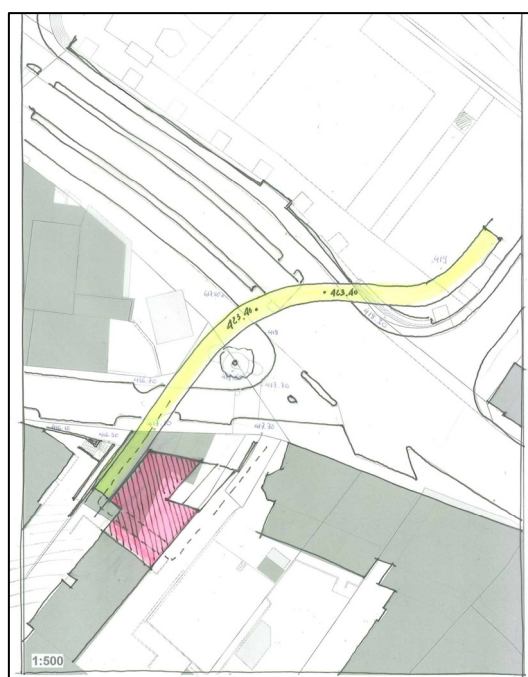
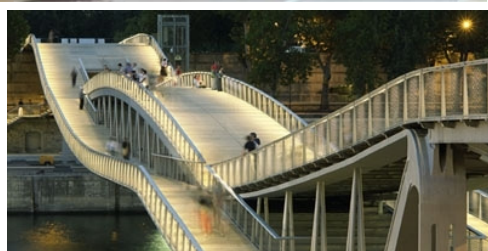
Fréquentation de la passerelle (comptages)

Fréquentation des commerces, services et cafés du Vieux-Bourg

### Suivi et amélioration continue

Après la réalisation de l'action et sur la base des résultats obtenus par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à améliorer la fréquentation de la passerelle (accès, praticabilité, attrait).

\*\*\*



Illustrations :

- Exemples de passerelles existantes (gauche).
- Esquisse indiquant une localisation possible de la passerelle (droite).

## Fiche-action n°AI1.2

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

### « Requalification<sup>5</sup> des espaces publics (voirie<sup>6</sup>) du centre de Chêne-Bourg »

#### Situation et justification

Actuellement les espaces publics et la voirie du centre de Chêne-Bourg présentent une hétérogénéité de structure importante et une lisibilité difficile qui affecte le confort des piétons et des cyclistes. Pour améliorer le bien-être des usagers, l'esthétique de l'ensemble et faire face à l'afflux de piétons qu'engendrera le CEVA, il est proposé de requalifier les rues et les places en vue d'améliorer le paysage urbain et de constituer un centre « villageois » attractif.

#### Objectifs visés

Permettre aux piétons et vélos de circuler aisément, de manière conviviale et sans stress au sein du centre de Chêne-Bourg.

Améliorer les conditions de sécurité et de confort pour les piétons et vélos.

Augmenter ainsi la fréquentation et l'attractivité du centre, du Vieux-Bourg au quartier de la Gare

#### Pertinence « développement durable » de l'action

##### Pôle social :

- Amélioration de la sécurité et du bien-être des piétons et des cyclistes.
- Offre de parcours privilégiés aux écoliers et collégiens.

##### Pôle économique :

- Amélioration de la fréquentation entre le quartier de la Gare et le Vieux-Bourg, donc de l'accès aux services et commerces.

##### Pôle environnemental :

- Circulation automobile réduite donc diminution des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique
- Bonne intégration paysagère et architecturale dans un projet d'ensemble homogène.

<sup>5</sup> La **requalification** consiste à intervenir sur l'espace public, ainsi que sur les aménagements qui s'y trouvent pour les restituer à la population (notamment aux piétons) et en améliorer l'usage et l'habitabilité. Il s'agit de recréer du sens, de redonner une cohérence, une lisibilité au territoire parfois essaimé, et de remédier le cas échéant aux conséquences d'une ville défigurée, notamment par le tout-voiture et son corollaire, les parkings. L'espace public doit être compris comme un élément fédérateur d'un quartier (lieu de rencontre, espace d'expression). Les aménagements urbains présentent souvent une grande pauvreté qualitative et esthétique, reflet d'une société qui, orientée principalement vers des préoccupations économiques, a oublié la fonction vitale que jouent les espaces publics. Les défis de la revalorisation se situent à deux échelles de l'espace urbain : i) permettre une accessibilité aux grands équipements et lieux de centralité (réseaux) à l'échelle de l'agglomération ; ii) permettre une réappropriation de l'espace à l'échelle du quartier. (source : Sandra Guinand in Vues sur la ville, dossier no 19, décembre 2007, IRIS-Ecologie, Unil)

<sup>6</sup> La **voirie** désigne à la fois :

- l'ensemble des voies de circulation (le réseau routier : routes, chemins, rues, etc.) avec leurs dépendances,
- la nature et la structure de ces voies.

La rue constitue l'espace de circulation dans la ville qui dessert les logements et les lieux d'activité économique. Elle met en relation et structure les différents quartiers, s'inscrivant de ce fait dans un réseau de voies à l'échelle de la ville. Au niveau local, c'est aussi un espace de sociabilité, de rencontres et d'échange (notamment par les commerces). Enfin, par le biais de la manifestation, la rue peut devenir un lieu de contestation. C'est donc potentiellement un espace politique, particulièrement dans les quartiers centraux.

- Eclairage économique
- Revêtement drainant, perméable dans zone piétonnes et absorbant phonique

### Descriptif et mise en place de l'action

En référence au projet d'« espace rue<sup>7</sup> » et en complément des propositions de l'Atelier du Futur « Mobilité », un aménagement du type espace de rencontre, à savoir :

- sans trottoirs,
- avec un revêtement unique drainant, perméable dans zone piétonnes et absorbant phonique (unité des matériaux sur l'ensemble du centre, en harmonie avec ce qui déjà réalisé : place Favre)
- ponctué de bancs,
- agrémenté d'une végétalisation architecturée,
- muni d'un éclairage économique (halogène, led, à voir, mêmes luminaires que sur la place Favre) avec une lumière chaude axée vers le sol (différencier l'éclairage des zones essentiellement piétonnes (lumière chaude) de l'éclairage des zones essentiellement motorisées (lumière froide)),
- soumis à des mesures de modération de trafic, c'est-à-dire dont la circulation motorisée serait limitée à 20km/h et/ou aux bordiers et/ou en sens unique, etc.
- réglementé pour une priorité absolue aux piétons et aux vélos

pourrait être au moins partiellement réalisé dans les rues suivantes :

- Rue du Vieux-Chêne (sens unique de la rue de Genève à la place du Gotthard ; bordiers autorisés) ; à négocier avec la commune de Chêne-Bougeries
- Rue du Péage (bordiers autorisés)
- Avenue du Vieux-Bourg
- Rue du Gotthard : piétons et vélos
- Place du Gotthard
- Avenue Petit-Senn jusqu'au croisement avec la rue Jean-Pelletier /route de sous-Moulin
- Avenue Grison
- Rue Audéoud (sens unique Lipatti -> Grison)
- Place de la Gare
- Avenue E. Baud (suppression de places de parc et trottoirs larges ; circulation dans les deux sens)
- Avenue de Bel-Air (jusqu'au passage à niveau)

Une cohérence architecturale et paysagère est à rechercher avec la place Favre, le parc Dechevrens, le parc Dinu Lipatti et la Voie verte (référence à espace rue)

La rue Floquet devrait devenir une rue uniquement piétonne et cyclable. Il faudrait parallèlement rétablir le tourne à droite de la rue de Genève à la rue Peillonex.

La route de Sous-Moulin devraient faire l'objet d'études pour un aménagement offrant davantage de confort aux piétons et cyclistes et/ou il faudrait aménager un chemin piétonnier sous forme de servitude de passage entre l'avenue Petit-Senn et le bas de la Route de sous-Moulin (terrains privés !).

Un passage pour piétons et vélos serait à aménager :

- à la rue Floquet
- entre l'arrivée de la future passerelle devant la poste et l'avenue du Petit-Senn
- entre la rue Peillonex et la Migros de Thônex (en partie sur terrains privés)
- entre l'avenue de Bel-Air et la rue Peillonex en fonction de l'aménagement de la gare

Le sentier le long de la Seymaz entre la rue du Péage et le parc du Vieux-Bourg mériterait un aménagement plus convivial.

Globalement, deux grands axes de déplacement traverseraient le centre de Chêne-Bourg. L'un irait de la rue du Vieux Chêne à l'avenue de Bel-Air en passant par la place et la rue du Gotthard, l'avenue Grison, la place de la Gare, l'avenue Baud et l'avenue de Bel-Air.

<sup>7</sup> Le projet « espace-rue » prévoit une requalification de la rue de Genève entre Annemasse et Chêne-Bougeries



L'autre irait du parc Lipatti à la rue de Genève à la hauteur de la Migros de Thônex en passant par l'avenue Baud, la place de la Gare, la rue Perréard et l'îlot Peillonex (espace privé et parc public). Les avenue Baud, place de la Gare et rue Perréard devraient être aménagées en fonction de l'aménagement de la future gare et de la place de la Gare.

Des liens secondaires seraient à prévoir entre la place du Gothard et la rue Jean Pelletier par la rue Petit Senn et entre le parc Lipatti et l'avenue Grison par la rue Audéoud

Le parc Lipatti pourrait faire l'objet d'un concours d'aménagement paysager (voir fiche 1.7). Avec le parc Dechevrens et la place Favre, il constituerait un lien entre la Seymaz /Voie verte et le Vieux bourg

### Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'élaboration et de l'application du PDComm de Chêne-Bourg.

### Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.  
L'Etat de Genève

### Partenaires (et mode de participation)

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés
- les propriétaires privés concernés

### Budget

A préciser.

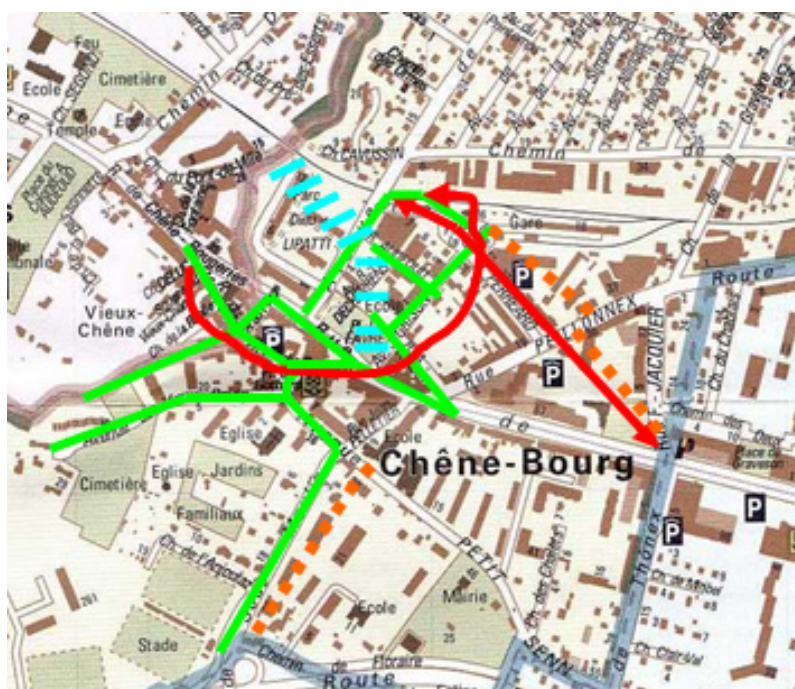
### Indicateurs de développement durable

- Nombre d'accidents impliquant piétons et vélos dans le centre de Chêne-Bourg
- Fréquentation des commerces, services et cafés du centre de Chêne-Bourg

### Suivi et amélioration continue

Après la réalisation de l'action et sur la base des résultats obtenus par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à améliorer la fréquentation du centre de Chêne-Bourg (accès, praticabilité, attrait).

*Croquis des sites de requalification des espaces publics (voirie) du centre de Chêne-Bourg*



## Fiche-action n°AI1.3

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

### « Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT GOTHARD " »

#### Situation et justification

L'îlot Gothard est délimité par la route de Chêne-Bougeries / rue de Genève au Nord, la rue Jean Pelletier à l'Est, l'avenue du Petit-Senn et l'avenue du Vieux-Bourg au Sud et la rue du Péage et la Seymaz à l'Ouest.

Ce centre villageois historique de Chêne souffre actuellement d'un isolement relatif dans la mesure où il est coupé des autres îlots et des parties urbanisées plus récentes du Nord-est de la commune par la rue de Genève. Ces « nouveaux » quartiers constituent en effet, grâce aux nombreuses activités qui s'y développent, le nouveau centre villageois de la commune et, malgré le charme de ses vieilles bâtisses et de ses ruelles, le Vieux-Bourg est sous-fréquenté. Le potentiel d'attractivité est donc sous-exploité, notamment en raison de la coupure créée par la rue de Genève (cf. fiche action 1.1). Ce quartier est un élément essentiel de la future centralité de Chêne-Bourg

#### Objectifs visés

Requalifier le quartier du Vieux-Bourg, sensibiliser la population à son attrait certain, dynamiser les activités et les services, tels sont les objectifs, tant de la fiche AI 1.1 que de celle-ci.

#### Pertinence « développement durable » de l'action

##### Pôle social :

- Attirer la population au Vieux-Bourg, c'est enrichir son cadre de vie.

##### Pôle économique :

- Dynamiser les commerces, services, activités artisanales et cafés en augmentant leur visibilité par une fréquentation plus soutenue des lieux.

##### Pôle environnemental :

- Rendre plus accueillantes certaines parties du site.  
- Améliorer la lisibilité villageoise.  
- Diminuer la pollution par le bruit et l'air au cas où tout ou partie du Vieux-bourg devient zone de mobilité douce.

#### Descriptif et mise en place de l'action

Adopter la fiche action AI 1.1 constitue la proposition de l'Atelier du futur 09 pour contribuer à désenclaver le Vieux-Bourg mais elle ne prétend pas offrir à elle-seule une garantie suffisante de succès, d'autant que sa réalisation exige au préalable une sérieuse étude de faisabilité. Il faut donc parallèlement rechercher d'autres solutions pour atténuer l'effet de barrière de la rue de Genève, améliorer les conditions de circulation piétonne et cycliste entre le nord et le sud de la commune, non seulement à la hauteur de l'îlot Gothard mais sur l'ensemble du territoire communal (cf. propositions d'"Espace-rue" qui vise la requalification de la chaussée de la rue de Genève et de ses espaces attenants – image directrice intercommunale – ainsi que la fiche-action M3 de l'Atelier du futur no1 Mobilité de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg : « Revitaliser le projet « Espace-rue » transfrontalier »).

Concernant l'îlot lui-même, il est proposé de réaménager la pointe entre la rue de Genève et la rue du Gothard ainsi que l'espace rue du Gothard / avenue du Petit-Senn. Par exemple :



- démolir le bâtiment (imprimerie chênnoise) situé à l'entrée de la rue du Gothard et construire un immeuble contemporain, mais architecturalement en symbiose avec le style "Vieux-Bourg", en prolongement de l'immeuble "Gampert" situé derrière. Le concept pourrait faire l'objet d'un concours d'idées pour définir le plan d'aménagement.
- valoriser le passage (piétons-vélos) attendant entre le rue du Gothard et l'avenue du Petit-Senn.
- réinventer l'entrée du Vieux-bourg à la rue du Gothard : remplacer la station-service par une construction de tête (bistrot-terrasse - faire revivre le préalable "café des platanes" - abrité de la rue de Genève par un aménagement (anti-bruit) harmonieux ou commerces et services).
- aménager l'aire de réception de la passerelle en une petite place accueillante et l'immeuble au niveau de la poste de manière à avantager une activité commerciale de proximité
- affecter le Vieux-bourg en zone de mobilité douce.

Ces différentes propositions devraient faire l'objet d'un concours d'idées suivi d'une consultation publique.

Revitaliser le Vieux-Bourg signifie aussi densifier fortement l'activité commerçante et de rencontre dans la rue du Gothard, la fin de l'avenue du Petit-Senn et la rue du Péage dans le respect du style des lieux : commerces de proximité, boutiques diversifiées, artisans attractifs, bars à vin, cybercafé, bistrots et restos variés, cabaret-théâtre, etc. Pourquoi ne pas s'inspirer de Carouge qui a su s'attirer une clientèle branchée sans perdre son âme ?

Il serait à envisager de proposer à la commune de Chêne-Bougeries de collaborer à la réalisation de réaménagements au Vieux-Bourg pour la partie ouest du quartier sise sur son territoire.

Un des résultats de l'action doit être la définition des conditions cadre de l'action des privés sur leurs parcelles.

### **Calendrier**

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'élaboration et de l'application du PDComm de Chêne-Bourg.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

### **Partenaires (et mode de participation)**

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

### **Budget**

A préciser. Peu d'engagement de la commune (initiatives et investissements surtout privés)

### **Indicateurs de développement durable**

Fréquentation du Vieux-Bourg  
Chiffres d'affaire des commerces et autres activités

### **Suivi et amélioration continue**

Après la réalisation de tout ou partie de l'action dans le cadre de l'application du Plan directeur communal et sur la base des résultats obtenus par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à en améliorer les performances.

## Fiche-action n°AI1.4

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

### « Réaménagement du quartier de la gare »

#### Situation et justification

Parallèlement à la construction du CEVA, de la Voie verte et de la gare de Chêne-Bourg, tout le quartier alentours sera réaménagé entre le chemin de la Mousse au Nord, le chemin de la Gravière à l'Est, les rues Peillonex et Perréard, la Place de la Gare et l'avenue Baud au Sud, l'avenue de Bel-Air à l'Ouest. Immeubles et aménagements extérieurs seront construits de part et d'autre de la Voie verte qui recouvrira la voie ferrée.

Il apparaît d'ores et déjà nécessaire de reconsidérer le master plan existant en vue de l'intégration des principes énoncés dans la fiche action AI 1.

Dans l'optique de la création d'une nouvelle centralité à Chêne-Bourg, il est essentiel de créer des liens forts, tant spatialement que fonctionnellement entre ce nouveau quartier et le centre villageois actuel. Les aménagements doivent donc assurer une liaison Nord-Sud lisible.

Il est également souhaitable que les nouveaux bâtiments satisfassent aux exigences écologiques actuelles et qu'ils offrent mixité sociale et économique.

L'aménagement de la place de la Gare doit satisfaire aux exigences de convivialité, centralité, esthétisme, harmonie paysagère, ouverture spatiale et facilité de mobilité douce permettant de rassembler les conditions qui font d'une place davantage un lieu d'échanges (commerces de proximité) et de rencontre (cafés, terrasses) que de passage.

Enfin, les aménagements extérieurs devraient être l'occasion de densifier le réseau écologique, notamment en prolongement des objectifs visés par la Voie verte.

Une attention particulière doit être portée au déroulement du chantier qui va inmanquablement provoquer des perturbations importantes en termes de qualité de l'air (particules en suspension) et de bruit, perturber la circulation des personnes et des véhicules, altérer le fonctionnement des entreprises et porter préjudice à la fréquentation de certains commerces. Il y a donc lieu de mettre en place toutes les mesures visant à atténuer ces inconvénients d'autant plus majeurs que la durée du chantier est estimée à sept ans environ !

Les personnes et les entreprises qui seront déplacées dès la mise en chantier ne doivent pas en subir les conséquences sans compensations.

#### Objectifs visés

- Garantir la mixité entre activités artisanales, industrielles, commerciales et de service, ainsi qu'une mixité de types de logements dans l'affectation des nouveaux immeubles du quartier de la gare ;
- Garantir que la planification de la circulation et du parcage des véhicules à moteur soit compatible avec une mobilité piétonne, cycliste (parcage des vélos compris) et de transports en commun sécuritaire et confortable des usagers, tant au sein du nouveau quartier qu'en liaison avec le centre villageois ;
- Garantir un cadre de vie de qualité, notamment grâce à des aménagements extérieurs ouverts, aérés, judicieusement végétalisés et esthétiques ;
- *Perméabiliser les sols partout où cela s'avère possible ;*
- Grâce à une végétalisation appropriée des toits, voire de certains murs des immeubles et grâce à des espaces verts conçus et gérés dans l'optique d'une bonne fonctionnalité écologique, offrir des biotopes à la flore et des relais à la Voie verte pour la circulation de la petite faune ;

- Optimiser la construction dans l'optique de respecter au mieux les normes « minergie » ;
- Minimiser au mieux les perturbations causées par le chantier du CEVA / gare / constructions attenantes ;
- Garantir aux personnes et entreprises qui seront déplacées par la mise en place du chantier et susceptibles d'en souffrir une aide substantielle et des compensations.

## **Pertinence « développement durable » de l'action**

### Pôle social :

- La mixité sociale et économique contribue à faciliter l'accès à des services de proximité.
- La création de logements de divers types devraient encourager la solidarité et le troc de services.
- Les aménagements extérieurs devraient offrir un cadre de détente aux usagers.
- La création d'emplois devrait profiter aux habitants de Chêne-Bourg et des communes voisines et améliorer leur niveau de vie, contribuer à lutter contre le chômage, notamment des jeunes.
- La solidarité envers les personnes et entreprises déplacées par la mise en route du chantier devrait se manifester, notamment au niveau municipal.

### Pôle économique :

- La mixité sociale et économique contribue à la visibilité des entreprises.
- L'installation de nouvelles entreprises sur le territoire communal devrait se traduire par une augmentation de l'offre d'emplois *et une fiscalité communale accrue*.
- Une bonne liaison piétonne et cycliste entre le nouveau quartier de la gare et le centre villageois devrait augmenter la fréquentation de ce dernier et profiter aux activités lucratives de rez-de-chaussée qui s'y déroulent.

### Pôle environnemental :

- La mixité sociale et économique favorise la mobilité douce par effet de proximité.
- La proximité du CEVA devrait encourager les employés à utiliser les transports en commun.
- Les aménagements extérieurs et des immeubles écologiquement fonctionnels devraient contribuer à resserrer les mailles du réseau écologique régional.
- *Les revêtements de sol perméables garantissent une rétention de l'eau...*
- Le respect de normes « minergie » dans les nouveaux bâtiments devraient contribuer à limiter la pollution de l'air.
- La planification de l'espace de circulation favorisant la mobilité douce devrait contribuer à limiter la pollution par le bruit *et l'air*.

## **Descriptif et mise en place de l'action**

Dans le cadre du réaménagement du quartier de la gare de Chêne-Bourg, il faut veiller à minimiser les effets négatifs qu'aura inmanquablement le déroulement du chantier et ce, pendant plusieurs années, sur les personnes et les entreprises qui y vivent actuellement et seront déplacées dès sa mise en route (zone artisanale du chemin de la Mousse par exemple). Il faut donc prévoir de les aider, le cas échéant, à trouver un logement ou un site de production provisoire ou définitif et envisager de leur offrir un accès prioritaire aux nouveaux bâtiments à l'issue du chantier ou toute autre forme d'aide en cas de besoin.

Il y a lieu de porter un soin particulier au maintien des entreprises chénoises sur la commune et d'éviter leur délocalisation (à tout le moins définitive).

Envisager d'étendre le périmètre du PLQ du quartier de la Gare au-delà du chemin de la Gravière.

Choisir judicieusement un site pour la déchetterie qui se trouve actuellement place de la Gare en ayant soin de créer un site propre, discrètement intégré dans l'environnement et bien entretenu.

Formuler les propositions ou recommandations suivantes pour le nouveau quartier de la gare :

- mixité sociale (divers types de logements),
- mixité économique (divers types d'entreprises),
- liaisons piétonnes, cyclistes et motorisées en harmonie et favorisant la circulation entre le quartier de la gare et le centre villageois,
- aménagements extérieurs au sein du quartier de la gare en conformité avec les exigences *de perméabilité des sols*, esthétiques, de cadre de détente et écologiques en vigueur actuellement et en lien avec la Voie verte,



- respect optimal des normes minergies et mesures écologiques diverses (toits et murs végétalisés, récupération d'eau de pluie, etc.) dans les nouveaux bâtiments.

A noter que cette fiche-action va dans le sens des démarches effectuées par le Conseil administratif, notamment en ce qui concerne le PLQ. En effet, après consultation du Conseil municipal, le Conseil administratif a envoyé aux services du Département du Territoire un préavis dont les arguments concordent avec les propositions faites ici.

### **Calendrier**

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'élaboration et de l'application du PDComm de Chêne-Bourg.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

### **Partenaires (et mode de participation)**

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

### **Budget**

A préciser.

### **Indicateurs de développement durable**

Evolution des chiffres d'affaires des entreprises situées dans le nouveau quartier de la gare et dans le centre villageois

Proportion des différents types de logements<sup>8</sup> / types de population

Evolution des résultats des mesures de la pollution de l'air et du bruit

Résultats de recensement de flore et de faune (biodiversité, espèces rares, etc.)

Degré de respect des normes « minergie » dans les nouveaux bâtiments

Proportion d'activités (commerciales, de service, associatives, récréatives) au rez-de chaussées des immeubles

Degré de fréquentation du quartier

### **Suivi et amélioration continue**

Après la réalisation de l'action et sur la base des résultats obtenus par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à améliorer les conditions de vie du quartier

---

<sup>8</sup> Logements privés, à loyer libre, d'utilité publique subventionnés (HBM, HLM, (HCM), HM), coopératives d'habitations

## Fiche-action n°AI1.5

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

### « Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT GRISON " »

#### Situation et justification

L'îlot Grison est délimité par la rue Perréard au Nord, la rue Peillonex à l'Est, la rue Floquet au Sud et l'avenue Grison à l'Ouest. Ce petit quartier assez ancien s'est développé de manière un peu anarchique autour de jardins, mêlant activités artisanales et logements. Une réhabilitation partielle de cet ensemble dont les bâtiments semblent davantage tournés vers l'intérieur que sur la rue permettrait, tout en conservant son caractère intime de valoriser l'espace intérieur et en offrir partiellement la jouissance aux habitants de Chêne-Bourg. Sa position centrale se prête bien à la flânerie, à la présence discrète d'activités commerciales et artisanales et à l'installation de services de proximité.

#### Objectifs visés

Exploiter de manière optimale le site pour en faire un lieu partiellement ouvert à la rencontre, aux échanges et au passage contrastant, par son caractère plus intime, avec la place Favre attenante

#### Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social : mise à disposition de la population un espace vert supplémentaire d'un caractère différent des autres et susceptible de favoriser les rencontres (café, mixité).

Promotion d'échange de services (personnes âgées / garderie)

Pôle économique : création d'activités commerciales et de service de proximité

Pôle environnemental : conservation, voire extension des qualités écologiques existant dans les jardins actuels par la création d'un espace vert à leur image

#### Descriptif et mise en place de l'action

L'idée est ici de valoriser le "havre de paix" que constitue l'îlot en conservant son esprit "jardin de curé". Sans porter atteinte aux propriétés privées, il apparaît envisageable de l'ouvrir partiellement sur le village dans sa partie sud ;

- intégrer à la démarche le petit espace vert-place de jeu de la rue Floquet rendue piétonne/cycliste en ouvrant partiellement le mur (conserver le reste de ce vieux mur en l'état en raison de son charme et de ses qualités, écologiques notamment)
  - démolir le hangar abritant la voirie de la commune (que l'on aura préalablement remplacée !)
  - joindre aux parcelles de la commune (3330-jeux d'enfants, 2622 et 4226), les parcelles attenantes (4352-St François de Sale, 4353 et 1630) à acquérir ou utiliser en droit de superficie pour y créer un parc et un chemin piétonnier qui rejoint l'avenue Grison au niveau du hangar démolé
  - accorder au parc un entretien modéré et extensif en favorisant une végétation indigène libre et un peu sauvage (toujours dans l'idée de marquer un contraste avec la place Favre)
  - au sein de l'espace libre, construire un petit immeuble pour personnes âgées autonomes avec au rez-de-chaussée une garderie et espace de jeu et un ou deux petits commerces (cordonnier, café avec petite terrasse, ...)
  - éventuellement, mais la place risque de manquer, exploiter une petite partie du parc en jardin potager lié aux logements attenants ou disponible pour des habitants du voisinage
- La proposition d'allier logements pour personnes âgées et garderie se réfère à une expérience similaire parfaitement réussie dans le bourg de St Pierre-en-Faucigny.

### **Calendrier**

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'application du PDComm....

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

### **Partenaires (et mode de participation)**

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

### **Budget**

Investissement à rentabiliser. L'EMS et la garderie, par exemple, sont des projets porteurs de rendement.

### **Indicateurs de développement durable**

Nombre d'échanges entre les personnes âgées et la garderie  
Fréquentation du passage et du parc

### **Suivi et amélioration continue**

Après la réalisation de l'action et sur la base des résultats donnés par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à améliorer la gestion de l'alliance personnes âgées – garderie.



## Fiche-action n°AI1.6

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

### « Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT AUDEOUD " »

#### Situation et justification

L'îlot Audéoud est délimité par l'avenue Baud et la place de la Gare au Nord, l'avenue Grison à l'Est, la place Favre et la rue de Genève au Sud, l'avenue de Bel-Air à l'Ouest. La partie sud de l'îlot est ouverte (parc Dechevrens, préau de l'école primaire, place Favre) et, lieu de passage, se prête bien au développement d'activités commerciales et artisanales.

#### Objectifs visés

Développer un site d'activités sur ce lieu de passage, mixé de logements de divers types (mixité sociale)

#### Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social : renforcement de la centralité ; offrir des logements supplémentaires bien centralisés, éventuellement partiellement destinés à des personnes à mobilité réduite

Pôle économique : renforcement de la centralité ; offrir des possibilités d'installation de petites entreprises bien visibles

Pôle environnemental : centraliser des entreprises et logements facilement accessibles à pied et proches des transports publics

#### Descriptif et mise en place de l'action

Il est proposé que la commune acquière (ou tout autre formule) la maison dite « Audéoud » sise à l'angle des rues Dechevrens et Audéoud pour la transformer en arcade commerciale et en logements. Le hangar et la villa attenante (Mme Bourgeois) devraient être démolis pour y construire un immeuble offrant logements diversifiés aux étages et arcades commerciales et artisanales au rez-de-chaussée (cordonnier ?)

#### Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'application du PDComm....

#### Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

#### Partenaires (et mode de participation)

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

#### Budget

A préciser. Opération privée pour un immeuble de rendement.

**Indicateurs de développement durable**

Fréquentation et chiffre d'affaire des entreprises installées en ces lieux

Nombre de personnes logées

Degré d'entraide et d'échange de services entre les occupants des lieux

**Suivi et amélioration continue**

Après la réalisation de tout ou partie de l'action dans le cadre de l'application du Plan directeur communal et sur la base des résultats obtenus par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à en améliorer les performances.

## Fiche-action n°AI1.7

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

### « Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT LIPATTI " »

#### Situation et justification

L'îlot Lipatti est délimité par la voie ferrée ou le chemin Cavussin au Nord, l'avenue de Bel-Air à l'Est, la route de Chêne-Bougeries au Sud et la Seymaz à l'Ouest. Le terrain et les immeubles placés sous l'appellation Parc Dinu-Lipatti sont privés. Le parc pourrait être judicieusement revitalisé sachant notamment que le mini-golf est désaffecté (???)

#### Objectifs visés

Utiliser des terrains dont l'affectation est déjà similaire pour développer une zone de verdure et de détente accessible à la population de la commune et servant de zone d'accueil pour les usagers de la Voie verte

Éventuellement, informer et sensibiliser la population sur le sens et le but de la Voie verte

#### Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social : Offrir à la population un espace de repos et de loisirs en pleine zone urbaine

Sensibiliser la population aux enjeux liés à la Voie verte et à l'intérêt que présentent les aménagements semi-naturels en milieu urbain (écologie urbaine, nature en ville)

Pôle économique : entrée dans Chêne-Bourg pour les usagers de la Voie verte

Pôle environnemental : Offrir à la faune et à la flore locales un refuge et un élément supplémentaire du réseau écologique indispensable à leur survie

Créer une zone tampon contigüe à la rive gauche de la Seymaz et à la Voie verte

#### Descriptif et mise en place de l'action

La municipalité est en pourparlers avec les propriétaires du parc Dinu-Lipatti pour obtenir la jouissance du terrain disponible et l'aménager en parc public.

Le site constituerait une dilatation de l'espace réservé à la Voie verte. Cette « bulle » aurait pour mission de la désenclaver, d'offrir une entrée dans la commune et une zone de repos pour les usagers de la Voie verte notamment

Les propositions de l'Atelier visent à rendre à ce parc les fonctions écologiques qu'un tel type de milieu semi-naturel est apte à jouer et à profiter de la proximité, tant de la Seymaz que de la Voie verte, pour créer un relais-tampon entre ces milieux et la ville. Pour ce faire, il y a lieu :

- de supprimer le mini-golf,
- de revitaliser le terrain vierge de construction avec de la végétation indigène (prairie, bosquets ou haie vive)
- d'étudier la faisabilité d'une végétalisation de tout ou partie des murs des immeubles et de l'encourager le cas échéant

Il est également proposé de prévoir une présentation discrète de l'intérêt de la Voie verte comme mesure de compensation écologique pour préserver un continuum écologique qui serait fortement altéré par la voie ferrée.

#### Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'application des fiches actions de l'Atelier du futur « Nature et environnement » ou dans celui de l'application du PDComm...

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

### **Partenaires (et mode de participation)**

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

### **Budget**

A préciser (quelques centaines de francs au mètre carré pour l'aménagement, conception et réalisation d'un panneau d'information sur la voie verte, budget d'entretien)

### **Indicateurs de développement durable**

Fréquentation du parc par la population.

Recensement floristique et faunistique (composition en espèces, biodiversité, espèces rares)

### **Suivi et amélioration continue**

Après la réalisation de l'action et sur la base des résultats donnés par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à améliorer la gestion du parc

## Fiche-action n°AI 2

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

### « Mesures d'aménagement dans l' " ÎLOT JACQUIER " »

#### Situation et justification

L'îlot Jacquier est délimité par la route de Jussy au Nord, le chemin du Chablais à l'Est (Thônex), le chemin des Deux Communes au Sud et la rue F. Jacquier à l'Ouest. La partie de l'îlot située sur la commune de Chêne-Bourg est actuellement entièrement en zone d'activité (IA<sup>9</sup>), ce qui le prédispose à ce type de fonction. Un développement d'activités se justifie donc. Actuellement, une zone de verdure entoure la partie de l'îlot sise sur Chêne-Bourg. (servitude). La compatibilité de construire des immeubles relativement hauts avec l'environnement du site semble acquise et permettrait d'introduire de la mixité avec des logements dans ce quartier. En outre la proximité de la gare du CEVA, des transports publics et de grands axes routiers constitue un atout pour l'installation d'entreprises.

#### Objectifs visés

Favoriser l'implantation d'entreprises dont la fiscalité constitue un bon apport pour la commune. Densifier le site pour offrir aussi davantage de logements dans le cadre de la mixité souhaitée sur ce site.

#### Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social : création de logements de tous types (mixité) et d'emplois dans un cadre de verdure.

Pôle économique : mixité de logements, d'activités artisanales ou industrielles et de services ; création d'emplois.

Pôle environnemental : conservation partielle de l'arborisation existante et plantations d'une couronne de verdure (espèces indigènes) autour et entre les immeubles selon leur implantation (espace vert constituant un relais au sein d'un réseau écologique régional plutôt lâche) ; revêtements perméables sur le site.

#### Descriptif et mise en place de l'action

La proposition consiste à densifier en zone artisanale, PME et commerces mixés de logements de tous types la partie de ce secteur sise sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg. Une telle option implique la transformation de la zone pour permettre aussi la construction de logements. Il est suggéré de prévoir que les immeubles soient végétalisés (murs et toits).

Il serait souhaitable que le projet d'aménagement englobe l'îlot dans son ensemble, ce qui implique qu'il serait le fruit de négociations entre les communes de Chêne-Bourg et Thônex et deviendrait un projet intercommunal. Actuellement la partie de l'îlot située sur la commune de Thônex est en zone de développement 4A.

#### Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre du PDComm et d'un plan localisé de quartier (PLQ).

<sup>9</sup> Il est projeté par le canton de passer ce quartier en zone de développement 3 sur les deux communes.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

### **Partenaires (et mode de participation)**

- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

### **Budget**

Opération privée pour des immeubles mixtes porteurs de rendement.

### **Indicateurs de développement durable**

- Impôts perçus par la commune
- Nombre d'entreprises intéressées et installées
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de logements créés et nombre d'habitants
- Proportion des différents types de logements

### **Suivi et amélioration continue**

Après la réalisation de l'action et sur la base des résultats donnés par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à améliorer l'équilibre au sein de la mixité sociale et économique et la gestion de l'espace vert.



## Fiche-action n°AI 3

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

**« Dans les projets immobiliers, organiser l'aménagement et l'affectation d'une partie des logements pour les personnes âgées et/ou dépendantes en favorisant l'entraide »**

### Situation et justification

Actuellement, il est très difficile pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite de trouver un logement dans des infrastructures offrant un appui logistique plus ou moins important selon leur degré de dépendance. L'évolution démographique nécessite d'augmenter le nombre de logements compatibles avec les besoins des personnes âgées de disposer de davantage de structures d'accueil offrant une gamme variée de prestations.

En tant que communauté majoritairement urbaine mais de taille réduite, Chêne-Bourg constitue un lieu privilégié pour la vie des personnes âgées dans la mesure où la commune est bien desservie par les transports publics et offre un centre villageois peu étalé qui permet des déplacements limités pour atteindre les services et commerces.

#### Situation actuelle à Chêne-Bourg

Logements (médicalisés ou non) pour personnes âgées :

Selon le recensement de la population du 30 janvier 2009, effectué par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la commune de Chêne-Bourg comptait 7870 habitants. En 2008, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus était de 1134 (678 femmes et 456 hommes), cette tranche de population représentait donc environ 14% de la population de Chêne-Bourg.

#### L'EMS « la Coccinelle » :

L'EMS du Petit-Senn (situé au 55 avenue Petit-Senn) peut accueillir 38 personnes âgées en provenance de toutes les communes genevoises. La plupart des chambres sont à deux lits. La direction de l'EMS de la Coccinelle souhaite modifier l'établissement. N'étant plus aux normes à partir de 2010, l'EMS devrait être entièrement démoli puis agrandi. Le projet fait l'objet d'un Plan localisé de quartier. Pour l'instant le projet est en statu quo car l'acquisition du terrain permettant les travaux reste impossible.

Toutefois, un immeuble (incluant 7 à 10 logements) prévu dans ce PLQ devrait prochainement bénéficier d'une autorisation de construire. Il se pourrait que cette situation entraîne un déblocage du dossier concernant l'EMS.

#### Immeuble pour personnes âgées à Chêne-Bourg « D<sub>2</sub> » :

La commune de Chêne-Bourg est propriétaire d'un immeuble avec encadrement social pour personnes âgées, « Immeuble de Chêne-Bourg » (75, rue de Genève), où les habitants sont locataires ; le bail est conclu avec la Mairie. Sa capacité est de 24 logements (18 de 2 pièces pour les personnes seules et 6 de 3 pièces pour les couples). Ces logements sont réservés aux habitants de la commune, exceptionnellement pour des personnes d'autres communes. Les personnes bénéficiaires sont atteintes dans leur santé mais peuvent habiter seules dans leur appartement, si nécessaire avec l'aide de service à domicile (repas, aide-ménagère, etc.). Le bâtiment et les appartements sont conçus sans barrière architecturale, ce qui facilite l'accès des personnes âgées et handicapées, et équipés d'un système d'appel d'aide au personnel d'encadrement. Le D<sub>2</sub> n'a pas d'infirmières, mais une permanence nocturne est assurée toute l'année, ainsi que l'aide sociale, l'intendance et l'animation.

Les demandes pour devenir locataire dans cet immeuble sont nombreuses, certaines personnes sont en liste d'attente depuis plusieurs années. La commune aurait besoin d'autres logements pour répondre à la demande actuelle et future due au vieillissement de la population.

Sources : Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

Danielle Malan, Directrice de l'établissement (022.869.44.79) ; [www.coccinelle-home.ch](http://www.coccinelle-home.ch)

Interview de MM. P. Debarge et A. Nasel (Rémi Merle, 21/07/08)

Entretien avec Isabelle Majois, responsable du service social communal.

[www.social-sante-ge.ch/prest30.htm](http://www.social-sante-ge.ch/prest30.htm) ; [www.geneve.ch/Social/ocpa/Welcome.html](http://www.geneve.ch/Social/ocpa/Welcome.html)

### **Objectifs visés**

Disposer de davantage de structures d'accueil pour personnes âgées et/ou dépendantes.

Favoriser la construction et /ou l'affectation d'appartements pour les personnes âgées

Eviter l'isolement de ces personnes en avantageant les échanges intra- et intergénérationnels de proximité et le troc de services.

### **Pertinence « développement durable » de l'action**

Pôle social : amélioration des conditions de vie des personnes âgées et/ou dépendantes dans la commune de Chêne-Bourg

Pôle économique : création d'emplois pour le soutien des personnes âgées et/ou dépendantes, notamment possibilité de revenus supplémentaires pour les personnes âgées valides et fonctionnelles qui ne touchent que l'AVS ; diminution des besoins de places dans les EMS, donc diminution des coûts engendrés par la fréquentation des EMS.

Pôle environnemental : --

### **Descriptif et mise en place de l'action**

Les logements dans lesquels les personnes âgées et/ou dépendantes peuvent bénéficier de structures mobilières adéquates et de services adaptés à leurs besoins peuvent être de plusieurs types. Cela va de l'EMS pour les personnes totalement dépendantes au logement privé dont le ou les habitants bénéficient d'un aménagement ad hoc et/ou d'un suivi réalisé par des personnes (voisins par exemple) qui s'engagent à apporter une aide occasionnelle, contre rémunération ou dans le cadre d'un troc de services, voire par simple responsabilisation personnelle. Entre ces extrêmes, plusieurs solutions sont envisageables : appartements médicalisés, immeubles dont les logements (indépendants) situés dans les étages du bas sont occupés par des personnes âgées qui se surveillent mutuellement et s'entraident, ...

Organiser, au niveau de l'administration municipale, un service chargé de recenser les logements susceptibles d'être mis à disposition de personnes âgées et de coordonner les demandes en fonction de cette base de données.

Intégrer au plan directeur communal et/ou aux PLQ des conditions contraignant les projets immobiliers de prévoir l'affectation de 1% des logements à des personnes à mobilité réduite.

Intégrer à cette action la proposition de construire un petit immeuble pour personnes âgées autonomes avec au rez-de-chaussée une garderie et espace de jeu et un ou deux petits commerces (cordonnier, café avec petite terrasse, ...) qui figure dans la fiche action 1.5 (« Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT GRISON " »).

### **Calendrier**

Adoption et mise en place de l'action en fonction de la construction de nouveaux immeubles ou des possibilités de récupération d'appartements libérés

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge du Service social, le-la Président-e de la Commission sociale, le Secrétaire général.

### **Partenaires (et mode de participation)**

Propriétaires d'immeubles et régies, Services sociaux de l'Etat de Genève

**Budget**

Prévoir le financement de la coordination

**Indicateurs de développement durable**

- Nombre de logements créés pour les personnes âgées et/ou dépendantes
- Proportion de personnes âgées et/ou dépendantes bénéficiant d'un soutien
- Nombre de placements en EMS

**Suivi et amélioration continue**

Sur la base des résultats donnés par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à améliorer...

## Fiche-action n°AI 4

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

### « Densifier modérément la zone villas »

#### Situation et justification

La zone villas du Plateau de Bel-Air bénéficie d'une situation favorable en termes de proximité. En effet, proche des centres urbains et des équipements publics (écoles), bien desservie par les transports publics, elle constitue un lieu résidentiel idéal. Elle est actuellement surtout occupée par des habitations individuelles sur des terrains parfois vastes, mais également par quelques PME dans la partie sud. La qualité de vie est excellente dans ce cadre de verdure ponctué de zones de détente et de promenade, dont la Seymaz notamment, située à proximité immédiate. Il serait donc judicieux d'offrir la possibilité d'y accueillir davantage de logements, voire de petites entreprises, sans pour autant dénaturer le site ni augmenter notablement les nuisances qu'impliquerait une forte augmentation de la population. Il est donc proposé de permettre une densification modérée de la zone villas du Plateau de Bel-Air.

#### Objectifs visés

Offrir davantage de logements résidentiels de qualité pour un nombre optimal de personnes.  
Offrir la possibilité à certains propriétaires de villas de construire un deuxième logement sur leurs parcelles.

#### Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social : création de logements et d'emplois (construction) ; accès à une excellente qualité de vie.

Pôle économique : création potentielle d'emplois (construction).

Pôle environnemental : dans la mesure où les autorisations de densification de la construction sont assorties d'exigences en matière d'économie d'énergie et d'aménagements extérieurs (revêtements perméables, flore indigène, etc.), la densification de la zone villas peut présenter des avantages en termes de qualité de l'environnement, de respect de la nature (flore et faune) et de réseau écologique.

#### Descriptif et mise en place de l'action

La proposition consiste à intégrer dans le PDCom l'option de densifier modérément la zone villas pour permettre la construction de logements individuels supplémentaires. Il est suggéré de prévoir que les habitations soient respectueuses de la norme SIA 380/1, végétalisées (murs et toits), et que les aménagements extérieurs soient conçus dans le respect de la nature et de l'environnement.

Les taux d'occupation du sol octroyés pourraient varier d'une partie à l'autre du site, par exemple 0.3 à 0.4 au sud du chemin du Saut du Loup avec conservation du taux de mixité socio-économique existant et 0.25 au nord de ce chemin. Le réhaussement des bâtiments devrait être autorisé en fonction des critères paysagers et de voisinage.

#### Calendrier

Adoption de l'action dans le cadre du PDComm et d'un plan localisé de quartier (PLQ).

**Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

**Partenaires (et mode de participation)**

- Les propriétaires privés.
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés.

**Budget**

Opérations privées sur le long terme.

**Indicateurs de développement durable**

- Impôts perçus par la commune.
- Nombre d'emplois créés.
- Nombre de logements créés et nombre d'habitants.

**Suivi et amélioration continue**

Suivi sur le long terme de réalisations conformes en termes de respect de l'environnement.

## Fiche-action n°AI 5

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

**« Développer, voire généraliser les places de parc en zone bleue  
et/ou avec parcomètres sur le territoire communal »**

### Situation et justification

Actuellement, les bords des rues, routes et chemins de la commune de Chêne-Bourg sont envahis durant la journée en semaine de véhicules dits « ventouses », appartenant à des personnes qui vont travailler dans la région ou en ville mais pas forcément sur le territoire communal. Afin de limiter cette nuisance pour les habitants de la commune et leur permettre de parquer leurs propres véhicules, il est proposé que les bordures de chemins, rues et routes communales soient munies de cases de parc en zone bleue - avec possibilité, pour les habitants, d'acquiescer un macaron - partout où cela s'avère judicieux. En outre, les places de parc pour livraisons étant largement insuffisantes dans certaines parties de la commune, il y a lieu de déterminer les endroits-clés où de telles places supplémentaires devraient être aménagées.

### Objectifs visés

Eviter le parcage systématique de véhicules « ventouses » tout au long de la journée en bordure des chemins, rues et routes de la commune.

### Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social : limiter la nuisance que procure l'encombrement des voies de circulation de la commune pour les habitants et permettre à ces derniers de parquer leurs propres véhicules. Limiter les dangers provoqués par des véhicules de livraison mal garés coupant la visibilité aux usagers des voies de circulation (piétons, cyclistes, véhicules motorisés) ; libérer des places de parc pour les activités locales et les usagers de la commune. Améliorer la perception paysagère des promeneurs.

Pôle économique : --

Pôle environnemental : limiter la circulation au sein de la commune de véhicules en recherche d'une place de parc ; améliorer la qualité paysagère le long des voies de circulation.

### Descriptif et mise en place de l'action

L'action consiste à étudier la possibilité de munir les bordures de chemins, rues et routes communales de cases de parc en zone bleue et/ou parcage avec parcomètres partout où cela s'avère judicieux.

Elle propose aussi d'aménager davantage de places de parc pour livraisons dans les endroits stratégiques.

Les zones bleues et places de parc avec parcomètres offriront des durées de parcage variables en fonction des lieux et des besoins (90 minutes et 4heures). En outre, les habitants auraient la possibilité d'acquiescer un macaron.

Corollairement il s'agirait aussi de supprimer les possibilités de parcage où cela s'avère dangereux pour les usagers des voies de circulation (visibilité réduite) et d'intensifier les contrôles.

### Calendrier

Dès l'adoption de l'action et d'un budget par le Conseil municipal (+ autorisations/collaborations cantonales ?).



**Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général, la police municipale, la police cantonale.

**Partenaires (et mode de participation)**

L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés (police cantonale notamment).

**Budget**

Octroi de mandats d'étude à des bureaux spécialisés (ingénieurs en circulation, paysagistes).

**Indicateurs de développement durable**

Mesure de la diminution de l'usage abusif des trottoirs (notamment véhicules de livraison mal garés) et du parcage dangereux de véhicules (angles de rues p.ex.).

**Suivi et amélioration continue**

Après la réalisation de l'action et sur la base des résultats donnés par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à améliorer les conditions de parcage des véhicules.

## Fiche-action n°AI 6

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

### « Aménager provisoirement un arrêt de train à la gare de Chêne-Bourg »

#### Situation et justification

Actuellement le projet CEVA est bien avancé et les chantiers prêts à être mis en place. Cependant les travaux sont bloqués par une décision de justice depuis fin janvier 2009. Selon un communiqué de l'ATS :

« Coup dur pour le CEVA: le canton de Genève et les CFF ne pourront pas démarrer les travaux tant que tous les recours contre le projet ne seront pas traités. Le Tribunal administratif fédéral refuse de lever l'effet suspensif des oppositions. Cette décision va retarder l'ouverture du chantier qui était prêt à démarrer. "Nous ne pourrions pas commencer les travaux rapidement comme nous le voulions", a regretté Mark Muller, conseiller d'Etat chargé des constructions. »

Toutefois le Conseil d'Etat a déposé un recours au Tribunal fédéral pour demander de pouvoir commencer les travaux avant même que les recours aient été tranchés sur le fond. Il conteste la décision du Tribunal administratif fédéral et espère commencer les travaux du CEVA d'ici la fin de l'année.

En fonction du retard pris dans la mise en route du chantier du CEVA (auquel s'ajoute sa durée), il est proposé que la commune de Chêne-Bourg demande à qui de droit l'autorisation d'aménager provisoirement une station permettant au RER actuel de s'arrêter à Chêne-Bourg.

De nombreuses personnes venant de France et travaillant dans la région bénéficieraient d'un arrêt à Chêne-Bourg (employés de Rolex, des centres commerciaux, etc.).

#### Objectifs visés

- Permettre aux usagers du RER qui travaillent dans la partie est du canton de descendre du RER avant la Gare des Eaux-vives.

#### Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social : création d'emplois temporaires pour l'aménagement d'un arrêt provisoire (quai, local de contrôle, salle d'attente et guichet) ; confort et gain de temps pour les personnes qui travaillent dans la région ; libération de places de parc durant la journée pour les activités locales.

Pôle économique : (davantage de clients pour la SNCF ?!)

Pôle environnemental : encouragement éventuel à troquer l'utilisation d'un véhicule à moteur contre celle du RER, en fonction de l'agrément qu'apporte la prestation proposée ; par conséquent, diminution de la circulation automobile, donc du bruit et de l'émission de gaz à effet de serre.

#### Descriptif et mise en place de l'action

La proposition consiste à :

- nettoyer et sécuriser le site,
- aménager le quai en bordure des voies,
- construire un bâtiment (préfabriqué) provisoire ou restaurer l'existant pour y abriter un local de contrôle avec équipement de sécurité, salle d'attente, guichet ou automate à billets.

L'aménagement doit être léger et le moins coûteux possible.

**Calendrier**

Dès l'adoption de l'action et d'un budget par le Conseil municipal (+ autorisations/collaborations cantonales et françaises (SNCF) ?).

**Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

**Partenaires (et mode de participation)**

- La Confédération helvétique ?
- La SNCF
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

**Budget**

A évaluer (50'000.- à 100'000.- CHF ?)

**Indicateurs de développement durable**

Fréquentation du RER par les usagers bénéficiaires de cette action.

Evaluation de l'impact de l'action sur le nombre de véhicules français stationnant dans la commune pour la journée.

**Suivi et amélioration continue**

-

# Fiche problématique

## 1. Problématique générale

### Situation internationale selon l’OMS

Le Rapport sur la santé publié en 2002 par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) constitue un recueil d’informations sur la santé mondiale concernant notamment les maladies non transmissibles (hypertension, diabète, maladies cardiovasculaires, etc). Par exemple, en 2001, ces maladies représentaient environ 60% des décès annuels et 47% de la charge de morbidité mondiale. Les Etats membres de l’OMS considèrent comme responsables de ces maladies une dizaine de facteurs à risque pour la santé. Parmi ces facteurs figurent **la sous-alimentation** (3,4 millions de décès par an), **l’hypertension artérielle, la carence en fer, l’hypercholestérolémie et l’obésité** (plus d’un milliard d’adultes en excès de poids), mais également **le tabagisme** (l’OMS prévoit une mortalité annuelle de 10 millions de personnes en 2030) et **l’alcoolisme**<sup>1</sup>. L’importance de cette problématique n’est plus à démontrer étant donné que les facteurs à risque et les maladies qui y sont associées sont responsables d’un tiers des décès dans le monde. Ces maladies non transmissibles, très présentes dans les pays nordiques, touchent de plus en plus les pays en développement.

### Données à l’échelle de la Suisse et du canton de Genève

L’impact de la consommation d’alcool, de tabac et d’autres drogues sur notre santé et la société en général est considérable. Le même constat s’applique à la surcharge pondérale, problème grandissant en Suisse. Des programmes nationaux de prévention dans ces domaines sont mis en place sous l’égide de l’Office fédéral de la santé publique (OFSP). Des stratégies de prévention sont élaborées en collaboration avec des partenaires nationaux, cantonaux et privés, englobant aussi bien des mesures inhérentes à l’environnement (prévention structurelle, législation) que des mesures ciblées directement sur le comportement des individus, leur permettant de modifier leur attitude face à l’environnement (prévention comportementale). A Genève, le Département de l’économie et de la santé (DES) a mis au point un « Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010 »<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Sources : « Stratégie mondiale pour l’alimentation, l’exercice physique et la santé », Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2004. « Rapport sur la santé dans le monde, 2002 »

<sup>2</sup> Ce plan est décrit dans le site [www.geneve.ch/plancantonal](http://www.geneve.ch/plancantonal)

### Un nombre croissant de Suisses en excès de poids

Le nombre de personnes en surpoids ou obèses n'a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années. L'enquête suisse sur la santé – OBSAN – 2002 révèle que 37% de la population suisse de plus de 15 ans est en surpoids (29,4%) ou obèse (7,7%) et que cette proportion augmente de 50'000 personnes par an. L'OFSP évalue à 2,7 milliards de francs annuels les coûts engendrés par la surcharge pondérale, l'obésité et les maladies qui y sont associées.

A Genève, les données du Bus santé 2000 – 2004 indiquent que 59,4% des hommes et 35,9% des femmes présentent un excès de poids. Par rapport aux résultats enregistrés en 1993, on constate une augmentation des personnes ayant un excès de poids (+ 15% pour les hommes et + 13% pour les femmes).

### Les ravages causés par le tabac

Chaque année, le tabagisme est responsable du décès prématuré de plus de 8'000 personnes en Suisse. De surcroît, le tabagisme passif tuerait près de 1000 personnes chaque année. Le nombre de décès de consommateurs est plus de deux fois supérieur au total cumulé des décès dus à un accident de la circulation (600), à la consommation illégale de drogues (200), au sida (100), à un meurtre (200) et à un suicide (1600). Au cours de ces dernières années, le nombre de fumeurs est en diminution en Suisse. Néanmoins, la mode du narguilé sévit parmi les jeunes<sup>3</sup>.

Des coûts liés au tabagisme ont été calculés pour 1995 par le Professeur C. Jeanrenaud et son équipe de l'Université de Neuchâtel : les frais de traitements médicaux se monteraient à 1,2 milliards de francs.

### Les dangers de l'alcool

La consommation d'alcool est l'un des principaux facteurs entraînant une mortalité et une morbidité prématurées en Suisse. Une étude, menée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) par l'Institut de recherche sur la santé publique et les addictions, montre qu'en 2002 la consommation d'alcool est à l'origine en Suisse de près de 3'500 décès : 2432 décès chez les hommes et 1033 décès chez les femmes.

La consommation d'alcool par les mineurs est également une préoccupation de santé publique de premier ordre. Depuis plus d'une décennie, on observe chez les jeunes une augmentation constante du nombre de consommateurs, de la fréquence de leur consommation et du rajeunissement de l'âge de la première consommation. Situés parmi les plus gros consommateurs européens, les adolescents suisses sont plus nombreux qu'il y a huit ans à boire un verre de trop (Sources : <http://etat.geneve.ch/des> et IPSA, Institut suisse de prophylaxie de l'alcoolisme)

### Le cannabis, une drogue moins attractive chez les jeunes

Après avoir constaté une augmentation de la consommation de cannabis chez les jeunes durant plusieurs années, on enregistre aujourd'hui une diminution. L'étude ESPAD<sup>4</sup> indique que 5,6% des écolières et des écoliers de 13 ans, 8,8% des 14 ans, 16% des 15 ans et 18% des 16 ans avaient consommé du cannabis dans les 30 jours précédant l'enquête effectuée en 2007. En outre, il y a de plus en plus de jeunes qui ne consomment du cannabis qu'une seule fois et qui renoncent par la suite.

Signalons encore que le cannabis demeure une substance relativement facilement accessible pour les jeunes et qu'il existe des modèles de consommation problématiques pouvant entraîner des effets négatifs sur le développement psychique, physique et/ou social.

<sup>3</sup> Selon un récent rapport de l'OMS (2005) : « le fumeur de narguilé peut inhaler autant de fumée en une seule séance que s'il fumait 100 cigarettes ou plus »

<sup>4</sup> Source : European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs (ESPAD) en Suisse. Principaux résultats en 2007

### Le développement de multi-consommations chez les jeunes »

Depuis quelques années, plusieurs indicateurs mettent en évidence le développement de multi-consommations lors de soirées festives impliquant diverses substances telles que : le tabac, l'alcool, les drogues de synthèse et la cocaïne. Par ailleurs, des spécialistes observent une certaine forme de démocratisation et banalisation de la consommation de ces produits. (Source : <http://www.nuit-blanche.ch>)

## **La santé et la consommation, un enjeu DD**

Deux des 45 postulats du développement durable retenus par la Confédération suisse<sup>5</sup> justifient les actions à mener pour résoudre les problématiques liées à la santé et la consommation.

« *La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée* »  
(Postulat 2b)

« *La consommation de biens et de services doit répondre à des critères d'équité et de respect de l'environnement* »  
(Postulat 12b)

## **2. Mandat**

Suite aux conclusions des *Bilans environnemental et socio-économique de Chêne-Bourg* (Bureau ECO21, 2003-2004), du travail du Comité de pilotage et des résultats du 1<sup>er</sup> Forum « Chêne-Bourg demain » des 22 et 23 avril 2005, des problématiques jugées prioritaires à Chêne-Bourg ont été réunies dans le domaine d'action « Santé et consommation » :

- ❖ Prévention contre les maladies de la dépendance (drogue, médicaments, alcoolisme, tabagisme) et assistance
- ❖ Comportements individuels et collectifs à adopter
- ❖ Promotion de l'alimentation saine
- ❖ Récupération des produits non vendus (banque alimentaire genevoise)
- ❖ Mode de consommation durable – Communication avec les écoles

## **3. Objectifs visés les membres de l'Atelier**

### **Le constat d'une surconsommation et d'une mauvaise consommation**

Notre société occidentale permet non seulement de consommer facilement, mais favorise la surconsommation en matière d'alimentation. Omniprésente, la publicité, joue un rôle souvent pernicieux dans la mesure où elle suscite à l'excès des besoins très souvent artificiels parmi la population. Cette course à la consommation, orientée sur des produits le plus souvent trop riches en sel, en sucre ou en mauvaises graisses, a des conséquences négatives diverses sur la santé humaine.

### **Devenir des « consom'acteurs »**

Les objectifs de l'Atelier vont dans le sens de promouvoir la notion de « consom'acteur ». Il s'agit, aujourd'hui et à l'avenir, que les consommateurs deviennent conscients des enjeux et des risques liés à la consommation, afin de préserver leur santé et globalement la collectivité et l'environnement dans une optique de développement durable.

---

<sup>5</sup> Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site internet de la Confédération (<http://www.bfs.admin.ch>, chapitre développement durable).



## Axes principaux

Comme en témoigne les suggestions présentées plus loin, les réflexions du groupe ont été larges. Les questions liées à l'alimentation ont été largement débattues, avec comme objectifs principaux de :

- promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux, de saison, en particulier de produits frais et si possible « bio »,
- favoriser qu'un plus grand nombre de personnes qu'aujourd'hui s'impliquent directement dans la culture de fruits et légumes pour leur propre consommation : mini-potagers (plantages), jardins familiaux, agriculture contractuelle de proximité (ACP).

La promotion de l'activité physique constitue un autre axe important, afin de :

- lutter contre la sédentarité, source de différents problèmes en matière de santé physique et psychique.

Le constat d'un nombre toujours croissant de personnes (âgées ou non) qui vivent seules incite à agir afin de :

- briser l'isolement de certaines personnes qui souffrent de cette situation (mauvaise alimentation, état dépressif) ;
- favoriser la convivialité (relations intergénérationnelles et interculturelles) et l'organisation d'événements publics.

Les enfants et les jeunes nécessitent une attention toute particulière afin de favoriser :

- une alimentation saine et équilibrée,
- une activité physique régulière,
- une vie saine, sans produits toxiques et en retardant l'âge de la consommation d'alcool.

De manière secondaire, d'autres réflexions ont porté sur les rayonnements non ionisants (RNI) afin d'appliquer le principe de précaution ou encore sur le sujet du réseau social d'urgence en matière d'alimentation (banque alimentaire) sans toutefois que ces sujets aboutissent à une fiche-action.

## Une mise en application locale du « Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010 »

Le « Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010 » est inscrit dans la loi genevoise sur la santé (K 1 03 du 7 avril 2006) et se déploie autour de trois objectifs sélectionnés par le Département de l'économie et de la santé (DES) :

1. Retarder l'âge de la première consommation d'alcool
2. Prévenir la dépression selon le modèle d'Alliance contre la dépression
3. Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière

Plusieurs actions proposées par l'Atelier sont justifiées par l'existence de ce plan cantonal : de fait, leur mise en oeuvre participerait à la concrétisation du plan cantonal à l'échelle communale.

## Une communication positive

Pour l'Atelier « Santé et consommation », les actions à mettre en place doivent être accompagnées d'une communication positive : elles ne doivent pas s'attarder sur les dégâts causés par de mauvaises pratiques, mais plutôt montrer l'objectif à atteindre : être bien dans son corps et dans son esprit, se sentir en harmonie avec son environnement, etc.

## 4. Suggestions d'actions

### Le processus de travail du groupe

Les séances de l'Atelier du futur ont débuté par un vaste brainstorming. Celui-ci a pris en compte des différentes problématiques composant le domaine d'action. Le brainstorming a permis d'identifier plusieurs pistes d'actions.

Des réflexions en petits groupes ont été l'occasion d'approfondir les pistes d'actions et de dresser une liste de 25 suggestions d'actions indiquées ci-dessous.

Les suggestions ont été discutées puis hiérarchisées par les membres grâce à deux types d'appréciations, « l'importance » et « la faisabilité », qu'il convenait de noter selon l'échelle « Grande », « Moyenne », « Faible » ou « à préciser ».

Cette opération a permis de dégager plusieurs actions prioritaires à mettre sous la forme de fiches-actions (voir au point 5 la liste des 9 fiches-actions réalisée par l'Atelier du futur).

## **Les 25 suggestions d'actions**

Suggestion 1 :

« Organiser une fête des produits locaux (alimentaires en particulier) à l'occasion d'événements organisés dans la commune »

Il existe par exemple la fête de la tomate (à Carouge en juillet), des fêtes de la courge (à Corsier et Satigny en octobre). L'idée est de développer une formule similaire et personnalisée à Chêne-Bourg, dans le but de promouvoir la production locale de produits de qualité (par ex. produits alimentaires bios).

Suggestion 2 :

« Organiser un « Forum Santé » interactif pour les jeunes et en présence des parents »

Objectifs : faire une prévention de la santé selon une formule plutôt ludique, visant à sensibiliser et faire changer des comportements chez les jeunes et dans les familles.

Le point central de ce forum serait constitué par une animation théâtrale interactive (la troupe romande « Compagnie du Caméléon » a cette compétence). Le thème central peut être l'alimentation mais aussi la prévention contre la cigarette, l'alcool, les drogues illégales (à préciser avec les partenaires).

Suggestion 3 :

« Créer de nouveaux jardins familiaux, sur le territoire communal ou à proximité »

Le fait de favoriser qu'un plus grand nombre de Chênois puisse prendre en charge une partie de son alimentation personnelle est un point central pour lutter contre les problèmes de santé publique. Une telle activité est une opportunité pour avoir une alimentation de qualité ; elle contribue aussi à lutter contre la sédentarité et favorise les relations sociales.

Pour le choix d'un site, il s'agirait éventuellement de s'associer avec d'autres communes des Trois-Chêne. Des conseils devraient être ensuite fournis aux familles pour favoriser des cultures bios et éviter au maximum l'usage de produits chimiques (source de pollutions du sol et de l'eau dans de nombreux jardins familiaux du canton).

Suggestion 4 :

« Favoriser la création de mini-jardins potagers au pied des immeubles et de petites cultures adaptées aux terrasses et balcons »

Objectifs : permettre au plus grand nombre d'habitants des immeubles un accès à un petit potager et/ou favoriser des cultures en pot sur les balcons. Le fait de favoriser des actions même modestes de cultures d'herbes aromatiques, de petits fruits et légumes, ne peut que développer un intérêt pour des saveurs naturelles, une cuisine goûteuse avec des produits frais et de saison. Les mini-jardins potagers favorisent également les relations sociales.

Suggestion 5 :

« Dans les commerces alimentaires, favoriser la mise en valeur dans les rayons des produits locaux et des produits de saison ».

L'action serait à conduire auprès des petits magasins et des grands (Coop et Migros) pour les inviter à la mise en valeur claire des productions locales, de saison.

Suggestion 6 :

« Favoriser la création d'une coopérative à l'image des Jardins de Cocagne et de Tournerève »

Objectif : promouvoir une alimentation saine et de saison, produite localement avec la collaboration des bénéficiaires des produits.

Quelques places sont encore disponibles pour profiter des services de Tournerève (liste d'attente pour les Jardins de Cocagne) et la commune pourrait faire la promotion de ce service auprès des

habitants. Au-delà de cette action ponctuelle et pour répondre à un intérêt grandissant pour ce type de formule, il s'agirait de favoriser la création d'une nouvelle coopérative dans les Trois-Chêne (identification des terrains adaptés, négociation avec un agriculteur).

Suggestion 7 :

«Favoriser une nouvelle organisation de la restauration dans le CO de la Seymaz afin de privilégier les repas « fourchette verte » et assurer un temps minimum de restauration suffisant.»

Suite à divers avis recueillis par les membres de l'Atelier, le groupe formule le souhait que la restauration s'améliore rapidement au tout nouveau CO de la Seymaz.

L'AF invite les autorités de Chêne-Bourg via le Comité de pilotage de l'Agenda 21 à suivre de près cette situation afin de s'assurer de la mise en place de solutions adaptées dans les meilleurs délais.

Suggestion 8 :

« Organiser des distributions de fruits et/ou légumes aux enfants dans les établissements scolaires voire dans d'autres lieux de vie et favoriser des activités externes mettant les enfants en contact avec de telles productions locales»

Des initiatives se développent pour sensibiliser les enfants en faveur d'une alimentation équilibrée et leur faire découvrir des productions locales au travers de visites, cueillettes, etc.

Il s'agirait donc d'encourager ces initiatives de manière à ce qu'elles perdurent et se développent grâce à un soutien financier de la commune qui contribuerait par exemple aux frais de déplacements des organisateurs (établissements scolaires, centre de loisirs, associations).

Suggestion 9 :

« Informer et sensibiliser dans les établissements scolaires (campagnes, organisation de cours) à propos de l'alimentation et des addictions (alcool, tabac, drogues illégales). »

Objectifs : Réduire l'obésité et les autres problèmes de consommation au travers d'une action dans les établissements scolaires.

Moyens : par ex. cours de cuisine à susciter ou à préserver.

Cette suggestion pourrait être regroupée avec la n°2 en vue d'une action unique auprès du Département de l'instruction publique.

Suggestion 10 :

« Renforcer l'équipe des TSHM active sur les Trois-Chêne de manière à ce qu'ils augmentent leur capacité de suivis individualisés auprès des jeunes qui se mettent le plus en danger »

Le développement récent de « beuveries » et de multi-consommations en général (alcool, drogues) parmi des groupes de jeunes est un phénomène inquiétant : certains d'entre eux se mettent en danger et demandent à être suivis de manière individualisée en prenant également contact avec leurs familles respectives (des problèmes familiaux sont souvent à la source de dérives de jeunes). Une part du travail des TSHM est consacrée à ce problème mais, faute de temps, sans pouvoir être en mesure de suivre tous les jeunes les plus gravement touchés.

L'objectif serait de renforcer la capacité de suivi individualisé des jeunes en danger par les TSHM, par l'embauche éventuelle d'un 4e TSHM actif dans les Trois-Chêne.

Suggestion 11 :

« Effectuer des contrôles dans les commerces vendant de l'alcool et lors des fêtes dans le but de faire respecter la loi (en particulier les interdictions de vente d'alcool aux mineurs) »

Objectifs : faire respecter la loi en procédant à des contrôles.

Partenaires : commerçants, Agents municipaux, Agents de civilité<sup>6</sup> (récemment embauchés par la Mairie) ?

Suggestion 12 :

«Faire en sorte qu'il devienne interdit de fumer dans le café-restaurant du Centre Sportif Sous-Moulin»

<sup>6</sup> Quelques communes genevoises dont Chêne-Bourg ont embauché des « Agents de civilité » dans le cadre de l'application de la nouvelle loi cantonale en matière de chômage (programme cantonal d'emploi-formation)

Suggestion 13 :

«Promouvoir l'interdiction de fumer dans les cafés-restaurants par des incitations fiscales»

Suggestion 14 :

«Réseau social en matière d'alimentation : créer un point de distribution dans les Trois-Chêne»

Il n'existe aucun point de distribution d'aide alimentaire dans le secteur des Trois-Chêne ; les personnes dans le besoin doivent se rendre en ville.

Moyen : Mise à disposition d'un local adapté ; chercher pour ces questions d'infrastructures et de ressources humaines une collaboration avec une structure existante (association ? CASS ?

Paroisse ?) et favoriser la participation de bénévoles.

Suggestion 15 :

« Favoriser l'installation de garages à vélos fonctionnels dans les bâtiments (privés et publics)»

Objectifs : favoriser l'usage du vélo, la pratique de la mobilité douce étant profitable pour la santé. De meilleures infrastructures en matière de garage à vélos inciteraient davantage l'usage de cette forme de mobilité douce avec moins de dégradations faites sur les vélos, un désencombrement des trottoirs (souvent utilisés pour les entreposer), etc.

Coût : faible (dans le cas d'inciter les propriétaires et régies immobilières).

Suggestion 16 :

« Briser l'isolement de personnes seules en organisant des visites qui permettent de recueillir leurs histoires et expériences de vie »

Objectif : Faire sortir les personnes (en particulier âgées) de leur isolement.

De plus en plus de personnes vivent seules. L'isolement est une situation qui entraîne souvent des problèmes de santé (dépression, manque d'activité physique source de complications diverses).

Moyens possibles : proposer une/des visite/s d'un professionnel permettant à ces personnes de raconter leur vie, de valoriser leur expérience, d'exprimer des avis, sachant que des rencontres pourraient se traduire et se prolonger par des parutions d'interviews et des rencontres entre personnes isolées.

Suggestion 17 :

« Organiser des rencontres interculturelles festives (favorisant aussi, en matière d'alimentation, l'éveil et la connaissance de saveurs) »

Objectif : augmenter la connaissance mutuelle et la tolérance tout en faisant découvrir des cuisines de différentes origines.

Suggestion n°18 :

« Suggérer une liste d'aménagements et d'actions aux propriétaires d'immeubles lors de la procédure d'évaluation des dossiers de constructions et rénovations effectuée par la commune de Chêne-Bourg »

La commune émet un avis sur les dossiers de constructions et de rénovations qui concerne son territoire. Le service technique en charge d'évaluer les dossiers pourrait à cette occasion compléter ses contrôles en portant une attention particulière à certains sujets et ensuite à formuler des recommandations aux propriétaires.

C'est ainsi que la création de mini-jardins potagers au pied d'immeubles pourrait être suscitée voire encouragée. De même pour la mise en place de parkings à vélos adaptés dans les immeubles et les entreprises. (notions évoquées dans les suggestions n°4 et n°15).

Suggestion n°19:

« Mettre en place une signalétique pour la promotion de l'exercice physique dans certains lieux publics »

Par exemple « Dans ce parc, vous pouvez faire X abdominaux ». La future voie verte (au-dessus du CEVA) destinée à la mobilité douce entre la frontière française et la gare des Eaux-Vives pourrait elle aussi comporter de telles signalétiques, voire quelques équipements simples (anneaux, poutres, ...) sur ses à-côtés.



Suggestion n°20 :

« Utiliser différents médias et supports pour sensibiliser et informer la population sur des problématiques de santé et l'exercice physique »

- Plan communal des Trois-Chêne et (futur ?) plan de mobilité douce (demandé dans la fiche-action M6 de l'AF Mobilité - étape 1) : indiquer les espaces appropriés pour l'exercice physique, le jogging...
- Annuaire officiel des Trois-Chêne : intégrer des messages-recommandations de santé ; trouver une formule permettant de faire apparaître les cabinets médicaux (parrainage d'annonceurs ou plutôt conseils de santé signés) ; offrir un espace publicitaire aux acteurs de la société civile (CASS, Samaritains).
- Site internet communal : sur une page découpée avec sous-titres « Vous avez besoin de... », lister toutes les institutions, entreprises et acteurs de la société civile actives en matière de santé, en intégrant également les structures de santé communautaire des HUG (dentistes compris) pour les personnes aux moyens limités.
- Don du sang : dans les différents supports de communication, promouvoir la collecte du sang en partenariat avec les Samaritains et les HUG.
- Concevoir et distribuer un « guide santé » recensant toutes les actions de santé communale à Chêne-Bourg (à préciser)

Suggestion n°21 :

« Valoriser des initiatives prises dans les organismes de Chêne-Bourg (entreprises, administrations, associations, établissements scolaires, etc.) »

Il s'agirait d'inciter l'adoption et la mise en application de « plans de santé » (notion à préciser) dans les organismes afin d'organiser un concours ou simplement de mettre en valeur les expériences positives afin qu'elles constituent une référence et un exemple à suivre. Cette suggestion est à mettre en relation avec la proposition inter-atelier de l'étape 1 qui demande la création d'un « label communal développement durable ».

Suggestion n°22 :

« Promouvoir l'alimentation saine et équilibrée lors des fêtes organisées sur le territoire communal »

Lors des fêtes organisées par la commune, proposer une alimentation équilibrée afin que des légumes (salades par ex.) et des fruits complètent la traditionnelle saucisse et/ou constituent une alternative.

Suggestion n°23 :

« Organiser des « espaces santé » périodiques »

Il s'agirait de séances d'information publiques (ou d'ateliers d'information et de partage) organisées par exemple chaque semestre sur un thème porteur ou « à la mode » : santé et réchauffement climatique, alimentation, grippe aviaire, mort d'un proche, aidants naturels, suicide et conduite suicidaire, drogues et abus de substances, cancer, vélos et accidents, alcoolisme...

Suggestion n°24 :

« Mettre en place une coordination entre les partenaires de la santé dans les Trois-Chêne »

A ce jour, des acteurs de la santé tels que les cabinets médicaux, le CASS, la société des Samaritains ne collaborent pas ensemble. Un dialogue régulier entre ces organismes, stimulé et coordonné par le Service social communal, serait certainement favorable pour entreprendre des actions d'information et de sensibilisation communes, mieux gérer des dossiers de personnes fragilisées et/ou isolées, lancer des appels coordonnés au bénévolat, voire faire face à une difficulté (canicule par exemple). Ce réseau pourrait également accueillir d'autres partenaires telles que les paroisses protestantes et catholiques et les TSHM.

Suggestion n°25 :

« Organiser des cours de cuisine sur le concept qu'il est possible de manger des plats bon marché mais équilibrés et de qualité gustative élevée »

Le concept serait de montrer comment, avec quelques francs, on peut apprêter des produits bon marché, de qualité (notamment des produits frais locaux), pour préparer des plats agréables et équilibrés.

## 5. Liste des fiches-actions

L'exercice de hiérarchisation des suggestions, le regroupement de certaines d'entre-elles ainsi qu'un travail de documentation sur les thématiques abordées, ont permis de soumettre au Comité de pilotage neuf fiches-actions dont une – la fiche-action SCSA1 - réalisée avec l'Atelier du futur « Solidarité et accueil ».

FICHE ACTION SC1 :

**« Organiser une fête destinée à promouvoir les produits locaux (alimentaires en particulier) en marge d'une ou de deux fêtes déjà existantes dans la commune »**

FICHE ACTION SC2 :

**« Favoriser la réalisation de plantages (mini-jardins potagers dans des espaces publics et privés) et de petites cultures en bacs pour balcons et terrasses »**

FICHE ACTION SC3 :

**« Proposer une alimentation équilibrée lors des fêtes publiques organisées dans la commune de Chêne-Bourg »**

FICHE ACTION SC4 :

**« Organiser des « ateliers cuisine » dans le but de concilier une alimentation saine avec un petit budget »**

FICHE ACTION SC5 :

**« Maintenir et développer des jardins familiaux pour les habitants de Chêne-Bourg »**

FICHE ACTION SC6 :

**« Susciter et soutenir l'organisation d'actions pour la promotion de la santé dans les établissements scolaires de Chêne-Bourg ; inciter le CO de la Seymaz à adhérer au Réseau des écoles en santé »**

FICHE ACTION SC7 :

**« Favoriser la création d'une activité d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) dont pourraient bénéficier de nombreux Chênois »**

FICHE ACTION SC8 :

**« Mettre en place un programme d'action (communal ou intercommunal) pour informer, sensibiliser et promouvoir la santé en s'inspirant de l'expérience « Onex Santé »**

FICHE ACTION SCSA1 :

**« Briser l'isolement des personnes seules »**



## 6. Documentation

Huit documents ont été produits par le bureau ECO21 dans le cadre de cet Atelier du futur.

### « Généralités sur le domaine d'action Santé et consommation » (doc 1A)

La documentation comprend des définitions, des données aux échelles suisse et cantonale (dont le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010), des constats spécifiques aux jeunes, des références légales fédérales et cantonales, une liste des principaux organismes actifs en suisse et dans le canton de Genève.

### « L'alimentation et la santé » (doc 1B)

La documentation comprend des définitions, un descriptif de la situation aux échelles internationale (OMS), suisse et genevoise ; des recommandations, un descriptif des principaux labels en rapport avec le domaine et une liste d'acteurs genevois.

### « Le tabac » (doc 1C)

La documentation comprend un descriptif de la situation aux échelles internationale (OMS), suisse et genevoise ainsi qu'un focus sur les jeunes et le tabac.

### « Les drogues illégales » (doc 1D)

La documentation comprend des définitions, un descriptif de la politique suisse, des données sur la situation dans le canton, un focus sur le cannabis et une présentation des organismes genevois actifs dans ce domaine.

### « L'alcool » (doc 1E)

La documentation comprend un descriptif de la situation aux échelles suisse et genevoise avec un focus sur la situation des jeunes (recommandations, situation, éléments de la législation fédérale).

### « Données sur le réseau sociale d'urgence en matière d'alimentation » (doc 2)

La documentation décrit le réseau genevois, les structures de distribution de denrées alimentaires, les structures d'accueil proposant des repas chauds, les magasins alimentaires à prix réduits et des lieux favorisant la solidarité.

### « L'expérience de la commune de Bernex avec les personnes isolées » (doc 3)

Cette note a été réalisée pour documenter les Ateliers du futur « Santé et consommation » et « Solidarité et accueil » qui, tous deux, ont exprimé des préoccupations sur la problématique des personnes isolées. Sur la base d'un entretien, la documentation retranscrit en substance les propos du responsable du service social de Bernex concernant l'identification et le suivi des personnes isolées depuis 2006.

### « Avis de Radix sur les suggestions de l'AFCB10 » (doc. 4)

Cette note synthétise l'appréciation portée par cet organisme sur les suggestions d'actions émises lors des séances de l'Atelier. Il apparaît que quelques actions pourraient faire l'objet d'un soutien financier. Pour l'Atelier, ces éléments contribuent à identifier le niveau de faisabilité des suggestions émises en vue de retenir celles destinées à devenir des fiches-actions

## 7. Remerciements

Les participants de l'Atelier du futur remercient très chaleureusement toutes les personnes qui ont consacré de leur temps, soit pour une interview, soit pour un échange constructif lors d'une séance.

- Mme Laurence Althaus, coordinatrice d'Onex Santé
- Mme Anne-Catherine Grasset, déléguée à l'Agenda 21 de Lancy
- Mme Sandrine Queiroga, travailleuse sociale hors-murs (Trois-Chêne) ;
- Mme Florence Hammer, du Centre de loisirs de Chêne-Bourg
- M. Patrick Renlund, responsable du service social de la commune de Bernex.
- M. Patrick Vadorin, travailleur social hors-murs (Trois-Chêne) ;
- M. Christian Wilhelm, représentant de Radix en Suisse romande.
- Les membres du réseau social des Trois-Chêne.

Un remerciement particulier est adressé à M. Joël Perriraz pour la mise à disposition de salles au Centre de loisirs de Chêne-Bourg, son accueil chaleureux et sa participation constructive à des séances.

L'Atelier remercie également Mme Beatriz Rincon, assistante du bureau ECO21, pour sa participation efficace au travail de documentation entrepris pour l'Atelier.

### **Les membres de l'Atelier du futur « Santé et consommation »**

#### **Coordinateur :** Simon Regard

Joëlle Abi Chaker, Léna Abi Chaker, Brigitte Baumann, Raymond Beffa, Camille Bierens de Haan, Sabine Debarge, Catherine Dubois, Kete Flück, Léa Griess, Pierre Grosjean, Sylvie Hottelier, Bengt Kayser, Mireille Mahrer, Nicole Perruchoud, Pascal Sauvain, Isabelle Voser Junod.

#### **Consultant du bureau ECO21 :** Rémi Merle

## Fiche-action n°SC1

Atelier du futur n°10 « Santé et consommation »

**« Organiser une fête destinée à promouvoir les produits locaux (alimentaires en particulier) en marge d'une ou de deux fêtes déjà existantes dans la commune »**

### Situation et justification

Des communes du canton de Genève organisent des fêtes mettant en valeur des produits alimentaires régionaux : il existe par exemple la « Fête de la tomate » à Carouge en juillet, la « Fête de vendanges » à Russin en septembre ou encore la « Fête de la courge » à Corsier en octobre. Ces événements favorisent une autre approche de l'alimentation que celle proposée habituellement au travers de la publicité et des grandes surfaces, en permettant en particulier de (re)découvrir le goût des aliments frais, le rythme naturel des saisons, le travail effectué par les producteurs régionaux. Ils favorisent une meilleure alimentation et donc une meilleure santé, l'emploi local et des circuits de distribution de proximité (impact environnemental réduit). Le but de cette fiche-action est qu'une fête annuelle des produits locaux (voire deux si les conditions le permettent) puisse être créée à Chêne-Bourg.

Afin de limiter les charges d'organisation, il pourrait s'agir de profiter d'un événement communal déjà existant.

C'est ainsi que lors de la fête annuelle du Centre de loisirs de Chêne-Bourg, qui a lieu à la fin du printemps<sup>7</sup>, pourrait être créée une animation « Festival de salades et plantes sauvages ».

De même, la traditionnelle « Fête de l'Escalade » en décembre pourrait accueillir une « Fête de la soupe genevo-savoyarde » permettant de déguster différents types de soupes traditionnelles et créatives avec la présence de stands de spécialités et produits des terroirs genevois et savoyards. Des acteurs de l'agriculture de proximité à Genève pourrait être des partenaires privilégiés à l'organisation de tels événements (fourniture des produits frais, voire participation à la dégustation et à la vente de produits sur place). De surcroît, une animation pourrait consister à ce que des préparations culinaires soient réalisées en (et avec le) public sous la responsabilité d'un chef cuisinier réputé.

Par ailleurs, des stands de productions locales non alimentaires (notamment des artisans des Trois-Chêne) pourraient également être conviés à tenir un stand.

Enfin, d'autres animations favorisant l'exercice physique par le jeu pourraient être prévues.

Cette proposition correspond à une mise en application à l'échelle communale de l'un des trois objectifs du « Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010 » du Département de l'économie et de la santé dont le titre est « Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière ».

### Objectifs visés

- Promouvoir une alimentation saine composée de légumes et de fruits frais.
- Favoriser les productions régionales (alimentaires ou autres), en particulier la culture biologique.

<sup>7</sup> En 2008, la fête du Centre de loisirs s'est déroulée le 31 mai à la place Favre.

## **Pertinence « développement durable » de l'action**

### Pôle social :

L'objectif principal de cette proposition trouve sa justification dans deux postulats du développement durable retenus par la Confédération suisse<sup>8</sup> : « La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée » (postulat 2b) ; « La consommation de biens et de services doit répondre à des critères d'équité et de respect de l'environnement » (postulat 12b).

### Pôle économique :

La consommation des produits locaux (alimentaires et autres) favorise les activités économiques et l'emploi.

### Pôle environnemental :

« La consommation de biens et de services doit répondre à des critères d'équité et de respect de l'environnement » (postulat 12b). La consommation des produits locaux limite les besoins en déplacement, généralement source de pollutions. La promotion de produits biologiques est favorable pour le maintien de terres peu ou pas polluées par l'usage de produits chimiques.

## **Descriptif et mise en place de l'action**

- Evaluer la faisabilité de ce projet avec les différents partenaires en charge de la préparation des fêtes organisées dans la commune (Fête du Centre de loisirs et Fête de l'Escalade).
- Choisir le-les partenaire-s de l'agriculture de proximité détenteur du label « Genève Région – Terre Avenir ».
- Etablir un budget en évaluant les possibilités de soutiens financiers (voir point « Budget »).
- Informer la population (résidents des Trois-Chêne en priorité).

## **Calendrier**

Adoption et préparation de cette action dans les meilleurs délais.

## **Responsables**

Les Conseillers-ères administratifs-ves en charge de « la culture et les loisirs » et « les affaires sociales », les Présidents-es des Commissions « culture et loisirs » et « affaires sociales », le Secrétaire général.

## **Partenaires (et mode de participation)**

Partenaires spécifiques pour l'organisation de l'événement proposé :

- Le Centre de loisirs de Chêne-Bourg (participation à l'organisation d'animations et jeux)
- Organismes et principaux participants de la (des) fête(s) à laquelle (auxquelles) s'associerait cette animation (service culturel, sauveteurs auxiliaires, ...)
- Un ou plusieurs acteurs<sup>9</sup> de l'agriculture de proximité à Genève (fourniture de légumes et fruits).
- Des artisans et/ou producteurs de la région genevoise et savoyarde (présence de stands)
- Un cuisinier réputé (préparations culinaires en public)

## **Budget**

Un coût de CHF 8'000.- à CHF 15'000.- par événement est à prévoir, sachant que des aides potentielles sont à évaluer:

- Selon Radix<sup>10</sup>, ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ARE (Office fédéral du développement territorial)<sup>11</sup>.
- L'OPAGE<sup>12</sup> pourrait être sollicité pour fournir une aide.

<sup>8</sup> Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site internet de la Confédération (<http://www.bfs.admin.ch> > Thème « Développement durable »)

<sup>9</sup> Parmi les acteurs se déclarant intéressés par cette action (lors des contacts établis par le bureau ECO21) : l'exploitation agricole « Les Ares et Vous » (Thomas Descombes), l'association « Affaire Tourmerève » (Reto Cadotsch), l'Union Maraîchère de Genève (Aurélien Picaud). Autres acteurs possibles : les Jardins de Cocagne, les Cueillettes de Landecy, le Panier à 4 pattes, les Jardins des Charrotons, les Vergers d'Epicure, l'Office pour la promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), l'association AgriGenève.

<sup>10</sup> Radix : Fondation suisse pour la santé mandatée par l'OFSP – [www.radix.ch](http://www.radix.ch) – contact auprès de son représentant en Suisse romande M. Christian Wilhelm

<sup>11</sup> [www.are.admin.ch](http://www.are.admin.ch) – Programme d'encouragement pour le développement durable

<sup>12</sup> Office de promotion des produits agricoles de Genève - [www.opage.ch](http://www.opage.ch) – contact : [info@opage.ch](mailto:info@opage.ch)

**Indicateurs de développement durable**

- Nombre de personnes visitant la fête et participant aux différentes activités.
- Sondage de satisfaction à organiser sur place (feuilleton à remplir de manière volontaire)

**Suivi et amélioration continue**

Bilan annuel des activités en vue de reconduire annuellement l'événement en intégrant les améliorations prenant en compte les résultats fournis par les indicateurs.

## Fiche-action n°SC2

Atelier du futur n°10 « Santé et consommation »

**« Favoriser la réalisation de plantages (mini-jardins potagers dans des espaces publics et privés) et de petites cultures en bacs pour balcons et terrasses. »**

### Situation et justification

La commune de Chêne-Bourg dispose de « jardins familiaux » dont toutes les parcelles sont occupées. Pour répondre à l'engouement croissant de ne pas seulement dépendre des commerces pour s'alimenter, et sans pour autant avoir à gérer une parcelle de cultures relativement grande, des solutions complémentaires à la formule des jardins familiaux ont été appliquées avec succès. Il s'agit de créer des « plantages », c'est-à-dire des espaces de cultures de dimension réduite sur des parcelles (privées ou publiques) se trouvant à proximité immédiate d'immeubles d'habitation. Ces zones de plantages sont aménagées puis divisées de façon à ce que plusieurs ménages intéressés occupent chacun des jardinets (d'environ 6 à 12 m<sup>2</sup> par exemple) pour faire pousser des herbes aromatiques, quelques légumes ou encore des petits fruits... Les expériences conduites en Suisse romande<sup>13</sup> indiquent que les utilisateurs de ces plantages et leurs familles peuvent adopter un mode de consommation alimentaire plus sain et plus équilibré qu'auparavant. Pour les enfants, il s'agit aussi de mieux prendre conscience du rythme des saisons.

Toujours pour promouvoir une relation directe des personnes avec la culture d'herbes aromatiques ou de petits fruits, et dans une ambition plus modeste encore que la formule des plantages, des « Opération bacs » pourraient être organisées de manière à favoriser de petites cultures sur les balcons et terrasses de Chêne-Bourg.

### Objectifs visés

- Favoriser une alimentation équilibrée utilisant des légumes et fruits produits par les habitants des immeubles.
- Développer, en particulier chez les enfants, l'intérêt pour des saveurs naturelles et le rythme des saisons.

### Pertinence « développement durable » de l'action

#### Pôle social :

En matière de santé publique, l'action favorise une alimentation composée de légumes et fruits frais ; elle contribue à une sensibilisation et à une pédagogie des enfants dans ce domaine.

L'action favorise les liens sociaux de proximité (un groupe de ménages gère une zone de plantages) et les activités de plein air.

#### Pôle économique :

La mise en place de l'action peut susciter la création de « petits jobs », voire un mandat auprès d'une entreprise locale de réinsertion. Les espaces de plantages représentent pour les habitants un coût de location et d'entretien limité.

#### Pôle environnemental :

L'aménagement partiel de pelouses (lesquelles présentent peu d'intérêt du point de vue de la biodiversité faune et flore) permettrait une diversification des espaces verts devant certains immeubles ou dans un secteur d'un parc public. La protection des sols devra être prise en compte : les jardiniers devront être sensibilisés à une utilisation rationnelle de pesticides et d'engrais.

<sup>13</sup> Plusieurs réalisations en ville de Lausanne (Service des parcs et promenades) mais aussi dans le canton de Genève à Vernier, au Grand-Saconnex, à Genève-ville (St-Jean, Champel) ; des projets sont en cours dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Lancy (voir documents en annexe de cette fiche-action).



## Descriptif et mise en place de l'action

La réalisation de zones de plantages demande au préalable l'accord des propriétaires des parcelles, leur gestion étant ensuite assurée par les habitants qui exploitent les jardinets. La mairie de Chêne-Bourg peut avoir un rôle moteur dans la réussite de la mise en place de plantages sur le territoire communal :

- en organisant une, voire deux zones de plantages dans un espace public de la commune.
- en facilitant la création de plantages sur des parcelles privées grâce à un soutien et des conseils apportés aux habitants intéressés qui recherchent l'accord du propriétaire.

La mise en place de plantages dans l'espace public demanderait un travail coordonné visant à :

- identifier un ou deux sites propices à cette réalisation, si possible à proximité d'une école (et tenant compte de contraintes telles que l'ensoleillement et l'accès à l'eau),
- établir un budget d'aménagement (comprenant par ex. : l'adaptation ou non d'un réseau de cheminement, la remise de terre, des barrières en bois sur le périmètre de la zone, la séparation des jardinets, un ou deux coffres pour les outils, un point d'eau, etc.) ;
- mettre au point les conditions de location des jardinets<sup>14</sup> ainsi qu'une charte d'utilisation à laquelle devront se conformer les utilisateurs (*voir exemple en annexe*) ;
- proposer aux habitants intéressés de se manifester (journal Le Chênois par exemple) ;
- gérer les inscriptions ;
- fournir quelques informations et recommandations préalables aux utilisateurs des parcelles (gestion écologique de la parcelle en particulier) ;

La mise en place de plantages dans des espaces privés pourrait être favorisée par différentes actions :

- pré-évaluation des sites pouvant réunir des conditions favorables (au pieds d'immeubles voire aussi sur des toits végétalisés si les conditions de sécurité et de faisabilité technique peuvent être réunies).
  - information et invitation des habitants intéressés à une séance d'information et de conseils pour formuler une demande au propriétaire, s'organiser avec un règlement / charte d'utilisation.
- En outre, le « Service des parcs et promenades » pourrait aussi proposer ses compétences aux propriétaires privés afin d'aménager des plantages à des conditions favorables.
- toujours dans les espaces privés, encourager les propriétaires de villas à laisser l'usage d'une partie de leur terrain afin qu'un plantage se réalise par d'autres personnes ; il s'agirait donc pour la commune d'identifier et de mettre en relation ces propriétaires avec des habitants d'immeubles intéressés de gérer un jardinnet dans un rapport d'intérêt bien compris (par ex. fourniture de légumes contre mise à disposition du terrain ou location d'une surface de quelques mètres carrés).

La promotion de bacs de cultures destinés aux balcons et terrasses demanderait quant à elle :

- la mise en place d'une collaboration entre le « Service des parcs et promenades » et un professionnel pour la fourniture voire pour la vente (avec la participation de « petits jobs » pour la préparation, le transport et la fixation de bacs pour balcons ou terrasses) ;
- la mise au point d'une promotion dont le message public pourrait être « Venez avec votre bac durant la semaine du XX au YY, nous nous chargeons de le garnir avec des plantations de votre choix ou suggérées par nous pour la somme modique de ZZ francs »).

Cette opération pourrait être reconduite d'année en année.

## Calendrier

Adoption et préparation de cette action dans les meilleurs délais (démarrage printemps 2009).

## Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de « l'aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de « la voirie et des parcs publics » et des « travaux », le-la

---

<sup>14</sup> A titre d'exemple, la ville de Lausanne loue de tels jardinets à un prix très modique de 3 francs le m<sup>2</sup>/an, montant qui ne comprend qu'une partie du prix de l'eau utilisée (la ville prenant en charge le reste). Une durée de location des jardinets de 3 ans (voire de 5 ans au maximum) présenterait l'avantage de favoriser un tournus qui n'existe que très peu dans les jardins familiaux.

Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « travaux », le Secrétaire général, le technicien communal.

### **Partenaires (et mode de participation)**

- Le « Service des parcs et promenades » (Evaluation des possibilités de terrains pouvant convenir aux plantages, aménagement de terrains, informations données aux utilisateurs, participation à l'« opération bacs »).
- Propriétaires d'immeubles et leurs représentants, les régies immobilières.
- Vendeur local de plantations pour l'« Opération bacs ».
- Des jeunes dans le cadre de petits jobs (pour contribuer à l'aménagement des plantages voire pour la préparation, le transport et la fixation de bacs pour balcons ou terrasses).
- Les associations de quartier et habitants intéressés.
- Les concierges des immeubles concernés (pour d'éventuelles informations et conseils techniques).

### **Budget**

A préciser.

- La promotion de cette action par la commune (soirée d'information en plus des communications passées dans Le Chênois par exemple) peut générer un coût à préciser.
- La mise en place de zones de plantages dans les espaces publics est à la charge de la commune (qui perçoit le revenu de la location des parcelles), sous réserve d'éventuels subsides évoqués plus bas. La valeur de la création d'un plantage de 1000 m<sup>2</sup> peut s'élever à 30'000 ou 40'000 francs<sup>15</sup>.
- L'« Opération bacs » pourrait être soutenue par la commune (terre végétale et compost gratuits par exemple).
- Selon Radix<sup>16</sup>, ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ARE (Office fédéral du développement territorial)<sup>17</sup>.
- Le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) pourrait être en mesure d'octroyer une aide financière<sup>18</sup>.

### **Indicateurs de développement durable**

Pour les plantages :

- Nombre de sites de plantages installés et de familles concernées.
- Nombre d'inscriptions et de désistements par année.

Pour l'« Opération bacs » :

- Nombre de bacs garnis.

### **Suivi et amélioration continue**

Etablissement d'un rapport d'activité annuel basé sur les indicateurs ci-dessus afin d'évaluer la poursuite de l'action.



*Un bel exemple de plantage à proximité du Parc Bertrand à Genève (angle av. Peschier, ch. des Pléiades)*

<sup>15</sup> Indication fournie par l'architecte-paysagiste Yves Lachavanne (Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne) sur la base de plusieurs réalisations (tél. 021.315.57.15 – [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch))

<sup>16</sup> Radix : Fondation suisse pour la santé mandatée par l'OFSP – [www.radix.ch](http://www.radix.ch) – contact auprès de son représentant en Suisse romande M. Christian Wilhelm

<sup>17</sup> [www.are.admin.ch](http://www.are.admin.ch) – Programme d'encouragement pour le développement durable

<sup>18</sup> Examen d'aide possible par le FSP sur la base d'un projet de plantages budgétés, en particulier si ceux-ci intègrent un réseau écologique (rangées d'arbres, bancs de murs en pierres sèches, haies indigènes) ; contact : Christina Bolliger – [bolliger@fls-fsp.ch](mailto:bolliger@fls-fsp.ch)

**Documents réalisés par la ville de Lancy  
dans le cadre de son Agenda 21 pour la promotion de plantages**

---

**GUIDE DU PLANTAGE A LANCY**

Que peut-on attendre d'un plantage (texte de M. Monnier, habitant du Petit-Lancy, septembre 2006) :

*...Tout simplement étudier où il serait possible de créer des espaces verts sur la commune, non pas pour aller se promener, pique-niquer ou promener son chien, mais dans lesquels la population intéressée par un minimum de jardinage et d'écologie pourrait avoir accès pour y planter des légumes et/ou des fruits.*

*Voir s'il est possible d'intégrer ces jardins dans le cadre urbain, au pied de certains immeubles, zones non exploitées ou semi-abandonnées.*

*Les jardins familiaux étant rares par rapport à la demande, ces zones de plantation répondraient à un besoin d'une certaine frange de la population.*

*La différence avec les jardins familiaux, qui deviennent des "zones secondaires d'habitations" avec cabanon, grill ..., est que ces jardins seraient consacrés à la plantation uniquement ( et lieu de rencontre, de partage entre les différents "planteurs" ).*

*Ces jardins créeraient une animation différente des quartiers et feraient que les espaces non ou sous-utilisés soient occupés par des personnes qui veulent créer plutôt que par des personnes qui veulent détruire.*

*Il y a bien sûr d'autres raisons pour créer des zones de plantation (économiques, instruction, découverte, savoir-faire, héritage, maintien de plantes oubliées, ... )...*

La commune de Lancy soutient la réalisation de plantages sur son territoire en ce sens que ceux-ci participent au développement durable. A ce titre, ils permettent de :

développer une alimentation de proximité, avec des fruits et des légumes de saison

aménager des espaces urbains laissés en jachère

susciter un attachement à son quartier et développer des liens de proximité

favoriser la biodiversité

Le présent dossier contient :

une marche à suivre pour faire un plantage

un projet de Charte

un projet de courrier à la régie/au propriétaire

un projet de demande de soutien à adresser à la Ville de Lancy

la liste des ouvrages concernant les plantations disponibles à la Bibliothèque municipale.

Si vous avez des questions, vous pouvez également prendre contact avec Mme Grasset, déléguée à l'Agenda 21 de Lancy, téléphone 022 706 15 14 (tous les matins).

## COMMENT FAIRE POUR AMENAGER UN PLANTAGE AU PIED DE SON IMMEUBLE ?

### DEFINIR LE GROUPE D'HABITANTS INTERESSES A DEMARRER UN PLANTAGE

Un représentant réunit les noms et les adresses des membres du groupe d'habitants.  
Le représentant devient l'interlocuteur principal du propriétaire et de la Mairie.

### REPERER LE TERRAIN

Faire un repérage judicieux d'un terrain et évaluer la surface nécessaire (environ 12 m<sup>2</sup> par jardinet) pour le plantage.  
Tenir compte de l'accessibilité, de ne pas entraver des cheminements existants. Prévoir l'implantation et l'orientation du terrain par rapport au soleil, à la qualité du sol, à la proximité d'un point d'eau.  
Rechercher le propriétaire du terrain et/ou son interlocuteur (la régie par exemple).  
Vérifier que le terrain soit dans le domaine privé.  
Faire une photo du terrain et y indiquer le périmètre du plantage.

### ORGANISER LE PLANTAGE

Chaque groupe d'habitants est libre d'organiser son plantage en fonction de ses envies. Il s'engage toutefois à respecter quelques règles indiquées dans une charte.  
Des règlements internes peuvent être mis en place ; ils serviront à la gestion du plantage si les habitants le désirent.  
Bien évaluer les ambitions et les capacités de chacun à entretenir le jardin qu'il souhaite démarrer.

### DEMANDER L'ACCORD DU PROPRIETAIRE

Préparer un petit dossier à soumettre au propriétaire qui comprend :

- le nom du représentant du plantage
- le nombre d'habitants qui participent au plantage
- la surface prévue pour le plantage
- la photo du terrain prévu.

Demander au propriétaire de valider le projet et de donner son accord pour le plantage.

### ANNONCER LE PROJET A LA COMMUNE

Le dossier doit être adressé à

Ville de Lancy  
Conseil administratif  
Route du Grand-Lancy 41  
1212 Grand-Lancy

Demande d'aide pour la mise en place du plantage (copie du dossier retourné par le propriétaire avec son accord).

### VALIDATION DU PROJET PAR LA COMMUNE

Les projets doivent recevoir la validation du Conseil administratif.

### AIDE PRATIQUE DE LA COMMUNE

Organiser la collaboration avec le service communal des parcs, promenades et de la maintenance pour , selon les besoins:

- labourer une première fois le périmètre du plantage à l'aide d'un motoculteur
- déposer de la terre végétale
- conseiller pour les plantations et l'utilisation rationnelle des pesticides et engrais.

### GESTION DU PLANTAGE

Le plantage est géré par le groupe d'habitants et se trouve sous sa responsabilité.

**EXEMPLE DE CHARTE**

---

Charte du projet de plantage situé au ..... de la rue ..... à Lancy

Nous, habitants de l'immeuble situé ..... , à Lancy, nous engageons par la présente à respecter les engagements suivants dans le cadre de notre plantage au pied de notre immeuble, sur le terrain mis gracieusement à disposition par la régie/le propriétaire.

- Accepter que la régie/propriétaire décide en tout temps de nous retirer son autorisation d'exploiter le plantage sans recourir à des procédures juridiques.
- Ne pas construire sur le site des aménagements de confort (cabanon, grill, ou autre).
- Entretien du jardin potager en tout temps.  
(prévoir notamment un remplacement par un tiers lors des vacances)
- Ne pas abuser de l'eau.
- Utiliser un minimum d'engrais et de pesticides.
- Ne pas commercialiser les produits du plantage.
- Etre responsable du matériel.
- Le groupe décide de l'attribution des parcelles – et de l'exclusion éventuelle d'un membre pour non-respect de ladite charte.
- Il est interdit de faire des feux sur le site du plantage.

*Nom du représentant des habitants*

*signature*

.....

.....

Nom des participants au projet      signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**EXEMPLE DE COURRIER A ADRESSER A LA REGIE/AU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE**

---

Nom et adresse du représentant des habitants

.....  
.....

Adresse de la régie ou du propriétaire

.....  
.....  
.....

Lancy, le .....

Concerne : projet de plantage

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe d'habitants du ..... de la rue ....., et nous vous demandons votre autorisation pour effectuer un plantage sur le terrain situé au pied de votre immeuble. Ce terrain est actuellement laissé en jachère. Notre projet porte sur ..... m<sup>2</sup>, correspondant à 12 m<sup>2</sup> par habitant (voir photo dans dossier annexé).

Comme vous le savez peut-être déjà, un plantage est un petit jardin potager dont les fruits, légumes ou fleurs sont destinés exclusivement à l'usage des habitants de l'immeuble au pied duquel il est aménagé.

A Lancy, ces projets de plantage sont encouragés par la commune qui y voit une occasion d'aménager des espaces urbains laissés en jachère, de susciter un attachement à son quartier, de favoriser la biodiversité et de développer une alimentation de proximité.

Nous nous engageons à aménager et à entretenir ce plantage, conformément à la Charte ci-jointe – et notamment à ne pas faire de construction sur ce lieu. Vous serez également libre de récupérer cet espace en tout temps.

Si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec M. ...., par téléphone au ....., qui représente notre groupe d'habitants.

Dans l'espoir que vous répondrez favorablement à notre demande, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre meilleure considération.

Au nom des habitants de l'immeuble .....

*M. ou Mme* .....

Annexes : Dossier de présentation + Charte du plantage + photo du lieu

Nom et adresse du représentant des habitants

.....  
.....

Ville de Lancy  
Conseil administratif  
Route du Grand-Lancy 41  
1212 Grand-Lancy

Lancy, le .....

Concerne : projet de plantage

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs

Nous sommes un groupe d'habitants du ..... de la rue ....., et nous sollicitons votre appui formel pour la réalisation d'un plantage au pied de notre immeuble. Nous avons déjà obtenu l'accord de la régie/du propriétaire du terrain et vous remettons en annexe une copie de son courrier pour information.

Nous aurions besoin de .....(terre, labour, conseils, à préciser)

Si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec M. ...., par téléphone au ....., qui représente notre groupe d'habitants.

Dans l'espoir que vous répondrez favorablement à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre meilleure considération.

Au nom des habitants de l'immeuble .....

M. ou Mme .....

Annexes : Copie du courrier par lequel la régie/le propriétaire donne son accord au projet de plantage + Charte du plantage + photo du lieu



## Fiche-action n°SC3

Atelier du futur n°10 « Santé et consommation »

### « Proposer une alimentation équilibrée lors des fêtes publiques organisées dans la commune de Chêne-Bourg »

#### Situation et justification

Les fêtes organisées par la commune de Chêne-Bourg sont traditionnellement l'occasion de partager des plats tels que la raclette et les saucisses grillées. Il est également très habituel de trouver des frites, chips, glaces et boissons gazeuses sucrées lors des manifestations publiques. Ces aliments très caloriques, quelquefois servis en grande quantité pour une seule personne, concentrent de fortes teneurs en graisses saturées, en sel ou en sucres. Ils sont à cet égard emblématiques de problèmes de santé publique que connaît de plus en plus la population adulte et les enfants en particulier. A Genève, le nombre de personnes en excès de poids s'est en effet fortement accru pour s'élever à 59,4% chez les hommes et 35,9% chez les femmes<sup>19</sup>. Le surpoids et l'obésité entraînent souvent une élévation de la tension artérielle, un taux excessif de mauvais cholestérol et augmentent des risques tels que le diabète sucré, les accidents vasculaires cérébraux, la cardiopathie coronarienne, certains cancers, etc.<sup>20</sup> L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) évalue à 2,7 milliards de francs annuels les coûts engendrés en Suisse par la surcharge pondérale.

A l'échelle de Chêne-Bourg, lors des fêtes organisées dans la commune, il serait souhaitable de favoriser une alimentation équilibrée tout en poursuivant, pour ceux qui le souhaitent, la possibilité de déguster des plats traditionnels. Il s'agirait pour cela de prévoir également la présence de légumes (tels que ratatouille, salades, légumes crus), de fruits de saison, et de favoriser leur présence dans le service des assiettes. Ce complément en choix pourrait également être apprécié par ceux qui, plutôt qu'un plat traditionnel, préfèrent une nourriture équilibrée sans viande. En matière de boissons, il s'agirait également de s'assurer de la présence de boissons non alcoolisées et bon marché qui peuvent être une alternative aux boissons industrielles le plus souvent très riches en sucres ; c'est ainsi que pourraient être favorisés l'eau et les jus de fruits (tel que le jus de pommes issu de producteurs locaux).

Cette proposition ne vise donc pas à interdire la présence de certains plats ou boissons lors des fêtes communales, mais à prendre des dispositions pour qu'une offre plus équilibrée qu'aujourd'hui soit proposée.

#### Objectifs visés

- Limiter le développement du surpoids et de l'obésité en faisant la promotion d'une offre alimentaire équilibrée lors des fêtes organisées sur le territoire communal.
- Améliorer la santé des habitants de Chêne-Bourg.

#### Pertinence « développement durable » de l'action

##### Pôle social :

L'action vise prioritairement à préserver la santé humaine en développant une offre alimentaire agréable et compatible avec la tradition et l'esprit de la fête.

<sup>19</sup> Données du Bus Santé 2002-2004 – www.bus-sante.ch

<sup>20</sup> Source : « Rapport sur la santé dans le monde, 2002 », OMS

### Pôle économique :

En préservant la santé humaine, l'action contribue indirectement à la réduction des coûts de la santé. L'achat des légumes et fruits locaux lors des fêtes communales contribue au maintien de l'économie et de l'emploi dans ces secteurs de production.

### Pôle environnemental :

(Impact négligeable).

### **Descriptif et mise en place de l'action**

En ce qui concerne les fêtes organisées par la commune, il s'agit d'arrêter une décision qui pourrait prendre la forme d'une « directive » ou d'une « charte ».

En ce qui concerne les autres fêtes publiques organisées sur le territoire communal, il s'agit d'adresser aux organisateurs (sociétés locales en particulier) une note les invitant à adopter les principes retenus par la commune (« directive » ou « charte ») pour leurs manifestations publiques ; une liste indicative de producteurs et fournisseurs en fruits et légumes pourrait leur être adressée en annexe<sup>21</sup>.

### **Calendrier**

Adoption et mise en place de l'action dans les meilleurs délais.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de « la culture et les loisirs », le-la Président-s de la Commission « culture et loisirs », le Secrétaire général.

### **Partenaires (et mode de participation)**

- le personnel de l'administration communale en charge d'organiser les manifestations communales ;
- les sociétés locales qui contribuent à l'organisation d'événements publics, en particulier : sapeurs-pompiers et sauveteurs auxiliaires.

### **Budget**

(Néant). La mise en place et de cette action doit s'intégrer dans les activités actuelles de la commune.

### **Indicateurs de développement durable**

Fêtes organisées par la commune :

- Proportion de plats vendus comprenant des légumes et/ou des fruits.

Autres fêtes organisées sur le territoire communal :

- Nombre d'organisateur acceptant de mettre en application les principes adoptés par la commune.

### **Suivi et amélioration continue**

Etablissement d'un bilan annuel et intégration des remarques constructives pour l'organisation des fêtes suivantes.

---

<sup>21</sup> Par exemple, le site internet [www.opage.ch](http://www.opage.ch) présente les coordonnées de 180 agriculteurs genevois.

## Fiche-action n°SC4

Atelier du futur n°10 « Santé et consommation »

**« Organiser des « ateliers cuisine » dans le but de concilier  
une alimentation saine avec un petit budget »**

### Situation et justification

La ville de Genève a fait le constat qu'un nombre croissant de familles à bas revenus rencontrent des difficultés à se nourrir de façon équilibrée. Pour sortir des menus « pâtes-patates » (ou des plats cuisinés bon marché mais peu ou pas équilibrés), des solutions simples existent pourtant. Sous l'impulsion des Unités d'action communautaire (UAC) de la Ville de Genève, des habitants de différents quartiers ayant suivi une sensibilisation avec un diététicien restituent le fruit de leur travail en animant des soirées conviviales, les « Recettes à quat'sous ». Ces soirées réunissent une dizaine de personnes (préalablement inscrites) durant près de deux heures et demi à trois heures. Deux animateurs (des « multiplicateurs ») coordonnent le groupe qui va préparer un repas et le manger sur place. Des informations pratiques mais aussi théoriques sont fournies à cette occasion par les « multiplicateurs », les échanges et le partage d'expérience entre les personnes du groupe sont favorisés. « Comment s'organiser, quoi acheter, quoi préparer, tout cela en respectant l'équilibre alimentaire et les impératifs des petits porte-monnaie ; comment être plus malin que la pub... », autant de thèmes qui sont traités de manière ludique et interactive lors de ces soirées. Un même groupe ne se réunit généralement qu'une, voire deux fois. Selon les circonstances, les soirées peuvent avoir un thème spécifique (cuisiner les œufs, préparer un repas pour les fêtes de fin d'année, etc.).

Les « Recettes à quat'sous » sont soutenues financièrement par Promotion Santé Suisse alors que les « multiplicateurs » sont des bénévoles qui reçoivent néanmoins un défraiement pour leurs participations aux soirées. Chaque participant contribue aux frais à hauteur de 5 francs.

Ces « ateliers cuisine », qui rencontrent un grand succès dans différents quartiers de la ville de Genève depuis 2007, peuvent également être organisés avec les UAC dans une commune telle que Chêne-Bourg.

Il s'agit donc d'une opportunité à saisir, la mise en place de cette action étant à la fois facile, bon marché et efficace pour améliorer les habitudes alimentaires des familles.

### Objectifs visés

- Contribuer à ce que des familles aient une alimentation saine et équilibrée malgré un budget réduit alloué aux repas.

### Pertinence « développement durable » de l'action

#### Pôle social :

Une alimentation équilibrée contribue à maintenir la santé (réduction des risques de carences, d'obésité et de maladies chroniques). Les échanges favorisés dans un travail en atelier (partage d'expériences) facilitent les changements de comportement et la solidarité.

#### Pôle économique :

L'action prend précisément en compte la réalité des moyens financiers réduits de familles. Par ailleurs, en favorisant une alimentation équilibrée et de qualité, elle contribue à limiter les coûts de la santé.

#### Pôle environnemental :

L'action favorise indirectement la réduction de problèmes environnementaux (usage limité d'énergie fossile et en conséquence émissions réduites de polluants dans l'air) en raison de la promotion de produits locaux (frais et de saison) qui sera effectuée lors des soirées.

## Descriptif et mise en place de l'action

Une collaboration avec les UAC<sup>22</sup>, expérimentées dans l'organisation de ces ateliers cuisine, facilite la mise en place et la réussite d'une telle action auprès des familles concernées.

La participation de la commune se limiterait aux points suivants :

- Identifier un lieu pour accueillir un tel atelier à deux ou trois reprises (selon le succès des inscriptions) lors d'une première expérience<sup>23</sup> (à priori le Centre de loisirs de Chêne-Bourg serait adapté)

- Faire la promotion de ces ateliers auprès des familles et gérer les inscriptions.
- Défrayer les « multiplicateurs » (tarif horaire fixé par les UAC).

L'Atelier souhaite que les inscriptions à ces soirées soient ouvertes à toutes les personnes intéressées (sans se limiter aux familles à bas revenus). Il s'agira par ailleurs de s'assurer, auprès des UAC, que les produits utilisés (en particulier légumes et fruits) proviennent de producteurs locaux ou régionaux et que les « multiplicateurs » aient intégré, dans leur discours, une sensibilisation à une alimentation composée de produits locaux frais et de saison.

## Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans les meilleurs délais.

## Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des « affaires sociales », le-la Président-s de la Commission « sociale », le Secrétaire général, la responsable du service social.

## Partenaires (et mode de participation)

- Le Service social (coordination générale, inscription des personnes aux ateliers)
- Les UAC de la ville de Genève (mise à disposition de leur savoir-faire, des animateurs – « multiplicateurs », des ingrédients et matériels d'information destinés aux ateliers)
- Les restaurateurs, producteurs et commerçants locaux
- Le Centre de loisirs (mise à disposition de ses locaux et de son matériel de cuisine)
- Les Conseillers sociaux des établissements scolaires, animateurs du parascolaire, animateurs du Centre de loisirs, responsable du CASS (pour leur participation à l'information et à l'identification de familles intéressées).
- Le journal Le Chênois et le site internet (pour l'information auprès des communiens en général)

## Budget

Le budget spécifique de l'action devrait se limiter à quelques centaines de francs (défraiement des « multiplicateurs » et flyer d'information et d'inscription), l'activité de coordination et l'implication des partenaires devant s'intégrer dans leurs activités professionnelles respectives.

## Indicateurs de développement durable

- Nombre de participants aux ateliers cuisine.

## Suivi et amélioration continue

Etablissement d'un bilan suite à la tenue des premières soirées.

Des fiches de satisfaction distribuées auprès des familles ayant suivi un atelier serait utile pour évaluer une éventuelle reconduction de l'opération ainsi que pour valoriser l'expérience auprès des communiens (article avec photo dans Le Chênois par exemple).



Image utilisée par les UAC pour présenter les « Recettes à quat'sous »

<sup>22</sup> UAC – Ville de Genève – contact : Mme Francesca Cauvin, Conseillère en action communautaire (tél. 022.418.95.00).

<sup>23</sup> Les UAC signalent que les périodes de l'année les plus propices pour intéresser les familles sont l'automne et l'hiver.

**« Maintenir et développer des jardins familiaux  
pour les habitants de Chêne-Bourg »**

**Situation et justification**

Dans le canton de Genève, le nombre de jardins familiaux (environ 2000 espaces loués à des familles) est insuffisant pour répondre à la demande<sup>24</sup>. L'exiguïté du canton, les besoins en logements et la protection des terres agricoles ont pour effet, selon les cas, de limiter leur développement, d'occasionner des déplacements en dehors des agglomérations, voire de remettre en cause leur existence<sup>25</sup>. Chêne-Bourg, qui présente la plus petite superficie des communes genevoises, compte aussi parmi les communes les plus denses (3<sup>e</sup> rang à l'échelle cantonale). Néanmoins, des jardins familiaux existent dans plusieurs secteurs du territoire communal (voir annexe). Plus de 80 familles ont la possibilité d'exploiter un lot pour produire une partie de leur alimentation. L'intérêt des habitants de Chêne-Bourg pour louer une parcelle est confirmé par les gestionnaires de jardins familiaux qui signalent l'existence de listes d'attente.

Malgré cet intérêt, les projets actuels qui concernent Chêne-Bourg, en particulier l'arrivée du CEVA et en conséquence les aménagements concernant la voie ferrée, le secteur de la gare et plus généralement le « centre » de Chêne-Bourg, peuvent remettre en question l'existence d'une trentaine de lots au cours des prochaines années (voir en annexe le descriptif des secteurs 5 et 6). En outre, à proximité de Chêne-Bourg, le vaste projet immobilier MICA (Mon Idée – Communaux d'Ambilly) menacerait également de supprimer la plupart des 70 parcelles des jardins familiaux destinés aux habitants de Thônex.

L'atelier « Santé et consommation » s'inquiète de cette situation dans la mesure où la qualité de l'alimentation constitue une préoccupation majeure en matière de santé publique. L'existence de jardins familiaux contribue à l'évidence à améliorer l'alimentation de nombreuses familles qui, habitant des appartements, peuvent cependant produire et manger des légumes et des fruits frais. Les jardins familiaux représentent aussi un espace de détente et de convivialité à proximité des logements et un excellent moyen de sensibiliser les enfants aux rythmes des saisons et à une alimentation équilibrée.

Il est donc utile de défendre l'existence de jardins familiaux, sachant que ceux-ci doivent idéalement se trouver au plus proche des immeubles (si possible pas à des distances qui imposeraient l'usage d'un véhicule à moteur).

**Objectifs visés**

- Conserver au minimum le nombre actuel de jardins familiaux sur le territoire communal.
- Envisager la création de nouveaux jardins familiaux, soit sur le territoire communal, soit à proximité immédiate de Chêne-Bourg dans le cadre d'une collaboration intercommunale.
- Favoriser une alimentation saine et une activité physique de proximité, en extérieur.

<sup>24</sup> Selon la fiche de mesure 3.11 du plan directeur cantonal, 600 demandes seraient non satisfaites.

<sup>25</sup> Cette situation justifie aussi le développement des « plantages » comme une solution complémentaire ou alternative aux jardins familiaux: ceux-ci se réalisent en effet sur des surfaces plus restreintes, sans cabanon, souvent au pied des immeubles sur des parcelles privées, les lots se limitant généralement à une superficie de 9 à 16 m<sup>2</sup>). Voir à ce sujet la fiche-action n°SC2.

## **Pertinence « développement durable » de l'action**

### Pôle social :

Produire soi-même et pour sa famille une partie des besoins en légumes et fruits favorise une alimentation équilibrée et donc la santé ; pour les enfants, c'est une excellente sensibilisation et pédagogie pour appréhender les rythmes des saisons et les saveurs naturelles ; c'est aussi un moyen efficace de lutter contre la sédentarité avec une activité en extérieur (souvent vécue comme une source de décontraction et de bien-être psychique). Enfin, un jardin familial est aussi favorable au développement des relations sociales et de la convivialité en général.

### Pôle économique :

En favorisant la santé (par l'alimentation et l'activité physique), l'action contribue à limiter les coûts de la santé pour la collectivité.

Pour les familles concernées, la production personnelle de légumes et fruits peut, selon les cas, s'avérer moins coûteuse que leur achat dans les commerces.

### Pôle environnemental :

D'une manière générale, le fait de développer des cultures de proximité est favorable à l'environnement en raison de la diminution des besoins en transports de marchandises, sources de pollution. Pour optimiser ce constat, il serait préférable que les jardins familiaux se trouvent proches des lieux d'habitation afin de limiter au maximum l'usage de véhicules à moteur.

Dans les jardins familiaux, il convient aujourd'hui de privilégier une gestion respectueuse de l'environnement et en particulier des sols en évitant un usage excessif d'engrais et de produits phytosanitaires (exigence qui sera à inclure dans le règlement tout en favorisant l'information et la sensibilisation dans les jardins familiaux).

## **Descriptif et mise en place de l'action**

Concernant le territoire communal, les autorités sont encouragées à marquer leur intérêt pour l'existence et au minimum le maintien des surfaces attribuées pour un tel usage (par exemple dans le cadre du plan directeur communal actuellement en cours de révision).

Concrètement, il s'agit en particulier de prévoir le maintien ou le réaménagement futur de jardins familiaux dans le centre (secteur n°5 Grison) et dans le secteur proche de la voie ferrée (secteur n°6 dans l'annexe). Le chantier lié au CEVA va en effet entraîner la suppression des jardins familiaux de ce secteur n°6 pour permettre la réalisation de la tranchée couverte ; l'objectif serait donc de prévoir le réaménagement ultérieur de ces jardins familiaux (si possible leur extension !) le long de la future voie verte.

Il peut aussi s'agir d'identifier les autres opportunités pouvant s'offrir, d'une part à l'échelle du territoire communal, d'autre part à l'échelle du secteur des Trois-Chêne afin de contribuer à la création ou à l'extension de jardins familiaux se trouvant à l'extérieur du territoire communal mais pouvant être mis à disposition des habitants de Chêne-Bourg.

Les jardins familiaux à créer ou ceux à réaménager pourraient avoir les caractéristiques suivantes:

- des lots se limitant à environ 100 m<sup>2</sup> ; cette superficie, plus réduite qu'habituellement, présente l'avantage, alors que les demandes sont nombreuses, de répondre aux vœux d'un nombre plus élevé d'habitants.
- des aménagements communs ; un cabanon unique pour plusieurs lots permettrait d'optimiser l'occupation du sol et d'obtenir une meilleure intégration paysagère (envisager également, à l'image de ce qui se pratique dans les plantages, l'usage communautaire de certains matériels de jardinage et de transport tels que charrette pour vélos).
- quelques lots pourraient être aménagés pour permettre aux personnes handicapées d'en disposer (parcelle circulaire et surélevée accessible en chaise roulante, cf. Thônex et Grand-Saconnex)
- un règlement qui prévoit une location des lots de manière prioritaire aux communiens résidant à proximité ; la durée de location serait limitée à quelques années (par exemple 5 années éventuellement renouvelables) afin de permettre un meilleur tournus entre les familles ou personnes seules (avec ou sans enfants).

## **Calendrier**

Adoption et mise en place de l'action dans les meilleurs délais.





## Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

## Partenaires (et mode de participation)

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale (participation à l'évaluation des sites actuels et potentiels en matière de jardins familiaux et contribution à des aménagements) ;
- Conseillers administratifs des communes proches (Thônex, Chêne-Bougeries, ...) afin d'évaluer la possibilité de collaborer sur un projet intercommunal de jardins familiaux en dehors du territoire de Chêne-Bourg.
- La Fédération genevoise des jardins familiaux est disposée à soutenir la création de jardins familiaux en apportant son savoir-faire<sup>26</sup>.
- Enseignants et étudiants du Centre de Lullier (pour leur savoir-faire)
- L'Office des autorisations de construire (DCTI).

## Budget

A préciser.

Le coût lié à la création de jardins familiaux est très variable selon la nécessité ou non d'acquérir un terrain, de l'aménager (analyse du sol, acheminement et évacuation de l'eau, créations de locaux servant au rangement des outils ainsi qu'aux réunions du comité de gestion, aménagements pour les personnes à mobilité réduite, gestion des déchets, etc.), enfin d'y accéder (travaux de voirie, etc.)<sup>27</sup>.

## Indicateurs de développement durable

- Nombre d'habitants de Chêne-Bourg bénéficiant d'un lot dans l'un des jardins familiaux se trouvant sur le territoire communal
- Nombre d'habitants de Chêne-Bourg bénéficiant d'un lot dans des jardins familiaux se trouvant à l'extérieur du territoire communal.
- Nombre d'inscriptions et de désistements par année.
- Proportion de demandes satisfaites et nombre de comuniers restant inscrits sur des listes d'attentes.

## Suivi et amélioration continue

Après la réalisation de l'action et sur la base des indicateurs ci-dessus, évaluer la possibilité d'améliorer la gestion de l'action.

En outre, il sera utile de s'assurer, de manière ponctuelle, du respect du règlement d'utilisation des jardins familiaux, en particulier pour limiter le risque de concentrations de polluants dans le sol ; en cas de doutes, des analyses scientifiques seront à prévoir.

---

<sup>26</sup> La Fédération genevoise des jardins familiaux peut être contactée auprès du Représentant régional au comité central de la Suisse romande : M. Jean-François Roulin (022.782.95.05 ; [jfroulin@sunrise.ch](mailto:jfroulin@sunrise.ch)).

<sup>27</sup> A titre d'exemple, selon les indications fournies par la mairie du Grand-Saconnex, les jardins familiaux du Blanché (50 lots d'une surface inférieure à 100 m<sup>2</sup> ont été réalisés à un coût avoisinant un million de francs.



## ANNEXE

# Données sur les jardins familiaux se trouvant sur le territoire de Chêne-Bourg

## Introduction

Les jardins familiaux qui existent actuellement à Chêne-Bourg se situent dans sept secteurs (voir figure). L'ensemble principal de jardins (constitué par les secteurs n°1, 2 et 3) se trouve sur une parcelle située au sud de la commune, sous l'église catholique<sup>28</sup>. Bien que cet ensemble soit le seul indiqué en tant que « jardins familiaux » dans le « Plan officiel des Trois-Chêne »<sup>29</sup>, on trouve des jardins familiaux dans quatre autres secteurs de la commune (n°4, 5, 6 et 7).

L'ensemble des jardins familiaux se trouvant sur le territoire de Chêne-Bourg comprend plus de 80 lots dont la superficie est très variable (de 50m<sup>2</sup> environ à plus de 300 m<sup>2</sup>). Les entretiens avec des responsables ainsi que les rencontres effectuées sur place avec des jardiniers indiquent que de nombreuses personnes se sont inscrites sur des listes d'attente.

L'existence d'une trentaine au moins de ces lots (donc plus du tiers) peut être remise en cause (de manière temporaire ou définitive) dans les années à venir, notamment dans les secteurs 5 et 6, voir ci-après).

## Descriptif des sept secteurs

### Secteur 1

Ce petit terrain qui longe le cimetière est partiellement cultivé ; il comprend un cabanon.

### Secteur 2

Ce jardin familial nommé « Anjoulaz » est géré par la commune.<sup>30</sup>

Selon M. Daniel Wydler<sup>31</sup>, il comprend 15 lots de superficies variables (96 m<sup>2</sup> à 328 m<sup>2</sup>, la plupart dispose d'un cabanon). Le prix annuel de location va, selon les lots, de 50 francs à 165 francs (soit environ 50 centimes par m<sup>2</sup> et par année) ; la facture d'eau et d'électricité s'ajoute au prix de location (un compteur d'eau enregistre la consommation d'eau de chaque lot).

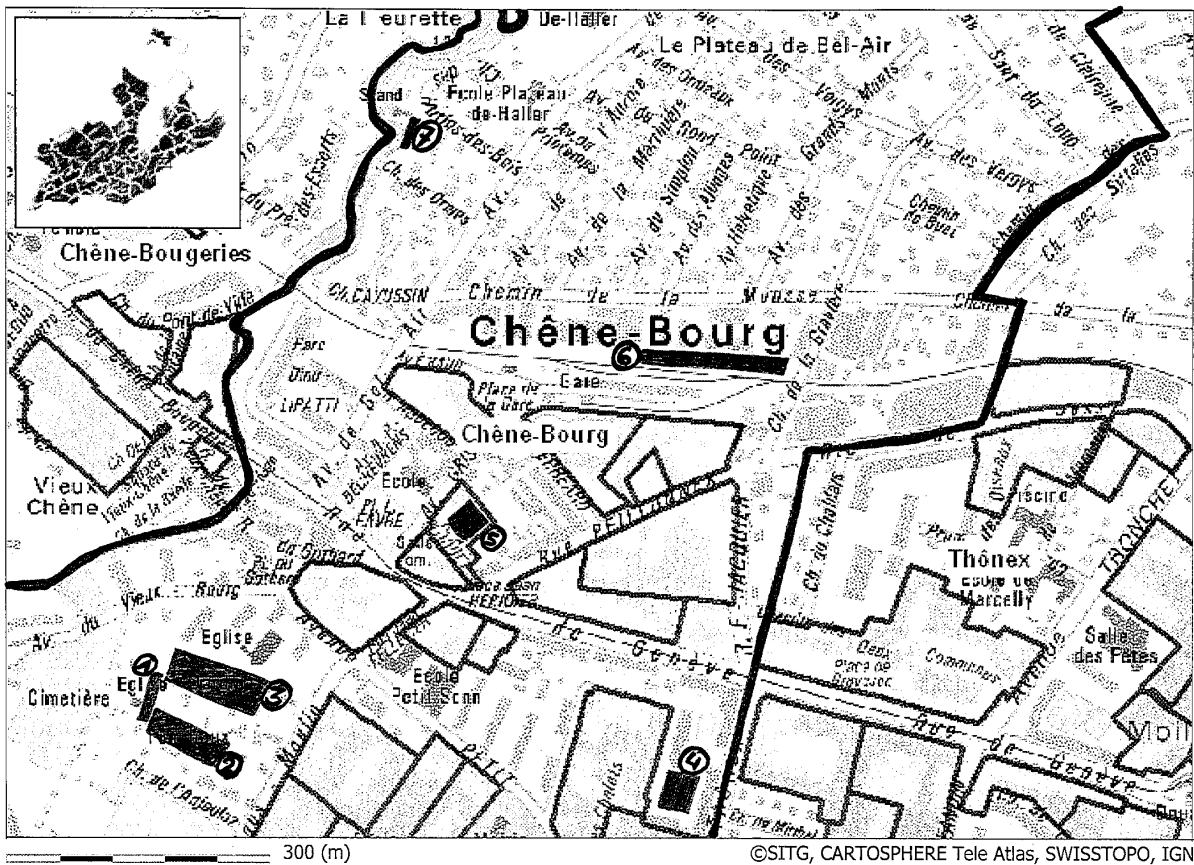
Les bénéficiaires de ces jardins familiaux sont pour la plupart des personnes habitant Chêne-Bourg, mais quelques-unes habitent ailleurs (Thônex et Chêne-Bougeries notamment). De nombreux lots sont loués à des personnes à la retraite. Il y a peu de résiliations, la liste d'attente (non limitée à des familles avec enfants) est longue.




<sup>28</sup> Cette parcelle est la propriété de la Société Chênoise de Saint-François de Sales.

<sup>29</sup> L'actuelle version de ce plan comprend une carte reproduite avec l'autorisation du service du cadastre du 1<sup>er</sup> octobre 2000.

<sup>30</sup> Précisions apportées au cours d'un entretien réunissant Mme Beatriz de Candolle, M. Pierre Debarge et M. Eric Bodenmüller le 26 août 2008.

<sup>31</sup> M. Daniel Wydler, gestionnaire des locations des jardins familiaux communaux et comptable à la Mairie de Chêne-Bourg (022.689.41.21).



-  Plans localisés de Quartier (PLQ)
-  Jardins Familiaux
-  Limite communale

### Secteur 3

Les « jardins familiaux de Sous-Moulin » sont situés sous la Paroisse catholique Saint François de Sales, juste au dessus de l'« Anjoulaz » (secteur 2).

Le groupement des jardins familiaux (présidé par M. René Bétran) précise qu'il existe 34 lots (d'environ 240 m<sup>2</sup>), le prix de location étant de 400 francs par année, plus les frais d'entretien du cabanon (bâti par le locataire lui-même et dont la construction est supervisée par la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux<sup>32</sup>).

Toute personne du canton peut s'inscrire sur la liste d'attente, toutefois les familles avec des enfants sont généralement favorisées. Les formulaires d'inscription sont envoyés à la Fédération. Les résiliations sont peu nombreuses (une ou deux par année) et il arrive qu'une personne âgée ne souhaitant plus jardiner laisse l'usage de la parcelle à ses enfants.

### Secteur 4

Situés entre le chemin des Chalets et la route de Thônex, cette parcelle (d'une superficie de 1'550 m<sup>2</sup> selon le cadastre) appartient à deux personnes (MM. Eugen Kuffer et René Herbert Preisig), sachant qu'une tierce personne en cultive également une partie.

### Secteur 5

Situés au centre de Chêne-Bourg, dans une cour intérieure délimitée par l'avenue Grison et les rues Antoine-Floquet, François-Perréard et Peillonex, les « jardins familiaux Grison »

<sup>32</sup> La Fédération genevoise des jardins familiaux peut être contactée auprès du Représentant régional au comité central de la Suisse romande : M. Jean-François Roulin (022.782.95.05 ; [jfroulin@sunrise.ch](mailto:jfroulin@sunrise.ch)).

comprennent, sur une surface de 1'300 m<sup>2</sup> sans cabanon, 8 lots allant de 50 m<sup>2</sup> jusqu'à 140 m<sup>2</sup>. La gestion de ces jardins est assurée par la commune. Selon M. Wydler, le prix de location des lots est le même que celui du jardin communal « Anjoulaz » (secteur 2), soit environ 50 centimes par m<sup>2</sup> et par année (plus coût lié à la consommation d'eau). Du matériel utilisé dans ces jardins a malheureusement fait l'objet de vandalisme.

Ces jardins familiaux sont au cœur d'un Plan localisé de quartier (PLQ). Soit le jardin sera éventuellement conservé dans le cadre du maintien d'un « poumon vert » au centre de Chêne-Bourg, soit il sera supprimé pour réaliser un projet d'habitation.

### **Secteur 6**

23 lots d'au minimum 200 m<sup>2</sup> se trouvent le long de la voie de chemin de fer, entre le chemin de la Gravière et la gare. Ils comprennent tous un cabanon. D'après un jardinier interrogé sur place, le prix de location annuel avoisinerait 70 francs plus le prix de l'eau. On sait que l'arrivée du CEVA (avec la construction d'une tranchée couverte au-dessus de laquelle se trouvera une « voie verte ») va occasionner un vaste chantier rendant impossible le maintien de ces jardins familiaux, tout du moins durant les travaux. Qu'en sera-t-il ensuite ?

### **Secteur 7**

Il s'agit du plus petit secteur de jardin familial de Chêne-Bourg. A proximité immédiate du stand de tir, chemin des Hutins-des-Bois, il serait divisé en deux lots.

## Fiche-action n°SC6

Atelier du futur n°10 « Santé et consommation »

**« Susciter et soutenir l'organisation d'actions pour la promotion de la santé dans les établissements scolaires de Chêne-Bourg ; inciter le CO de la Seymaz à adhérer au Réseau des écoles en santé »**

### Situation et justification

Les personnes jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes) sont fortement touchées par les problématiques prioritaires du domaine d'action « Santé et consommation ». En Suisse, on constate en effet:

- un excès de poids chez un enfant sur cinq<sup>33</sup>, conséquence d'une sédentarité grandissante et d'une alimentation peu équilibrée ;
- une consommation d'alcool en augmentation croissante chez les adolescents<sup>34</sup>, avec un rajeunissement de l'âge de la première consommation ;
- une consommation de tabac qui reste préoccupante<sup>35</sup>, avec aussi des effets de mode d'une dangerosité élevée avec le narguilé<sup>36</sup> ;
- une consommation de cannabis « qui a considérablement augmenté ces dernières années chez les jeunes, avec des effets négatifs possibles sur le développement psychique, physique et/ou social »<sup>37</sup> ;
- un développement des multi-consommations parmi des groupes de jeunes, avec l'absorption en quantité de diverses substances (tabac, alcool, drogues de synthèses, cocaïne)<sup>38</sup>.

Les remarques des services cantonaux et des professionnels en contact avec les jeunes confirment pour le canton de Genève les tendances observées à l'échelle de la Suisse.

Pour l'avenir de nos enfants, il est essentiel d'effectuer et de maintenir – en particulier dans le cadre des établissements scolaires – une information et une sensibilisation de qualité contre les méfaits de la « malbouffe », du tabac, de l'alcool et des drogues illégales et d'impliquer les parents<sup>39</sup>.

Depuis ces dernières années, des initiatives se développent dans plusieurs établissements scolaires genevois sous des formes diverses: distributions de fruits, cours de cuisine, découvertes et travaux pratiques effectués chez des producteurs genevois, informations sur des addictions, etc. Au CO de la Seymaz de Chêne-Bourg, un « groupe santé » s'est récemment constitué et ses premières actions consistent à promouvoir l'activité physique<sup>40</sup>.

La commune de Chêne-Bourg peut intervenir auprès des établissements scolaires (CO et écoles) qui accueillent les jeunes communiens pour susciter et encourager des actions visant à maintenir et promouvoir leur santé.

<sup>33</sup> Etude effectuée par Zimmermann en Suisse sur les 6-12 ans (source : <http://etat.geneve.ch/des>)

<sup>34</sup> Selon l'Institut suisse de prophylaxie de l'alcoolisme (IPSA) en 2006, 40% des garçons et 26% des filles de 15-16 buvaient de l'alcool au moins une fois par semaine et 20% des adolescents avaient une consommation problématique d'alcool.

<sup>35</sup> Chez les 14-19 ans, le nombre de fumeur s'est réduit de 31% en 2001 à 25% en 2005, mais chaque année en Suisse, le tabagisme est responsable du décès prématuré de 8000 personnes (source OFSP) et la fumée passive provoquerait le décès de près de 1000 personnes par an (source : OxyRomandie)

<sup>36</sup> Le fumeur de narguilé (chicha) peut inhaler autant de fumée en une seule séance que s'il fumait 100 cigarette ou plus (source : OMS)

<sup>37</sup> Source : OFSP - <http://www.bag.admin.ch>

<sup>38</sup> Source : <http://www.nuit-blanche.ch> - «Nuit blanche?» est un programme de réduction des risques liés aux drogues légales et illégales, initié à Genève en 2005 par dix institutions issues des secteurs de la prévention et des addictions.

<sup>39</sup> L'implication des parents dans la prévention, en particulier en maintenant un dialogue ouvert avec les enfants est un élément important, signalé par exemple par l'Institut suisse pour la prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (IPSA, documentation « Alcool, en parler avec les ados »).

<sup>40</sup> Information recueillie auprès de Mme Véronique Tena, Conseillère sociale au CO de la Seymaz.

Une telle initiative participe à la mise en application locale de deux des priorités actuelles du « Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010 » élaboré par Département de l'Economie et de la Santé (DES) :

- retarder l'âge de la première consommation d'alcool ;
- promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière.

### **Objectifs visés**

- Informer et sensibiliser les jeunes aux principales problématiques de la santé et de la consommation afin de « prévenir plutôt que de guérir ».
- Réduire le nombre de jeunes qui se mettent en danger – eux-mêmes et leur entourage – en raison d'une consommation d'alcool, de cigarettes, de drogues illégales ou d'une alimentation déséquilibrée.
- Favoriser l'écoute et le dialogue parents-enfants sur ces problématiques.

### **Pertinence « développement durable » de l'action**

#### Pôle social :

L'action vise un impact direct sur la santé physique et psychique des enfants et adolescents dans le cadre de leurs relations sociales à l'école et avec leurs parents ; les changements de comportement, souvent plus faciles à faire lorsque l'on est jeune, ont une influence sur la vie d'adulte.

#### Pôle économique :

Les actions préventives contribuent à réduire des coûts très élevés de la santé en Suisse; selon l'OFSP, la surcharge pondérale et les maladies qui y sont associées engendrent une dépense de 2,7 milliards de francs chaque année; le tabagisme occasionne une dépense de 1,2 milliard en traitements médicaux, etc.

#### Pôle environnemental :

La pratique de l'activité physique, notamment lorsqu'elle limite l'usage de véhicules à moteur (mobilité douce) ainsi qu'une alimentation équilibrée, respectueuse des saisons et favorisant les productions locales, ont des conséquences directes et indirectes favorables pour l'environnement.

### **Descriptif et mise en place de l'action**

#### CO de la Seymaz

Afin de faciliter et de renforcer les efforts de promotion de la santé déjà entrepris par le CO, il s'agit d'inviter l'établissement à adhérer au « Réseau suisse d'écoles en santé » (voir informations en annexe). Le CO s'engagera alors à développer et mettre en application un plan d'action « santé » sur trois années (voir ci-après suggestions d'actions pouvant y contribuer) avec un soutien financier provenant de la Confédération (voir « Budget »).

#### Ecoles de Chêne-Bourg

Il s'agira de favoriser des actions concrètes

#### Suggestions d'actions pour les établissements scolaires

Il existe de multiples possibilités, parmi lesquelles :

- Favoriser des activités externes mettant les enfants en contact avec des productions locales de (fruits, légumes, miel, etc)<sup>41</sup>.
- Organiser des distributions de fruits et/ou légumes aux enfants<sup>42</sup>.
- Organiser (ou maintenir) des cours de cuisine.
- Inviter la compagnie théâtrale « Le Caméléon »<sup>43</sup>, spécialisée dans les animations interactives en matière de prévention, pour développer une problématique « Santé et consommation » en présence d'élèves et de leurs parents.

<sup>41</sup> A Genève, il existe par exemple six « fermes » qui se proposent d'accueillir des enfants et jeunes (voir [www.ecolealaferme.ch](http://www.ecolealaferme.ch))

<sup>42</sup> Le producteur Mathias Corthay (Ferme de la Touvière, Meinier, 079.352.80.82 – [mathias.corthay@freesurf.ch](mailto:mathias.corthay@freesurf.ch)) dans un entretien avec le bureau ECO21 se dit intéressé de contribuer à des distributions de pommes (ou de jus de pommes) dans les écoles de Chêne-Bourg ainsi qu'il l'a déjà fait par ex. à Onex.

<sup>43</sup> La troupe a déjà donné des représentations sur les thèmes de la Malbouffe, de la toxicomanie, de l'alcool et de la fumée. Une représentation a été donnée au CO de la Seymaz le 22 septembre 2008 sur les thèmes de la violence et de l'exclusion. Informations et contact : [www.lecameleon.ch](http://www.lecameleon.ch) – tél. 021.921.84.32.

- Promouvoir la mobilité douce (déplacements domicile-école) et l'activité physique (par ex. courses publiques, voire festives).

#### Mode de participation de la mairie

Inciter à la réalisation d'actions de « santé » et apporter des facilités concrètes telles que :

- (Co-)financer le déplacement en bus des classes qui se rendent dans une ferme.
- Négocier l'acquisition (de surplus) de fruits et légumes avec des producteurs en vue d'organiser des distributions dans les établissements scolaires.

#### **Calendrier**

Adoption et mise en place de l'action dans les meilleurs délais.

#### **Responsables**

Le-la conseiller-ère administrative en charge des « affaires sociales », des « écoles et petite enfance », le-la président-e des commissions municipales « sociale » et « écoles et petite enfance », le Secrétaire général.

#### **Partenaires (et mode de participation)**

- Le service social (pour donner des impulsions dans les établissements scolaires et organiser le soutien que peut apporter la mairie aux initiatives).
- Les établissements scolaires : la direction, les responsables « santé » et les conseillers sociaux (pour la mise en place d'actions).
- Les parents et associations de parents d'élèves (pour leur participation à des événements).

#### **Budget**

Une enveloppe annuelle de Fr. 5000.- à Fr. 10'000.- pourrait permettre d'apporter des facilités de la mairie aux établissements scolaires qui engagent des actions « santé ».

L'adhésion du CO de la Seymaz au réseau des écoles de santé lui permet d'obtenir directement un soutien financier de CHF 6'000.- versé par Radix sur 2 ans et destiné à faciliter la mise en place d'un plan d'action<sup>44</sup>.

#### **Indicateurs de développement durable**

- Nombre et caractéristiques des actions « santé » développées dans les établissements scolaires qui accueillent les jeunes de Chêne-Bourg.

#### **Suivi et amélioration continue**

Etablissement d'un rapport périodique permettant d'ajuster l'action en fonction des indicateurs et remarques recueillies auprès des jeunes, des organisateurs, des professionnels en charge des jeunes et des parents.

---

<sup>44</sup> Source : M. Christian Wilhelm, responsable de Radix en Suisse romande



## ANNEXE

### Données sur le « Réseau suisse d'écoles en santé »

La fiche-action SC6 évoque ce réseau dans le but que le CO de la Seymaz y adhère. Les informations qui suivent proviennent de M. Christian Wilhelm (représentant de Radix en Suisse romande) et des sites [www.radix.ch](http://www.radix.ch) et [www.ecoles-en-sante.ch](http://www.ecoles-en-sante.ch).

#### Un réseau international

Le Réseau européen des écoles en santé (REES, ou ENHPS) est un projet commun de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe. La Suisse en fait partie depuis 1993 et Radix est chargé par l'Office fédéral de la santé publique de la coordination du réseau suisse.



#### « La santé s'apprend »

Par la devise « La santé s'apprend », le programme « éducation + santé Réseau Suisse » intègre la santé et la prévention dans l'éducation scolaire. Il se veut un réseau national, favorisant l'implantation de la prévention et de la promotion de la santé dans l'école, leur mise en réseau et leur coordination. Les compétences sociales et de santé des jeunes et des enseignants dans le domaine de l'éducation et de l'école doivent être développées et les risques pour la santé reconnus et enrégistrés.

#### Un programme sur trois ans

Actuellement, 747 établissements scolaires suisses font partie du REES.

Chaque établissement s'engage à mettre en œuvre un programme déterminé en promotion de la santé sur une période de trois ans. Ce programme est défini par l'école en fonction de ses particularités et de ses priorités, il diffère de cas en cas. La liste des thèmes traités est ainsi très vaste: charte d'établissement, développement de l'esprit d'équipe, participation des élèves, prévention de la violence, médiation, perfectionnement spécifique, respect de soi - des autres - de l'école et son environnement, actions pour une alimentation saine, école sans fumée, ambiance d'école et de classes, prévention du burnout, fourchette verte, école et durabilité et bien d'autres encore.



### **Dans le canton de Genève, 11 établissements font partie du réseau REES**

1203 Genève	<u>CEC Nicolas-Bouvier, Collège et école de commerce</u>
1203 Genève	<u>Ecole de culture gén. Henry-Dunant</u>
1208 Genève	<u>Collège de commerce Emilie Gourd</u>
1208 Genève	<u>Ecole Internationale „La Grande Boissière“</u>
1209 Genève	<u>Collège et Ecole de Commerce André Chavanne</u>
1211 Genève 28	<u>Collège Rousseau</u>
1213 Petit-Lancy 1	<u>Collège de Saussure</u>
1217 Meyrin GE	<u>Collège de la Golette</u>
1218 Grand-Saconnex	<u>Ecole Internationale de Genève, Campus des Nations</u>
1232 Confignon	<u>Collège du Vuillonex</u>
1245 Collonge-Bellerive	<u>C.O. Collège de Bois-Caran</u>

### **Quelques exemples de titres de projets**

Titres de projets réalisés récemment dans les établissements romands

- Initiation à la sophrologie (Le Locle)
- Prévention des dépendances dans le respect de soi et des autres (Morges)
- Etre bien avec soi, être bien avec les autres (Romont)
- La santé au quotidien (Neuchâtel)
- Semaine santé – Les dépendances (Genève, Collège Rousseau)
- Détection et Intervention précoces d'addictions (Founex)

### **Soutiens financiers**

L'Office fédéral de la santé publique et Promotion Santé Suisse mettent à disposition du réseau un fonds pour soutenir des projets dans les établissements scolaires. Seules les écoles membres peuvent bénéficier de ce fonds.

## Fiche-action n°SC7

## Atelier du futur n°10 « Santé et consommation »

### « Favoriser la création d'une activité d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) dont pourraient bénéficier de nombreux Chênois »

#### Situation et justification

Dans le canton de Genève, il existe différentes formes d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) dont bénéficieraient actuellement moins de 2'000 ménages. Ces activités, qui fonctionnent sous la forme de coopératives ou d'associations, présentent la particularité d'organiser un lien direct et périodique (spécifié dans un contrat) entre les producteurs et les consommateurs, donc sans intermédiaire.

A des fréquences très différentes selon les exploitations (par exemple de seulement deux fois par an à une fréquence hebdomadaire), les clients obtiennent une sélection de différents produits frais (légumes, fruits, éventuellement céréales) qui leur est réservée. D'autres produits peuvent être en vente dans certains lieux de production : jus de fruits, œufs, charcuterie, huile, etc.

Les « consom'acteurs » sont généralement contractuellement tenus à fournir des heures de travail (quelques demi-journées par an) dans l'exploitation. Cette présence ponctuelle et cette participation active permettent, aux responsables de l'activité, de limiter les coûts d'exploitation, de créer un lien permettant de fournir aux familles une information et une sensibilisation sur les réalités de leur travail et d'apporter une transparence sur le mode de production (souvent bio) de ces activités d'ACP<sup>45</sup>.

Les gérants de ces exploitations défendent l'idée de la « souveraineté alimentaire »<sup>46</sup> et sont sensibilisés aux enjeux du développement durable ; ils se caractérisent aussi par un goût pour des rapports humains et un investissement personnel important en temps de travail qui se traduit souvent par un revenu financier personnel modeste. Certains d'entre eux accueillent régulièrement des classes d'enfants et contribuent ainsi à fournir une pédagogie sur les produits naturels et de saison et à promouvoir une alimentation saine et de qualité produite localement<sup>47</sup>. Par ailleurs, une dimension sociale est à relever chez certaines exploitations qui participent à la réinsertion de demandeurs d'emploi et/ou collaborent avec des ateliers protégés.

Depuis ces dernières années, on constate un engouement important de la population pour ces formes d'ACP. Quelles que soient les formes de contrats et leurs coûts pour le consommateur<sup>48</sup>, les gérants signalent en effet que la demande est en forte croissance. Pour certains, cette demande dépasse maintenant les possibilités de production et des familles souhaitant se fournir en légumes et fruits frais s'inscrivent sur des listes d'attente. Parmi les gérants de ces exploitations, l'avis est unanime pour souhaiter que de nouvelles ACP se constituent dans le canton de Genève. Cette appréciation est partagée par les membres de l'Atelier du futur bien que, dans les limites communales de Chêne-Bourg, en raison de l'exiguïté du territoire, de sa forte densité en population

<sup>45</sup> Voir en annexe la liste des sept activités d'agriculture contractuelle que l'on trouve dans le canton de Genève.

<sup>46</sup> L'agriculture suisse ne peut subvenir aux besoins alimentaires de sa population qu'à hauteur de 40% ; la situation de l'Etat de Genève est encore plus soumise à la nécessité d'importer vu que 15% seulement des besoins de la population peuvent être assurés par l'agriculture genevoise (données transmises par M. F. Erard, directeur AgriGenève, lors du Festival « Mangeurs d'avenir » le 10.01.2009).

<sup>47</sup> A Genève et en Suisse romande, plusieurs fermes se prêtent à cet exercice dans le cadre de l'association « L'école à la ferme » (site : <http://www.ecolealaferme.ch>).

<sup>48</sup> Le coût d'un contrat annuel incluant un cabas hebdomadaire varie de 870 à 1300 francs selon le poids et le salaire aux Jardins de Cocagne ; pour un grand panier garni deux fois par an (poids total env. 38 kg), le prix annuel est de Fr. 178.- à l'Affaire Tournerêve.

et du peu d'espace non construit, il semble difficile d'imaginer la mise en place d'une telle activité<sup>49</sup>. Chêne-Bourg pourrait néanmoins jouer un rôle efficace pour susciter et faciliter la création d'une activité d'ACP à proximité de la commune, activité dont pourraient bénéficier de nombreux Chênois.

### **Objectif visé**

Promouvoir une alimentation saine, de qualité et de saison (en particulier légumes et fruits), dans le cadre d'une production locale d'agriculture contractuelle de proximité accessible aux habitants de Chêne-Bourg.

### **Pertinence « développement durable » de l'action**

#### Pôle social :

L'action favorise la santé par une alimentation saine, constituée de produits frais et de saison. En étant un lieu de détente et de rencontres intergénérationnelles pour les habitants de Chêne-Bourg, elle favorise aussi l'échange entre producteurs et consommateurs, la transparence dans les méthodes de production, la pédagogie liée au rythme des saisons. Elle suscite une certaine activité physique en raison de la participation demandée aux consommateurs en soutien des jardiniers. L'action peut contribuer à créer des emplois locaux de jardiniers.

#### Pôle économique :

L'action participe au maintien et au développement d'activités régionales et l'apport des coopérateurs constitue une aide économique à la production locale. En favorisant la santé, elle limite indirectement les coûts de la santé. L'apport financier de la commune pour la mise en place du projet peut rester limité, dans la mesure où il s'agit avant tout d'allouer de la réflexion et du temps pour susciter et accompagner une démarche. La recherche d'une aide financière ou d'une garantie bancaire pourrait néanmoins être envisagée.

#### Pôle environnemental :

Par rapport aux circuits de distribution principaux existants dans le domaine de l'alimentation, l'ACP privilégie les rapports de proximité et limite donc très fortement les besoins en transports et l'utilisation d'énergies fossiles, avec des conséquences globales et locales sur la qualité de l'air et les nuisances sonores. La qualité des sols des exploitations agricoles doit d'être préservée avec un règlement d'utilisation (ou charte) apportant toutes les garanties utiles pour limiter par exemple l'usage de produits chimiques ou l'usage abusif d'eau potable.

### **Descriptif et mise en place de l'action**

La commune de Chêne-Bourg pourrait donner l'impulsion à ce projet, en réunissant les principaux acteurs, en contribuant aux choix, en facilitant la mise en place, la promotion, voire ultérieurement la gestion d'une telle activité ; il s'agit d'intervenir sur tout ou partie des points suivants<sup>50</sup>:

- constituer un groupe de pilotage du projet comprenant un ou des jardiniers;
- identifier la forme juridique (coopérative, association ?) ;
- trouver un terrain (idéalement : déjà équipé, à acquérir plutôt qu'à louer et à proximité de Chêne-Bourg) ;
- évaluer un plan financier incluant les objectifs (nombre de membres et/ou coopérateurs, prix des paniers) ;
- élaborer le fonctionnement (détermination des objectifs, statuts, règlements) en favorisant les contrats demandant la participation sur quelques demi-journées par an<sup>51</sup> ;
- rechercher des financements de tiers (dons, subventions ?), voire apporter une garantie/caution financière de la commune au projet (tout du moins lors des premières années);
- contribuer à la promotion de l'action (vente de parts sociales, recherche de clients) au travers de médias tels que « Le Chênois » et le site internet.

En tant que partenaire du projet et selon son implication, la commune pourra entre autre s'assurer que :

<sup>49</sup> A titre indicatif, un hectare de terrain permettrait de préparer de garnir deux « paniers » annuels pour 50 à 100 familles (source: M. Reto Cadotsch, Affaire Tournerêve).

<sup>50</sup> La plupart de ces points ont pu être identifiés grâce à l'expérience de Mme Léna Abi Chaker, de Chêne-Bourg, membre de l'AFCB10 et co-fondatrice du « Jardins des Charrotons ».

<sup>51</sup> La formule de quatre demi-journées appliquée aux Charrotons permet d'économiser le coût de deux postes.



- les habitants de Chêne-Bourg deviennent clients de manière prioritaire et/ou à des conditions préférentielles ;
- la prestation offerte (poids et fréquence des « paniers ») réponde aux besoins différents selon les types de familles (de monoparentales à famille nombreuse).
- une partie de la production puisse être réservée pour participer à différents événements communaux, par exemple : les fêtes communales (voir fiches-actions SC1 et SC3), un futur marché qui s'organiserait ultérieurement à Chêne-Bourg, voire la distribution de produits frais dans des établissements scolaires ;
- une information et une pédagogie puissent être fournies sur place auprès des familles et en particulier auprès des enfants.

### **Calendrier**

Les livraisons de panier pourraient débuter en 2011 (voire 2010 dans le meilleur des cas). Moins d'une année peut s'avérer suffisant pour la mise en place du projet<sup>52</sup>.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'aménagement du territoire, le-la Président-e de la commission municipale « Aménagement et environnement », le Secrétaire général.

### **Partenaires (et mode de participation)**

- Des producteurs et jardiniers prêts à s'engager dans une telle activité.
- Des acteurs actuels de l'agriculture contractuelle pour les conseils de diverses natures qu'ils peuvent fournir<sup>53</sup>.
- La HES de Lullier et l'école d'horticulture sachant que des jeunes peuvent être intéressés par une initiative de ce type.
- Les communes voisines de Chêne-Bourg pour contribuer à la recherche d'un terrain, voire pour une collaboration plus importante ; la ville de Genève<sup>54</sup>.
- Les futurs coopérateurs, en raison de leurs apports financiers dans l'opération.
- L'antenne genevoise du Groupe de réalisations et d'animation pour le développement (GRAD) pour une participation à l'information et à la sensibilisation<sup>55</sup>.

### **Budget**

Il ne sera identifiable qu'après avoir fait un choix sur un terrain donné et avoir précisé le mode de participation de la commune. Le but est que la production soit financièrement viable, c'est-à-dire que les frais de l'ACP soient couverts par les ventes de légumes (cotisations et ventes exceptionnelles).

Il peut s'agir essentiellement d'allouer du temps pour faciliter la bonne réalisation du projet avec une participation financière à préciser. Celle-ci pourrait se traduire par accorder une aide directe ou une garantie financière qui facilite la mise en route du projet au cours des premières années.

### **Indicateurs de développement durable**

- Nombre de familles (et en particulier d'habitants de Chêne-Bourg) ayant conclu un contrat.
- Evolution du montant des aides et cautions éventuelles que la commune a accordées à ce projet et des remboursements attendus.
- Evolution du chiffre d'affaire et du bilan de l'exploitation.

### **Suivi et amélioration continue**

Elaboration d'un rapport d'activité annuel basé sur les indicateurs ci-dessus en vue d'évaluer la participation ultérieure de la commune à l'action.

<sup>52</sup> L'équipe qui a constitué le Jardin des Charrotons a mis environ huit mois (après qu'un terrain disponible lui ait été signalé) pour mettre en place l'activité.

<sup>53</sup> Par exemple et de manière explicite, les « Jardins de Cocagne (Catheriène Jallow Ba – tél. 022.734.28.36) et les « Jardins des Charrotons » (Léna Abi Chaker, membre de l'AFCB10 – tél. 076.460.19.85 - cunegonde@hotmail.com) se montrent ouverts pour favoriser la création d'une nouvelle ACP.

<sup>54</sup> Lors du Festival « Mangeurs d'avenir » (débat du 10.01.2009), la Conseillère administrative Sandrine Salerno a publiquement affirmé son intérêt à soutenir de nouvelles initiatives d'ACP dans le canton de Genève (du moins bien entendu si le projet donne la possibilité aux habitants de la ville de devenir coopérateurs).

<sup>55</sup> Informations sur ce groupement : [www.grad.france.org](http://www.grad.france.org) – GRAD Suisse, CP 5833, 1211 Genève 11

## ANNEXE

### Liste des acteurs de l'agriculture contractuelle à Genève

#### LES JARDINS DE COCAGNE

[www.cocagne.ch](http://www.cocagne.ch)

Contact : Mme Catherine Jallow Ba (tél. 022.734.28.36)

Coopérative créée en 1978 et basée à Sezegnin

Cornets hebdomadaires.

Plus de 400 clients (capacité maximum atteinte – liste d'attente)

#### L'AFFAIRE TOURNEREVE

C.P. 2578 – 1211 Genève 2 – [www.affairetournereve.ch](http://www.affairetournereve.ch)

Contact : M. Reto Cadotsch (tél. 079.296.62.89).

Association créée en 2003 comprenant 14 producteurs (Cologny, Landecy, Aire-la-Ville, Meinier, Vandoeuvres, Gy).

Près de 1300 clients (sur un potentiel d'environ 1500 clients) avec des contrats annuels portant sur deux paniers par an.

Possibilité de cueillettes de légumes et petits fruits (complet - liste d'attente)

#### LES ARES ET VOUS

[www.lesaresetvous.ch](http://www.lesaresetvous.ch)

Contact : Thomas Descombes (tél. 078.842.83.50)

Créée en 2006 (terrains à Vandoeuvres, Choulex, Chêne-Bougeries, Thônex).

Près de 80 clients actuellement (sur un potentiel maximum de 100)

Cabas hebdomadaires.

#### LE JARDIN DES CHARROTONS

[www.charrotons.org](http://www.charrotons.org)

Contact : Léna Abi Chaker

Coopérative créée en 2007 (terrains à Confignon)

130 coopérateurs (complet en 2009 – liste d'attente)

Cabas hebdomadaires.

#### LE PANIER A QUATRE PATTES

<http://www.paniera4pattes.ch>

Case postale 4 - 1294 GENTHOD

Association de producteurs de Collex-bossy, Versoix, Genthod et Satigny

Paniers de différents produits (terrines, volailles, huiles, jus, cidre, etc.)

#### LES VERGERS D'EPICURE

<http://www.vergers-epicure.ch/>

Coopérative exploitant différents vergers

Panier composé de différents fruits et confitures, cidre, eau-de-vie, etc.)

#### LES CUEILLETES DE LANDECY

<http://www.cueilletes.org>

Association organisant annuellement de 3 à 5 cueillettes de fruits (cultures entretenues par des jardiniers).

**« Mettre en place un programme d'action (communal ou intercommunal)  
pour informer, sensibiliser et promouvoir la santé en s'inspirant  
de l'expérience « Onex Santé »**

**Situation et justification**

A Genève et en Suisse, la politique de santé publique, axée historiquement sur la guérison des maladies, prend désormais davantage en compte la promotion de la santé par la prévention. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) souligne les risques et « l'impact considérable » de la consommation d'alcool, de tabac et d'autres drogues sur notre santé. Le même constat s'applique à la surcharge pondérale, un problème grandissant en Suisse. Parmi les personnes sensibilisées à ces questions, d'aucunes constatent la difficulté de faire changer les comportements, alors que quotidiennement, un marketing très efficace incite - indirectement ou directement - des adultes et surtout des jeunes à la sédentarité et à la consommation de produits industriels alimentaires de qualité nutritionnelle souvent médiocre.

La commune de Chêne-Bourg n'échappe pas à ce constat général.

Complémentaires au matériel d'information (tels que spots publicitaires, affiches et dépliants) produit lors des campagnes de promotion de la santé déployées aux échelles de la Confédération et des services cantonaux, des actions concrètes et visibles effectuées à l'échelle locale peuvent s'avérer déterminantes pour sensibiliser et faire évoluer les comportements.

Ce constat incite l'Atelier du futur à proposer une solution permettant notamment de développer un travail de proximité lors d'événements publics communaux et auprès de groupes cibles tels que enfants, jeunes, familles monoparentales et personnes âgées.

Cette action vise donc à ce qu'un programme d'action de promotion de la santé soit conçu et appliqué à moyen ou long terme selon les besoins, sur la base de priorités définies par :

- les élus de la commune ;
- le « Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010 » ;
- l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les organismes tels que « Promotion Santé Suisse » et « Radix » ;
- les références internationales (OMS, Charte d'Ottawa).

Idéalement, la mise en application d'un tel programme et son suivi devraient s'effectuer dans le cadre d'un « Service de prévention et de promotion de la santé » (SPPS) organisé au niveau communal ou intercommunal (région Trois-Chêne par exemple).

A cet égard, il existe déjà, depuis 1992 dans le canton de Genève, une expérience unique de décentralisation de la promotion de la santé qui se nomme « Onex Santé »<sup>56</sup>.

Onex Santé développe de nombreuses activités, parmi lesquelles<sup>57</sup> :

- des « Ateliers alimentation » qui réunissent aînés et enfants.
- des rallyes à vélos pour visiter des producteurs locaux.
- des visites de jardins pour des écoliers (collaboration avec le DIP)

<sup>56</sup> Onex Santé a été créé grâce à une collaboration entre le « Bon secours » et la commune d'Onex. Il s'agit à ce jour d'une expérience communale unique de décentralisation pour informer et sensibiliser les habitants en matière de santé. Onex Santé est intégré au service social de la commune depuis 2002.

<sup>57</sup> Les données qui suivent sont issues de l'audition de Mme Laurence Althaus, coordinatrice d'Onex Santé par l'Atelier du futur « Santé et consommation » le 11 novembre 2008. Des données sur Onex Santé sont diffusées dans le site internet [www.onex.ch](http://www.onex.ch).



- des séances d'informations et d'échanges sur des thématiques diverses (par ex. risques que les enfants peuvent encourir avec l'internet).  
- des animations lors d'événements publics.  
« Onex Santé » porte une attention sur des groupes cibles tels qu'évoqués plus haut dont les jeunes qui peuvent aussi être sollicités pour relayer des informations lors de manifestations, dans le cadre de « petits jobs ».

« Onex Santé » suscite des collaborations avec des professionnels de la santé et des services sociaux pour mettre en place ou coordonner des actions (plan canicule, campagnes d'affichages dans les allées impliquant aussi les concierges, etc.).

Aux activités de prévention et aux cours se rajoute une permanence d'accueil publique qui permet à « Onex Santé » d'informer, de conseiller et d'aiguiller les visiteurs sur des prestations existant dans la commune et dans le canton. La commune d'Onex perçoit des soutiens financiers pour faciliter le fonctionnement d'« Onex Santé »<sup>58</sup>.

La réalisation d'une action s'inspirant d'« Onex Santé » mais adaptée à la commune de Chêne-Bourg trouve sa justification dans l'un des onze champs d'action retenus par le Conseil fédéral dans le document « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008-2011 »<sup>59</sup>, champ intitulé : « Santé publique, sport et promotion de l'activité physique ». L'action participe aussi, de manière engagée, à la mise en application du « Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010 », lequel se déploie autour de trois objectifs sélectionnés par le Département de l'économie et de la santé (DES) :

1. Retarder l'âge de la première consommation d'alcool.
2. Prévenir la dépression selon le modèle d'Alliance contre la dépression.
3. Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière.

Ces éléments de concordance avec des priorités actuelles de l'Etat et de la Confédération sont des atouts pour solliciter des soutiens financiers significatifs de la part d'institutions telles que le DES, l'ARE et Promotion Santé Suisse.

### **Objectif visé**

Développer à l'échelle locale une promotion de la santé efficace et coordonnée, à moyen ou long terme.

### **Pertinence « développement durable » de l'action**

#### Pôle social :

L'action trouve sa justification dans un des postulats du développement durable retenu par la Confédération suisse<sup>60</sup> : « Promotion de la Santé – La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée » (postulat 2b).

En matière de promotion de la santé, des actions coordonnées et personnalisées à l'échelle locale constituent un complément concret et efficace aux campagnes d'information élaborées aux échelles de la Confédération et du canton.

#### Pôle économique :

Pour la commune de Chêne-Bourg, la mise en place et la gestion de l'action nécessite un coût, lequel peut néanmoins être réduit grâce à des aides et à des répartitions éventuelles qu'il convient de préciser (voir « partenaires » et « budget »).

L'impact de l'action, au travers d'une promotion de la santé (exercice physique, meilleur alimentation, etc.), contribue à réduire les coûts de la santé.

#### Pôle environnemental :

La promotion de l'exercice physique développe le respect pour un environnement sain (tel que qualité de l'air).

<sup>58</sup> Le DES apporte en particulier une contribution annuelle de CHF 50'000.- et des financements complémentaires sont perçus pour permettre la réalisation de certaines actions. Ces montants contribuent de manière significative au fonctionnement d'« Onex Santé » qui compte deux employés (à 80% et 60%).

<sup>59</sup> Office fédéral du développement territorial ARE, Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008-2011 – Guide, 2008.

<sup>60</sup> Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site internet de la Confédération (<http://www.bfs.admin.ch> > chapitre développement durable)

### **Descriptif et mise en place de l'action**

- Elaborer un projet de « SPPS » avec un cahier des charges (incluant notamment la gestion des actions proposées par l'AFCB10) pouvant s'inspirer de l'expérience d'« Onex-Santé »<sup>61</sup>.
- Evaluer les soutiens financiers pouvant être obtenus : aides diverses à court et moyen terme et éventuelles répartitions des frais avec une ou des communes limitrophes.
- Préciser le projet et le budget en fonction des remarques.
- Mettre en place l'activité avec, selon les cas, un poste à 80% ou à 50%, voire un local destiné à organiser une permanence publique.
- Informer largement la population (journal communal, site internet, etc.).

### **Calendrier**

- Evaluation du projet et décision en 2009 ;
- mise en place fin 2009 ou 2010.

### **Responsables**

Le-la conseiller-ère administrative en charge des « affaires sociales », des « écoles et petite enfance », le-la président-e de la commission municipale « sociale », le Secrétaire général.

### **Partenaires (et mode de participation)**

- Onex santé (Conseils et partage d'expériences)
- Radix (évaluation de l'action en vue d'une recherche de financement par Promotion Santé Suisse puis choix d'actions à mettre en oeuvre).
- Département de l'économie et de la Santé (DES) (évaluation de l'action en vue d'une recherche de financement puis choix d'actions à mettre en oeuvre).
- ARE (évaluation de l'action en vue d'une recherche de financement).
- Les communes limitrophes (éventuelles partenaires de l'action).
- Les principaux acteurs sociaux actifs sur la commune dont les professionnels de la santé établis sur la commune de Chêne-Bourg et les Travailleurs Sociaux Hors-Murs (collaboration à des actions dans le cadre d'un réseau)

### **Budget**

Selon les ressources humaines allouées et l'infrastructure retenue (éventuel local), le budget annuel de l'action peut varier de CHF 50'000 à CHF 120'000.-.

Des soutiens financiers et des répartitions de coûts peuvent être recherchés (voir « Partenaires »).

### **Indicateurs de développement durable**

- Nombre et types d'actions entreprises.
- Nombre de personnes directement touchées par les actions.
- Nombre de visites (en cas de permanence).
- Taux de satisfaction des utilisateurs (questionnaire à remplir).

### **Suivi et amélioration continue**

Sur la base des indicateurs ci-dessus et des remarques recueillies (notamment auprès des professionnels de la santé et des services sociaux), élaboration d'un rapport périodique et ajustements si nécessaire.

---

<sup>61</sup> Notons que la ville d'Onex comptait 17'328 habitants à fin 2008 (contre 7'886 à Chêne-Bourg) avec une quinzaine de collaborateurs dans son service social communal ; les problèmes sociaux ne sont pas nécessairement identiques et de même ampleur entre les communes d'Onex et de Chêne-Bourg.

**« Briser l'isolement des personnes seules »**

**Situation et justification**

La proportion de personnes qui vivent seules dans leur logement à Chêne-Bourg comme dans le canton de Genève a augmenté au cours des dernières décennies. Lors du recensement de 2000, la commune de Chêne-Bourg comptait 1290 personnes dans cette situation<sup>1</sup>.

Si de nombreuses personnes qui vivent seules sont satisfaites de leur vie, d'autres présentent des difficultés sociales. C'est ainsi qu'au CASS des Trois-Chêne<sup>2</sup>, la proportion des dossiers de personnes au bénéfice de prestations et qui vivent seules dépasse 40% de l'ensemble des dossiers.

La solitude est relevée comme étant une des caractéristiques principales de nombreux dossiers gérés par l'institution. Le responsable du CASS des Trois-Chêne M. Croenne<sup>3</sup> précise que ce problème ne se limite pas aux personnes âgées et touche aussi toutes les tranches d'âge. Les personnes de nationalité suisse sont plus touchées par ce problème que les personnes d'origine étrangère qui entretiennent plus souvent un réseau de connaissances. Toujours selon M. Croenne, la problématique de l'isolement des personnes seules constitue aujourd'hui un sujet social prioritaire qui nécessite de trouver et développer des solutions.

Le service social de la commune<sup>4</sup> indique également que plusieurs personnes isolées n'osent pas signaler leurs difficultés. Les paroisses catholique et protestante locales<sup>5</sup>, actives sur cette problématique dans le cadre de leur réseau de connaissances, s'inquiètent de la situation des personnes isolées.

Les Ateliers du futur « Santé et consommation » et « Solidarité et accueil » font un constat similaire en soulignant que les personnes seules qui souffrent d'isolement présentent souvent un état dépressif, s'alimentent mal et ont une activité physique insuffisante. Leur état de santé est donc dégradé en raison de conséquences psychiques et physiques liées à leur mal-être.

La commune de Bernex expérimente depuis 2006<sup>6</sup> une formule de visites auprès des personnes seules et âgées. Une personne rattachée au Service social (poste à 100%) propose par courrier une visite de courtoisie aux personnes cibles. L'entretien est l'occasion d'appréhender la situation de la personne (détecter en priorité les situations graves et les risques), de prendre note des éventuels besoins, et de proposer des activités en rapport avec ses intérêts et capacités. Les personnes isolées qui nécessitent des aides ponctuelles (de nombreuses demandes s'expriment à cette occasion : accompagnement à des déplacements, courses, etc.) sont ensuite suivies par un groupe de bénévoles coordonné par le service social. Des contacts sont quelquefois pris avec la famille de la personne pour tenter de renouer des liens familiaux. Pour la commune de Bernex, le bilan de cette expérience est jugé positif. Après plus de deux années, il apparaît clairement la nécessité et la volonté de poursuivre cette activité.

<sup>1</sup> Les personnes qui vivent seules représentaient 38,5% des ménages de Chêne-Bourg en 2000 contre seulement 22,3% en 1970. Cette situation concerne approximativement une personne sur cinq âgée de 22 à 55 ans (presque autant d'hommes que de femmes). Au-delà de 55 ans, cette proportion augmente rapidement chez les femmes, alors qu'elle n'augmente sensiblement chez les hommes qu'après l'âge de 70 ans.

<sup>2</sup> Les chiffres concernant le CASS des Trois-Chêne proviennent de leur « statistique annuelle 2006 » fournie par le responsable du CASS au bureau ECO21 en avril 2008.

<sup>3</sup> Interviewé par le bureau ECO21 pour documenter l'AFCB07 (voir documentation n°4)

<sup>4</sup> Entretien avec Mme Isabelle Majois réalisé par le bureau ECO21 le 6 février 2008 (documentation n°3)

<sup>5</sup> Des entretiens ont eu lieu avec le pasteur Emmanuel Fuchs (Paroisse protestante de Chêne) et Mme Gladys André (Paroisse catholique romaine de Chêne-Bourg)

<sup>6</sup> Cette expérience est décrite en substance dans une note réalisée par le bureau ECO21 suite à un entretien qui a eu lieu en mai 2008 avec M. Patrik Renlung, responsable du Service social de la commune de Bernex.

Les Ateliers du futur « Santé et consommation » et « Solidarité et accueil » souhaitent qu'un service similaire soit mis en place dans la commune de Chêne-Bourg avec deux caractéristiques spécifiques :

1. Cette action conduite auprès des personnes seules (quel que soit leur âge) doit se justifier par la volonté de promouvoir la santé psychique et physique (sachant que les personnes seules représentent une catégorie de la population qui nécessite une attention particulière).
2. Les contacts auprès des personnes vivant seules devront se faire en veillant scrupuleusement au respect de la liberté individuelle et de la sphère privée, chacun étant en droit d'organiser sa vie comme il l'entend, avec par exemple le désir de ne pas répondre à une sollicitation visant à développer de rapports sociaux à l'échelle locale. Pour rentrer plus facilement en contact avec des personnes isolées, notamment celles dont on sait qu'elles n'expriment pas nécessairement leurs difficultés éventuelles, il pourra s'agir de leur proposer de recueillir leur histoire de vie en vue de la publier dans le journal communal. L'intention sera de chercher à valoriser les expériences des personnes.

### **Objectifs visés**

- Préserver la santé physique et intellectuelle des personnes vivant seules.
  - Briser l'isolement des personnes qui souffrent de solitude.
- Ces objectifs sont à mettre en relation avec deux des trois objectifs du « Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010 » :
- Prévenir la dépression selon le modèle d'Alliance contre la dépression.
  - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière.

### **Pertinence « développement durable » de l'action**

#### Pôle social :

Cette action à forte dominante sociale trouve sa justification dans plusieurs postulats du développement durable retenus par la Confédération suisse<sup>7</sup> :

- Postulat 2b - Promotion de la santé : « La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée. »
- Postulat 5a - Compréhension entre les personnes et les cultures : « Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes. »
- Postulat 5b - Participation sociale et politique : « La participation sociale et politique doit être encouragée ».
- Postulat 7a - Développement du capital humain : « Le savoir collectif et l'héritage socio-culturel doivent être encouragés et enrichis durablement. »

#### Pôle économique :

La prévention dans le domaine de la santé a pour but de limiter le nombre de situations (dépression, obésité, maladie cardio-vasculaires, etc.) dont le coût économique est élevé pour la société.

#### Pôle environnemental :

(sans effet significatif)

### **Descriptif et mise en place de l'action**

La personne en charge d'effectuer les contacts avec les personnes isolées devra être au bénéfice d'une formation ad hoc<sup>8</sup> permettant avant tout l'écoute et le partage, avec aussi la capacité de gérer des situations potentiellement difficiles. Idéalement, il devrait également s'agir d'une personne disposant déjà d'un large réseau de connaissances dans la commune<sup>9</sup>. Sous la direction de la responsable du service social, son activité aura pour but de dresser et gérer la liste des personnes isolées.

<sup>7</sup> Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site internet de la Confédération : [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) (chapitre développement durable).

<sup>8</sup> Il pourrait s'agir d'une formation d'accompagnement (Pro Senectute ou Caritas par ex.)

<sup>9</sup> C'est le cas de la personne active à Bernex ; selon M. Renlund, ces relations sociales pré-établies ont été d'une grande utilité pour identifier des personnes isolées et fragilisées.

L'identification de ces personnes et les premiers contacts pourront se faire suite à différentes opportunités (liste provenant de services sociaux, courrier, utilisation de réseaux de connaissances telles que celles réunies au Centre de loisirs, etc.),  
De manière générale, il s'agira lors des contacts d'effectuer un diagnostic (identifier la situation réelle et les risques des personnes) puis de promouvoir différentes pratiques telles qu'une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante.  
Dans l'abord avec les personnes qui souffrent de solitude, il s'agira de s'entretenir de leur histoire de vie et de valoriser leurs compétences en leur proposant par exemple de participer à un repas communautaire, voire à des activités effectuées dans le cadre d'une structure bénévole et/ou de type associatif : accueil de nouveaux habitants, accompagnement d'enfants, préparation et participation à une fête communale, participation à une bourse de compétences ou à un spectacle (cf. Plan-les-Ouates), etc. Ces contacts pourraient être aussi l'occasion de proposer à des personnes vivant seules l'hébergement d'un étudiant qui sous-louerait une chambre vide.

### **Calendrier**

Adoption et préparation de cette action dans les meilleurs délais.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des « affaires sociales », le-la Président-e de la Commission « affaires sociales », le Secrétaire général, la responsable du Service social.

### **Partenaires**

- Le Service social de la commune (conduite de la mise en place du projet, coordination des actions).
- Le Centre de loisirs en tant que lieu de rencontres, d'échanges et de compétences ; des groupes de femmes et de personnes âgées et seules s'y retrouvent déjà régulièrement chaque semaine sous la coordination de l'une des animatrices de la FASE, laquelle tisse des liens, favorise la solidarité, la convivialité et entreprend des actions allant dans le sens de cette proposition depuis de nombreuses années.
- Le réseau social (CASS, TSHM), la sécurité municipale et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) susceptibles de signaler des personnes seules qui nécessitent une attention.
- Les associations d'habitants, les paroisses catholique et protestante, les représentants d'autres confessions religieuses (tels que Imam), susceptibles de signaler des personnes seules et en mesure de collaborer à la création d'un groupe de bénévoles venant en appui du poste à créer.
- La Fondation Radix et Promotion Santé Suisse pour leur apport dans la préparation et le financement de cette action.
- Le journal Le Chênois et le site internet (pour la rédaction et la publication d'histoires de vie).

### **Budget**

L'action induit la création d'un poste rattaché au Service social de la commune ; le pourcentage d'activité pouvant aller jusqu'à 80% ou 100%, le coût annuel employeur pourrait être de l'ordre de Fr. 100'000.- avec les frais annexes.

Selon Radix<sup>10</sup>, ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de Promotion Santé Suisse<sup>11</sup>. Le représentant de Radix en Suisse romande M. Wilhelm propose son soutien pour la réalisation d'un tel dossier de demande de financement.

---

<sup>10</sup> Radix : Fondation suisse pour la santé mandatée par l'OFSP – [www.radix.ch](http://www.radix.ch)

<sup>11</sup> La Fondation Promotion Santé Suisse, soutenue notamment par les cantons et les assurances-maladie, dispose de moyens pouvant favoriser en particulier le renforcement de la santé et de la prévention, la problématique du poids corporel sain et la santé liée au psychisme et au stress. Site internet : [www.promotionsantesuisse.ch](http://www.promotionsantesuisse.ch)

### **Indicateurs de développement durable**

- Nombre de personnes isolées visitées.
- Nombre de personnes visitées dont les habitudes en matière d'alimentation et/ou d'exercice physique ont évolué positivement.
- Nombre de personnes visitées dont les relations sociales se sont accrues.

### **Suivi et amélioration continue**

Sur la base d'un rapport périodique d'activité du service social incluant les résultats des indicateurs ci-dessus, choix destinés à ajuster l'action.